



ARCHIVES A.C.C.T.
"consultation"

Actes de la deuxième

Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français

Québec
2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 1987



Les Actes de la deuxième Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont été publiés sous la responsabilité du Comité d'organisation du Sommet de Québec. Ce comité était composé de représentants du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Couverture: Verge, LeBel associés Inc. Création et communication.

Composition et mise en page: Helvetigraf Inc.

Publié par:
Les Éditions La Liberté Inc.
3020, chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy, Québec, G1X 3V6
Canada
Téléphone: (418) 658-3763

Distributeur européen:
Éditions Frison-Roche, 22, quai de la Mégisserie,
75001, Paris, France
Téléphone: 42 36 14 32

ISBN: 2-89084-047-6
© Copyright 1988 par Les Éditions La Liberté
Inc. Dépôt Légal, Bibliothèque nationale du Québec,
2^e trimestre 1988

Tous droits réservés. Toute reproduction entière ou partielle de ce livre, par quelque procédé que ce soit et notamment par photocopie ou microfilm est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

SOMMAIRE

Introduction

PREMIÈRE PARTIE:

Documents préparatoires

Liste des membres du Comité international de préparation

Rapport de la première Conférence ministérielle préparatoire tenue à Bujumbura du 7 au 10 juillet 1987

Rapport de la deuxième Conférence ministérielle préparatoire tenue à Québec le 31 août 1987

DEUXIÈME PARTIE:

Documents de Conférence et Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris

Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale

Documents de synthèse sur les réseaux de coopération:

- Agriculture
- Énergie
- Culture et communication: 1- Communication
2- Industries culturelles
- Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
- Industries de la langue

Document de synthèse sur les actions hors réseaux

Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris

TROISIÈME PARTIE:

Rapport général

Annexes au rapport général

Table des matières

INTRODUCTION

La première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Paris, du 17 au 19 février 1986, à l'invitation du Président de la République française, M. François Mitterrand¹. Elle avait accepté avec plaisir l'invitation faite par le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney, et à laquelle s'était associé le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Robert Bourassa, de tenir le deuxième Sommet au Canada, à Québec.

Le Sommet de Paris avait décidé de reprendre à son compte une recommandation de la Conférence ministérielle préparatoire du 14 décembre 1985 à l'effet qu'il ne faille pas créer de nouvelles institutions pour donner suite aux conclusions des chefs d'État et de Gouvernement. Il avait donc institué un Comité international du suivi, analogue au Comité des Sherpas ou représentants personnels qui avait été chargé de la préparation du Sommet de Paris, et qui avait pour tâche spécifique la mise en application des décisions de ce Sommet.

Ce Comité, dont la présidence revenait au pays hôte de la Conférence de Paris, fut donc dirigé par l'Ambassadeur Jacques Leprette. Tel que suggéré par le Sommet, il s'adjoignit des «responsables de réseaux» pour chacun des secteurs retenus comme prioritaire en matière de coopération multilatérale francophone, soit: agriculture, énergie, culture et communication, industries de la langue, et information scientifique et développement technologique. Le Comité international de suivi du Sommet de Paris mit aussi sur pied un sous-comité, présidé par M. Lucien Outers de la Communauté française de Belgique, chargé plus précisément de faire des recommandations concernant la réforme des institutions francophones, y compris l'Agence de coopération culturelle et technique,

(1) Voir «Actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français», La Documentation Française, Paris, 1986.

face aux transformations à venir suite à l'avènement des Sommets. Le Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris (avec celui du sous-comité Outers), est reproduit aux pages 125 à 158 des présents Actes².

Le moment venu d'enclencher la préparation du Sommet de Québec, prévu pour les 2, 3 et 4 septembre 1987, un Comité international de préparation fut mis sur pied, sous la présidence de l'Ambassadeur du Canada à Paris, M. Lucien Bouchard. Suscitant la collaboration des divers États et Gouvernements francophones, ce Comité a mis au point un ordre du jour pour le Sommet de Québec, et, en s'appuyant sur les cinq réseaux créés à Paris, sur leurs responsables respectifs, et sur les divers correspondants sectoriels de ces mêmes réseaux dans les pays concernés, il a préparé les documents nécessaires à la discussion et à la prise de décision des chefs d'État et de Gouvernement. Ces documents constituent la deuxième partie des Actes du Sommet de Québec (p. 27).

Il est important de noter que les propositions du Comité international de préparation du Sommet de Québec ont été examinées, mises au point et entérinées par deux Conférences ministérielles préparatoires, tenues respectivement à Bujumbura, au Burundi, du 7 au 10 juillet 1987, et à Québec, au Canada, le 31 août 1987. La première partie des présents Actes contient le rapport de ces deux Conférences (p. 11).

Quant à la mise en place du Sommet lui-même, un Comité d'organisation conjoint, réunissant des représentants des Gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, avait été mis en place dès novembre 1986.

La troisième partie des Actes (p. 159) fait rapport sur les délibérations et les recommandations et décisions de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français; elle constitue, à proprement parler, le «Rapport final du Sommet de Québec». Parmi les résolutions adoptées par la Conférence, il convient de souligner particulièrement la *Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français*, document capital établissant les principes, les objectifs et le cadre général de la collaboration entre les pays et Gouvernements associés dans cette entreprise commune. Cette «Déclaration» constitue une excellente introduction aux «Actes du Sommet de Québec»:

(2) Ce rapport a fait l'objet d'une publication aux Éditions Mermon/Africascope, Paris, 1987.
© Comité international du suivi.

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

«Nous, chefs d'État et de Gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987,

NOUS FONDANT sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

NOUS INSPIRANT du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

RECONNAISSANT l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

CONVENONS que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

À ces fins, nous, les chefs d'État et de Gouvernement,

RÉAFFIRMONS notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

INCITONS l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples.»

Première partie

Documents préparatoires

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ INTERNATIONAL DE PRÉPARATION

*(Représentants personnels des chefs
d'État et de Gouvernement pour la
préparation de la conférence)*

S.E. M. Boumbéra Alassounouma	Représentant du Togo
M. Edouard A. Alexander	Représentant de Sainte-Lucie
S.E. M. le Docteur Youssef Ben Abbas	Représentant du Maroc
Mme Vayakone Bodhisane	Représentant de la République démocratique du Laos
S.E. M. Ekanga Botombele Bokonga	Représentant du Zaïre
S.E. M. Lucien Bouchard	Président du Comité
S.E. M. Sékou Décazi Camara	Représentant du Canada
S.E. M. Mamadou Diawara	Représentant de Guinée
S.E. M. Hamoud Ould Ely	Représentant du Mali
M. Louis Esmel	Représentant de Mauritanie
S.E. M. Jean-Marie Ewengue	Représentant de la Côte-d'Ivoire
S.E. M. Abdou Garba	Représentant du Congo
M. Mohamed Hassouna	Représentant du Niger
S.E. M. Souler Issoufou Idrissou	Représentant de l'Égypte
S.E. M. Adel Ismail	Représentant du Bénin
S.E. M. Ramdusthsing Jadoo	Représentant du Liban
S.E. M. Maurice Jeanrenaud	Représentant de l'Île Maurice
M. Alcide Joseph	Représentant de la Suisse
M. Pascal Kabore	Représentant de la Dominique
S.E. M. Jacques Leprette	Représentant du Burkina Faso
S.E. M. Christophe Maidou	Vice-président du Comité
M. Norman Martin	Représentant de la France
S.E. M. Cyprien Mbonimpa	Représentant de la République centrafricaine
M. Mihindou Mi-Nzamba	Représentant du Canada- Nouveau-Brunswick
S.E. M. Christian Orsetti	Représentant du Burundi
M. Lucien Outers	Représentant du Gabon
M. François Marcellus Paul	Représentant de Monaco
S.E. M. Georges Payet	Représentant de la Communauté française de Belgique
M. Giang Pham	Représentant d'Haïti
S.E. M. François de Paul Rabotoson	Représentant des Seychelles
M. Jean-Louis Roy	Représentant du Viêt-nam
	Représentant de Madagascar
	Vice-président du Comité
	Représentant du Canada-Québec

M. Georges Santer
S.E. M. André de Schutter
M. Mahmoud Soilih
S.E. M. Bubacar Ture
S.E. M. Bonaventure Ubalijoro
M. Christian Valantin
M. M. Ahmed Yacin
M. Noujdiam Lao Youssef-Kontou
M. Mustapha Zouari

Représentant du Luxembourg
Représentant de Belgique
Représentant des Comores
Représentant de Guinée-Bissau
Représentant du Rwanda
Représentant du Sénégal
Représentant de Djibouti
Représentant du Tchad
Représentant de la Tunisie

Secrétaires du Comité:

M. Guy Archambault
M. Clément Duhaime

Ambassade du Canada à Paris
Délégation générale du Québec à
Paris

RAPPORT DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE QUÉBEC Bujumbura, 7-10 juillet 1987

La Conférence est ouverte par le délégué de la France, M^{me} Lucette Michaud-Chevry, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la francophonie.

Au nom de l'ensemble des délégations, Mme Lucette Michaud-Chevry remercie les autorités du Burundi pour la qualité de l'accueil réservé; elle propose que la présidence de la Conférence soit assurée par le délégué du pays hôte, le Ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi, S.E.M. Egide Nkuriyngoma.

1. La Conférence procède à la désignation de son *bureau* qui est constitué comme suit:

Présidence: — Burundi

Vice-présidences: — Canada
— Canada-Québec
— France
— Guinée
— Tunisie
— Madagascar

Rapporteur: — Communauté française de Belgique

À la suggestion du délégué du Sénégal, la Conférence:

- présente ses condoléances au Ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi suite au décès de son frère;
- observe une minute de silence en hommage aux victimes de la catastrophe qui vient de frapper le Zaïre;
- décide de considérer comme document de la Conférence le texte du discours prononcé lors de la cérémonie d'ouverture par le Président de la République du Burundi, S.E. le Colonel Jean-Baptiste Bagaza.

2. *L'ordre du jour* de la Conférence tel qu'élaboré par le Comité international de préparation est adopté moyennant de légères modifications.

Pour l'ensemble des documents soumis, il est entendu que les remarques de détails seront transmises directement au Secrétariat du Comité préparatoire.

3. Information sur les travaux du *Comité du suivi*.

L'Ambassadeur de France, M. Jacques Leprette, présente succinctement le projet de rapport rédigé par le Comité du suivi. Contrairement à d'autres documents de synthèse, ce texte ne contient aucun engagement pour l'avenir; à ce stade, ce document fait le point sur les travaux réalisés par le Comité du suivi

dans le cadre du mandat donné par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de Paris.

Ce rapport sera examiné ultérieurement dans sa version finale, à l'occasion de la réunion ministérielle de Québec.

4. *Présentation et approbation des documents de synthèse.*

Les différents documents présentés par le Comité préparatoire sont soumis à la réflexion de la Conférence ministérielle afin que ses membres puissent exprimer dès à présent des observations. Les interventions des délégués sont reprises soit dans le rapport soit en annexe. Le Comité préparatoire devra tenir compte, autant que possible, des différentes contributions pour la rédaction des textes définitifs qui seront soumis à la prochaine réunion ministérielle ainsi qu'au Sommet.

VOLET POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

L'Ambassadeur du Canada à Paris, M. Lucien Bouchard, présente le document intitulé: «Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale». Ce texte se veut une base de réflexions qui sera complété suite à la réunion de Bujumbura; des projets de résolutions seront préparés pour le Sommet de Québec et transmis au préalable aux délégations.

De nombreux intervenants soulignent la qualité du document présenté et la pertinence des analyses qu'il contient.

Un consensus se dégage pour aborder les sujets suivants:

- la guerre du Golfe;
- la situation du Liban;
- l'Afrique australe dans sa triple dimension: apartheid, Namibie, déstabilisation;

et pour mettre davantage l'accent sur un certain nombre de problèmes:

- le prix des matières premières;
- l'endettement des pays du Sud;
- la situation particulière des pays les moins avancés et particulièrement les pays enclavés;
- l'encouragement de la circulation des biens culturels;
- la libre circulation des personnes;
- la nécessaire approche du développement dans toutes ses dimensions.

(Ainsi le développement économique ne doit pas être dissocié du développement social et culturel, de même que l'action économique doit être menée de pair avec le développement des droits fondamentaux.)

Pour tenir compte de la situation particulière que connaît la République d'Haïti, la Conférence ministérielle de Bujumbura, sur proposition de la France, recommande aux chefs d'État et de Gouvernement de se prononcer, lors du Sommet de Québec, sur des actions en faveur du redressement de ce pays notamment dans les domaines prioritaires de l'assainissement et du reboisement.

Le délégué du Tchad attire l'attention de la Conférence sur la situation du réseau scolaire de son pays malgré les efforts déployés par son Gouvernement.

Le délégué d'Haïti attire l'attention sur la nécessité d'inclure son pays (seul État francophone des Caraïbes) dans les programmes.

Enfin, il est entendu que les problèmes de l'Afrique australe, de l'apartheid, du Moyen-Orient seront abordés séparément.

Les délégations qui souhaitent apporter l'une ou l'autre suggestion à propos du texte «Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale» sont invitées à les transmettre au Comité préparatoire.

De même, une réflexion est nécessaire à propos de la Déclaration de solidarité francophone avant la prochaine réunion ministérielle.

VOLET COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

Remarques générales

Un certain nombre de considérations semblables ont été exprimées à l'occasion de l'étude des différents points de ce chapitre:

1. Nécessité de valoriser et de renforcer les instituts existants (ex.: Centres de recherches ou de formation) plutôt que de créer des institutions nouvelles. Éventuellement, favoriser l'internationalisation des Centres existants.
2. Dans un but d'efficacité et d'économie, tenir compte des recherches et expériences déjà menées et nécessité de vulgariser les techniques déjà mises au point.
3. Importance du développement systématique de partenariat, notamment par la constitution d'équipes comprenant des experts du Nord et du Sud.
4. Priorité aux actions revêtant un caractère multilatéral.
5. Intérêt du financement de la formation sur place (notamment par l'attribution de bourses de spécialisation sur place ou à l'extérieur).

Agriculture

Suite à l'exposé de M. Djibril Sene, chef de réseau, différents intervenants ont souhaité que soient développées les idées suivantes:

- importance de la pisciculture dans les pays enclavés;
- urgence de mesures face à l'avancée du désert, ce problème pouvant être étudié:
 - 1) soit par la création d'un réseau spécial consacré à ce problème;
 - 2) soit par l'ajout d'un programme «protection de l'environnement»;
 - 3) soit par la coordination des mesures relatives au problème de la désertification proposées par plusieurs réseaux.

À cet égard, le Niger apporte sa contribution à ce problème en déposant un document.

Il est signalé à cet égard qu'il existe au niveau du CILSS un réseau de «résistance à la sécheresse»:

- le problème de la transformation des produits alimentaires doit être étudié en plus de l'aspect stockage;
- dans le domaine des biotechnologies et du génie génétique: nécessité de procéder à l'inventaire des ressources génétiques afin de prendre des mesures visant à les sauvegarder, à les valoriser, à les gérer rationnellement;
- compte tenu de la situation particulière d'Haïti, la Conférence adopte une résolution relative à la lutte contre l'érosion.

Énergie

Exposé de M. Christian Latortue, chef de réseau.

Propositions des délégations:

- le volet «formation des cadres» doit être développé dans un programme multilatéral;
- accent à mettre sur le cas des pays aux ressources naturelles non encore exploitées;
- rattachement de l'Institut de l'Énergie à l'ACCT en veillant à ce que l'Institut développe effectivement ses relations avec les antennes locales;
- le Burundi confirme sa demande d'abriter une antenne de l'Institut de l'Énergie.

Communication et Culture

Volet Communication: exposé de M. Pierre Desroches, chef de réseau.

Volet Industries culturelles: exposé de M. Jean-Marc Léger.

Propositions des délégations:

- importance du volet livre et du volet lecture publique dans une perspective d'alphabétisation;
- nécessité de rechercher des mécanismes de type multilatéral dans le secteur de la production du film;
- extension du «concours Rousseau» à l'ensemble des pays francophones;
- à côté du point de vue des producteurs et des créateurs, il est important de tenir compte également des besoins et de la demande du public;
- respect des identités culturelles spécifiques;
- le projet «États généraux des médias» devrait être organisé sous l'égide de l'ACCT, en collaboration avec les organismes comme le CIRTEF, l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, etc.;
- importance à accorder à la formation à distance;
- renforcer le flux d'informations littéraires dans le sens Sud-Nord à la fois par des mesures techniques (ex.: tarifs douaniers) et par l'introduction d'ouvrages d'auteurs littéraires du Sud dans les programmes scolaires des pays du Nord;
- améliorer la distribution des films, par exemple par la création d'un bureau d'achat des films en français;
- amélioration de la production des pays du Sud par un projet «Nouvelles productions du Sud» déjà présenté au Comité international du suivi;

- création d'un comité d'experts chargé d'étudier:
 - le projet de satellite de communication (cf. Conférence de Paris);
 - la création d'une organisation francophone de télécommunications;
- la France dépose plusieurs propositions ainsi que des informations complémentaires sur des projets déjà cités.

Ces différents documents ainsi que d'autres qui pourraient être déposés d'ici la prochaine Conférence ministérielle seront étudiés par le Comité préparatoire.

D'autres projets pourraient également être étudiés:

- mise en œuvre d'un projet de Dictionnaire du français universel;
- création d'un festival du film francophone aux Antilles;
- développement du théâtre de langue française;
- étude relative à la création d'un institut des langues et civilisations africaines.

Réseau Information scientifique et technique

Chef de réseau: M. Hervé Hasquin

Interventions des délégations:

- intérêt de généraliser la formation en informatique;
- valorisation des technologies déjà acquises (ex. médecine traditionnelle);
- compléter la documentation scientifique par la documentation relative aux brevets;
- dans le domaine de la santé, avant l'important problème du SIDA, il convient de privilégier les recherches et les actions relatives aux maladies diarrhéiques;
- importance de programmes de formation à la maintenance de l'ensemble des équipements scientifiques;
- en ce qui concerne le projet UREF, il devrait être partie intégrante de l'AUPELF, être coordonné avec les actions du réseau, tenir compte des actions menées par l'ACCT, le CAMES, la CONFEMEN, etc. Ce projet doit revêtir un caractère véritablement multilatéral, y compris son financement. Pour mener à bien ce projet qui retient l'intérêt de la Conférence et qui sera étudié au Sommet de Québec, il convient de poursuivre les concertations en cours;
- la France dépose des propositions de modification du texte.

Industries de la langue

En l'absence de M. Claude Hagège, chef de réseau, empêché, M. l'Ambassadeur Leprette expose les grandes lignes du document «Industries de la langue».

Plusieurs délégations expriment leur intérêt pour les travaux de ce réseau dont les projets devraient permettre de soutenir et de renforcer l'idée de la francophonie et la complémentarité des États membres, notamment en réservant une place à la promotion des langues nationales. À cet égard, le Burundi attire l'attention de la Conférence sur le projet CELAB.

Projets hors réseaux

Présentation par M. Cyprien Nbonimpa, Ambassadeur du Burundi à Paris.

Interventions des délégués:

— Scolarisation des enfants francophones

Nécessité et urgence de trouver une solution à ce problème. Plusieurs délégations font observer la disparité des taux appliqués dans les «écoles françaises» pour les enfants des pays francophones autres que la France. Une solution partielle pourrait être trouvée par la mise à disposition de ces écoles de professeurs locaux.

— Baccalauréat francophone

Le projet, qui retient l'intérêt de plusieurs délégués, soulève encore plusieurs questions d'ordre juridique. L'étude de ce problème doit être poursuivie (notamment par la CONFEMEN) et des garanties doivent être données quant au maintien des équivalences actuellement acceptées pour les baccalauréats nationaux.

— Plusieurs délégations expriment l'appui de leur gouvernement au projet de «Jeux de la francophonie» déposé par la CONFESJES.

La Conférence tient à exprimer ses félicitations et ses remerciements aux membres du Comité du suivi, aux membres du Comité préparatoire et aux chefs de réseau pour la qualité des travaux menés et pour le haut niveau des textes déposés à la Conférence.

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU SOMMET

M. Lucien Outers, délégué général de la Communauté française de Belgique rend compte des travaux du groupe de travail chargé d'étudier ce problème.

Suite à cet exposé et à un échange de vues, la Conférence adopte la résolution suivante.

Résolution

Les Ministres réunis à Bujumbura à l'occasion de la Conférence préparatoire au 2^e Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui se déroulera au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987, suggèrent aux chefs d'État et de Gouvernement:

- de maintenir les fonctions du Comité du suivi telles qu'elles ont été définies à l'annexe 11 des Actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Paris, les 17, 18 et 19 février 1986;
- de donner des directives afin que le Comité du suivi:
 - invite à chaque réunion l'ensemble des membres du Sommet à participer aux discussions du Comité du suivi;

- transmette systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des membres du Sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et observations;
 - organise régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle des réunions d'information et de synthèse de l'ensemble des membres du Sommet.
- de confirmer l'existence et les fonctions actuelles des réseaux sous l'autorité du Comité du suivi;
- de créer un Comité consultatif dont la composition sera arrêtée à Québec. Ce Comité serait chargé de donner des avis sur la programmation décidée par le Sommet.
- d'arrêter sur le plan financier les règles suivantes:
- les actions décidées par le Sommet, et dont l'exécution est confiée à l'Agence, se réalisent, soit sur son budget ordinaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation;
 - les États ou Gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le Sommet et mises en œuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération;
 - de charger le Comité du suivi d'examiner avant le 3^e Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'Agence, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.) notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'Agence. Le Comité est chargé de faire des propositions concrètes à ce sujet.

5. *Projet d'ordre du jour du Sommet de Québec*

La Conférence décide de proposer au Sommet l'ordre du jour suivant:

- Constitution du Bureau du Sommet
- Adoption de l'ordre du jour

Volet I

Situation politique internationale

- Examen général
- Questions particulières

Situation économique mondiale

- Examen général
- Questions particulières

Volet II

Rapport du Comité international du suivi

Questions de coopération et de développement

- Agriculture
- Énergie
- Culture et communication
- Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
- Industries de la langue
- Actions hors réseaux

La préparation et le suivi des Sommets

- Les mécanismes
- Les moyens
- Rôle de l'ACCT

Lieu et dates du troisième Sommet

Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français

Questions diverses

6. *Ordonnancement des travaux du Sommet de Québec*

La Conférence établit l'ordonnancement des travaux sous réserve de l'adoption de l'ordre du jour par les chefs d'État et de Gouvernement.

7. *Observateurs au Sommet de Québec*

L'ACCT et les principaux organismes et associations de la francophonie seront invités à la séance inaugurale et à la séance de clôture.

Les travaux à huis clos sont évidemment réservés aux chefs d'État et de Gouvernement.

8. *Projet de Conférence ministérielle*

Elle se tiendra le 31 août à Québec.

9. *État d'avancement de l'organisation matérielle du Sommet de Québec*

Un Secrétariat conjoint Canada, Canada-Québec et Canada-Nouveau-Brunswick a été mis en place.

L'organisation pratique est déjà bien avancée.

Les délégations sont invitées à remettre les questionnaires au plus tôt.

10. *Les lieux et dates du troisième Sommet*

Ils seront arrêtés à Québec.

Mme Monique Landry, Ministre des Relations extérieures du Canada, a tenu à confirmer tout le plaisir que les autorités gouvernementales canadiennes auront à accueillir les chefs d'État et de Gouvernement lors du deuxième Sommet à Québec.

Elle les a assurés que les deux gouvernements hôtes, les Gouvernements du Canada et du Québec, auxquels s'associent les autorités du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, n'ont ménagé aucun effort pour que cette rencontre s'avère un véritable succès.

La Conférence tient à exprimer aux autorités du Burundi et spécialement au Président de la République, le Colonel Jean-Baptiste Bagaza, ses remerciements pour la qualité et la chaleur de l'accueil réservé à toutes les délégations. Elle félicite et remercie les différents collaborateurs de l'Administration burundaise pour l'efficacité de l'organisation. Elle salue la façon magistrale dont le Ministre des Affaires étrangères du Burundi, M. Egide Nkuriyingoma a présidé les travaux.

RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE QUÉBEC Québec, le 31 août 1987

1. La Conférence est ouverte sous la présidence du Très Honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, qui souhaite la bienvenue aux différents délégués.

Le Ministre des Relations internationales du Québec, l'Honorable Gil Rémillard, s'associe à ces paroles de bienvenue.

2. Bureau

Sur proposition du Togo, le Bureau de la Conférence ministérielle de Bujumbura est reconduit.

Présidence:	Canada
Vice-présidences:	— Burundi
	— Canada-Québec
	— France
	— Guinée
	— Tunisie
	— Madagascar

Rapporteur: Communauté française de Belgique

3. *L'ordre du jour* de la Conférence est adopté.
4. Les différents délégués tiennent à exprimer leurs remerciements aux autorités hôtes pour la qualité et la chaleur de l'accueil réservé.
5. *Projets de résolution et documents de synthèse*

Le Comité préparatoire ayant reçu mandat de la Conférence ministérielle de Bujumbura de faire rédiger des propositions de résolutions à soumettre à la Conférence ministérielle de Québec, ces différents textes font l'objet de discussions et d'amendements, dans certains cas après constitution de groupes de travail restreints.

La Conférence décide de soumettre à la réunion des chefs d'État et de Gouvernement les textes amendés.

A. VOLET POLITIQUE INTERNATIONALE ET ÉCONOMIE MONDIALE

- Projet de résolution concernant le conflit irano-irakien
- Projet de résolution sur l'Afrique australe: apartheid, déstabilisation régionale et Namibie
- Projet de résolution sur la situation économique mondiale

Un projet de résolution, présenté par le Liban et relatif au Moyen-Orient, a reçu l'appui d'un grand nombre de délégations. Ce texte sera soumis à la réunion des chefs d'État et de Gouvernement.

B. VOLET COOPÉRATION

Plusieurs délégués font part à la Conférence des initiatives prises par leur pays en vue de faire progresser certains projets, soit retenus au Sommet de Paris, soit proposés au Sommet de Québec.

Au sujet de ce volet, la France attire l'attention sur la nécessité d'identifier les programmes majeurs et prioritaires à mettre en œuvre particulièrement au moyen de fonds multilatéraux placés auprès d'institutions multilatérales et principalement auprès de l'ACCT. Le rôle important de nombreuses associations et institutions francophones doit également être souligné. Ces institutions ont émis des vœux que la Conférence devrait enregistrer. La France suggère également qu'une ligne de crédit figure au budget de l'ACCT afin de soutenir certains projets de ces ONG.

1. Projets de résolutions

- Projet de résolution sur l'agriculture et la protection de l'environnement
- Projet de résolution relatif à la lutte contre l'érosion en Haïti
- Projet de résolution sur les calamités naturelles
- Projet de résolution sur le Liban
- Projet de résolution sur l'aide économique au Tchad

2. Documents de synthèse

Les documents de synthèse portant sur les sujets suivants sont adoptés:

- agriculture
- énergie
- communication
- industries culturelles
- information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
- industries de la langue
- actions hors réseaux

Ils seront transmis à la réunion des chefs d'État et de Gouvernement.

C. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU SOMMET DE QUÉBEC

La Conférence ministérielle de Bujumbura avait adopté un certain nombre de principes (voir le rapport adopté à Bujumbura) qui devaient être complétés par le Comité préparatoire.

En outre, la France propose la constitution d'un «comité ad hoc», composé de chefs d'État et de Gouvernement et chargé de mener une réflexion de fond sur l'avenir de la francophonie.

Certaines délégations estiment qu'une structure nouvelle risque de faire double emploi avec le Comité du suivi. Le consensus ne pouvant être dégagé à ce sujet, la Conférence ministérielle décide de soumettre le problème à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement.

D. DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ

La Conférence adopte un projet de Déclaration de solidarité.

Les projets de résolution ainsi que les documents de synthèse font l'objet d'un consensus.

6. La Conférence adresse ses vœux de rétablissement à M. Lucien Outers, délégué général de la Communauté française de Belgique, membre du Comité du suivi et président du Sous-comité du suivi.
7. Le président de la Conférence, le Très Honorable Joe Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, remercie l'ensemble des délégations pour l'excellent climat de collaboration et pour l'esprit de dialogue qui a permis de mener à bien les travaux dans les délais impartis.

Deuxième partie

Documents de conférence

DOCUMENTS DE RÉFLEXION SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE ET L'ÉCONOMIE MONDIALE

Présentation

Les discussions entourant la préparation du Sommet de Québec ont clairement fait ressortir l'importance que les pays participants accordent aux questions de politique internationale et d'économie mondiale. Il est également apparu nécessaire d'axer les échanges sur des questions centrales, d'intérêt commun et présentant un caractère prioritaire pour les pays de la communauté francophone. À cet égard, le Sommet de Paris fut l'occasion de résolutions spécifiques dont il conviendra de dresser un bilan critique et ainsi d'assurer une continuité au processus de concertation amorcé par les Sommets.

Les documents de réflexion ci-après constituent un reflet des principales préoccupations exprimées et des diverses contributions présentées à ce chapitre, notamment à l'occasion de l'élaboration du projet d'ordre du jour du Sommet. Ces documents proposent donc un agencement des thèmes et des suggestions de méthode. C'est le cas en particulier au plan de l'économie afin de permettre une prise en compte adéquate des questions susceptibles d'un traitement plus opportun sous l'angle de la «coopération et du développement».

Comme ce fut le cas lors du Sommet de Paris, il apparaîtrait utile que les composantes politiques et économiques du volet soient respectivement introduites par un exposé liminaire d'un chef d'État ou de Gouvernement.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE

APPROCHE GÉNÉRALE

Le Sommet de Paris, en février 1986, a consacré l'importance de la concertation entre les chefs d'État et de Gouvernement présents sur les grands problèmes de la politique internationale. Les enjeux qui concernent nos pays débordent le plus souvent la dimension spécifiquement francophone et transcendent généralement par leur ampleur le cadre étatique traditionnel. Or, cette consultation politique qu'appellent les Sommets repose sur un dialogue franc et direct entre les dirigeants de nos pays. Les Sommets représentent à cet égard des occasions privilégiées; ils sont un lieu autant qu'un instrument susceptibles de résultats productifs et significatifs à l'échelle internationale. Les résolutions issues du Sommet de Paris en attestent et il y aura lieu d'en faire le bilan critique à l'occasion du Sommet de Québec.

Le Sommet de Québec doit aller plus loin dans la voie de la concertation. Comme forum ouvert sur d'autres consultations plus spécifiques, il doit permettre de faire le point sur certaines questions d'intérêt et de préoccupation communes. L'on pense tout naturellement aux négociations sur le désarmement, au problème de l'apartheid en Afrique australe, à la situation au Moyen-Orient et au respect des droits fondamentaux. Ces Sommets constituent une occasion unique d'ancrer plus fermement encore la solidarité des pays participants dans leur adhésion au projet politique qui les rassemble.

PROFIL DE LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

La situation internationale actuelle est marquée du sceau de l'incertitude. La sécurité mondiale demeure fragile autant que tributaire du face à face nucléaire des superpuissances. Néanmoins, sur le plan Est-Ouest, la situation actuelle est caractérisée par une plus grande activité et la perspective d'accords de désarmement significatifs. N'en persistent pas moins une vive rivalité au plan technologique et de nombreuses manifestations d'instabilité: conflits raciaux et territoriaux, querelles idéologiques, sans compter les conflits internes ou régionaux qui s'inscrivent souvent dans cette mouvance Est-Ouest.

Du côté économique, le monde industrialisé s'est en grande partie dégagé de la récession du début des années 80. Cependant, la croissance s'avère inégale et n'est pas sans conséquences graves pour les pays en développement. Cette situation crée d'ailleurs un paradoxe: l'interdépendance croissante des économies dans un contexte de crise mine plutôt qu'elle n'encourage la concertation économique multilatérale, comme en font foi les résurgences du protectionnisme.

Certes, des progrès ont été réalisés aux plans politique, économique, stratégique et social. Toutefois, ce que l'évolution récente démontre, c'est le caractère commun de vulnérabilité de toute nation ou de tout groupement de pays face à l'incertitude du climat mondial. Les enjeux sont maintenant globaux et leurs données attestent d'une profonde interpénétration de tous les domaines: il n'y a plus de développement économique sans volonté politique; il n'y a plus

de volonté politique nationale qui ne prenne en compte des considérations ou des facteurs d'ordre international; il n'y a plus de sécurité sans développement et inversement. Il en résulte un décloisonnement des enjeux qui explique que des problèmes démographiques, sociaux, environnementaux et de santé acquièrent une portée considérable.

Cette interdépendance pose un sérieux défi au niveau des fora majeurs de dialogue politique international. De là son caractère éminemment pertinent pour le Sommet de Québec. Il incombe à ses membres de déterminer à quel point l'édification d'un nouveau forum international comme celui-ci peut, en même temps, contribuer à la recherche de solutions à des préoccupations communes et affirmer pleinement l'influence que ce regroupement de nations francophones peut exercer au plan international.

LES CHAMPS D'ACTION

Notre solidarité doit s'exprimer concrètement, tout en permettant aux partenaires du Sommet d'entamer un dialogue constructif et durable. Il faut aussi qu'une certaine continuité soit préservée dans le choix des thèmes. De même, un échange général sur quelques thèmes majeurs peut s'avérer tout aussi profitable que des discussions détaillées sur des points particuliers. L'essentiel, c'est que les participants au Sommet se concertent d'égal à égal en partenaires véritables, fassent cause commune et participent d'un même projet politique dont notre communauté soit à la fois porteuse et synonyme. Il importe enfin que cette concertation ne se définisse pas à la marge, voire en porte-à-faux par rapport à d'autres instances, mais bien, autant que possible, en symbiose avec ce qui s'y débat.

Après avoir procédé à un bilan critique des résolutions politiques du Sommet de Paris, voici quelques thèmes qui pourraient être abordés de façon spécifique lors du Sommet de Québec:

1- Afrique australe: apartheid, Namibie et déstabilisation régionale

Le Sommet de Paris fut l'occasion d'une résolution unanime et majeure à ce chapitre. En l'examinant à nouveau, le Sommet de Québec ferait certes œuvre de continuité dans sa concertation mais surtout affirmerait au plan international la volonté des pays ayant en commun l'usage du français d'exercer une pression constante contre le régime de l'apartheid tout en contribuant à la cristallisation de l'opinion mondiale. L'analyse de ces questions pourrait prendre en compte les autres dimensions indissociables que sont la Namibie et l'effet de déstabilisation au plan régional.

2- Moyen-Orient et Proche-Orient

La persistance de conflits dans ces régions du monde appelle une attention particulière des chefs d'État et de Gouvernement au Sommet. La situation toujours difficile et douloureuse au Liban, pays membre du Sommet, interpelle la solidarité des pays ayant en commun l'usage du français et sollicite leur appui en faveur d'un règlement. Par ailleurs, la situation prévalant dans la région du Golfe

persique suggère, en raison de ses conséquences, un examen qui prenne en compte les développements récents.

3- Sécurité internationale et désarmement

Le Sommet de Paris avait permis de faire ressortir les corrélations entre sécurité, désarmement et développement. Aujourd'hui, la conjoncture paraît peut-être plus favorable qu'auparavant à un nouvel appel des pays du Sommet en faveur d'une amélioration profonde et durable des rapports Est-Ouest, du renforcement conséquent de la sécurité collective et individuelle, notamment par une atténuation des conflits régionaux. Le Sommet de Québec pourrait se féliciter de la tenue, sous l'égide des Nations Unies, de la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement (24 août-11 septembre 1987 à New York). Le Sommet de Québec pourrait également encourager la conclusion de tout accord vérifiable et équilibré sur la réduction des arsenaux nucléaires ainsi que le développement de mesures de confiance ayant pour conséquence un renforcement de la sécurité des États et, ainsi, de la coopération internationale.

4- Droits fondamentaux

La tâche qui consiste à faire respecter les droits fondamentaux — droits politiques, civils ou économiques, sociaux et culturels — représente un défi majeur. Il est universellement admis de nos jours que ceux-ci constituent un objet légitime de débat et d'action sur le plan international. En dépit d'une large ratification des conventions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur les droits fondamentaux, les moyens déployés au niveau international pour en assurer le respect demeurent insuffisants. Le Sommet représente à cet égard une occasion unique pour la communauté francophone de dégager les principes d'une action commune qui prenne notamment en compte une approche globale du développement. La libre circulation des personnes constitue également une préoccupation susceptible d'être évoquée.

5- Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français

Les chefs d'État et de Gouvernement réunis à Québec pourraient également considérer l'adoption d'une Déclaration qui préciserait les objectifs qu'ils entendent assigner à leur communauté. Une telle Déclaration traduirait la volonté politique qui constitue la base même des Sommets en tant qu'instance de concertation pour les pays ayant en commun l'usage du français, tout en l'accréditant par rapport aux autres grands fora internationaux. Les Sommets réalisent enfin un projet collectif d'envergure dont il importe d'assurer le rayonnement et d'affirmer le dynamisme et la présence dans l'évolution historique de cette communauté. Cette Déclaration se voudrait en quelque sorte l'engagement des dirigeants de nos pays à assurer à leurs populations un nouvel horizon politique, économique, culturel et social sur le partage d'une même langue.

CONCLUSION

Le volet du Sommet portant sur les questions de politique internationale constitue l'un des acquis importants des conférences des chefs d'État et de

Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. La concertation et le dialogue au plus haut niveau, franc, ouvert et personnel, contribuent à renforcer notre connaissance et notre compréhension mutuelles. Ainsi, les pays ayant en commun l'usage du français sont associés dans une action commune dont la portée et l'influence ne peuvent qu'être significatives au plan international.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

La problématique de l'heure en matière d'économie mondiale est celle qui a le plus d'impact sur la vie quotidienne dans tous les pays participant au Sommet de Québec.

Les discussions et les échanges entre les chefs d'État et de Gouvernement réunis pour l'occasion pourraient faire ressortir d'une manière très concrète le thème de l'interdépendance entre les pays en développement et le monde industriel. Cette interdépendance se manifeste clairement dans les grands problèmes d'actualité économique qui constituent pour tous les gouvernements un défi de taille et qui suscitent une attention particulière dans le contexte des relations entre nos pays. Dans le cadre du Sommet de Québec, il conviendrait d'examiner ces problèmes sous trois rubriques: (1) la situation économique mondiale, (2) l'endettement et la situation des pays les moins avancés et (3) les échanges internationaux (produits de base; protectionnisme; marchés agricoles).

Une volonté expresse de nous pencher sur ces problèmes épineux implique certes déjà une conviction que le Sommet pourrait apporter une contribution valable aux solutions qui s'imposent. Il est vrai que des débats sont en cours sur chacune de ces questions dans d'autres fora, spécialisés ou non. Cependant, un cadre comme le Sommet, basé sur la solidarité qui peut naître du partage d'une même langue et sur l'habitude de notre coopération au sein de cette famille bien particulière que constituent les pays ayant en commun l'usage du français, peut contribuer à faire avancer les débats qui se poursuivent ailleurs sur une voie qui tiendra compte des préoccupations propres aux pays réunis à ce Sommet. Compte tenu de la répartition géographique et de la diversité économique de nos pays, il est évident que, si nous parvenons à dégager quelque consensus, notre communauté serait assurée de produire ainsi un impact constructif tant pour elle-même qu'à l'échelle mondiale.

Certes, d'autres thèmes à portée économique mais à caractère «social» ont été mis de l'avant dans le cadre des discussions préparatoires. Pour cette raison, il apparaît que leur traitement s'inscrirait davantage dans le contexte des discussions devant engager des efforts particuliers de coopération. Ces thèmes seront évoqués ci-après et leur discussion réservée au volet «coopération et développement» du Sommet de Québec.

1- La situation économique mondiale

Bien que certains pays aient bénéficié d'une reprise économique partielle au cours des quatre dernières années, les taux de croissance ont fléchi en 1986, et les perspectives pour 1987 ne sont guère encourageantes. Pour les pays industrialisés, la tâche principale consiste à réduire les déséquilibres commerciaux et budgétaires afin de relancer la croissance de la production et de l'emploi. À cette fin, la coordination de l'orientation des politiques économiques des principaux pays industrialisés revêt une importance particulière.

Ce ralentissement de l'activité économique dans le monde industriel pèse lourdement sur les prix et le volume des exportations des pays en développement, ce qui rend la mise en œuvre des programmes d'ajustement économique dans ces pays beaucoup plus difficile. Le rôle des grandes institutions financières internationales sera évidemment de premier plan à ce chapitre. Il faudra que celles-ci prennent en compte la nécessité de privilégier la croissance et le développement comme éléments fondamentaux de tout programme d'ajustement.

Une meilleure coopération économique — impliquant gouvernements et institutions financières — sera un élément de nos efforts vers un redressement de la situation économique des pays en développement. Il est donc opportun que les participants au Sommet se penchent sur cette question et s'échangent leurs vues avec franchise, réalisme et ouverture d'esprit.

2- L'endettement et la situation des pays les moins avancés

La dette totale des pays en développement s'élevait en 1985 à 1 000 milliards de dollars alors que le service de la dette se chiffrait à 133 milliards. Il incombe à la communauté mondiale sous toutes ses facettes et à partir de toutes ses formes d'expression de poursuivre des efforts concertés pour, sinon mettre un terme à cette crise financière, du moins la freiner. Le Sommet, qui regroupe pays créanciers et pays débiteurs, pourrait permettre un échange de vues très utile sur cette question.

La formule de l'«ajustement dans la croissance» (Plan Baker) proposée en 1985, ne s'est pas réalisée sous tous ses aspects et n'a donc pas donné tous les résultats escomptés. Dans le contexte de l'approche au cas par cas, un renforcement de la coopération entre les institutions financières et un engagement plus ferme de la part des banques commerciales pourraient s'avérer les éléments essentiels pour une solution durable. La nature et l'importance du rôle des gouvernements impliqués pourraient aussi être abordées selon l'optique de chacun.

Le Sommet devrait se pencher sur la situation des pays les moins avancés. Il faut reconnaître en effet que les pays à très faible revenu, par exemple en Afrique, constituent un cas spécial qui nécessitera des mesures exceptionnelles. Les flux de capitaux privés vers ces pays étant largement insuffisants, le fardeau de la dette se fait de plus en plus lourd. Les politiques gouvernementales, notamment en ce qui a trait à l'aide publique, devront tenir compte des besoins spéciaux des pays dont les économies sont les plus faibles.

3- Les échanges internationaux (produits de base; protectionnisme; marchés agricoles)

En premier lieu, il convient de souligner la gravité des problèmes que posent les incertitudes dans les marchés des produits de base pour les pays exportateurs de ces produits. Les pays réunis au Sommet devraient favoriser des consultations dans un esprit de coopération internationale susceptible de conduire à des solutions. Une meilleure compréhension des marchés apparaît un facteur indispensable à la formulation de politiques efficaces.

La montée du protectionnisme constitue une menace sérieuse au maintien d'un système ouvert d'échanges internationaux. Les pays du GATT se sont

récemment engagés dans un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Pourquoi le Sommet de Québec n'exprimerait-il pas un appui collectif à ce processus, dans la mesure où il représente le meilleur moyen de parvenir à une libéralisation des échanges? Pour ce qui est de la crise que traverse le secteur agricole, il faudra s'entendre non seulement sur un programme de réforme à long terme sous l'égide du GATT mais encore sur une réorientation de politique à portée plus immédiate mais compatible avec cette réforme à long terme. Un sérieux effort de coopération internationale sera indispensable pour alléger les tensions qui caractérisent le secteur agricole et qui, si elles affectent le monde industriel, se traduisent souvent pour les pays en développement en termes de survie alimentaire.

Le Sommet de Québec pourrait conclure qu'il est d'une importance primordiale que ces négociations tiennent compte des intérêts particuliers des pays en développement. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue l'interdépendance croissante qui caractérise les échanges entre ces derniers pays et le monde industriel. C'est ainsi que les pays de l'OCDE sont très conscients que la réduction de la capacité d'importation de ces mêmes pays se traduit en une perte importante pour les économies des pays industrialisés. De plus, le commerce international doit agir comme principal instrument à long terme pour permettre aux pays endettés de générer une plus grande capacité de remboursement de leur dette.

QUESTIONS PARTICULIÈRES

Certains thèmes plus spécifiques dont le traitement serait davantage relié aux questions «de coopération et de développement» pourraient être abordés lors du second volet du Sommet.

C'est le cas notamment des actions de solidarité destinées à appuyer les efforts de reconstruction et de développement de pays particulièrement éprouvés tels le Tchad et le Liban, par exemple au plan des institutions scolaires. Les problèmes d'éducation et de formation, en général, recourent une préoccupation centrale à la coopération mise en œuvre au sein de la communauté des pays ayant en commun l'usage du français. Au plan de la santé, on constate que la planète entière n'offre pas de refuge face à de nouveaux fléaux et que ce sont les équilibres sociaux qui sont finalement en cause. Les pays ayant en commun l'usage du français pourraient unir leurs efforts pour la recherche de solutions appelant une coopération concertée. Environnement et qualité de vie sont également d'un intérêt immédiat pour nos populations et nos gouvernements. Si, pour le monde occidental, les problèmes de l'environnement découlent souvent d'une opulence mal gérée, ceux-ci se traduisent généralement pour les pays en développement en termes de désertification, de dégradation et d'épuisement des sols et de cataclysmes naturels (dépressions tropicales, éruptions volcaniques, etc.) qui ne sont pas sans rapport avec d'importantes poussées démographiques et une urbanisation effrénée. Voilà autant d'autres thèmes qui pourraient être abordés sous l'angle de la coopération.

CONCLUSION

Les pays réunis au Sommet de Québec se doivent de dégager un consensus sur les grandes questions économiques qui permettra de répercuter un message constructif aux fora spécialisés. Un tel message, émanant du même esprit de concertation qui a caractérisé le Sommet de Paris en 1986, ne manquera pas de stimuler la coopération internationale économique. Ceci aura d'autant plus de chance de se réaliser si les participants au Sommet savent mettre à profit plus tard, dans ces autres fora, les fruits de leur concertation dans le cadre unique qui est ainsi offert.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE AGRICULTURE

1. RAPPEL SUCCINCT DES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU SOMMET DE PARIS

Le Sommet de Paris, après avoir souligné l'importance cruciale du développement agricole et mis l'accent sur le rôle que peuvent jouer la formation et l'utilisation de l'informatique pour la promotion de l'agriculture, a déterminé les axes prioritaires d'intervention que sont:

- le développement de la collaboration entre instituts de recherche et de formation, notamment pour les divers aspects de l'agriculture tropicale;
- la diffusion de l'information;
- la formation intégrée de gestionnaires et de techniciens;
- l'adaptation des techniques aux besoins des pays.

Le Sommet de Paris a insisté sur la nécessité de la mise en œuvre d'un programme intégré de formation et de recherche-développement, en vue de la création d'une capacité scientifique et technique de haut niveau. Pour la formation technologique en agriculture et agro-alimentaire, le Sommet de Paris a souligné l'intérêt des technologies de pointe, notamment:

- biotechnique et génie génétique;
- gestion des ressources naturelles (ressources en eau particulièrement);
- informatique appliquée à la biologie et à la télématique.

Enfin, le Sommet de Paris a décidé la création de centres de formation d'agronomes en milieu rural et a retenu le principe de la création de centres de formation au profit de petites entreprises artisanales en milieu rural.

2. PROGRAMMES PROPOSÉS POUR LE SOMMET DE QUÉBEC

2.1. Orientations générales

Tout d'abord, il nous semble opportun que les orientations prioritaires qui ont été définies lors du Sommet de Paris en ce qui concerne l'amélioration des ressources humaines par une formation adéquate, la diffusion de l'information, ainsi que la collaboration entre institutions de recherche et de formation soient intégralement maintenues, car elles demeurent aussi fondamentales qu'actuelles.

Toutefois, le Sommet de Québec devrait être une occasion pour l'introduction de la dimension développement rural.

La situation agricole dramatique de l'Afrique francophone et de la plupart des pays francophones en développement nécessite des solutions urgentes et globales.

Il demeure essentiel que la solidarité entre pays francophones du Nord et du Sud puisse jouer pleinement au niveau international, afin d'obtenir des

prix rémunérateurs et stables des produits de base en général, et singulièrement en matière agricole.

Sur un autre plan, il convient de souligner la nécessaire interdépendance entre les actions de formation, de recherche et de production, afin d'assurer un développement agricole harmonieux. Il faut toujours avoir présent à l'esprit l'indispensable conjonction synergique de toutes ces actions autour d'objectifs de développement agricole précis.

Il importe de faire remarquer que la priorité absolue qui retiendra notre attention, dans tous les domaines, sera la valorisation des ressources humaines. La deuxième priorité reviendra à la gestion adéquate des ressources naturelles en vue de pouvoir pérenniser la production et le développement agricoles.

2.2. Programmes de formation de personnel qualifié dans le domaine agricole

2.2.1. Analyse de la situation

Au lendemain des indépendances, le personnel qualifié en agriculture (ingénieurs, médecins vétérinaires, techniciens, cadres moyens) était rare, voire inexistant dans les pays africains.

Des investissements importants ont été consentis par les différents États en vue de former ce personnel. Ces investissements se sont traduits par la création d'établissements à l'échelle nationale ou au niveau régional dans certaines situations.

Les différents bilans établis montrent que les effectifs, qui ont été formés jusqu'à présent, ne couvrent pas la totalité des besoins. D'ici l'an 2000, on estime que le personnel qualifié en agriculture, en Afrique, devra augmenter, selon les pays, de 50 % à 700 % pour les ingénieurs et de 70 % à 500 % pour les techniciens.

Parallèlement à l'aspect quantitatif, ces bilans soulignent l'inadaptation de l'appareil de formation actuel aux besoins et aux priorités des agricultures nationales: absence de liaison entre la formation, la recherche et le développement, nombre réduit de spécialisations dans les établissements, difficultés d'assurer ces dernières dans les pays.

À cette inadaptation, s'ajoutent l'insuffisance des équipements et de la documentation scientifique et technique, le manque de qualification pédagogique et méthodologique des enseignants.

Les bilans des politiques de formation en agriculture, établis par les différents États, ont conduit ces derniers à envisager ou à entreprendre leur révision à la lumière:

- du ralentissement de la capacité du secteur public en matière d'emploi;
- de la nécessité de former, pour le secteur privé, dont il convient de ne pas surestimer les capacités réelles d'emploi;
- du sous-emploi réel de l'appareil de formation existant.

2.2.2. *Recommandations*

2.2.2.1. Objectifs

Les actions à entreprendre en matière de formation devront découler des objectifs assignés par les politiques agricoles des États, déterminées à partir des exigences et des réalités du développement agricole local. Ces actions concerneront l'ensemble de l'appareil de formation et devront viser:

- l'instauration d'un enseignement concret par une plus grande intégration des composantes formation-recherche-vulgarisation et le développement d'une pédagogie pertinente;
- le développement de capacités permettant d'assurer les formations spécialisées dans les pays du Sud;
- la mise en place de politiques de gestion des ressources humaines, notamment dans le secteur public;
- la concertation périodique au niveau des responsables nationaux de la formation en agriculture et des directeurs des établissements d'enseignement agricole, afin de faciliter l'émergence d'actions et de pratiques de formation plus adaptées au développement.

2.2.2.2. Programmes d'action

Les objectifs indiqués ci-dessus se traduiront par la mise en œuvre des programmes suivants:

- le renforcement des équipements et des fonds documentaires des établissements;
- la mise en place de centres régionaux de spécialisation au sein d'institutions existantes qui seront choisies selon leur situation géographique et leurs potentialités; les bourses de spécialisation devraient être attribuées essentiellement pour la formation dans les centres régionaux de spécialisation;
- la constitution d'équipes nationales d'enseignants auxquels sera assurée une formation garantissant leur compétence professionnelle;
- l'encouragement de la création et de la diffusion de publications scientifiques et techniques et de manuels pédagogiques adaptés;
- l'organisation des rencontres périodiques des responsables nationaux de la formation en agriculture et des directeurs d'établissements de l'enseignement agricole.

2.3. Programmes pour la recherche agricole

2.3.1. *Analyse de la situation*

La recherche agricole dans les pays francophones en développement connaît des évolutions inégales liées à l'histoire des pays respectifs, à leur politique de développement et à leurs moyens humains et financiers. Presque tous les pays ont entamé des recherches sur les cultures vivrières ou les cultures de rente. Beaucoup de pays ont bénéficié de l'appui d'instituts francophones de recherches qui ont fait avancer les connaissances sur les plantes oléagineuses,

sur les cultures de rente (coton, café, cacao, etc.), sur les essences forestières, sur les cultures vivrières et la santé animale, etc.

Cependant, les systèmes nationaux de recherche sont encore relativement faibles et une grande part du financement de la recherche agricole en Afrique provient de l'aide bilatérale ou multilatérale.

La formation en matière de recherche a fait l'objet d'une attention particulière depuis quelque vingt années avec, comme conséquence, la mise en place d'équipes de recherche. Néanmoins, l'effort de recherche n'a pas donné les résultats escomptés, compte tenu de plusieurs faits:

- une absence d'orientation précise tenant compte des besoins réels de l'agriculture;
- une absence d'environnement scientifique satisfaisant pour les chercheurs nationaux;
- une absence de statut et de moyens de travail donnés aux chercheurs.

En outre, les résultats obtenus par la recherche sont insuffisamment valorisés et appliqués au niveau des terroirs.

2.3.2. *Recommandations*

2.3.2.1. Objectifs

Il s'agit d'assurer une meilleure diffusion des résultats et des programmes de la recherche agricole, afin de faciliter des échanges entre chercheurs et de permettre l'appropriation des technologies aptes à promouvoir le développement de la production. Les méthodes audiovisuelles de transfert de technologie devront être étudiées et adaptées.

En outre, il faut favoriser le développement des programmes coopératifs de recherche entre plusieurs pays francophones, et sur des thèmes précis, par la création ou le développement de réseaux de recherche thématiques, en vue d'aboutir à des résultats plus rapidement et à des coûts moins élevés, en mettant en commun des moyens humains, matériels et financiers. Parmi les réseaux existants, celui consacré à la résistance à la sécheresse mérite une attention particulière.

Enfin, il y a lieu, grâce à une concertation plus régulière, de stimuler une participation plus active et plus efficace de la recherche francophone dans la coopération internationale en recherche agricole.

2.3.2.2. Programmes d'action

Les programmes à mettre en œuvre sont:

- la valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie (diffusion des résultats et programmes; méthodes de transfert de technologie);
- les programmes coopératifs de recherche agricole sous forme de réseaux thématiques; développer et étendre les réseaux par culture existants, mettre en place de nouveaux réseaux (socio-économie, systèmes de production). Par une concertation périodique, veiller à une meilleure coordination des politiques de recherche agricole;

- le renforcement de certains centres de recherche agricole pour qu'ils jouent le rôle de centres régionaux ou internationaux. À cet égard, la Côte-d'Ivoire dispose d'un centre de recherche ORSTOM spécialisé dans les sciences agricoles, les sciences de la nature et les sciences médicales. Pour le renforcement de la solidarité et de la coopération multilatérales entre les pays ayant en commun l'usage du français, la Côte-d'Ivoire propose la transformation de ce centre en un centre international. Cette proposition est appuyée par la France;
- le développement de la pisciculture dans les rivières et les lacs;
- l'appui aux laboratoires de biotechnologie existants et pouvant servir de support à des actions régionales de multiplication et de dissémination de matériel végétal indemne de toute maladie ou difficile à multiplier, grâce à l'utilisation de techniques de cultures de tissu *in vitro*. Ces laboratoires pourront jouer un rôle essentiel dans la sauvegarde des ressources génétiques végétales et animales.

2.4. Programmes pour le développement agricole et la gestion des ressources naturelles

2.4.1. Analyse de la situation

Beaucoup d'États francophones, surtout en Afrique, sont en période de révision de leur politique de développement agricole, afin de stimuler et d'encourager l'initiative privée pour l'expansion de la production agricole, la transformation et l'écoulement des produits agricoles. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée aux organisations professionnelles issues de la base. Parallèlement, on assiste à un allégement des effectifs du dispositif d'encadrement du monde rural.

2.4.2. Recommandations

2.4.2.1 Objectifs

Il s'avère indispensable d'intervenir dans les activités de développement agricole, mais en s'adressant aux producteurs de base à travers les organisations professionnelles de producteurs, en vue

- d'encourager et d'appuyer les initiatives prises par les producteurs de base pour développer leur propre capacité de production et améliorer leurs conditions de vie. Les actions à mener (formation, information, préparation de dossiers de projets, conseils de gestion, gestion des ressources naturelles, aménagements de petits périmètres, crédits, etc.) devraient se situer au niveau du village et s'adresser d'abord aux organisations professionnelles de producteurs.

Une attention spéciale sera apportée à la diffusion de techniques de bonne gestion des ressources naturelles (aménagement de bassins versants, protection du sol, lutte contre la désertification et la déforestation, gestion des ressources hydrauliques, lutte contre les déprédateurs, etc.). En Haïti, un effort sera consenti pour la lutte contre l'érosion par des techniques de reboisement.

Les problèmes relatifs à la limitation des pertes après récolte retiendront particulièrement l'attention, surtout grâce à la diffusion de l'information technique et à la vulgarisation des techniques appropriées de stockage et de conservation à l'échelon du producteur et de la communauté villageoise. En outre, les techniques de transformation des denrées agricoles devront être mises au point et vulgarisées. Dans le tableau des programmes, ces questions sont couvertes par le mot «stockage».

Il s'agirait:

- de prêter un concours appréciable pour la conception, la mise sur pied et la gestion de petites entreprises artisanales, agricoles, ou agro-industrielles, en explorant et en développant les possibilités d'association avec les opérateurs des pays du Nord;
- de susciter et de favoriser les échanges d'expériences et le dialogue entre divers partenaires impliqués dans les réalités concrètes du développement agricole.

Dans toute la mesure du possible, appel devrait être fait aux ONG pour atteindre les divers objectifs (recensement des ONG francophones, diffusion de l'information les concernant).

2.4.2.2. Programmes d'action

- Valorisation des ressources humaines (échanges d'expérience entre praticiens, stages et séminaires de producteurs);
- Appui aux organisations professionnelles de producteurs de base (projets pilotes) — gestion des ressources naturelles — stockage.

RÉCAPITULATION DES 13 PROGRAMMES PROPOSÉS

1. Formation

- Équipements, documentation des centres de formation
- Centres régionaux de spécialisation
- Formation des formateurs
- Publications et manuels pédagogiques
- Concertation

2. Recherche agricole

- Valorisation des résultats de la recherche et transfert de technologies; stockage
- Programmes coopératifs de recherche (réseaux)
Concertation
- Développement de la pisciculture
- Appui aux laboratoires de biotechnologie (cultures *in vitro*)

DOCUMENT DE SYNTHÈSE ÉNERGIE

Introduction

Les objectifs d'un réseau francophone de l'énergie doivent être d'œuvrer pour que l'utilisation du français dans ce domaine particulier contribue véritablement au développement économique et social des pays de la francophonie et que, ce faisant, s'accroisse l'étendue de son usage tant géographiquement que dans la variété de ses applications.

C'est dans cet esprit qu'au Sommet de Paris de février 1986, les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont retenu un certain nombre d'actions concrètes visant l'utilisation accrue du français et la consolidation de la coopération entre pays francophones pour résoudre les problèmes énergétiques liés au développement économique. Pour ce faire, un réseau «énergie» a été constitué.

C'est ainsi que les pays de la francophonie ont travaillé à la rédaction d'un Guide de l'énergie ainsi qu'à la création d'un Institut de l'énergie des pays de langue française dont l'action portera sur la diffusion de l'information, sur la formation, le codéveloppement des technologies adaptées et la multiplication des réseaux d'échange. De même, ils auront accès à un programme de formation en gestion pétrolière ainsi qu'un programme de coopération et de formation en gestion des entreprises exploitantes d'électricité. Enfin, il a été élaboré un Répertoire des entreprises de production de biens et services du domaine de l'énergie pour assurer une meilleure connaissance des principaux intervenants du monde de l'énergie des pays de la francophonie.

Dans un effort additionnel de coopération et pour répondre aux défis énergétiques des pays en voie de développement, un programme de fourniture de matériel photovoltaïque à l'intention des pays du Sahel a été entrepris.

En outre, le réseau a examiné les moyens de mettre en œuvre la résolution concernant la création d'une Association francophone de l'énergie, ainsi que la proposition d'organiser un Séminaire de formation de type court réservé à des gestionnaires du secteur «énergie» avec un éventuel prolongement selon les besoins. On a également considéré l'opportunité de se doter d'une Conférence des Ministres de l'Énergie des pays participants.

Les projets qui sont soumis par le Comité consultatif du réseau «énergie» s'inscrivent dans cette même logique visant à la fois une plus grande utilisation du français et le renforcement de la solidarité entre les pays membres. Ces actions sont en continuité avec celles qui ont été retenues précédemment. Elles sont constituées à la fois de projets d'information et de formation, et de projets de coopération concrète en matière d'énergie visant plus particulièrement les pays en voie de développement.

Trois programmes majeurs sont proposés dans les pages qui suivent. Chacun de ces programmes ouvre de larges perspectives de formation et de coopération. Le réseau «énergie» en a retenu un certain nombre en tenant compte

des propositions recueillies au cours de la dernière année aux réunions de Québec, de Paris, de Bamako et de Namur. Ces programmes ont été notamment illustrés par quelques projets qui ont été chiffrés pour en faciliter la compréhension.

Le premier programme porte sur le transfert des connaissances en matière de planification énergétique et en technique d'économie d'énergie. Ces projets visent à aider à la formulation de réponses adéquates au problème important que représentent une consommation croissante de pétrole importé et une raréfaction du principal combustible qu'est le bois. Le second programme en maîtrise de l'énergie est composé de quatre projets de coopération. La télédétection des ressources énergétiques; l'application des techniques en énergies nouvelles et renouvelables; la réhabilitation de centrales secondaires électriques; la recherche et le perfectionnement en techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois. Enfin, un troisième programme majeur concerne l'étude des potentiels d'interconnexion entre réseaux d'électricité, afin de voir comment cette avenue permettrait d'accélérer l'électrification des pays en voie de développement, l'électricité demeurant un facteur essentiel de progrès économique.

On trouvera dans les pages qui suivent une description présentant les objectifs de ces programmes ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

**SOMMAIRE DU BUDGET BIENNAL
DES PROGRAMMES MAJEURS DU RÉSEAU «ÉNERGIE»
(en milliers de francs français)**

Programmes

1) Programme de diffusion de la connaissance

a) Formation en planification énergétique	3 600
b) Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie	600
c) Séminaires sur les économies d'énergie	2 000

2) Programme de maîtrise de l'énergie

- a) Télédétection des ressources énergétiques	2 300
b) Application des énergies nouvelles et renouvelables	10 000
c) Réhabilitation de centrales secondaires électriques	6 000
d) Recherche et perfectionnement en techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois	8 000

3) Programme d'électrification

Mise à jour des études d'interconnexion et établissement d'un plan directeur sous-régional	3 000
--------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Total **35 500**

(ou 17 750 FF sur une base annuelle)

Note: Le financement de ces projets sera assuré soit à même les budgets accordés à l'ACCT, soit à partir d'une contribution financière spécifique, soit par les pays et gouvernements participants.

I- PROGRAMME DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

Ce programme comporte déjà un certain nombre d'actions qui ont été entreprises à la suite du Sommet de Paris de février 1986 dont principalement la rédaction du Guide de l'énergie et la mise sur pied de programmes en gestion des entreprises énergétiques. Il s'agit donc de compléter cette action dans des secteurs qui n'ont pas été touchés jusqu'à maintenant et pour lesquels les pays en voie de développement ont identifié des besoins réels. Il importe également de donner à ces activités un caractère de continuité pour qu'elles aient un impact durable tant pour celles qui sont issues du Sommet de Paris que pour celles qui sont proposées ci-dessous. La création de l'Institut de l'énergie, conformément à la résolution de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement tenue à Paris en février 1986, apportera à cet égard une garantie de cohérence et de pérennité des actions entreprises en ce domaine.

a) Formation en planification énergétique

Contexte

La planification des politiques énergétiques qui procède d'une identification adéquate des besoins actuels et futurs et de la connaissance des différentes avenues de solution constitue une activité essentielle des agents du secteur de l'énergie et en particulier des décideurs des organismes publics et parapublics.

Un certain nombre de cours et de séminaires existent déjà en la matière s'adressant à l'ensemble des pays en voie de développement et plusieurs organismes œuvrent en ce domaine. Il convient cependant d'assurer le suivi et la continuité de cette formation.

Objectif

Il s'agirait d'assurer la disponibilité de cours de formation de courte durée à l'intention des responsables de ce secteur dans les pays membres, accompagnés d'un suivi adéquat.

Organisation

Les cours de formation seraient confiés à un ou des organismes existants en Afrique, en Europe ou en Amérique. La durée des cours varierait de un à trois mois. Il faudrait viser à former environ une vingtaine de personnes par année. Le contenu du programme comprendrait, outre l'étude des politiques énergétiques, des éléments de statistiques et de techniques de prévisions, de même que des cours d'administration publique et un survol des principaux aspects des différentes filières énergétiques.

COÛT DU PROJET DE FORMATION EN PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE (en milliers de francs français)

Projet 1 a)

Frais de stagiaires (20 pers./année)

Déplacements

540

Séjour (2 250/semaine)

810

<i>Élaboration du projet</i>	
Conception	125 ¹
<i>Diffusion du projet</i>	
Enseignement	570
Documentation et matériel pédagogique	300
Coordination et secrétariat	280
Mise à jour	300
Total	3 600

1. Non récurrent.

b) Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie d'énergie

Contexte

Il existe de nombreuses publications traitant des techniques afférentes aux économies d'énergie publiées soit en français, soit dans une autre langue. Cette information existante dans les pays industrialisés n'est pas nécessairement disponible ou adaptée aux besoins particuliers des pays en voie de développement.

Objectif

L'objectif est de sensibiliser les principaux consommateurs d'énergie aux différentes techniques simples et non onéreuses pouvant être utilisées pour économiser l'énergie. Plus spécifiquement, il s'agit de mettre l'information pertinente à la disposition des ministères ou organismes sectoriels de l'énergie et des industries consommatrices.

Organisation

Le projet consisterait à produire un inventaire des publications sur les économies d'énergie de même qu'à assurer la publication en français et la diffusion des documents les plus intéressants. La durée de ce programme sera d'au moins trois ans. L'essentiel des travaux d'inventaire, de traduction, publication et diffusion pourrait être confié à l'Institut de l'énergie.

COÛT DU PROJET DE VULGARISATION ET DE DIFFUSION DES TECHNIQUES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (en milliers de francs français)

Projet 1 b)	
Traduction	90
Inventaire des documents	45
Impression et publication	435
Expédition	30
Total	600

c) Séminaires sur les économies d'énergie*Contexte*

Les économies d'énergie peuvent permettre à la fois de réduire substantiellement la quantité d'énergie importée ou encore, pour un pays exportateur de pétrole, d'en augmenter les quantités exportables et ainsi contribuer puissamment à l'équilibre commercial. De même, les techniques d'économies d'énergie appliquées à l'utilisation de sources d'énergie plus traditionnelles telles que le bois de feu, peuvent permettre de résoudre en partie les problèmes liés à la rareté grandissante.

Objectif

Il importe de sensibiliser davantage à la fois les décideurs gouvernementaux et les gestionnaires d'entreprises à l'intérêt des économies d'énergie de même qu'apporter aux techniciens œuvrant dans les autres organismes une meilleure formation en matière de techniques d'économie d'énergie.

Organisation

Trois clientèles particulières sont visées: les décideurs politiques, les gestionnaires d'entreprises et les techniciens. Il faut donc envisager la préparation et l'organisation de séminaires de quelques jours portant sur les aspects généraux et particuliers à chaque industrie des économies d'énergie. De tels séminaires devront être spécialement conçus pour chacune des clientèles visées dans les endroits appropriés. La tenue d'un séminaire annuel à l'intention des décideurs gouvernementaux, d'un autre pour les gestionnaires d'entreprises et d'un certain nombre de séminaires à caractère plus spécifique pour les techniciens des entreprises constituerait un effort appréciable.

COÛT DES SÉMINAIRES SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
(en milliers de francs français)

Projet 1 c)	Gestion gouv.	Gestion entreprise	Techniciens entreprise	TOTAL
Nombre de séminaires	1	1	4	6
<i>Frais des participants*</i>				
Déplacements	135	135	540	810
Séjour	90	90	320	500
Sous-total	225	225	860	1 310
<i>Organisation et secrétariat</i>				
Déplacements	45	45	180	270
Frais de bureau et autres	70	70	280	420
Total	340	340	1 320	2 000

* Chaque séminaire a une durée de deux semaines pour 20 stagiaires.

II- PROGRAMME DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La solidarité des pays de la francophonie se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions concrètes de coopération qui s'ajoutent aux nombreux efforts consentis dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Déjà, en réponse au souhait exprimé par les pays du Sahel, un projet de fourniture de matériel photovoltaïque a été mis sur pied. À ce projet, il est proposé d'en ajouter deux autres, l'un portant sur la télédétection des ressources énergétiques de la zone sahélienne, et l'autre portant sur l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables.

a) Télédétection des ressources énergétiques

Contexte

La précarité de la situation énergétique et alimentaire au Sahel a mis en évidence l'importance d'inventorier les ressources disponibles pour en assurer une gestion plus efficace. Ceci s'applique en particulier à l'identification des ressources forestières pour la production du bois de chauffage et du charbon de bois et des ressources hydriques pour le développement de la production hydro-électrique de faible puissance et de l'irrigation. L'efficacité de la télédétection pour l'inventaire des ressources a été démontrée.

Objectif

L'objectif est double; d'une part, il vise la formation de scientifiques sahéliens pour les rendre aptes à utiliser les données issues de la télédétection; d'autre part, ce projet cherche, avec les experts sahéliens, des schémas de développement intégré des ressources énergétiques.

Organisation

Le projet serait dans un premier temps réalisé sur une base pilote dans un ou deux pays du Sahel et pourrait être étendu en fonction des résultats à d'autres pays tels que la Guinée (bassin du Fouta-Djalon).

Il serait constitué des actions suivantes:

- 1) Effectuer, à l'aide de la télédétection spatiale, l'inventaire des ressources énergétiques forestières et hydrauliques d'un ou de plusieurs pays du Sahel.
- 2) Suivre l'évolution de ces ressources depuis les 15 dernières années à partir de séries sur l'évolution des données spatiales.
- 3) Former des scientifiques sahéliens à l'utilisation des données de télédétection appliquées aux ressources énergétiques.
- 4) Promouvoir la concertation entre les scientifiques des pays du Sommet et ceux des pays du Sahel dans le domaine des énergies renouvelables.
- 5) Développer, de concert avec les experts sahéliens, des schémas d'aménagement des ressources hydrauliques et forestières qui seront soumis aux autorités politiques des pays concernés et aux organismes de coopération.

- 6) Assurer la dissémination de l'information à tous les paliers d'intervention dans les pays concernés et présenter l'approche et les résultats du projet dans les pays éventuellement intéressés.

Le projet s'adresse aux scientifiques des pays du Sahel, notamment ceux directement impliqués dans la gestion des ressources énergétiques renouvelables. De plus, le projet est ouvert et appelle même une coopération multilatérale importante impliquant tant les scientifiques que l'entreprise privée dans une perspective de transfert de technologie et de développement de technologies appropriées.

Les coûts sont définis en fonction d'un projet de deux ans. Le projet pourrait éventuellement s'étendre sur une période d'un à trois ans ou même davantage.

COÛT DU PROJET DE TÉLÉDÉTECTION
(en milliers de francs français)

Projet 2 a)

Inventaire et surveillance des ressources énergétiques

1) Imagerie spatiale à haute définition	473
2) Traitement informatisé des données spatiales	202
3) Analyse des images spatiales	270

Mission au Sahel d'experts scientifiques

Trois missions, deux scientifiques	180
------------------------------------	-----

Formation de scientifiques sahéliens

Deux scientifiques par pays, deux pays, deux ans	
Voyages	45
Frais de subsistance	347
Frais de scolarité	72

Expert en poste au Sahel

Deux ans (durée du projet)	
Transport	36
Salaire	360
Allocation de subsistance	315

Total	2 300
--------------	--------------

b) Application des énergies nouvelles et renouvelables

Contexte

Dans la plupart des pays francophones en développement, la forte dépendance à l'égard de l'importation des produits pétroliers, l'épuisement pro-

gressif des ressources en combustibles ligneux ainsi que le coût d'acquisition des ressources énergétiques conventionnelles ont suscité le besoin de recourir à d'autres combustibles.

Ce regain d'intérêt se trouve également renforcé par un certain nombre de facteurs:

- les producteurs d'énergie conventionnelle (essentiellement électricité et produits pétroliers) se trouvent en face d'un marché de faible volume et leurs coûts de distribution s'avèrent très élevés à cause de la dispersion de la demande et de leur éloignement par rapport aux centres de production ainsi que des circuits d'entretien;
- le faible niveau des besoins énergétiques à satisfaire rend compétitif le recours à des techniques mieux adaptées au potentiel offert en matière d'énergie solaire et de biomasse. Ce potentiel énergétique est presque partout considérable et les récents progrès de la technique ont permis d'élargir leur champ d'application et d'améliorer le rendement utile du captage de l'énergie;
- enfin, presque partout il existe de nombreuses applications concernant les énergies renouvelables à petite échelle qui ont donné leurs meilleurs résultats dans des installations décentralisées au niveau villageois. En outre, une bonne partie du matériel nécessaire au développement des techniques reliées aux énergies renouvelables peut être produit localement et promouvoir le développement du monde rural: séchoir solaire des produits de la pêche ou de l'agriculture, pompage de l'eau, équipement des centres d'éducation ou de santé (distillation ou stérilisation de l'eau, réfrigération et éclairage), micro-électrification (éclairage, radio, TV, etc.).

Objectifs

- 1) Identifier et évaluer le potentiel d'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement;
- 2) poursuivre le programme d'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque et son extension à d'autres pays;
- 3) donner aux populations rurales les moyens de satisfaire l'essentiel de leurs besoins domestiques en énergie, de façon permanente et sans détruire leur environnement.

Organisation

Il s'agit d'un prolongement de la décision du dernier Sommet de mettre en œuvre un programme d'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque. Le projet consistera à étendre ledit programme à d'autres pays intéressés ainsi qu'à d'autres formes d'énergies nouvelles et renouvelables suivant les différents axes ci-dessous:

- conservation des produits agricoles (séchage);
- hydraulique villageoise et pastorale;
- chaîne de froid en milieu rural;
- biomasse (biogaz en milieu rural);
- micro-électrification (éclairage, radio, TV, etc.).

Il conviendra de noter que dans ce cas bien précis des «énergies nouvelles et renouvelables», il s'agira de concrétiser sur le terrain, à une échelle limitée certes, les actions dont il est fait mention ci-dessus.

Coût du projet

10 000 000 FF sur une période de deux ans.

c) Réhabilitation de centrales secondaires électriques

Contexte

Les centrales secondaires en Afrique ne bénéficient pas des financements internationaux comme les installations situées dans les capitales (prêts CCCE*, Banque mondiale, etc.). La plupart des sociétés africaines d'électricité sont dans une situation telle qu'il semble difficile d'assurer les investissements nécessaires sur leurs fonds propres. Ces centres secondaires sont donc toujours délaissés au profit des capitales, alors que les gouvernements locaux souhaitent par ailleurs maintenir les populations dans les zones rurales ou dans ces centres secondaires.

Le nombre de centres secondaires à réhabiliter n'est pas dans les seuls moyens du FAC** et il serait intéressant que les pays francophones puissent unir leurs efforts.

Objectifs

Ces opérations de réhabilitation comprennent tant la réfection des centrales proprement dites (groupes électrogènes, création d'ateliers de maintenance, garantie pour l'approvisionnement en pièces détachées, formation du personnel, gestion de la centrale, etc.) que celles des réseaux de distribution (adéquation entre les besoins et la capacité des lignes de transport de courant, etc.). Une aide pour la gestion du centre secondaire semble indispensable dans la plupart des cas (gestion clientèle, diminution du taux d'impayés et des piratages, etc.). D'autre part, une analyse de la consommation et de sa structure (courbe de charge de la centrale) doit être conduite en même temps que des moyens de production de la centrale.

Organisation

La même procédure que pour les opérations précédentes pourrait être suivie: appel d'offres limité aux pays francophones après accord du Comité international du suivi (notamment pour le choix des pays, sachant qu'il semble préférable de concentrer tous les ans ses efforts sur un seul pays de façon à obtenir un impact significatif).

Coût

De l'ordre de 15 millions de F par an pendant cinq ans.

* CCCE: Caisse centrale de coopération économique.

** FAC: Fonds d'aide et de coopération.

d) Recherche et perfectionnement en techniques appliquées au bois de feu et charbon de bois

Contexte

La plupart des pays francophones en développement sont confrontés à une double crise de l'énergie: l'une à caractère commercial associée aux importations de pétrole qui affecte surtout un secteur moderne très peu développé et l'autre aux effets autrement plus redoutables à long terme résultant de l'utilisation du bois de feu comme source d'énergie. Ce combustible domine leur bilan énergétique en représentant, selon les pays, de 60 % à 90 % de l'énergie totale utilisée. Dans ce bilan, la comptabilisation du bois est imprécise à cause de la méconnaissance des valeurs énergétiques des essences existantes dans ces pays.

La coupe sans discernement et le coût élevé de toute politique de reboisement font que, dans bien des régions, on assiste à une intensification du phénomène de l'érosion, prélude à la désertification et de tout son cortège de maux qui affligent les populations.

La situation actuelle présente deux caractéristiques fondamentales; d'une part, l'efficacité des foyers traditionnels utilisés par les populations est à peine de 5 % à 10 % et, d'autre part, certaines études montrent que la consommation de bois de feu demeurera très élevée comparativement à l'accroissement annuel des réserves de bois et ce, malgré l'abondance d'autres ressources énergétiques.

De là l'importance que revêt le développement d'une politique qui viserait à court terme à améliorer le rendement énergétique des foyers utilisés par les populations et, à long terme, à substituer au bois de feu de nouvelles sources d'énergie. La définition et la mise en œuvre d'une telle politique exigent la nécessaire disponibilité d'une élite scientifique et technique.

Objectifs

- Aider à la connaissance de la valeur énergétique des essences et à l'établissement des bilans énergétiques tenant compte de ces valeurs dans les pays en développement;
- aider à la diffusion des techniques adaptées à la production et à l'utilisation du bois de feu et du charbon de bois;
- aider au développement des ressources humaines dans les pays en développement concernés.

Ce projet doit permettre notamment l'acquisition de techniques adaptées pour l'élaboration de politiques sectorielles harmonieuses s'appuyant sur une connaissance approfondie des besoins et la disponibilité d'un personnel qualifié. Il doit en outre permettre de conduire des actions concrètes de recherche pour l'amélioration du rendement énergétique des foyers traditionnels et des actions de reboisement villageois ainsi que des études sur les essences forestières des savanes et sur les techniques de restauration des sols.

Organisation

Le projet peut s'appuyer tant sur les organismes de coopération existants (CRES, CRAES) que sur les services publics nationaux impliqués directement dans la foresterie. Il peut être réalisé également grâce à un regroupement de financements d'origines diverses sur des projets de recherche et de formation bilatéraux existants ou à venir.

**COÛT DU PROJET DE RECHERCHE ET DE PERFECTIONNEMENT EN
TECHNIQUES APPLIQUÉES AU BOIS DE FEU ET DE CHARBON DE BOIS**
(en milliers de francs français)

Projet 1 d)	Séminaire 1 semaine Europe	Stage de perf. Afrique (3 mois)	Stage de perf. Afrique (3 mois)	Total
Actions de recherche				2 200
Actions de perfectionnement:				
<i>Frais des participants*</i>				
Déplacements	180	135	135	450
Séjour	45	540	540	1 125
Sous-total	225	675	675	1 575
<i>Élaboration du projet*</i>				
Conception	—	1 125	1 125	2 250 ¹
<i>Diffusion du projet*</i>				
Enseignement	—	450	450	900
Documentation et matériel pédagogique	—	180	180	360
Coordination et secrétariat	115	160	160	435
Mise à jour	—	180	180	360
Total	340	2 770	2 770	8 000

1. Non récurrent.

* 20 participants par séminaire ou stage.

III- PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION

Mise à jour des études d'interconnexion et établissement d'un plan directeur sous-régional

Contexte

Au stade actuel du développement économique et social des pays francophones du Sud, leur situation énergétique se caractérise:

- par une forte dépendance à l'égard du pétrole (généralement importé) essentiellement pour la production d'électricité dans le secteur moderne (le transport plus particulièrement);
- par un important potentiel hydro-électrique à peine entamé à cause du modeste niveau de la consommation d'électricité, ou du coût élevé de la mise en valeur des sites reconnus, et de la distribution;
- par une utilisation abusive pour le milieu naturel du bois de feu dont la raréfaction pénalise lourdement la grande majorité de la population, qui utilise ce combustible comme source d'énergie.

Afin de permettre aux sociétés d'électricité membres de l'union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie électrique d'Afrique (UPDEA), d'une part, de conférer à leurs différents réseaux une plus grande souplesse d'adaptation aux variations de la demande et un plus grand degré de sécurité d'approvisionnement et, d'autre part, de rendre possible la réalisation de plus grandes économies d'échelle, l'UPDEA avait entrepris, avec l'aide de la Banque africaine de développement, de l'Agence canadienne de développement international, de la Banque mondiale, etc., une étude de préfaisabilité en vue d'arriver à l'interconnexion des réseaux électriques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

En effet, des expériences d'interconnexion existent ou sont en cours en Afrique de l'Ouest:

- dans le cadre de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal;
- dans le cadre de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie entre la Gambie, la Guinée et le Sénégal;
- dans le cadre de l'Autorité du bassin du fleuve Niger, projet d'aménagement du bief Tombouctou-Gaya intéressant le Burkina, le Mali et le Niger notamment;
- dans le cadre du Mano River Authority entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone;
- les interconnexions de la Côte-d'Ivoire avec les États voisins: Burkina Faso, Libéria et Ghana;
- au sein de la Communauté électrique du Bénin entre le Bénin, le Ghana et le Togo — avec à l'étude une possibilité de liaison au réseau du Nigeria;
- entre le Niger et le Nigeria.

En Afrique du Centre, on peut citer notamment les actions entreprises par le Burundi, le Rwanda et le Zaïre au sein de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la liaison Congo-Zaïre.

Il s'agit donc là d'un enjeu de taille respectable qui aura l'avantage d'associer dans un même élan de solidarité les pays francophones du Nord déjà largement impliqués dans le développement de l'électricité dans ces régions et les pays francophones du Sud.

Pour l'étude des interconnexions des réseaux électriques entre pays africains de l'Ouest et du Centre, il a été constitué quatre régions comme suit:

- région A: Ghana, Togo, Bénin et Nigeria (étude détaillée en cours financée par les gouvernements danois et suédois);
- région B: Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, Burkina Faso et Niger (analyse des offres pour l'étude de préfaisabilité et de faisabilité financée par le gouvernement belge);
- région C: Mali, Sénégal, Mauritanie (en prenant en compte la Gambie et la Guinée-Bissau);
- région D: Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Gabon, Zaïre, Congo, Burundi et Rwanda (en tenant compte des pays voisins Guinée équatoriale, Zambie et Angola).

Objectif

Mettre le dossier à jour pour faire le point sur les évaluations de coûts et les problèmes de normalisation susceptibles de se poser en vue d'aider à la détermination de projets à caractère régional accélérant l'intégration des réseaux électriques en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'agit de mettre en place en particulier le financement pour les études de faisabilité pour les régions C et D.

Organisation

Le projet consistera, sur une période de deux ans, à élaborer une étude de mise à jour de certains dossiers et en l'établissement d'un plan indicatif d'aménagement prioritaire de sites hydro-électriques par sous-région: Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

Il s'appuiera sur des organismes de coopération existants (OMVS, UP-DEA, BAD, ABN, EPGL, etc.) et opérera grâce à un financement d'origines diverses pour compléter les projets bilatéraux existants ou en cours.

- On possède pour la région C des études approfondies dans le cadre de projets régionaux (OMVS et OMVG) sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour l'élaboration d'un schéma directeur de référence à long terme en tenant compte des liaisons avec les pays des zones A et B, de la sélection des lignes qui présentent le plus grand intérêt à court terme (niveau préfaisabilité), des propositions d'études de faisabilité à entreprendre immédiatement, et de l'étude de faisabilité de l'une des liaisons sélectionnées.
- Dans la très vaste zone D, il importe dans un premier temps d'avoir une approche prospective et d'analyser les complémentarités entre les systèmes électriques des pays concernés (recueil des données des systèmes électriques, premières réflexions sur les possibilités d'interconnexion) puis procéder à la définition de plusieurs stratégies d'alimentation des systèmes électriques de

la région, à la spécification des réseaux de transports associés à ces stratégies, à l'évolution économique des diverses stratégies (moyens de production et réseaux) et à l'identification et à la préfaisabilité des projets qui peuvent être envisagés à court terme.

Coût

Le coût total des opérations initiales sur deux ans est estimé à 3 millions de francs français; le coût des avant-projets détaillés sera défini par l'étude prospective.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE CULTURE ET COMMUNICATION

COMMUNICATION

La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français a souligné, lors de sa première rencontre, l'importance pour la communauté francophone de construire et d'occuper avec assurance et dynamisme un espace audiovisuel commun, de développer des programmes qui font appel aux technologies de communication de pointe et de confirmer le rôle primordial des industries de la culture dans l'épanouissement de la francophonie.

En effet, l'existence d'une communauté comme la nôtre dépend de beaucoup plus que des frontières territoriales de ses membres et de ses institutions communes. Ces éléments sont importants, mais très souvent des facteurs plus humains, moins tangibles font autant, sinon plus, pour assurer le développement de cette communauté.

Cette existence dépend en effet de la connaissance qu'ont d'eux-mêmes les membres de cette communauté, ainsi que de leur expérience commune, des valeurs qu'ils partagent, de leurs perceptions et de leurs perspectives, de leurs réalisations, de leur mythologie et de leur histoire.

C'est en fait la façon dont nous nous voyons en tant que francophones partageant nos expériences par l'histoire, par la chanson, par les films et les documentaires, par la communication électronique des grands événements.

C'est dans cet esprit que s'est développée une volonté de s'assurer que les nouvelles technologies de pointe consolident les liens entre nos pays et deviennent d'authentiques outils de développement.

Il nous faut maintenant créer de nouveaux mécanismes qui permettront à ceux qui influencent l'évolution des outils de communication de se rencontrer, d'échanger et de développer ensemble les grandes orientations des médias francophones. À cet égard, il est proposé de réunir périodiquement, à compter de 1988, les états généraux des médias francophones. Ce forum pourrait constituer une espèce d'observatoire permanent du développement de nos médias qui doivent œuvrer dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

De plus, un certain nombre de programmes majeurs peuvent être envisagés, certains ayant déjà fait l'objet de discussions lors du Sommet de Paris.

I. L'ESPACE AUDIOVISUEL

Pour la plupart des sociétés contemporaines, l'audiovisuel constitue un outil majeur pour la diffusion de l'art et de la culture.

Il peut être le moyen privilégié pour cimenter les éléments d'une francophonie vivante et renforcer le potentiel de création en tirant parti de la richesse

et de la diversité culturelles auxquelles peut donner accès l'usage d'une langue commune.

Cet espace audiovisuel peut être comblé par une télévision internationale qui aura comme élément central l'extension de TV-5 dont le programme est déjà diffusé dans une quinzaine de pays.

Au niveau de la radio, une étude de faisabilité ayant pour but d'évaluer l'opportunité de créer un réseau international de langue française a conclu que le meilleur outil actuel pour assurer la diffusion d'œuvres radiophoniques francophones était la création d'une agence internationale de promotion et de distribution des produits audios.

II. DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La décision de créer un réseau dans le domaine des industries de la culture et de la communication comporte de nombreuses implications qu'il faudra prendre en compte au cours des prochaines années.

Le développement du réseau doit tenir compte de l'important secteur de télécommunications car il constitue l'un des leviers les plus déterminants pour le développement futur de nos pays.

Il apparaît donc important d'envisager un projet qui implique les divers organismes de nos pays œuvrant dans ce secteur.

Il est proposé que soit mise sur pied une commission, composée d'une dizaine d'experts représentatifs des partenaires de la francophonie, chargée de jeter les bases de ce que sera la future organisation des télécommunications de la francophonie.

III. FORMATION À DISTANCE

L'enseignement à distance s'est développé de façon particulièrement rapide au cours des 10 dernières années. L'arrivée sur le marché de nouveaux outils de communication et la prolifération des réseaux de télévision par câble et des satellites de communication ont multiplié les possibilités de services offerts dans le domaine de la formation à distance.

La création d'un centre international francophone favorisera la mise en commun et le développement de matériel ou d'outils technologiques et pédagogiques destinés à la formation à distance.

Il développera une plus grande expertise francophone dans le domaine de la formation à distance par la mise sur pied d'équipes d'experts sectoriels et régionaux assurant le transfert des technologies et la circulation de l'information relative à la formation à distance dans le monde de la francophonie.

Il assurera la recherche de pointe reliée à l'adaptation des contenus aux contextes régionaux spécifiques ainsi qu'à l'intégration des nouveaux moyens de communication dans une approche multimédiatisée.

Espace audiovisuel réseau international de télévision

Un des défis que s'était fixé le Sommet de Paris consistait à occuper, ou même créer, un espace audiovisuel francophone. Il s'agissait de réaliser des objectifs qui nous assurent que les techniques et technologies nouvelles consolident les liens entre les pays francophones, enrichissent notre connaissance mutuelle et deviennent des moteurs de développement et de coopération.

Les actions qui ont déjà été réalisées depuis le Sommet de Paris ont confirmé le grand intérêt de nos pays à contribuer et à participer à ces initiatives en matière de communications et ont fait ressortir la volonté politique des chefs d'État à poursuivre cette coopération.

Des étapes importantes ont été franchies et des progrès considérables réalisés. Le défi demeure toutefois pressant et il réside dans notre capacité à vaincre les immenses distances culturelles, technologiques et économiques qui séparent les francophones du Nord et ceux du Sud.

Les grands espaces audiovisuels internationaux sont en plein développement. La puissance et l'influence de l'audiovisuel anglophone sont évidentes et les réseaux qui les diffusent connaissent actuellement une croissance exceptionnelle. Leur expansion envahissante a déjà posé pour les francophones un défi qu'on a commencé à relever avec l'établissement d'une télévision francophone internationale.

Cette télévision internationale devient progressivement une réalité avec comme élément central l'extension de TV-5 dont le programme est déjà diffusé dans une quinzaine de pays européens. Comme on sait, TV-5 a été la première initiative prise par la France pour créer une télévision internationale à partir de la programmation de trois chaînes de télévision française et des chaînes belge, suisse et ensuite canadienne. Son implantation prochaine au Canada, sa diffusion ultérieure sur l'ensemble du continent nord-américain, dans les Caraïbes et les Antilles, et la participation régulière à sa programmation d'émissions réalisées dans le Sud témoignent de l'intérêt qu'ont porté les pays à son développement.

Il faut dès maintenant envisager une extension du service vers l'Afrique et ensuite au Moyen-Orient. Des études de faisabilité et de coûts sont en cours et nous permettront d'évaluer les possibilités et les modalités de telles initiatives dans le respect des partenaires concernés.

Cette étape franchie, il est important toutefois de reconnaître que, sans une production originale accrue, que sans un soutien constant et résolu à la production d'émissions, particulièrement dans les pays du Sud, notre réseau ne saurait assurer une présence suffisante pour s'imposer dans un environnement de plus en plus concurrentiel, dominé par des réseaux non francophones pourvus de ressources importantes.

À cet égard, il est proposé d'augmenter sensiblement la production d'émissions réalisées par les pays du Sud dans le cadre d'un vaste programme ayant pour objectif de permettre aux télévisions nationales du Sud de disposer d'un important volume d'émissions de télévision, de permettre un choix plus grand pour les échanges avec les autres télévisions et de constituer pour une

utilisation ultérieure et complémentaire un stock de programmes reflétant les valeurs de chacun des pays. Un cadre de réflexion a été soumis par le Sénégal et est annexé au présent document (p. 70).

Il nous faut tendre vers un service original, différent dans sa forme et son contenu, des autres réseaux satellites. Il faut en fait exploiter nos différences et construire à partir de celles-ci. Le réseau pourrait par exemple utiliser les éléments visuels et sonores mis à sa disposition par le Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF) dont la création est proposée par la France et préfigurant une future agence francophone d'images. Ce centre d'échanges permettrait une centralisation quotidienne des sujets disponibles mis à la disposition des différents partenaires (p. 73).

Il sera de plus nécessaire de renforcer les organismes et les institutions comme le CIRTEF (Conseil international des radios-télévisions d'expression française) et l'ACCT qui devront jouer un rôle majeur dans l'intégration et l'harmonisation des contributions des pays du Sud à l'ensemble du réseau.

Réseau radiophonique international

Une étude de faisabilité ayant pour but d'évaluer l'opportunité de créer un réseau international radiophonique de langue française a conclu que la meilleure façon actuelle d'assurer la diffusion et la distribution d'œuvres radiophoniques était de créer une agence qui aurait comme premier objectif la mise en valeur, au niveau international, de productions réalisées avec et par des créateurs francophones.

L'Agence devrait avoir une infrastructure légère puisqu'elle ne diffuse pas des émissions dans un sens traditionnel. Son rôle est de s'assurer que ses productions sont diffusées dans autant de marchés et de continents que possible.

L'une des fonctions de l'Agence est d'établir un inventaire de tous les événements musicaux d'importance qui ont cours dans la francophonie sur une base annuelle, avec comme objectif de négocier les droits internationaux de certains de ces éléments pour ensuite en faire la mise en marché au niveau international, c'est-à-dire distribuer des programmes qui pourraient être d'intérêt pour des auditeurs dans d'autres villes et pays qui s'intéressent à l'évolution de la culture francophone.

Ce qui est visé avec cette Agence, c'est la mise en marché structurée de productions audios existantes et le développement de nouveaux produits ou coproductions reflétant les intérêts de la communauté francophone internationale. Ceci tenant compte non seulement des réalités du marché mais aussi du dynamisme des créateurs qui sont éparpillés sur plusieurs continents avec des moyens de production et de diffusion qui varient selon leurs régions respectives.

Les promoteurs de l'Agence devront être à l'affût des événements de qualité qui se tiennent annuellement ou de façon spontanée à travers le monde et qui pourraient être possiblement d'intérêt pour des auditeurs dans plusieurs marchés radiophoniques.

Domaine des télécommunications

Le développement du réseau communication ne peut laisser de côté l'important secteur des télécommunications, l'un des plus complexes au niveau international en même temps qu'il constitue l'un des leviers les plus déterminants pour le développement futur de nos pays.

Il apparaît donc important d'envisager un projet qui implique les divers organismes de nos pays œuvrant dans ce secteur.

À l'échelle internationale, le secteur des télécommunications a dû se doter d'importantes structures et d'organismes pour assurer un développement harmonieux des moyens de communication et assurer une intégration et une utilisation efficiente des systèmes et équipements.

1. Les organismes de normalisation élaborent et promulguent des normes techniques applicables aux équipements de télécommunication ainsi qu'à l'interconnexion des équipements constituant les réseaux de télécommunication et à l'interfonctionnement des systèmes.

Les normes et spécifications techniques sont normalement au centre des politiques d'achat et des plans de développement adoptés par les administrations des télécommunications. Elles exercent donc d'importants impacts sur le commerce des biens et services de télécommunication.

2. Les organisations de coordination et de planification, en plus de participer indirectement à l'adoption de normes, assurent une utilisation efficiente du spectre de fréquences radioélectriques. Cette coordination des fréquences doit s'ajuster constamment aux innovations technologiques et aux modifications de l'usage des fréquences radioélectriques à l'échelle internationale.

3. Jusqu'à tout récemment, la majorité de l'assistance et de la coopération techniques de même que de l'aide au développement dans le secteur des télécommunications découlait de programmes gouvernementaux unilatéraux ou de vente d'équipements. La tendance est maintenant aux programmes multilatéraux. La part que l'on réserve au secteur des télécommunications est en croissance constante car on reconnaît de plus en plus l'importance des télécommunications dans le tissu économique des pays.

Les programmes d'aide au développement exercent une influence indirecte mais perceptible sur les politiques d'achat et de conception des réseaux puisque l'aide accordée s'accompagne généralement de lignes directrices précisant la conception des réseaux et l'implantation de l'équipement.

Plusieurs organismes nationaux ou régionaux sont très actifs dans le secteur du développement mondial des télécommunications. Qu'il suffise de mentionner l'Union internationale des télécommunications, le programme des Nations Unies pour le développement et la Conférence interaméricaine des télécommunications. Enfin, un organisme qui réalise un important programme de développement est le Commonwealth Telecommunications Organization. Il regroupe 29 pays et son programme de coopération est doté d'un important volet de transfert de savoir-faire et de formation et sert à augmenter l'efficacité des télécommunications internationales des pays membres du Commonwealth.

Création de l'organisation de télécommunications de la francophonie

L'Organisation des télécommunications de la francophonie pourrait permettre de resserrer les liens entre pays et gouvernements ayant en commun l'usage du français, puisque ses actions conduiront à l'augmentation des infrastructures de télécommunications des pays francophones en voie de développement, lesquelles servent de toiles de fond à tout type d'échange pour des pays dispersés à la grandeur du globe.

Il s'agit de créer une structure souple, efficace et fonctionnelle qui permettra aux compagnies exploitantes de télécommunications membres de la francophonie d'augmenter leur niveau d'excellence, de profiter des économies d'échelle apportées par ce regroupement et, enfin, d'améliorer et d'agrandir leurs réseaux, ce qui se traduira par une augmentation de leur marché.

Les activités de l'Organisation des télécommunications de la francophonie pourront s'articuler autour de stages de formation spécialisés, non seulement au niveau technique mais également au niveau de la gestion du personnel et du trafic des télécommunications internationales, de la mise en place de forums et de conférences spécialisés qui favoriseront les échanges entre les experts francophones des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement.

À plus long terme, l'Organisation encouragera des initiatives ou projets originaux ouvrant la voie à de nouvelles applications de télécommunication comme dans les secteurs de la télématique et de l'information électronique. Ces nouvelles applications, rendues possibles grâce à un réseau bien articulé, permettront d'accroître encore et davantage la productivité et l'efficacité des partenaires de la francophonie.

Il est proposé qu'à l'occasion du Sommet de Québec soit mise sur pied une commission, composée d'une dizaine d'experts représentatifs des partenaires de la francophonie, chargée de jeter les bases de ce que sera la future Organisation des télécommunications de la francophonie.

Formation à distance création d'un centre international

L'enseignement à distance a pris un essor considérable au cours des dernières années grâce à l'arrivée de nouveaux outils de communication. Le développement de réseaux de télévision par câble et les satellites de communication ont multiplié les possibilités de services qui peuvent être offerts dans le domaine de la formation à distance.

Les pays en développement ont manifesté leur intérêt de s'associer à un effort de mise en commun des expériences et aux services de formation et d'enseignement à distance. Ils pourront ainsi se procurer des outils pédagogiques utiles pour le développement de leurs ressources humaines.

Le Centre international francophone de formation à distance qui est proposé est essentiellement un réseau d'universités de langue française dont l'objectif est la diffusion de programmes et de cours dans des domaines variés.

La création d'un Centre international francophone favorisera la mise en commun et le développement de matériel ou d'outils technologiques et pédagogiques destinés à la formation à distance.

Il développera une plus grande expertise francophone dans le domaine de la formation à distance par la mise sur pied d'équipes d'experts sectoriels et régionaux assurant le transfert des technologies et la circulation de l'information relative à la formation à distance dans le monde de la francophonie.

Il assurera la recherche de pointe reliée à l'adaptation des contenus aux contextes régionaux spécifiques ainsi qu'à l'intégration des nouveaux moyens de communication dans une approche multimédiatisée.

Le Centre pourrait être dirigé par un consortium international dont l'assemblée des partenaires déterminerait périodiquement les orientations, le partage des responsabilités de réalisation d'activités de formation et la mise sur pied de services communs.

La permanence pourrait être assurée par un directeur général chargé des relations avec l'ensemble des partenaires des services en commun qui constituent l'essentiel de ce secrétariat, et il pourrait être envisagé que le Centre devienne une constituante de l'École internationale de Bordeaux.

Une formule de participation à définir devra être développée afin de tenir compte des diverses catégories de membres, soit les institutions d'enseignement, les gouvernements, les agences non gouvernementales, les firmes privées.

RELEVÉ DES PROPOSITIONS RETENUES

Plusieurs propositions ont été formulées par les partenaires dans le secteur des communications. Nous avons retenu les projets qui peuvent s'intégrer dans le cadre général que nous avons établi pour les programmes majeurs.

États généraux des médias francophones

Une première réunion pourrait se tenir en 1988 sous l'égide de l'ACCT en étroite collaboration avec le CIRTEF et l'UIJPLF (Union internationale des journalistes et de la presse de langue française). Elle regrouperait des présidents et directeurs des principales chaînes de radio et de télévision et des responsables de la presse écrite des pays participant au Sommet en vue de favoriser le développement des accords de collaboration entre ces pays.

Projet de coopération francophone en matière de programmes télévisés

Ce programme permettra la production et la diffusion de l'espace de deux émissions hebdomadaires portant sur des sujets divers coproduites par des télévisions francophones du Nord et du Sud. La première étape de ce projet pourrait être mise en œuvre après le Sommet de Québec grâce à un renforcement des moyens de la revue *Espace francophone*, au lancement de nouveaux programmes, tels qu'un magazine destiné aux écoliers, la production de vidéoclips de chanteurs francophones, la diffusion d'un journal mensuel de la francophonie et la production de «modules» présentant la francophonie mondiale.

Création de l'Agence francophone d'images

Depuis février 1986, l'AITV, actuellement service français de RFO, a développé de manière importante ses activités, d'une part, en élargissant la diffusion de sujets d'actualités et, d'autre part, en augmentant la reprise de programmes en provenance des pays du Sud, grâce notamment à l'organisation de nouvelles remontées satellites. À partir de l'accroissement des programmes ainsi disponibles et pour amplifier la circulation des images, la France propose la création d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CE-MAF) préfigurant la future Agence francophone d'images de télévision.

Ce centre d'échanges permettrait une centralisation quotidienne des sujets disponibles mis à la disposition des différents partenaires.

Au vu des résultats de cette expérience, la création d'une structure autonome dotée d'un statut juridique pourrait être envisagée, permettant la participation de représentants de partenaires francophones choisis en fonction de leur contribution financière et de leurs prestations.

Coproduction de la série-jeunesse «Génies en herbe»

La réalisation de la série internationale «Génies en herbe», déjà produite et diffusée par FR-3 et Radio-Canada, s'étendra cette année à quatre pays du continent africain: le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, la Tunisie et le Zaïre.

Chacun d'eux réalisera sa série nationale et participera aux grandes finales opposant les concurrents du continent africain, de la France et du Canada.

Programme d'échanges de journalistes francophones

Ces échanges professionnels ne sont pas des stages d'observation. Le journaliste sélectionné occupe temporairement un poste, de préférence équivalent à celui qu'il occupe dans son pays d'origine. Il s'engage donc à accepter les conditions de travail (responsabilités, horaire, congés, etc.) en vigueur dans l'entreprise de radio ou de télévision du pays hôte. Les échanges doivent s'effectuer en priorité entre pays du Nord et pays du Sud et la durée du séjour est d'un an.

Développement de la radio rurale

Un grand nombre de membres du CIRTEF se sont prononcés en faveur du développement de la radio rurale, notamment dans les pays du Sahel. Il est proposé que soit organisée une conférence internationale dès 1988 afin d'inventorier les besoins dans cet important secteur de développement et d'essayer de trouver les moyens pour répondre favorablement aux besoins qui sont exprimés.

Comité de coordination des instituts francophones de formation des journalistes

Le but est d'harmoniser les filières entre ces instituts et de favoriser les échanges. Les partenaires sont le Maghreb, l'Afrique noire francophone, le Canada, la Belgique.

Centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs

Les partenaires sont le CIRTEF, l'Unesco et les pays africains.

Coproduction d'une collection de vidéoclips francophones

L'objectif en est la promotion de la chanson d'expression française (canadienne, québécoise, africaine, française). Responsabilités partagées entre le ministère des Affaires étrangères de France et des maisons de productions africaines, françaises et canadiennes.

Multimédias

Développement de l'utilisation des médias dans les programmes santé-nutrition. Projet destiné aux pays africains francophones. Les partenaires seraient la France et le Canada.

Octroi de bourses de perfectionnement à des étudiants des pays du Sud

Ces bourses ont pour but d'achever leur formation dans les nouvelles techniques cinématographiques. Initiative de la Communauté française de Belgique.

Poursuite des projets en cours

Nous avons pris pour acquis qu'un nombre important de projets mis en place depuis le Sommet de Paris se poursuivent et que leur financement est assuré de façon continue.

TABLEAU SYNTHÈSE

Projets	Initiateurs	Financement
Espace audiovisuel		
Implantation de TV-5 en Afrique	Conseil international de TV-5	Fonds spécial à constituer 20 000 000 FF
Réseau radiophonique international	Canada-Québec entreprises privées	Canada-Québec 2 000 000 FF
Fonds de soutien à la production	CIRTEF	Fonds spécial à constituer 10 000 000 FF
Coproduction de télévision	ICAF	ICAF et partenaires participants
Renforcement des structures du CIRTEF	CIRTEF	Fonds spécial à constituer 2 500 000 FF
Développement de l'Agence francophone d'images	France	France et partenaires participants

Projets	Initiateurs	Financement
Collection de vidéoclips francophones	France	France et maisons de production de disques
«Génies en herbe»	Canada, France	Canada, France, ACCT
Développement de la radio rurale	CIRTEF, ACCT	CIRTEF, ACCT
Échange de journalistes francophones	France, Canada	France, Canada, ACCT
Coordination des instituts francophones de formation des journalistes	France	France
Centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs	France, CIRTEF, Unesco	France
Domaine des télécommunications		
Organisation des télécommunications Groupe de travail	Canada-Québec	Canada-Québec
Formation à distance		
Création d'un Centre international de formation à distance	Canada-Québec	Canada-Québec et partenaires
Multimédias	France	France, Canada
Autres		
États généraux des médias francophones	France	France
Bourses de perfectionnement à des étudiants des pays du Sud	Communauté française de Belgique	Fonds spécial à constituer

PROPOSITIONS DU SÉNÉGAL POUR UNE NOUVELLE PRODUCTION DU SUD

1. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

La note présente formule des propositions concernant la production télévisuelle des télévisions du Sud, dans le cadre des vœux émis par le Sommet de chefs d'État francophones.

Bien qu'elle ne sous-estime nullement l'importance des problèmes de diffusion, elle limite son propos au domaine de la production, qui a toujours fait problème dans de nombreux pays du Sud.

La formule d'une «nouvelle production du Sud» est conçue; au plan technico-économique, de manière réaliste afin de faire face, avec des moyens limités, aux défis télévisuels actuels et futurs, et de telle sorte qu'elle puisse être engagée dans les délais les plus brefs, tout en demeurant compatible avec les projets à long terme qui vont structurer à l'avenir l'espace audiovisuel francophone (TV-5, Agence d'images, satellite francophone). Les principales difficultés de réalisation prévisibles tiennent au fait qu'un certain nombre des pratiques préconisées par cette formule, diffèrent radicalement des habitudes auxquelles les producteurs sont, de longue date, accoutumés.

2. OBJECTIFS

Le projet de «nouvelle production du Sud» a pour objectif principal une augmentation quantitative importante de la production des télévisions du Sud, aux coûts les plus réduits, et dans le respect d'un seuil minimal de qualité en ce qui concerne la technique et les contenus.

Plusieurs objectifs seconds sont également poursuivis:

- permettre à chaque télévision nationale de disposer d'un important volume de productions locales;
- permettre un grand choix pour les échanges avec les autres télévisions, tant du Sud que du Nord;
- constituer progressivement un stock facilement exploitable d'émissions diversifiées pour de possibles grands projets ultérieurs (satellite francophone, par exemple);
- réduire le déséquilibre Nord-Sud;
- réduire le déséquilibre entre programmes francophones et programmes non francophones.

3. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU PROBLÈME

Ce rappel sera bref dans la mesure où les divers aspects de la problématique de la production du Sud ont déjà été bien analysés depuis près de 20 ans, qu'ils ont été approfondis par la CONFECOM en 1985 et évoqués à nouveau à l'occasion du Sommet en 1986.

On peut retenir:

1. *Le manque de moyens*

- Au premier chef, il s'agit des moyens financiers. La production, telle qu'actuellement pratiquée, coûte cher. La plupart des centres de production du Sud disposent de budgets de production réduits et de budgets de fonctionnement limités.
- La limitation des moyens matériels intervient également dans certains cas, encore que son incidence sur la réduction de la production locale soit moins évidente.
- Une remarque analogue peut être formulée en ce qui concerne les moyens humains (nombre d'agents, qualifications et spécialisations).

2. *La faiblesse des réponses aux besoins*

- Les diverses solutions habituelles au manque de moyens financiers s'avèrent toutes, à moyen terme, inopérantes. L'augmentation du financement à même le budget national ne peut atteindre un taux significatif compte tenu des priorités de chaque pays (remarque valable tant pour les pays du Nord que pour ceux du Sud). La recherche de financements privés (publicité, mécénat) est limitée et peut induire des conséquences négatives (culturelles et économiques). Les financements provenant de pays amis ont également leurs limites, ils sont occasionnels et par ailleurs réintroduisent, ne fût-ce qu'au plan économique, une dépendance à l'égard du «Nord». La constitution d'un «fonds international» de soutien à la production ramène, en fait, à la situation précédente dans la mesure où ce fonds, s'il veut atteindre une réelle efficacité et rendre service à tous les pays intéressés (et de manière non symbolique) devra être alimenté par des financements eux aussi venus du Nord. (En ce qui concerne les financements venus du Nord, il convient de signaler que, s'ils sont signalés ici dans une perspective restrictive, c'est surtout en raison du fait qu'ils ne peuvent qu'apporter des réponses ponctuelles et conjoncturelles, utiles certes et souvent déterminantes, mais ne peuvent être envisagés comme éléments de solution à long terme. Or, aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de fermer les yeux sur le long terme.)
- S'agissant des moyens techniques, nous pouvons considérer actuellement que la situation est moins dramatique, encore que des problèmes ne doivent pas être sous-estimés concernant la maintenance et l'avènement des nouvelles techniques. On doit remarquer, par ailleurs, et nous reviendrons sur ce point, que dans la plupart des cas ces moyens techniques ont été choisis et organisés en fonction de la réalisation de produits qui ne sont pas les moins coûteux.
- Des remarques analogues peuvent être formulées en ce qui concerne les moyens humains.

3. *Le recours à des solutions «classiques»*

D'une manière générale, et les remarques précédentes sur la «faiblesse des réponses» peuvent chacune en témoigner, on a, dans la plupart des cas,

toujours tendance à apporter une solution «classique» à ces divers problèmes. Solution classique car le plus souvent apparemment évidente et ayant, dans d'autres cas, «fait ses preuves».

En simplifiant, on pourrait observer que l'on a toujours tendance, dans une situation de manque, à chercher à apporter «ce qui manque». (On manque d'argent, alors on cherche comment augmenter le budget. De la même manière, on cherche à compléter le matériel ou à engager tel spécialiste qui fait défaut à une équipe.)

On peut remarquer, en reprenant dans le détail la liste des propositions formulées tant par la CONFECOM que par le Sommet, que la quasi-totalité des solutions proposées sont de type «classique».

4. *Les modèles exogènes*

Enfin faut-il rappeler que, dans de nombreuses situations, les «normes» de production adoptées demeurent largement influencées par les modèles des télévisions du «Nord», qu'il s'agisse de la technique de la division des tâches, du «format» des émissions, des styles et, bien souvent aussi, des contenus. Les formations à l'étranger et le passage sur antenne d'émissions étrangères et de films étrangers accentuent l'influence de ces modèles tant sur les réalisateurs que sur les publics. (Rappelons qu'une association de critiques sénégalaise s'est attachée à cette question.)

5. *Hommage à quelques opérations novatrices*

Ce bref rappel des données du problème (ou description du paysage télévisuel francophone) serait incomplet si nous ne signalions ici certaines opérations qui ont tenté, chacune à leur manière, de rompre l'enchaînement «manque de moyens/production réduite».

Retenons ainsi:

- à l'initiative de l'ACCT, l'opération «Productions harmonisées»;
- à l'initiative du CIRTEF, (et avec un soutien non négligeable de l'ACCT), l'opération «Échange de productions originales»;
- à l'initiative de l'ACCT, le projet «Balthazar» (élément le plus élaboré, mais demeuré à l'état de projet, d'un ensemble d'études sur une diffusion internationale francophone);
- à l'initiative de l'URTNA, la banque de programmes de Nairobi.

Il convient de signaler enfin l'expérimentation menée continûment pendant six années par la Télévision scolaire du Sénégal d'une importante production locale réalisée par une petite équipe avec un équipement limité, et aux plus faibles coûts.

Chacune de ces opérations a permis de mettre à l'épreuve un ou plusieurs éléments de novation. Toutefois, aucune n'est encore parvenue au stade où le volume des activités puisse peser de manière significative sur des flux de production.

4. CONSÉQUENCES DE CETTE SITUATION POUR L'ÉLABORATION DE FUTURS PROJETS

Un fait fondamental et déterminant doit être retenu: l'argent est rare. Compte tenu de la crise mondiale actuelle, il va demeurer rare encore pendant une longue période.

Or, la quasi-totalité des solutions «classiques» envisagées pour résoudre les difficultés actuelles (et à venir) des télévisions du Sud, sont directement ou indirectement toutes tributaires d'une augmentation considérable des fonds actuellement disponibles, si l'on désire accroître dans une proportion réellement significative le volume des productions.

Les seules solutions envisageables, si l'on veut atteindre cet objectif, en évitant les illusions, les vœux pieux et les opérations symboliques, invitent à une démarche réaliste: essayer de tirer le meilleur parti des moyens actuellement disponibles.

Ces moyens, on l'a vu, sont considérés comme insuffisants, mais ils ne sont pas négligeables: moyens financiers locaux, équipements et personnels, à quoi s'ajoutent les divers soutiens venus de l'extérieur et, éléments importants mais trop oubliés, les ressources des émissions archivées dans les divers centres, «gisements» mal connus et rarement exploités.

C'est à partir de telles considérations que peut être envisagée l'approche de «nouvelles productions du Sud». Cette approche implique à la fois que soient imaginées des démarches nouvelles et que soient abandonnées des habitudes du passé (certaines opérations, réalisées tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud, peuvent ici fournir d'utiles inspirations). On peut espérer parvenir ainsi (en évitant l'amateurisme ou l'esprit de bricolage que certains ne manqueront pas de prédire) à un «nouveau professionnalisme», qui pourrait présenter bien d'autres avantages que celui d'être moins onéreux que l'ancien.

FICHE TECHNIQUE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE SUR LE CENTRE D'ÉCHANGES MULTILATÉRAUX D'ACTUALITÉS FRANCOPHONES (CEMAF)

I. OBJET

Promouvoir les échanges d'actualités télévisées qui se rapportent aux activités et aux développements politiques, économiques, culturels et techniques des pays francophones.

II. PRINCIPE

Chaque télévision propose des sujets d'actualités en images. Tous les autres membres peuvent en disposer. Si un sujet proposé n'a suscité l'intérêt d'aucun membre utilisateur, il n'entre pas dans les échanges.

III. ORGANISATION

1. Dans une première phase, un arrangement passé sur RFO-AITV permettra de tirer parti de l'expérience et des potentiels, humains et techniques de cette société, tout en accordant à cette structure (CEMAF) une autonomie de gestion et de fonctionnement.

2. L'organisation des activités implique une définition des contributions des partenaires, fournisseurs ou utilisateurs:

- participation aux frais de structure et de fonctionnement;
- prestations fournies;
- prestations reçues.

3. Il sera nécessaire de préciser également les relations avec:

- a) télévisions francophones du Nord;
- b) télévisions francophones du Sud;
- c) AITV (client et fournisseur);
- d) RFO (prestataire de services opérationnels);
- e) télévisions de pays non francophones (contrats d'abonnement);
- f) UER dans la mesure où seraient repris des sujets distribués en EVN;
- g) Agences d'images dans la mesure où seraient repris des sujets distribués en EVN-UER.

IV. FINANCEMENT

A. Ressources

1. contributions volontaires gouvernementales;
2. contributions des télévisions clientes;
3. contributions en prestations (services ou produits).

B. Dépenses

1. *Remontée de sujets du Sud*
 - par satellites (300 sujets par an);
 - par cassettes (150 cassettes par an).
2. *Diffusion*
 - par satellites;
 - par cassettes.
3. *Administration et gestion*
4. *Coordination technique*
5. *Promotion*

V. MOYENS TECHNIQUES

- liaison télex;
- équipements d'enregistrement, de montage et de lecture;
- liaisons pour réceptions et retransmissions par satellite;
- instruments de mesure et de contrôle.

DOCUMENT DE SYNTHÈSE CULTURE ET COMMUNICATION

INDUSTRIES CULTURELLES

Introduction

C'est dans le domaine des industries culturelles et de la communication que les enjeux sont aujourd'hui les plus graves et plus redoutables les menaces sur les cultures nationales, donc sur les identités. C'est là que va se jouer pour l'essentiel l'avenir, c'est-à-dire la survivance et le rayonnement de nos diverses cultures et de la langue que nous partageons: en fait, une partie décisive a commencé dont nous devons reconnaître toutes les implications. Aussi importe-t-il de prendre la mesure réelle du péril et de rechercher activement les moyens de le conjurer. Le difficile mais nécessaire pari que pourraient faire en l'occurrence les pays de langue française ne tournerait pas qu'à leur bénéfice mais pourrait avoir valeur exemplaire pour la plupart des autres cultures et des autres langues, pareillement menacées.

Nous devons assumer collectivement deux impératifs: la qualité de la création culturelle, la vigueur des industries culturelles. Et ici, le mot «collectivement» fait référence aussi bien à l'entreprise qu'aux pouvoirs publics, aux producteurs qu'aux créateurs. Phénomène économique et sociologique majeur, phénomène moral et politique aussi, le développement foudroyant des industries culturelles, appuyé sur un essor sans précédent des technologies de la communication, représente à la fois un atout à exploiter et une menace à dissiper. Il faut reconnaître lucidement le danger d'uniformisation et d'asservissement que pourrait comporter la domination plus ou moins directe d'un seul modèle socioculturel. À cet égard, on ne peut que souscrire à ce passage du rapport du groupe d'étude franco-québécois sur les enjeux de la francophonie (février 1986): «le développement d'une économie francophone de la culture, qui allie les ressources techniques, créatrices et financières des diverses industries nationales, apparaît plus que jamais indispensable pour relever les défis qui se posent à l'orée du 21^e siècle. La pérennité des identités linguistiques et culturelles nationales est une tâche urgente, complexe et de longue haleine.»

En conséquence, l'action à engager doit être prompte, massive, ambitieuse:

a) parce que les rapports entre les États et les enjeux diplomatiques seront désormais fonction de plus en plus des relations culturelles internationales et des ensembles fondés sur la communauté de langue;

b) parce que le secteur le plus dynamique, le plus prospère et le plus redoutable aussi de l'économie sera désormais celui des industries culturelles au sens le plus large, en termes de matériel certes mais bien plus encore en termes de programmes.

Il faut agir avec un sentiment d'urgence et intervenir simultanément sur les trois plans que sont la formation, l'information et la concertation, et cela

pour chacune des industries culturelles. Le réalisme interdisant toutefois d'entreprendre une action massive et ambitieuse dans tous les secteurs à la fois, il a été jugé préférable, ici, d'accorder priorité dans un premier temps au livre, au cinéma et à la chanson, tout en proposant aussi la mise en place de mécanismes d'information propres à couvrir les diverses catégories de produits culturels.

À terme, l'objectif majeur, d'ailleurs essentiel, doit être la création d'un véritable marché commun des biens culturels entre pays de langue française. Il s'agit d'une tâche difficile mais réalisable et exaltante, complexe mais indispensable. Ce serait là l'équivalent d'une sorte d'IDS ou mieux encore d'un vaste projet EUREKA pour la communauté mondiale de langue française. Le domaine du livre pourrait servir utilement de premier champ d'application d'une pareille entreprise, naturellement réalisée par étape. Les enjeux sont tels désormais qu'il faut dépasser le stade des actions ponctuelles et faire les choix fondamentaux que l'époque nous impose.

PRIORITÉS

Des cinq titres qui constituent le programme proposé, deux présentent un caractère général et concernent l'ensemble des industries culturelles: l'information et la concertation; les trois autres ont trait à un champ particulier et d'ailleurs très vaste: le livre — de loin le thème le plus développé — le cinéma et la chanson. Si le livre a été l'objet d'un soin particulier, c'est à la fois parce qu'il reste le véhicule principal de transmission des connaissances et d'illustration des cultures, qu'il est la plus autonome des industries culturelles, qu'il constitue le terrain privilégié pour un premier essai de marché commun des biens culturels entre pays francophones.

I- L'information

La création d'une banque de données sur la production et la consommation des biens culturels apparaît comme un instrument indispensable pour suivre l'évolution de la situation et éclairer les choix futurs; au reste, la proposition peut inclure les deux autres.

II- La concertation

Faire de l'entreprise un véritable partenaire des pouvoirs publics, dans le cadre national et sur le plan international, l'amener à concilier son souci de rentabilité avec la conscience de sa responsabilité sociale, morale et spirituelle, voilà qui apparaît une démarche nécessaire si on entend éviter que les industries culturelles deviennent des éléments d'aliénation.

III- Le livre

Les six chapitres sont également nécessaires et d'ailleurs interdépendants. On peut toutefois établir un ordre de priorité dans les propositions.

Il me paraît qu'il faut d'abord valoriser (là comme ailleurs) ce qui est de l'ordre de la formation et du perfectionnement: la qualité de la ressource

humaine est la clé de toute le reste. C'est le chapitre B (auquel on peut d'ailleurs rattacher le F).

Ensuite le développement du partenariat, avec l'idée novatrice des consortiums et la création ou le renforcement d'instruments de coopération: le point E. Pratiquement sur un même pied d'importance et d'urgence se trouve l'information (point D) et la connaissance mutuelle avec le corollaire de la réciprocité (point C). La libre circulation — condition évidente du marché commun du livre — serait naturellement facilitée et appelée par les progrès accomplis dans les chapitres précédents. Des actions minimales de coopération dans le domaine de la traduction doivent aussi être retenues.

À la lumière de ces considérations, devraient faire l'objet d'une recommandation prioritaire:

1. la Conférence ministérielle pour la mise en œuvre des recommandations visant à l'élimination des obstacles à la libre circulation;
2. la création d'un Centre régional africain de formation dans les domaines de l'édition et de la librairie, à quoi se rattacherait un système de bourses pour le financement des stages d'application et de perfectionnement dans les pays du Nord;
3. l'appui à la nouvelle Association des éditeurs africains et la «relance» de l'union des éditeurs de langue française;
4. l'encouragement et le concours à la formation de consortiums d'éditeurs des divers pays et régions francophones autour de grands projets de coopération dans des secteurs nettement prioritaires et urgents de l'édition: la création de collections à prix très modiques serait l'un des objectifs permanents de ces consortiums, en particulier l'opération expérimentale de livres de poche devrait être poursuivie sous forme d'une collection pouvant aller jusqu'à 100 titres, destinées essentiellement au public des pays du Sud;
5. dans l'effort d'alphabétisation comme instrument de développement, viser à la multiplication des centres de lecture et d'action culturelle ainsi que des réseaux de bibliothèques publiques;
6. le développement et l'extension de la banque internationale de données bibliographiques avec l'objectif qu'elle recense tous les ouvrages paraissant en français et qu'elle rejoigne l'ensemble des utilisateurs potentiels dans tous les pays francophones;
7. le soutien à la plus large participation possible des éditeurs des pays du Sud aux grands salons et expositions du livre;
8. un effort vigoureux d'information et de sensibilisation des pays du Nord aux cultures et aux œuvres des pays du Sud (programme d'enseignement, bibliothèques publiques, librairies «francophones»); la création ou le développement de centres ou instituts consacrés aux civilisations de l'Afrique, du monde arabe, de l'Orient, de l'Océan indien et de la Caraïbe retiendront particulièrement l'attention;

9. le développement d'un vaste programme de traduction d'œuvres de langue française en d'autres langues et d'œuvres d'autres langues en français par concertation entre éditeurs (consortiums) et pouvoirs publics des pays francophones et harmonisation des politiques d'aide à la traduction;
10. l'établissement d'une «bourse» du livre et du périodique scientifiques et techniques de langue française.

IV- Le cinéma

1. Encouragement à la conclusion d'accords cadres bilatéraux de coproduction en cinéma et télévision, avec institution d'un fonds spécial de soutien;
2. Incitation aux stations de télévision de consacrer un volume horaire minimal, à des heures de grande écoute, à la diffusion d'œuvres cinématographiques des autres pays francophones, ceux du Sud en particulier;
3. Festival biennal du film de langue française, avec organisation simultanée de colloques de professionnels pour la recherche de modes nouveaux de coopération.

V- La chanson

1. Étude exhaustive de la situation présente de la chanson de langue française (création, diffusion interne et internationale, etc.), de son évolution dans les dernières années, des perspectives: constat et recommandations.
2. Organisation d'une semaine internationale de la chanson de langue française chaque année.

CONCLUSION

On notera l'idée sous-jacente de mise en commun des moyens sous forme de «réseaux», dans les divers chapitres, qu'il s'agisse de la création de l'Association des éditeurs africains, du développement de consortiums d'éditeurs, de la réunion périodique des responsables de programmes de formation ou de perfectionnement dans les métiers du livre, etc. Cela vaudra aussi, *mutatis mutandis*, pour les instituts ou écoles de traduction et, le moment venu, pour les bibliothèques nationales et établissements assimilables. La coopération multilatérale ne peut produire tous ses fruits que si elle est organisée à partir d'instruments efficaces et permanents.

I- INFORMATION DE BASE SUR L'ACTIVITÉ CULTURELLE

La sélection judicieuse des secteurs d'intervention et des programmes d'action dans le vaste champ des industries culturelles et la juste évaluation de l'incidence des diverses mesures engagées supposent comme préalable obligé une information ample et précise, avec mise à jour périodique, sur la production et sur la consommation des biens et des services culturels dans l'ensemble de nos pays (ainsi que sur les flux d'importation et d'exportation).

D'autre part, il apparaît nécessaire comme point de départ de mener une enquête exhaustive sur les aides à la culture et aux industries culturelles de la

part des pouvoirs publics (au sens large de l'expression) et des fondations ou institutions privées, dans l'ensemble des pays de langue française.

Projets

1. Créer une banque de données sur la production et la consommation de biens culturels dans les pays de langue française à partir des instruments nationaux de collecte et de traitement des statistiques culturelles; le système se développe progressivement.

Constituer un «observatoire» permanent chargé d'analyser les données et d'interpréter périodiquement les enseignements qui se dégageront des courbes d'évolution.

2. Conduire une vaste enquête sur toutes les formes d'aide à la culture et aux industries culturelles dans nos divers pays, à l'image de ce qui a été fait par le Conseil de l'Europe.

Moyens

Déterminer par une étude les implications, les étapes et les coûts du système avec des hypothèses de substitution. Dans une première phase, on s'en tiendra au livre, au produit audiovisuel, à l'écoute de la radio, à l'apport financier des pouvoirs publics.

On créera une cellule multinationale de spécialistes de la statistique culturelle et de la prospective.

Cette enquête pourrait être confiée au service compétent de la Communauté française de Belgique, qui a une excellente expérience en la matière.

II- CONCERTATION POUVOIRS PUBLICS — ENTREPRISE

Projets

Institution d'un mécanisme permanent de dialogue, sous forme d'un forum international associant les pouvoirs publics responsables de la définition et de la mise en œuvre des politiques culturelles, d'une part, et les représentants des grands secteurs des industries culturelles, de l'autre. Cet échange de vues permanent et la recherche de modalités de collaboration sont nécessaires pour que l'entreprise se sente partenaire dans l'application des politiques culturelles et responsable du salut et de l'enrichissement de l'identité et de la culture nationales ainsi que de la défense et de la promotion de la langue partagée par les membres de la Communauté de langue française.

Moyens

La concertation prendrait la forme d'un forum annuel ou séminaire réunissant les ministères concernés et les porte-parole des divers secteurs des industries culturelles. Pour que le dialogue ait toute sa portée sur le plan international, il devra se dérouler d'abord dans le cadre de chaque pays, entre les mêmes interlocuteurs. L'objectif majeur est de faire en sorte que les industries culturelles contribuent à l'essor de la créativité et à l'affirmation de la culture nationale au lieu de devenir des instruments d'aliénation, de stérilisation et d'uniformisation.

Compte tenu de la grande diversité des industries culturelles, cette concertation devra se faire par grand secteur (livre, cinéma, télé et radio, etc.), tant dans le cadre national que sur le plan international.

III- POLITIQUE DU LIVRE

Objectif central: marché commun du livre

Projets

Moyens

A) Libre circulation

Mise en œuvre des recommandations visant à l'élimination progressive des obstacles à la libre circulation.

À la suite de l'étude, tenue d'une Conférence ministérielle à la fin de 1988, en vue d'arrêter les mesures qui paraîtront les plus souhaitables, les plus propices, les plus pressantes, dans la recherche du marché commun du livre. L'ACCT sera associée étroitement à la préparation de cette Conférence.

B) Formation, perfectionnement

1. Création d'un centre régional africain de formation pour futurs cadres et futurs techniciens en édition et diffusion (librairie), avec objectif de mise en route pour septembre 1989. Institution d'un système multilatéral de bourses, pour le financement des stages d'application et de perfectionnement dans des entreprises des pays du Nord, de candidats des pays du Sud (édition et librairie).

Étude confiée à l'Association des éditeurs africains en liaison avec l'Union des éditeurs de langue française, les associations de libraires et avec le concours de l'ACCT et la participation d'universitaires spécialistes de cette formation.

2. Établissement d'un inventaire des programmes et des stages existants; réunion des responsables de ces programmes et stages en vue d'établir des modalités de collaboration.

Ces projets pourraient être réalisés conjointement par l'AUPELF et l'UELF, avec le concours de l'Agence.

C) Réciprocité et connaissance mutuelle

1. Élargir la place faite aux pays du Sud au sein des programmes de littérature, d'histoire et de géographie, dans l'enseignement élémentaire et secondaire. Envisager l'institution d'une journée annuelle de la francophonie, dans les écoles, collèges et lycées de nos pays comme contribution à l'effort de connaissance mutuelle et au développement d'un esprit de solidarité.

Saisir de la décision du Sommet les ministères de l'Éducation nationale la CONFEMEN, celle-ci pouvant en favoriser la mise en œuvre, au besoin avec le concours de l'ACCT.

Projets

2. Prendre les dispositions requises dans chaque pays pour l'affectation d'office par les bibliothèques publiques d'une marge minimale de leur budget à l'acquisition d'ouvrages en provenance d'autres aires francophones (les pays du Sud en particulier).

3. Favoriser la création, à partir des librairies existantes, d'un réseau de comptoirs spécialisés dans la diffusion des œuvres d'écrivains de tous les pays francophones.

4. Établir et diffuser massivement un catalogue raisonné d'une centaine de titres représentatifs de la production récente des divers pays francophones du Sud.

5. Étude relative à la création éventuelle d'un Institut des langues et des civilisations africaines. Inventaire des centres et départements universitaires consacrés à ces civilisations, recherche d'une concertation entre eux et d'une concentration des moyens.

D) Information

1. Multiplication et expansion des Salons et Expositions du livre dans les pays francophones tant du Sud que du Nord.

2. Soutien à la participation des éditeurs de langue française, du Sud en particulier, aux Salons et Expositions les plus importants, y compris dans le monde non-francophone. Recherche de formules de participation et de représentation collectives, ce qui paraît préférable à la conception d'«espace francophone» en particulier lorsqu'il s'agit de Salons ou d'Expositions eux-mêmes francophones pour l'essentiel.

Moyens

S'assurer que les bibliothèques disposent de l'information nécessaire sur l'édition en langue française. Saisir les Ministres de la Culture de la décision.

Avec le concours de la FIDELF et de l'ADELFF et les associations nationales de libraires, trouver par grande ville au moins une ou deux librairies intéressées et mettre au point les mécanismes d'information.

L'ACCT, en liaison avec l'Association des éditeurs africains et les Syndicats nationaux d'éditeurs, pourrait recevoir le mandat de réaliser ce catalogue.

Le ministère français de la Coopération est disposé à financer l'étude préliminaire sur les conditions et implications de la création d'un tel institut.

Établir un inventaire de toutes ces manifestations avec leurs principales caractéristiques.

Inviter l'ACCT à favoriser cette participation soit sur son propre budget, soit avec le concours du PSD.

Projets

3. Banque internationale de données bibliographiques et de transmission de commandes. Expansion et adaptation du système Électre-Osiris.

4. «Bourse» permanente de préinformations sur le livre et le périodique scientifiques et techniques.

5. Réalisation d'un projet de dictionnaire du français universel, constituant un élément du dispositif formé par les banques de données lexicales. L'ouvrage réunirait quelque 75 000 inscriptions, représentant l'essentiel du vocabulaire français avec les mots et les sens en usage dans les divers pays d'expression française.

E) Instruments de coopération

1. Formation de consortiums d'éditeurs autour de la réalisation de programmes d'édition à moyen ou à long terme en vue de développer la coopération et de favoriser la circulation des personnes et des techniques ainsi que les formes diverses de coédition (priorités: livres scolaires, ouvrages pour la jeunesse, ouvrages scientifiques et techniques, livres de vulgarisation, ouvrages de références).

2. Développement et renforcement de l'Union des éditeurs de langue française, qui doit devenir un instrument efficace d'information, de coordination et d'étude sur le plan international et l'élément moteur de la collaboration organique entre les associations nationales ou régionales d'éditeurs de langue française.

Moyens

Procéder aux études techniques de faisabilité (extension à l'Afrique et à l'Amérique) et à l'évaluation des coûts. Mise à disposition de personnel envisagée par certains pays.

Groupe de travail ACCT-AUPELF-Association des éditeurs africains-Union des éditeurs de langue française. Étude à mener d'ici un an, avec financement de l'Agence.

Constitution d'équipes multinationales de recherches linguistiques sur le terrain. La Librairie Larousse est disposée à en assurer le financement jusqu'à 15 millions de FF.

Réunion, dès janvier 1988, d'une conférence extraordinaire des associations et syndicats nationaux d'éditeurs pour mettre au point un cadre général et diverses formules de consortiums. Mise en place d'un fonds spécial de démarrage.

L'Union devrait constituer un petit groupe de réflexion sur les conditions et les priorités d'élargissement de son activité et sur l'ordre de grandeur des ressources nécessaires pour son programme et pour son secrétariat permanent.

Projets

3. Appui à l'Association des éditeurs africains, en particulier dans ses activités de formation et d'information.

F) Développement de la lecture

1. Sensibilisation du public et surtout de la jeunesse: multiplication des bibliothèques publiques et des centres de lecture et d'animation culturelle.

2. Inventaire des besoins en matière d'apprentissage de la lecture (adultes et enfants) et recensement des manuels de lecture existant (niveau élémentaire) dans les pays du Sud.

3. Reprendre et développer éventuellement la formule d'une collection spéciale de livres de poche à prix très modique mais après étude attentive des lacunes et des besoins dans les pays du Sud et en recueillant l'avis préalable des pouvoirs publics (ministère de l'Éducation notamment) dans les pays potentiellement concernés.

G) Traduction

Soucieux de faciliter l'accès des francophones aux œuvres majeures publiées en d'autres langues comme de favoriser la diffusion chez les non-francophones d'œuvres publiées en français, les Gouvernements:

1. recommandent la mise en place d'une concertation permanente entre éditeurs des pays de langue française pour élaborer et réaliser des programmes de traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres de langue française en d'autres langues;

Moyens

L'ACCT pourrait recevoir le mandat d'assurer un large soutien financier à l'Association sous forme de contributions annuelles à ses activités de formation et d'information et à ses frais de fonctionnement.

L'ACCT pourrait être invitée à accroître notablement son soutien au programme des CLAC et lui consentir à cette fin un crédit spécial pour chacune des années 1988 et 1989.

Bilan des actions déjà menées dans le cadre bilatéral et sur le plan multilatéral. Élaboration d'un projet collectif (conception et financement) d'intervention éventuelle complémentaire pour la fourniture d'ouvrages.

Il faudra tirer les enseignements de l'expérience qu'aura constituée la pré-collection de livres de poche et des conclusions de diverses études réalisées ou de constats faits par des éditeurs tant du Sud que du Nord, avant d'envisager une collection à long terme, qui serait axée essentiellement sur le livre de jeunesse et l'ouvrage de vulgarisation.

Prévoir une consultation sur l'état des programmes de traduction et organiser un séminaire avec les représentants des associations ou syndicats d'éditeurs sous les auspices de l'UELF. Tenir compte de l'expérience acquise par certaines organisations comme le Conseil international de la langue française et l'ACCT.

Projets

2. souhaitent l'harmonisation des politiques d'aide à la traduction entre les pays de langue française et la coopération permanente entre organismes chargés de dispenser cette aide;

3. recommandent que soient recherchés les moyens propres à renforcer les centres, instituts et écoles de traduction dans le monde de langue française et à développer la coopération entre eux.

Moyens

Procéder à un recensement de ces politiques (nature et mécanismes d'application), prévoir une rencontre des responsables des organismes d'application et y associer les représentants des organisations de traducteurs professionnels.

Dresser un inventaire exhaustif; organiser avec le concours de l'AUPELF et de l'ACCT un séminaire de ces établissements.

IV- CINÉMA

1. Festival biennal du film de langue française (long métrage). Le Secrétariat d'État français aux affaires francophones a déjà prévu un premier festival du film francophone aux Antilles dès novembre 1987 et dispose de l'ensemble des moyens nécessaires à sa réalisation.

2. Rencontres périodiques des chroniqueurs et critiques de cinéma des pays francophones.

3. Développement de la coopération dans les domaines du cinéma et de la télévision en vue de faciliter la circulation réciproque des productions.

4. Encouragement aux possibilités de coproduction entre les pays de langue française.

5. Incitation aux stations de télévision de prendre l'engagement de diffuser à des périodes de grande écoute un volume annuel minimal d'œuvres cinématographiques des divers pays francophones, ceux du Sud en particulier.

À partir des initiatives de la France et de la Communauté française de Belgique et profitant des enseignements qui en découlent, étudier l'opportunité et la faisabilité d'un festival périodique du film de langue française.

Le CIRTEF pourrait recevoir mandat de rechercher la meilleure formule pour atteindre pareil objectif indispensable au titre de la réciprocité.

Projets

6. Encouragement à la conclusion d'accords cadres bilatéraux de coproduction en cinéma et en télévision entre pays francophones.

7. Création d'un bureau central d'acquisition des films, particulièrement pour le bénéfice des pays du Sud.

Moyens

Il s'agit de faciliter aux producteurs ressortissants de ces pays la mise en œuvre de projets conjoints: création d'un fonds spécial de soutien à la coproduction et à la distribution.

Plusieurs pays du Sud, en Afrique noire notamment, éprouvent une difficulté croissante à se procurer les longs métrages et documentaires récents des pays francophones, particulièrement quant à la production de qualité. L'intervention d'un bureau ou office central, à vocation multilatérale, doté de l'autorité, de l'expertise et des moyens requis, devrait permettre de corriger cette situation.

V- CHANSON

1. Situation présente de la chanson de langue française: état de la création et de la diffusion dans chacun de nos pays. Place faite par les stations radio et télé à la chanson nationale, à la chanson francophone en général, par rapport à la chanson en d'autres langues.

2. Organisation chaque année d'une Semaine internationale de la chanson en langue française.

Une étude pourrait être menée par une équipe multinationale sous l'autorité de l'ACCT avec le concours des organismes professionnels et du CIRTEF. Échéance pour le début de 1989.

Placée sous la responsabilité du CIRTEF, cette initiative supposerait le concours actif et massif des stations radio et télé et l'implication de tous les agents du monde de la chanson.

VI- THÉÂTRE

Encouragement au développement de la connaissance mutuelle des théâtres nationaux (œuvres traditionnelles et contemporaines) entre pays de langue française, notamment le développement du Théâtre international de la langue française (TILF).

Susciter des rencontres de producteurs, d'auteurs, de directeurs de troupes et de représentants des pouvoirs publics en vue de rechercher les formules propres à favoriser cette connaissance mutuelle. Multiplier les initiatives du type «espace francophone» de la Villette.

ESQUISSE DU BUDGET
(période de deux ans)

	en FF
1. Banque de données (première étape: quatre catégories de biens culturels seulement)	2 500 000
2. Concertation pouvoirs publics-industries culturelles (deux séminaires annuels; frais de fonctionnement seulement)	150 000
3. Livre	13 000 000
• Formation-perfectionnement (dont Centre régional africain 3 000 000)	4 500 000
• Partenariat-coopération	4 000 000
dont:	
— Consortiums	1 500 000
— Associations éditeurs africains	1 000 000
— Union éditeurs langue française	1 500 000
• Réciprocité et connaissance mutuelle	2 000 000
• Information	2 000 000
• Traduction	500 000
4. Cinéma	3 000 000
dont:	
— Fonds soutien coproduction	2 000 000
— Festival biennal et colloques	1 000 000
5. Chanson	1 500 000
6. Théâtre	500 000
Total	20 650 000

DOCUMENT DE SYNTHÈSE INFORMATION SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE Y COMPRIS LA RECHERCHE

1. LES ENJEUX

La première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français a souligné avec force combien l'avenir du français était intimement lié au développement technologique et économique des États et régions constitutifs de l'espace francophone. Dès lors, comment ignorer l'importance de la recherche et de l'information scientifiques qui la sous-tendent? Comment ne pas tout mettre en œuvre pour favoriser les transferts de technologie des pays du Nord vers ceux du Sud? Comment ne pas se donner progressivement les moyens d'utiliser pleinement les ressources de l'informatique sans laquelle une société se trouve totalement en marge de la compétitivité scientifique, technique et économique? Mais ces évidences ne doivent pas en occulter une autre. Ainsi que l'a rappelé récemment le Président François Mitterrand dans une interview au quotidien *Le Devoir* de Montréal, la réalisation de ces objectifs implique au départ que l'on donne une «impulsion décisive au développement de l'éducation et de la formation des hommes» (23 mai 1987).

Il n'est plus aucun continent ou État, aucun secteur d'enseignement ou de recherche, aucune entreprise publique ou privée qui, isolément, puisse prétendre prendre en compte les diverses facettes du problème et répondre valablement aux multiples interpellations. Aussi les chefs d'État et de Gouvernement ont-ils mis en place, à l'occasion du Sommet de Paris, des réseaux francophones, en tant que structures de coordination et expression de partenariat multiple.

Dans son exposé d'ouverture du 1^{er} Congrès de l'Association orthopédique de langue française (Monaco, 26 mars 1986), M. André Jaumotte, président d'honneur de l'AUPELF, avait défini un réseau «comme un système non hiérarchique et non bureaucratique, décentralisé, qui permet à des groupes d'institutions et/ou à des individus de travailler ensemble, d'échanger des informations et des idées en vue d'atteindre des objectifs communs, en se renforçant mutuellement». C'est ce système que l'AUPELF s'efforce de concrétiser à l'échelle des universités comme l'indique son projet d'UREF (université des réseaux d'expression française), dont on trouvera une description à la fin du présent rapport de synthèse (p. 108).

Dans le même esprit, il appartient au réseau «information scientifique et développement technologique, y compris la recherche» de transcender les cloisonnements entre administrations publiques, entreprises privées, universités, laboratoires de recherche, bibliothèques nationales, etc., pour devenir un centre de coordination et d'échange entre ces diverses composantes et établir des complémentarités et de meilleures synergies.

Enfin, il importe de tenir compte de l'expérience acquise et de l'environnement économique. Dans cet ordre, deux considérations s'imposent: le réseau doit avoir une vocation horizontale car l'information scientifique concerne toutes les disciplines et donc aussi les autres réseaux, en particulier ceux de l'agriculture et de l'énergie. Par ailleurs, étant donné l'importance de l'agriculture pour les pays du Sud, il est souhaitable, en matière de transferts de technologie, qu'il intervienne en soutien de ce réseau.

2. BILAN DE DIX MOIS

Le réseau «information scientifique et développement technologique, y compris la recherche» est opérationnel depuis septembre 1986. Le Sommet de Paris avait identifié 16 actions prioritaires auxquelles s'ajoutaient huit autres actions. Ces priorités étaient toutes en rapport avec l'information scientifique et technique.

Le réseau s'est d'abord fixé comme premier objectif de les regrouper autour de quelques thèmes essentiels. Au terme de la phase exploratoire, six projets ont été retenus:

1. la diffusion de revues scientifiques;
2. les réseaux documentaires (médecins, médecine vétérinaire, information sur le développement);
3. la Banque internationale d'information bibliographique sur les États francophones (BIEF);
4. les banques de terminologie et de néologie (accès et diffusion);
5. la formation à l'informatique en vue d'assurer la formation de gestionnaires de systèmes automatisés et informatisés;
6. le logiciel francophone pour lequel le Symposium de Montréal (30 mai-2 juin 1987) a ouvert énormément de perspectives d'avenir.

Les moyens financiers du réseau ont été modestes. L'essentiel des ressources, soit 2 509 00 FF, provient du budget de l'ACCT. Cette somme, à laquelle se sont ajoutés des financements complémentaires en provenance notamment du Canada, de la Communauté française de Belgique, de la France et du Québec a néanmoins permis le démarrage de six projets, à tout le moins l'ébauche des études préparatoires.

Le Rapport définitif au Comité du suivi fournit un aperçu détaillé des activités pour la période 1986-1987.

3. L'AVENIR

La science et les recherches dont elle fait l'objet sont indissociablement liées au développement de tous les pays et plus que jamais, les technologies qui en sont les applications jouent un rôle déterminant dans la compétition économique mondiale. Les pays les plus novateurs, et donc souvent les plus audacieux, donnent le ton, orientent l'évolution, fournissent les modèles de développement. Accéder au savoir scientifique et participer aux innovations techniques, c'est une façon déterminante de sauvegarder son indépendance ou de la conquérir, certainement de diminuer la dépendance.

Si la recherche est une condition nécessaire au développement, elle n'est cependant pas suffisante car d'autres facteurs sont également indispensables à la réussite; la mise au point d'une stratégie cohérente, l'adaptation des méthodes et des techniques au contexte du pays récepteur, l'environnement du chercheur, la capacité de prendre appui sur des pôles multiples de développement: recherche universitaire, instituts de recherche, entreprises publiques et privées, ministères, organismes régionaux, par exemple.

Mais il n'y a pas davantage de chances de réussir le développement sans échange réciproque entre les diverses disciplines, sans conception globale de la société alliant à la fois les sciences de l'homme et celles de la nature. Comme l'écrivait fort pertinemment Maurice Godelier, directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, dans un rapport remis en 1982 au Ministre français de la Recherche et de l'Industrie de l'époque:

Toute société s'est développée et se développera au sein d'un écosystème déterminé sur lequel elle agit à partir de techniques matérielles et de connaissances intellectuelles déterminées. C'est là une première raison qui impose, en cette fin du XX^e siècle et plus que jamais, l'échange permanent des connaissances et la coopération des recherches entre les sciences de l'homme et les sciences de la nature.

En d'autres termes, les modalités du développement scientifique sont capitales. D'ailleurs, la responsabilité du monde de la science, des chercheurs, est directement impliquée dans la vision qu'en retient le corps social. Sous peine de l'ignorer, on favorise les mouvements «anti-science» et le rejet des nouvelles technologies. Les scientifiques et ceux qui participent au développement technologique doivent pouvoir s'interroger sur leur métier, se livrer à une critique de la science, réfléchir aux rapports entre celle-ci, les techniques et la société, se persuader que les choix en matière de développement ne peuvent pas s'effectuer en ignorant superbement la volonté et les sensibilités culturelles des groupes sociaux. L'ensemble de ces considérations a influencé les choix des moyens dont on recommande la mise en œuvre dans les trois programmes majeurs proposés.

I. L'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques

Une information correcte et complète du scientifique est à la base de tout effort de recherche. Rien n'est plus nuisible à la qualité de son travail que l'isolement intellectuel du chercheur. La libre circulation de l'information scientifique est donc la condition *sine qua non* de la rupture de la solitude; elle est aussi un adjuvant précieux à la liberté intellectuelle. Le partage de l'information, c'est aussi un pas sur le chemin de la démocratisation et la participation au pouvoir du savoir.

Mais la propagation de l'information scientifique et technique (IST) présente également un intérêt économique immédiat: elle permet de rentabiliser les investissements considérables consentis par les pays du Nord et du Sud pour la formation d'enseignants et de chercheurs de haut niveau: coupés de la science en devenir, ils voient leurs connaissances rapidement menacées d'obsolescence.

Enfin, on ne peut pas considérer avec dédain l'énorme défi auquel est confronté le français en tant que langue des sciences et des techniques. Il importe donc que le marché des connaissances soit alimenté, en français, par des travaux de qualité.

Ces impératifs ont conditionné l'action du réseau depuis le Sommet de Paris. La consolidation des initiatives déjà engagées et la réservation d'une place essentielle aux documents primaires, sans pour autant dédaigner les nouveaux supports, transportables, sont des priorités, sans oublier qu'un large accès à l'IST implique aussi une décentralisation des infrastructures.

Cinq projets sont recommandés:

1. Structuration des systèmes documentaires des pays du Sud

L'instrument par excellence de la maîtrise de l'IST est le Centre de documentation, soit qu'il acquiert de l'IST à l'étranger — on y reviendra — soit qu'il organise un «stock national» ou «régional» des connaissances à partir des fonds documentaires existants (centres de recherche, universités, administrations, etc.). Comme le signalait le professeur Th. Silou (Congo) au premier Congrès des hommes de science en Afrique (Brazzaville 25-30 juin 1987), on pourrait, à l'instar du Sénégal,

recommander aux États africains de se doter d'une politique cohérente d'acquisition et de diffusion d'IST, qui aurait comme point focal le «Centre de documentation». Le niveau de structuration et d'équipement desdits centres serait variable d'un pays à un autre et devrait prendre en compte l'infrastructure documentaire déjà existante et les disponibilités financières du pays.

La réappropriation du savoir scientifique intérieure et des mécanismes de coopération régionale (réseau informatisé, par exemple) contribueront d'ailleurs à lutter contre une certaine attitude répétitive de la recherche. En outre, la mise à jour des informations relatives aux brevets favorisera la valorisation des technologies déjà acquises.

2. Publications scientifiques

Quelle est l'utilité de disposer de milliers de références bibliographiques fournies par des bases de données si les ouvrages et les revues ne sont pas disponibles? Il convient donc, à partir de 1988, d'augmenter le nombre de revues à diffuser en ajoutant aux revues scientifiques *stricto sensu* des revues professionnelles, techniques, voire à caractère commercial, pour rencontrer un éventail plus large des besoins.

Il est également essentiel de mettre sur le marché des manuels de vulgarisation scientifique et d'enseignement universitaire: pourquoi les habitants de nombreux pays du sud dont le français n'est souvent que la troisième langue, après le dialecte local et la langue parlée par la majorité du pays, continueraient-ils à choisir le français comme moyen de communication scientifique si on ne leur apporte pas, en français, ce dont ils ont besoin?

Quant à la création de nouvelles revues scientifiques de langue française, c'est là un moyen susceptible de permettre davantage aux chercheurs du Sud de s'exprimer et de faire connaître le résultat de leurs découvertes à un auditoire beaucoup plus vaste.

3. Réseaux documentaires et de recherche

L'information à diffuser doit répondre à l'exigence de l'interdisciplinarité et couvrir les multiples facettes de l'IST. Toutefois, des secteurs doivent pouvoir bénéficier d'un traitement privilégié. Cela comprend la distribution d'un éventail plus large de revues, de publications, de bibliographies très spécialisées et peut aller jusqu'à la création de mini-bibliothèques de base comprenant un équipement minimum d'informatique documentaire. En occurrence, il s'agit de superposer à l'effort général envisagé au primo des actions plus intensives dirigées vers des cibles prioritaires.

Il est recommandé de poursuivre le soutien aux réseaux documentaires de médecine, de médecine vétérinaire et d'information sur le développement rural et d'y ajouter le droit. Dans ce dernier domaine, des travaux en cours (bibliographie informatisée du droit africain, répertoire des décisions de jurisprudence publié par les États francophones d'Afrique) doivent pouvoir être mis à disposition; tandis que s'impose, si l'on veut favoriser l'utilisation du français dans les échanges diplomatiques et au sein des associations internationales, la constitution d'une collection de textes de droit international public et privé qui pourrait être l'équivalent français des International Legal Materials et d'un répertoire des usages conventionnels des termes, locutions et expressions juridiques, accompagné d'une classification critique des citations et des références.

L'agriculture et l'énergie ont été reconnues comme les secteurs stratégiques dans le développement socio-économique. Dans la perspective de la mise sur pied de centres polyvalents de documentation IST, capables d'accéder à un maximum de bases de données, il est suggéré que le réseau coordonne l'organisation, l'accès et la diffusion de l'IST relatifs à ces deux secteurs, sans interférer dans son contenu.

Au cas où les réseaux prioritaires de recherche de l'AUPELF se concrétiseraient, ils pourraient bénéficier d'un appui en IST via les réseaux documentaires agriculture («amélioration des systèmes post récoltes», «génie parasécheresse»), médecine («paludisme», «recherche en coopération sanitaire-SIDA») et développement («circuits de financement et entrepreneuriat»).

4. Banque internationale d'information bibliographique sur les États francophones

Le repérage et la restitution aux États francophones des informations bibliographiques les concernant restent des objectifs majeurs. Au terme du travail, la BIEF comptera sans doute 200 000 notices; elle est diffusée sur supports facilement transportables en vue de respecter les structures d'accueil des pays; cette action n'est évidemment pas exclusive d'autres initiatives qui mériteraient d'être également encouragées.

À brève échéance, la constitution de la BIEF devra s'accompagner d'un Centre de livraison de documents — c'est favoriser l'accès et le pointage des ressources documentaires primaires — et d'un Centre d'échange des imprimés — c'est, par exemple, à partir des doubles des bibliothèques des pays du Nord, aider des bibliothèques universitaires du Sud à reconstituer des collections de revues scientifiques pour les années antérieures à 1987.

5. Terminologie et néologie

Comment, dans les meilleurs délais et au moindre coût possible, rendre accessibles à l'ensemble de la francophonie les ressources imposantes de Termium, de la Banque de terminologie du Québec (BTQ) et d'Eurodicautom, sans oublier les trois plus importantes banques françaises: CILF, NORMATERM et PASCAL? Des études doivent être entreprises quant à la faisabilité et à l'opportunité de raccorder les trois principales banques ainsi que les françaises. En ce qui concerne les pays du Sud, les experts recommandent de créer des centres de desserte intégrés où les usagers trouveraient en priorité des produits orientés surtout vers l'agro-alimentaire, l'énergie, la médecine tropicale et vétérinaire, le droit, l'économie.

II. Un espace informatique francophone

Se heurtant en permanence à la concurrence des systèmes anglo-saxons, les pays francophones, en matière d'informatisation, se trouvent en position dominée. Cette situation rend d'autant plus nécessaire une coopération informatique harmonieuse. Mais, comme l'a décrit Wilson Price, professeur à l'Université Laval:

La grande diversité des cultures et des niveaux de développement économique des pays francophones est une dimension à considérer dans la définition des objectifs et d'un programme d'action. Il faudra donc s'assurer que les mesures adoptées s'accommodent de ces disparités économiques et culturelles.

Chacun s'accordera à reconnaître que l'enjeu est triple: culturel, économique et technologique.

D'abord, il importe de protéger une identité culturelle menacée. L'objectif est donc de produire et de consommer des matériels et logiciels francophones et de préserver par là même au français son rôle de langue d'échange.

Dans le domaine économique, la création d'un espace informatique a pour finalité l'accroissement de la productivité, de la compétitivité et de la part du marché des entreprises francophones, notamment des industries informatiques.

Enfin, la technologie doit permettre le développement des réseaux d'infrastructure sans lesquels il n'est pas possible d'atteindre les buts culturels et économiques que l'on assigne à la francophonie.

La mise en œuvre de cette politique implique le lancement d'actions dans quatre secteurs.

1. L'inventaire des connaissances

Il s'avère essentiel de réaliser périodiquement de l'informatisation et de la coopération en matière d'informatique dans les pays francophones. Il ne s'agit pas seulement de dresser des états de la question, encore est-il nécessaire de disposer de critères d'évaluation permettant d'indiquer les voies à suivre et à ne plus suivre.

La création d'une banque de données de logiciels, recommandée par les experts du Symposium de Montréal (30 mai- 2 juin 1987), s'impose. Consultable en ligne, elle produira l'annuaire périodique de notices abrégées sur chacun des produits répertoriés dans la banque, ainsi que des catalogues spécifiques sur demande. Les produits seront disponibles sur différents supports depuis le papier jusqu'au CD-ROM.

Le projet du Centre-Ouest africain de recherche en informatisation du travail (COARIT) avec l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick et l'Université du Bénin à Lomé (Togo) s'inscrit dans les perspectives énumérées ci-dessus. Dans le secteur spécifique de l'information du travail, il sera au centre de l'échange d'informations en collaboration avec les entreprises et les universités.

2. La production et la diffusion des matériels et logiciels

Lors des travaux du dernier Symposium de Montréal, les experts ont insisté pour que se constitue un groupe de travail «Développement des interfaces, interconnexions et de leur normalisation»; il aurait à s'occuper de l'adaptation des stations de travail, du codage des caractères, de l'adaptation des modules de commande, du vocabulaire usuel. Notons, à cet égard, la nécessité de s'entendre sur une terminologie informatique commune.

Favoriser l'organisation de la coproduction de logiciels et d'ententes commerciales est un impératif. Il est recommandé de s'inspirer des modalités suggérées par les représentants des secteurs public et privé réunis à l'occasion du Symposium de Montréal et donc de mettre en place le Fonds de solidarité destiné à financer les domaines de coproduction prioritaires.

Toutes ces mesures risquent cependant d'être vaines si subsistent les entraves juridiques, douanières et tarifaires qui parcellisent l'espace francophone. Il convient en particulier de poursuivre les travaux entamés au Symposium de Montréal sur la protection du logiciel, l'environnement juridique des banques de données et les problèmes douaniers et fiscaux rencontrés par les productions informatiques.

Du point de vue technique, les études menées sous l'égide de la Bibliothèque nationale du Canada en matière d'interconnexion des systèmes de bibliothèque et d'information documentaire sont capitales. Relier le système de la Bibliothèque nationale du Canada avec celui de la Bibliothèque nationale de France contribuerait indiscutablement à donner de la consistance à l'espace francophone en IST. Cette interconnexion aurait pour avantage de promouvoir la normalisation des protocoles de communication entre ordinateurs dans d'autres secteurs et d'encourager les fournisseurs de logiciels à utiliser les normes de communications informatiques.

Une mesure pourrait favoriser l'harmonisation des logiciels et des matériels: elle consisterait à mettre en place une «cellule conseil» qui jouerait le rôle de «courtier d'information»; elle aurait son siège à l'École internationale de Bordeaux.

3. *Création de centres serveurs locaux*

Le coût des communications pour les interrogations en ligne des grands serveurs des principales banques de données constitue un handicap majeur pour l'accès et la diffusion de l'information.

Dans ces conditions, il est recommandé de créer pour le Sud des centres serveurs locaux, à vocation régionale, susceptibles de répondre aux besoins de l'IST en général, des réseaux documentaires et des besoins en matière de terminologie et de néologie. Leur équipement pourrait en faire un lieu de rassemblement de produits plus classiques (par exemple, en terminologie: collection de lexiques, de glossaires et dictionnaires, revues scientifiques, etc.). Mais il est également essentiel d'accorder une place importante aux nouvelles techniques.

a) Consultation en ligne de l'IST (Vidéotex)

Il convient de mentionner particulièrement le système Vidéotex, dont les points d'accès et terminaux peuvent fonctionner en bistandard (Vidéotex et ASCII). La décentralisation de l'IST exige la décentralisation de serveurs sur les centres locaux: l'utilisation des réseaux publics de données pour le transfert de l'IST, ainsi que l'étude et la mise en place des structures de réseaux nécessaires dans les pays où elles n'existent pas, sont préconisées.

b) Supports transportables

On ne peut pas négliger les supports transportables modernes (disques compacts, vidéodisques), dont le développement figurait dans les décisions du Sommet de Paris (vidéodisques d'informations médicales).

En raison de l'importance des investissements requis et de la diversité des situations, il est souhaitable que soit rapidement décidé le lancement d'une enquête (infrastructures existantes, savoir-faire, approvisionnement en électricité, etc.) qui décidera des points d'ancrage des centres serveurs et des équipements les mieux adaptés.

Le Burundi serait disposé à accueillir un Centre régional de documentation et de diffusion de la francophonie.

De toute façon, devrait s'envisager l'informatisation de l'École internationale de Bordeaux; cela mettrait en valeur un fonds documentaire important et les investissements onéreux consentis par les États membres depuis 15 ans.

4. *Formation*

Pendant que s'élaborent les plans relatifs à l'établissement des futurs centres serveurs, il est capital de veiller au plus tôt à développer un programme d'accompagnement pour la formation:

- de gestionnaires de centres modernes;
- des utilisateurs;
- de spécialistes de la maintenance.

Il faut se persuader qu'il sera souvent indispensable de prévoir des stages de formation prolongés. À l'évidence, l'École internationale de Bordeaux occupera une place de choix dans l'organisation de ces cycles d'enseignement.

5. *Considérations finales*

Ces diverses approches — leur liste n'est pas exhaustive — susceptibles de contribuer à la matérialisation d'un espace informatique francophone, sont étroitement interdépendantes. Elles doivent cependant avoir pour toile de fond une politique intensive de recherche et développement: séminaires et colloques, échanges d'enseignants et scientifiques entre les institutions universitaires et de recherche, organisation de troisième cycle, renforcement des liens entre le monde universitaire et celui de l'entreprise, sont autant de préalables à la réussite de cet ambitieux projet.

6. *Recommandations*

Afin de décloisonner l'espace francophone et d'en éliminer le plus rapidement possible les entraves, on souligne l'importance de:

- a) la Déclaration ci-jointe relative à la protection des logiciels, à l'environnement juridique des banques de données ainsi qu'aux aspects fiscaux et douaniers des produits informationnels (p. 104);
- b) le Rapport sur les tarifs des télécommunications applicables aux organes d'information (1986), résultat d'une étude patronnée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et par l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- c) l'adoption de la norme internationale d'échange ISO-2709 pour tout transfert de fichier bibliographique.

III. Les transferts de technologies

Le Groupe de liaison du secteur industriel du Centre des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a dégagé les principales étapes de l'innovation en science et en technologie (mai 1982):

- transfert de technologies;
- contrôle de qualité;
- amélioration mineure;
- amélioration majeure;
- développement majeur;
- innovation créatrice.

Situé au degré zéro, le transfert de technologies est donc à la base du processus qui permet au pays récepteur d'acquérir progressivement la maîtrise de la technologie et de la recherche industrielle et agricole. Il n'en est donc que plus essentiel que les choix des actions soient opérés avec discernement.

En raison de l'importance que revêt l'agriculture pour les pays du Sud, il paraît judicieux d'agir en complémentarité avec le réseau qui a ce secteur vital en charge. L'objectif est de miser sur des techniques d'avant-garde susceptibles, grâce au transfert technologique, de susciter un véritable décollage de la recherche dans ces pays.

Les ravages de la désertification d'une part, la disparition de la forêt tropicale humide d'autre part, interpellent et méritent la mise sur pied de projets capables d'apporter des progrès significatifs dans les régions concernées.

1. Les technologies de l'eau

Ce projet devrait s'articuler sur deux pôles: les modèles mathématiques relatifs à la gestion des ressources en eau et la télédétection.

a) Les modèles mathématiques relatifs à la gestion des ressources en eau sont nombreux et variés. Certains concernent un cours d'eau et son bassin versant, d'autres sont relatifs à la gestion de barrages. Un certain nombre d'entre eux ont été réalisés dans le cadre du PHI (programme hydrologique international) soutenu par l'Unesco. Ils répondent aux préoccupations des responsables de la gestion des ressources en eau (ministères de l'agriculture, de l'hydraulique, du développement rural, de la planification, ...) relatives aux besoins municipaux et industriels, à l'irrigation, à la navigation, à la fabrication d'énergie hydro-électrique. Ils permettent aussi d'envisager la maximisation des rendements des cultures, la minimisation du déficit en eau des agglomérations, la minimisation de la distorsion du débit, du niveau de stockage, de la concentration en produits polluants...

Certains modèles de simulation aboutissent à la construction des différents processus hydrologiques qui interviennent dans un bassin hydrographique incluant la charge dynamique des eaux souterraines et les échanges entre ces eaux et les eaux de surface. Ces modèles sont en mesure de simuler les diverses conséquences de l'accroissement du prélèvement d'eaux souterraines sur l'alimentation en eau et la qualité de celle-ci.

L'objectif est d'utiliser concrètement ces méthodes d'analyse des systèmes hydrographiques et de créer une passerelle entre la réflexion intellectuelle et la réalité des zones arides et semi-arides. De même, certaines données météorologiques et hydrologiques sont disponibles, notamment dans le cadre du programme AGRHYMET (Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle, Niamey), à l'initiative du CILSS, sur des supports informatiques adéquats.

Le but est l'élaboration d'un système d'aide à la décision pour l'analyse et le traitement des problèmes du gestionnaire de l'eau en s'appuyant sur les compétences locales.

b) L'importance de la télédétection spatiale est croissante. Ce projet a pour objectif d'évaluer systématiquement ses possibilités d'application en vue de: — l'évaluation des possibilités d'application de la télédétection dans le domaine de l'agro-hydrologie (étude de la réflectance, humidité du sol, évapo-transpiration,...);

- l'utilisation du sol des régions caractérisées par une agriculture extensive et par le nomadisme en vue d'identifier les régions confrontées aux problèmes dus à la dégradation de la végétation et aux friches non contrôlées;
- l'amélioration des statistiques agricoles (utilisation du sol, inventoriage des plantes agricoles);
- l'étude de la dynamique des débordements de cours d'eau et de l'évolution des mares temporaires.

2. *Les technologies sylvicoles*

La forêt tropicale est en régression catastrophique; chaque année, une surface équivalente à trois fois la Suisse disparaît; une réunion s'est encore tenue du 23 au 27 mars 1987 à Yokohama (Japon) entre pays producteurs et pays exploitants. Madagascar et la Côte-d'Ivoire sont d'ailleurs au nombre des 10 pays les plus menacés du monde.

Le génie génétique pour l'agriculture est une science en pleine expansion. La génétique des plantes, en particulier, parfaitement maîtrisée par plusieurs laboratoires et sociétés francophones du Nord, est à même de contribuer efficacement à la préservation des espèces et aux plantations. Rappelons qu'il s'agit d'une méthode de reproduction de plantules mise au point en laboratoire. Un paquet de cellules végétales est prélevé sur le plant mère; le prélèvement est assorti de nombreuses précautions sanitaires. Ce paquet de cellules est divisé en un grand nombre d'exemplaires au fur et à mesure de sa croissance sur gel; plusieurs milliers d'exemplaires sont ainsi obtenus qui donnent naissance chacun à une plante identique à la plante mère sélectionnée et possédant les mêmes qualités.

3. *Les technologies de la production de protéines animales*

a) Satellite et évaluation des biomasses pastorales

La télédétection est aussi une technologie intéressante pour l'évaluation du potentiel fourrager dans le temps et dans l'espace. L'objectif est de procéder à une estimation des potentialités des différentes régions du Sud grâce aux données fournies par les satellites et exploitées par ordinateur.

b) Biotechnologie et protéines alimentaires d'origine animale

La trypanosomiase est certainement l'une des pathologies constituant, dans les pays du Sud, un facteur limitatif de l'élevage. Le projet vise à utiliser la technique du transfert d'embryons dans le but de créer des races bovines trypanotolérantes. Deux projets sont déjà mis en œuvre au Burkina Faso (Bobo-Dioulasso) et en Côte-d'Ivoire (Bouaké).

4. *Les technologies de la santé*

a) Mises au point de vaccins

Les recherches sur le paludisme, les maladies diarrhéiques et sur le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) sont à l'ordre du jour. Il est

important que se constituent des équipes mixtes du Nord et du Sud qui travailleront sur le modèle animal des régions chaudes; c'est assurer une présence francophone dans un secteur fondamental de la recherche médicale.

b) Centres de maintenance de matériel de laboratoire

La question de la maintenance est intimement liée au développement. Or, on connaît les lacunes en la matière. Le projet tend donc à créer des centres de maintenance appliquée chargés tous à la fois de la maintenance du matériel et de la formation.

CONCLUSION

Trois programmes majeurs — **Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques, espace informatique francophone, transferts de technologie** — répartis en 13 grands projets, telles sont en substance les propositions soumises à l'approbation des chefs d'État et de Gouvernement pour un montant de 22 635 millions de FF en 1988 et 29 195 millions de FF en 1989 à l'exclusion de financements complémentaires en provenance d'États ou d'autres organismes internationaux.

L'agriculture, l'un des deux secteurs de développement retenu par le Sommet de Paris, est privilégiée: est directement concernée par l'ensemble des programmes, que ce soit par le biais de l'IST, y compris la terminologie et la néologie, les banques de données, les centres serveurs, les technologies retenues.

La médecine, la médecine vétérinaire et les disciplines juridiques bénéficient également d'un traitement de faveur au travers des deux premiers programmes.

Le désir de tenir compte des situations régionales et des besoins exprimés par les scientifiques des pays du Sud a des implications: une place importante est réservée à l'imprimé. D'une façon générale, l'information scientifique et technique a été pensée en fonction de quatre axes: un soutien aux documents primaires, un renforcement des structures documentaires des pays du Sud, une attention particulière à la consolidation des réseaux de diffusion de l'IST et une ouverture vers les supports transportables modernes.

En matière de transferts de technologies, le moment est sans doute venu d'innover. Ainsi que l'a précisé le Chef de réseau lors de la Conférence ministérielle de Bujumbura, on pourrait imaginer des structures souples: la mise en œuvre de chaque projet serait assurée par une cellule de cinq à six personnes du Nord et du Sud appartenant à des laboratoires de recherche, des entreprises, des universités, des administrations, etc., dont l'action serait coordonnée par un spécialiste lié à l'ACCT par contrat de deux, voire de trois ans et qui y consacrerait la totalité de son temps.

Le rôle majeur que l'informatique joue déjà et sera appelée à jouer plus encore à l'avenir dans le développement des sociétés, n'a pas été sous-estimé. La conséquence en est limpide: des investissements longs et coûteux devront être consacrés à la formation. Par ailleurs, les obstacles de nature juridique, tarifaire et douanière nuisent à la matérialisation d'un espace informatique franco-

phone. Sans une volonté politique affirmée de les briser, le souhait deviendra difficilement réalité. Aussi est-il opportun de se prononcer sur des principes clairs porteurs d'avenir.

En conclusion, l'espace scientifique et technologique francophone sera un espace de liberté intellectuelle, de libre circulation des chercheurs, de l'information scientifique et des productions technologiques, ou ne sera pas.

SYNTHÈSE DES ACTIONS

I.	Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques	Actions immédiates	Budget en millions de FF	
			1988	1989
	1. Structuration des systèmes documen- taires des pays du Sud		1 000	2 000
	2. Publications scientifiques			
	- Revues	- Nouvelle revue: <i>Technologie de l'information et Société</i>	580	580
		- Diffusion	1 500	1 600
		- Enquête complémentaire sur les besoins	70	
	- Manuels de vulgarisa- tion scientifique et d'enseignement uni- versitaire	- Rencontre des éditeurs uni- versitaires	70	
	3. Réseaux documentai- res	- Médecine	200	200
		- Médecine vétérinaire	600	900
		- Développement rural	150	150
		- Droit - Bibliographie	400	600
		- Droit africain et jurisprudence		
		- Coll. textes de Droit international	1 000	1 000
		- Agriculture	200	200
		- Énergie	100	100
	4. Banque internationale d'informations biblio- graphiques sur les États francophones (BIEF)	- Inventaire total	1 300	290
		- Livraison documents	100	100
	5. Terminologie et néologie	- Rencontre des directeurs de banques	60	60
		- Étude d'opportunité et de faisabilité du raccordement de Termium, BTQ, Eurodicautom	50	
		Sous-total	7 380	7 780

SYNTHÈSE DES ACTIONS

II.	Espace francophone informatique	Actions immédiates	Budget en millions de FF	
			1988	1989
1.	Inventaire des connaissances	- Banque de données de logiciels	500	2 000
		- Bilan coopération	100	100
		- Évaluation système vidéo-disques d'inform. méd.	100	
		- COARIT (Lomé)	450	100
2.	Production et diffusion	- Groupe de travail «Développement des interfaces, interconnexions et de leur normalisation»	100	100
		- Coproduction de logiciels		
		a) poursuite des études préparatoires	100	100
		b) fonds de financement	400	860
		- Droits d'auteur (poursuite des études)	100	100
		- «Cellule conseil»		
		a) étude de définition	50	
		b) installation		200
3.	Centres serveurs	- Enquête pour définition des points d'implantation	300	
		- Premiers investissements (équipements)		2 000
		- Informatisation École internationale de Bordeaux	400	1 100
		- Consultation banques de données par Vidéotex	3 000	2 000
		- Supports transportables (disques compacts, vidéo-disques)	1 500	1 500
4.	Formation	- Gestionnaires	1 000	1 000
		- Utilisateurs	500	1 000
		- Spécialistes maintenance	500	1 000
		Sous-total	9 100	13 060

SYNTHÈSE DES ACTIONS

III.	Transferts de technologies	Actions immédiates	Budget en millions de FF	
			1988	1989
	1. Technologies de l'eau			
	- Modèles mathématiques	- Établir un état de l'art en matière	200	
		- Choix des régions à couvrir	200	
		- Recenser les données pour les régions à couvrir		300
		- Séminaires de formation d'experts du Sud	200	200
		- Missions d'experts	100	100
		- Réserve		300
	- Télédétection	- Imagerie spatiale	215	215
		- Traitement informatisé des données	100	100
		- Analyse des images spatiales	120	120
		- Missions d'experts	100	100
		- Formation d'experts du Sud	200	200
		- Réserve		300
	2. Technologies sylvicoles			
	- Génétique des plantes	- Missions d'experts pour identification des priorités	300	200
		- Formation d'experts du Sud	400	400
		- Réserve		300
	3. Technologies de la production de protéines animales			
	- Télédétection (biomasses pastorales)	- Imagerie spatiale	120	120
		- Traitement informatique des données	75	75
		- Analyse des images spatiales	100	100
		- Missions d'experts	75	75
		- Formation d'experts du Sud	100	100
		- Réserve		200
	- Transfert d'embryons		800	1 000
		Sous-total	3 405	4 605

SYNTHÈSE DES ACTIONS

III.	(suite)	Actions immédiates	Budget en millions de FF	
			1988	1989
	4. Technologies de la santé	- Mises au point de vaccins	1 000	2 000
		- Formation à la maintenance de laboratoires	500	500
	5. Développement d'interfaces: laboratoires privés — entr.	Recherche universitaire —	500	500
		Sous-total	2 000	3 000
		Sous-total du III	5 405	7 605
IV.	Réserve générale			
	Imprévus, soutien exceptionnel à un réseau documentaire, à une mission d'experts, à un cycle de formation, etc.		750	750
		Total	22 635	29 195

CONDITIONS JURIDIQUES DE DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE INFORMATIONNEL FRANCOPHONE

I. Introduction

La volonté de création d'un espace informationnel francophone implique non seulement la reconnaissance de la dimension culturelle des produits informationnels, mais également la reconnaissance de leur caractère économique. Dans le même temps, cette volonté doit s'appuyer sur la nécessité de favoriser la circulation des informations et celle des outils de leur traitement.

La création d'un espace informationnel francophone comporte nécessairement l'adhésion des pays francophones à des conventions existantes ou à définir et la traduction, sur le plan national, des législations appropriées.

Pour parvenir à créer cet espace informationnel, trois aspects principaux ont été déterminés par le groupe d'experts:

- protection des logiciels;
- environnement juridique des banques de données;
- aspects fiscaux et douaniers des produits informationnels.

Les chefs d'État francophones sont donc invités à souscrire à une Déclaration par laquelle ils s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en œuvre, dans les délais les plus brefs, les principes énoncés ci-après.

Il leur est également proposé de mettre sur pied un groupe d'experts se réunissant de façon régulière et ayant un rôle consultatif auprès de la Conférence, chargé:

- d'analyser la situation de la protection des produits informationnels dans les différents pays;
- de veiller à ce que les évolutions législatives respectives ne conduisent à des disparités de régimes préjudiciables à un marché commun francophone de produits informationnels;
- de proposer à la Conférence et aux différents pays membres de la Conférence, des compléments et modifications à la Déclaration susmentionnée.

Enfin, il est recommandé que les gouvernements des États, signataires de la Déclaration, insistent auprès des associations professionnelles de producteurs et de leurs ayants droit sur la nécessité d'adopter des codes de déontologie nationaux et internationaux permettant d'assurer le respect des intérêts des utilisateurs.

II. Protection des logiciels

Plusieurs propositions juridiques ont été retenues à cet égard; elles tendent à promouvoir la création de logiciels et à en faciliter la commercialisation tout en sauvegardant un nécessaire équilibre entre producteurs ou ayants droit et les utilisateurs.

1. Principes de protection

Il est important que la Conférence des chefs d'État recommande explicitement le besoin de protection juridique des logiciels. Ceci admis, le droit d'auteur apparaît aux yeux des experts comme un standard international de fait. Tous les pays francophones ou presque ont ratifié les conventions internationales sur les droits d'auteur et se sont dès lors entendus sur les principes communs propres à la protection par le droit d'auteur.

Plusieurs pays ont explicitement, légalement ou jurisprudentiellement, étendu aux logiciels la protection par le droit d'auteur.

Nous recommandons que tous les pays francophones adoptent les différentes conventions internationales en matière de droit d'auteur, notamment la convention universelle et, explicitement, étendent aux logiciels cette protection. Cela éviterait que les différences entre les législations ne provoquent des comportements économiques dommageables à un des pays. À cet égard, on cite deux exemples:

- un ressortissant d'un pays où la protection par le droit d'auteur n'est pas accordée aux logiciels éditerait les logiciels dans un autre pays où cette protection existe;
- un producteur de logiciels refuserait de commercialiser ses produits dans un pays où la protection n'existe pas.

2. Fonctionnement de la protection

Les experts sont d'avis:

- a) que la protection par le droit d'auteur doit profiter à la majorité des logiciels, le but étant d'assurer que le travail réalisé par le créateur ne puisse être détourné par d'autres;
- b) que cette protection des logiciels contre la reproduction ou l'utilisation non autorisée doit être sanctionnée de manière dissuasive et efficace, grâce notamment à des mesures d'exécution rapide;
- c) que le titulaire de la protection puisse être une personne morale et que des modalités de cotitularité de droit d'auteur soient envisagées et encouragées en cas de coproduction et de réalisation de logiciels sur commande;
- d) que les prérogatives de droit moral reconnues par certaines législations à l'auteur d'une œuvre soient par nature limitées à ce qui porte atteinte à la réputation et à l'honneur de l'auteur.

3. Portée de la protection

Le comité d'experts estime que la protection par le droit d'auteur suppose quelques ajustements réglementaires en ce qui concerne les attributs du titulaire des droits d'auteur et ce, en tenant compte de la nature spécifique du logiciel.

a) Usage

Doit être explicitement reconnue la possibilité pour l'utilisateur de se servir du logiciel dans le cadre de son activité ou de celle de son entreprise et

ce, sur le matériel de son choix. Il est également souhaité que, pour ses besoins d'utilisation, l'utilisateur puisse procéder à diverses opérations sur le logiciel: transposition sur un autre matériel, adaptations diverses et améliorations,...

Le principe d'une rétribution du producteur ou de ses ayants droit, proportionnelle au type d'utilisation du logiciel, doit être affirmé.

b) Copies de sauvegarde

L'utilisateur doit pouvoir effectuer ou, le cas échéant, exiger du producteur ou de ses ayants droit, les sauvegardes nécessaires à l'exploitation du logiciel, à condition qu'il s'engage à n'utiliser ces sauvegardes qu'en cas de destruction ou d'altération totale ou partielle de la version exploitée.

c) Cessibilité du logiciel

Sauf convention contraire, l'exemplaire requis légalement et les droits d'utilisation attachés doivent pouvoir être cédés par l'utilisateur à condition que le cédant s'interdise d'en faire lui-même usage.

Cette mesure apparaît au groupe d'experts comme indispensable si l'on veut favoriser le financement de l'acquisition de logiciels et le développement d'un marché de seconde main, lequel peut avoir des effets positifs sur l'informatisation de pays en développement.

III. Environnement juridique des banques de données

Banques de données

Le développement d'une industrie francophone de l'informatique suppose l'adaptation de l'environnement juridique dans lequel se créent et fonctionnent les banques de données. On suggère que la Conférence des chefs d'État francophones adopte une charte des banques de données francophones, laquelle contiendra les principes suivants.

En ce qui concerne les sources d'information:

- a) Lorsque les sources d'information sont elles-mêmes l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle, il est souhaitable, afin de favoriser la circulation de ces informations et l'activité des banques de données, de permettre leur traitement dans une banque de données. Certes, ces œuvres originales ne doivent pas pouvoir être intégrées *in extenso* ni pour des parts significatives mais leur exploitation par référence, résumé ou courte citation doit être permise. En la matière, le critère à retenir est que la banque de données ne puisse se substituer aux œuvres qui en sont la source.
- b) Les informations ayant un caractère personnel ou touchant au secret d'affaires ou enfin considérées comme d'intérêt national ne pourront être enregistrées et traitées que dans le respect absolu des réglementations nationales et internationales existantes et applicables dans le pays du lieu de résidence de l'individu, de l'entreprise ou de l'État concerné.
- c) Vis-à-vis des autres États signataires de la déclaration, les États s'engagent à ne pas interdire le transfert de données sauf les cas où la sécurité ou l'indépendance nationale sont réellement mises en danger.

En ce qui concerne le produit informationnel lui-même et sa protection:

Il est urgent que les États signataires de la Déclaration s'entendent pour donner aux producteurs de banques de données et à leurs ayants droit un moyen adéquat de protéger leurs investissements, le cas échéant par le biais d'une législation appropriée dans la mesure où toutes les banques de données ne seraient pas protégées par le droit d'auteur.

En ce qui concerne les droits des utilisateurs des produits informationnels:

Sous réserve des droits de propriété existants sur les œuvres originales, le groupe d'experts recommande qu'une réglementation élargisse les possibilités d'utilisation des données extraites de la banque de données. Ainsi, des possibilités comme le téléchargement et la multi-utilisation doivent pouvoir être permises. Doit être admis en outre le principe d'une rétribution du producteur ou de ses ayants droit, proportionnelle aux avantages retirés par l'utilisateur pour chaque type d'utilisation.

IV. Aspects fiscaux et douaniers des produits informationnels

Dans un espace international francophone, les dispositions fiscales et les mesures douanières peuvent constituer d'importants stimulants mais également créer des biais sensibles dans la création et la commercialisation de produits informationnels.

Des conditions plus favorables dans un pays peuvent inciter les producteurs à y situer leurs activités. C'est pourquoi les experts recommandent que, dans le cadre d'un comité consultatif dont la création est à proposer, des spécialistes examinent sous un angle comparé les règles existantes dans les divers pays et mesurent les effets potentiels des disparités constatées.

Dès maintenant est proposée l'adoption des principes suivants:

1. Les dispositions fiscales, impositions directes et indirectes doivent, dans toute la mesure du possible, être harmonisées.
2. Les phénomènes de double imposition doivent être évités, notamment des règles communes relatives à la localisation du lieu d'imposition lors de communications transnationales doivent être définies.
3. Afin de favoriser la coproduction entre ressortissants des États signataires de la Déclaration, les pays doivent étendre à ces ressortissants le bénéfice des législations nationales relatives à des avantages fiscaux.
4. Il serait utile d'étendre à certains produits informationnels (didacticiels, banques de données informationnelles) les avantages fiscaux accordés à certains produits culturels.
5. En matière douanière, il est nécessaire d'éviter toute distinction de fixation ou de support.

UNIVERSITÉ DES RÉSEAUX D'EXPRESSION FRANÇAISE (UREF)

La nécessaire dynamisation de la communauté scientifique et technique d'expression française répond à deux exigences: permettre à la famille francophone d'utiliser au mieux pour son développement les possibilités d'échange et de partage qu'offre une langue commune, être un des lieux privilégiés de la rencontre de la science, de la technique avec les cultures, interface essentielle d'une créativité humaine qui doit rester humaniste.

Mailler, mettre en réseaux l'espace scientifique et technique francophone, organiser à tous niveaux les échanges d'hommes, d'idées et de connaissances, donner à tous l'accès à l'information scientifique et technique: voilà l'ambition du projet d'Université des réseaux d'expression française (UREF).

Vingt-cinq ans de coopération interuniversitaire attestent que l'organisation des réseaux scientifiques francophones décentralisés sur objectif peut permettre l'implication durable des scientifiques dans le projet francophone.

Il est nécessaire de créer un foyer de rayonnement, un pôle d'attraction pour susciter l'intérêt des scientifiques de langue française et arrêter l'actuel désengagement.

Induisant un authentique partenariat universitaire, les réseaux décroisonneront les chercheurs et seront le lieu privilégié de l'accès généralisé, équitable et partagé à l'information scientifique et technique.

Il s'agit, en utilisant à plein l'apport de l'échange, de valoriser l'effort des aides bilatérales et multilatérales en matière d'équipement des laboratoires et de formation des chercheurs. L'échange permet, en effet, de désenclaver, de décroisonner, de faire bénéficier chacun de l'acquis de tous.

Ce projet répond tout à la fois aux préoccupations Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord.

Le but de l'Université des réseaux d'expression française est de générer un courant, un sentiment d'appartenance à la francophonie. Organiser, dynamiser l'espace de recherche partiellement ou entièrement de langue française pour acquérir ensemble la connaissance, c'est créer un élan.

L'UREF, sans se substituer à l'existant, s'appuiera sur des centres et laboratoires d'excellence dont elle augmentera le rayonnement et homogénéisera les niveaux de formation. Elle sera le lieu privilégié de constitution de banques de données. Elle associera le Nord et le Sud autour de l'informatique, de l'audiovisuel, de techniques nouvelles en général.

L'UREF comprendra trois types de réseaux: institutionnels, thématiques et de dictateurs.

Les réseaux institutionnels regroupent par discipline ou par spécialité les responsables des établissements universitaires à l'instar de la Conférence des

doyens des facultés de médecine d'expression française, permettant à chacun de bénéficier de l'expérience collective francophone.

Ce sera pour les chefs d'établissement le lieu privilégié de rencontre et de coopération avec des collègues partageant les mêmes objectifs, les mêmes préoccupations professionnelles.

Les réseaux thématiques regroupent des chercheurs, des équipes, des laboratoires, des instituts de recherche, des composantes d'universités ou d'écoles, sur un thème de recherche commun et en vue d'objectifs spécifiques.

Ces réseaux d'information et de recherche partagée sont à densifier, constituer et généraliser dans les secteurs de recherche prioritaires pour le développement et la modernité. De leur existence et de leur dynamisme dépend très largement la vitalité des livres scientifiques, des revues, des publications, des bases et banques de données en français.

Un autre type de réseaux est tout aussi prioritaire, celui des réseaux de didacticiels. Il s'agit de rassembler les enseignants par discipline pour créer et diffuser les moyens pédagogiques.

Le fonctionnement des réseaux de l'Université des réseaux nécessitera des instruments de soutien relatifs à l'échange d'enseignants, à la mobilité des chercheurs, à l'édition et à la diffusion de livres et de revues scientifiques, à la circulation de l'information, au fonctionnement des laboratoires.

Le programme d'échange d'enseignants et de chercheurs sera régional ou interrégional en privilégiant le Sud. Il comprendra un volet spécifique d'appui aux troisièmes cycles.

Les bourses de formation, l'appui aux échanges interuniversitaires scientifiques et techniques, les bourses d'excellence attribuées aux étudiants avancés pour poursuivre leurs études ou leurs travaux de recherche dans des formations ou des équipes francophones de haut niveau, constituent dans leur ensemble un second élément du programme de soutien aux réseaux.

L'édition universitaire en langue française perd du terrain. Une approche nouvelle est nécessaire. Le besoin est important et il est urgent de le satisfaire. L'Université des réseaux, avec l'aide d'un comité international de lecture, lancera une collection de livres visant à constituer une bibliothèque complète. Parallèlement, une politique active de soutien à l'édition sera menée et appuyée par la diffusion systématique dans l'ensemble du tissu universitaire francophone de livres et revues en français.

En matière d'information scientifique, technique et économique, l'Université des réseaux se doit d'aider le monde francophone à acquérir des outils adaptés avec un double objectif: permettre l'interrogation à distance et la création de bases de données locales et nationales.

L'Université des réseaux aidera par ailleurs à la consolidation des systèmes nationaux de gestion de l'information scientifique et technique, en particulier par la maîtrise des nouveaux supports transportables.

Le fonctionnement des laboratoires implique que l'université soit capable d'assurer la maintenance des équipements. Un réseau de formation à la mainte-

nance sera mis en place dans les pays concernés et des outils pédagogiques adaptés seront élaborés. Un tel réseau est un instrument de soutien indispensable à toute coopération interuniversitaire efficace.

Quel budget pour l'Université des réseaux?

À titre expérimental, en 1987, l'AUPELF a bénéficié d'un contrat du ministère français de la Coopération portant sur une subvention de 12 millions de francs français qui a permis de mettre en place une action pilote en matière de réseaux institutionnels, de réseaux thématiques, de bourses d'excellence, d'édition et de diffusion de l'information scientifique et technique et de maintenance.

Dans la phase de lancement de l'UREF, en 1988, un budget de démarrage de 40 millions de francs français est nécessaire dont la moitié sera apportée par la France. Quarante millions de francs français, c'est moitié moins que ce que dépense chaque pays, en moyenne, pour le fonctionnement de chacune des universités partiellement ou entièrement de langue française.

Rapporté aux objectifs, ce financement est modeste. Il est tout entier consacré à des programmes et n'implique, hormis un minimum de personnel d'administration et d'animation, aucune rémunération principale des enseignants et chercheurs.

La mise en place de l'Université des réseaux n'implique pas de structures nouvelles. Elle fait partie de l'AUPELF.

UNIVERSITÉ DES RÉSEAUX D'EXPRESSION FRANÇAISE

Budget en millions de francs français pour 1988

Appui aux réseaux institutionnels	3
Réseaux thématiques	8
Réseaux de didacticiels	1
Maintenance	2
Bourses de formation	6
Bourses d'excellence	9
Publication et diffusion d'ouvrages scientifiques francophones (livres et revues)	3
Logiciels et enseignement assisté par ordinateur	1
Consolidation des systèmes nationaux de gestion de l'information scientifique et technique (bibliothèques)	2
Accès à l'information scientifique et technique (vidéotex, vidéodisques et supports transportables)	2
Bases et banques de données universitaires	1,5
Journées scientifiques	1
Prix scientifiques	0,5
Total	40

DOCUMENT DE SYNTHÈSE INDUSTRIES DE LA LANGUE

L'expression *industries de la langue*, qui est employée dans les milieux les plus divers, est un terme générique désignant des objets et des notions variées et cohérentes. Dans un sens restreint, cette expression fait référence à un ensemble d'activités économiques qui répondent aux besoins nouveaux de l'ère informationnelle. Utilisant les résultats de la recherche fondamentale et des techniques (informatique, linguistique, acoustique, cognitive, science des systèmes), ces activités aboutissent à des applications industrielles. On range habituellement les industries de la langue dans le domaine des *nouvelles technologies de l'information*. Entrent dans ces nouvelles technologies le dictionnaire électronique, le correcteur orthographique et les systèmes d'enseignement assisté par ordinateur.

Dans un sens plus large, cette expression englobe des activités plus traditionnelles relatives à la langue comme la traduction, la composition et l'édition, la terminologie, la néologie qui utilisent l'informatique de façon de plus en plus intensive. On peut y ajouter également des activités de formation reliées à l'informatique, la linguistique et les sciences cognitives.

La langue française doit s'inscrire rapidement dans le mouvement actuel d'industrialisation des langues; autrement elle deviendra de moins en moins apte au développement de la recherche et de la production dans les secteurs de pointe et, à long terme, se marginalisera par rapport aux autres grandes langues de communication internationale dans ces champs d'activité essentiels à l'avenir de la francophonie.

Les résultats de la participation de nos pays à l'évolution des secteurs de pointe en cause modifieront inévitablement le développement du monde francophone. Les États qui le composent doivent relever ce défi dans un esprit d'entraide et de coopération pour arriver à créer un espace francophone de communication, de technologie, de culture et d'économie.

Les ressources importantes qui doivent être consacrées à la création irrigueront les secteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. La francophonie disposera ainsi d'équipes de chercheurs et d'entrepreneurs propres à rivaliser avec celles des autres grands pays engagés dans les recherches-développement du traitement de la langue par les machines.

BILAN

1. Études sur les besoins, les produits, les technologies et les marchés des industries de la langue

Le Québec et le Canada ont achevé et remis au réseau «industries de la langue» les études effectuées; l'organisme chargé de cette étude par la France est en train de la terminer; la Communauté française de Belgique vient de mettre en place l'équipe qui devra réaliser cette étude.

L'Agence de coopération culturelle et technique organise un certain nombre de séminaires, composés d'experts africains, dont l'un est destiné à ceux qui auront à accomplir une telle étude de faisabilité relative aux pays du Sud.

2. Le prix de l'innovation

Un cahier des charges a été établi par l'Agence de coopération culturelle et technique et remis au réseau.

Il est apparu à celui-ci qu'il serait opportun de créer également un Prix de la promotion des langues nationales qui récompenserait la meilleure recherche effectuée sur une langue africaine. La création de ces prix sera annoncée lors du Sommet de Québec.

3. Le réseau de néologie-terminologie

Ce réseau installé, des modules de recherche ont été créés et un contact établi avec le Conseil international de recherche en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

4. Autres dossiers

Les pays représentés au sein du réseau ont effectué des travaux sur les questions de traduction assistée par ordinateur, de description du français, de formation; dans le domaine de la formation, la France met en place en septembre 1987 un centre de formation des ingénieurs informaticiens à la linguistique (Formation des ingénieurs à la recherche et aux nouvelles technologies — FIRTECH d'Évry); il existe une documentation écrite sur tous ces travaux et, par ailleurs, l'ACCT, a soutenu les travaux du réseau en organisant des séminaires d'experts.

PROPOSITIONS DU RÉSEAU

L'état actuel des recherches et des techniques disponibles, les besoins des pays ayant en commun l'usage de la langue française, les prévisions des marchés ainsi que les aspects stratégiques en présence conduisent les membres du réseau aux réflexions suivantes:

- L'industrialisation de la langue française est essentielle au maintien de notre langue commune dans le peloton des grandes langues de communication culturelle, scientifique et technique.
- Ce développement est indispensable pour que la langue française devienne également une «langue relais» servant au transfert des connaissances scientifiques et techniques et que, de cette façon, les autres langues de l'aire francophone atteignent progressivement un niveau de performance propre à satisfaire les besoins des pays du Sud.
- À ce sujet, le réseau attire l'attention des gouvernements des pays ayant en commun l'usage de la langue française sur l'importance des efforts à accomplir. Les programmes d'action francophone dans les domaines des industries de la langue n'ont de sens et n'auront de portée et d'efficacité que s'ils s'appuient sur des programmes nationaux spécifiques. La globalité des re-

cherches fondamentales et appliquées, la cohérence des développements des industries en cause, la nécessité de disposer d'un potentiel important et renouvelé de chercheurs et de spécialistes justifient la mise en œuvre des programmes suivants:

PROGRAMME 1: Recherche et développement industriel

Ce programme nécessite la mobilisation des potentiels nationaux de recherche, non seulement fondamentale mais aussi appliquée, et la participation d'industriels. Cette nécessité a été reconnue au plan européen où le financement de la recherche et celui des programmes de réalisation ont été conçus et mis en œuvre en fonction d'outils à exploiter en commun.

Trois axes de développement s'imposent à la francophonie: communication parlée, traitement de l'écrit, intelligence artificielle. (Ex.: commande vocale de robots, traduction assistée par ordinateur, outils bureautiques divers, systèmes d'experts d'aide au diagnostic médical.)

En rapport avec ces axes, il reviendra à l'instance de mise en œuvre d'établir, selon la durée de la programmation retenue, la liste des projets qui sont à entreprendre.

Parmi ceux-ci, l'étude d'un modèle de langue pour l'oral commun aux différentes aires de la francophonie, l'indexation et la recherche documentaire, la traduction assistée par ordinateur, l'enseignement assisté par ordinateur, les interfaces en langues naturelles, les aides à la rédaction, la révision des textes et l'édition électronique.

La clarté des choix à entreprendre et le raccordement des potentiels nationaux indispensables au partenariat des projets à réaliser conduisent à demander la création dans chaque pays intéressé, et à leur charge, d'un Observatoire des évolutions technologiques des innovations et des marchés liés aux industries de la langue et ce, afin de proposer aux responsables francophones les initiatives à prendre. La coopération établie entre ces observatoires aboutira notamment à l'organisation périodique d'un Forum francophone des industries de la langue qui permettra aux partenaires naturels (chercheurs, industriels, investisseurs) et aux publics de connaître les innovations et de suivre les produits disponibles sur le marché.

Pour la réalisation de ce premier programme, il faut mobiliser des ressources nécessaires à deux niveaux:

- Au niveau national, chaque pays devra dégager les crédits nécessaires à la réalisation de ses projets spécifiques de développement des industries de la langue.
- Au plan multilatéral, un fonds commun devra être constitué d'un minimum de 15 millions de francs. L'utilisation de ce fonds devra servir à la réalisation des seuls projets d'intérêt commun impliquant les structures de recherche des pays ayant en commun l'usage de la langue française, et dont la mise en œuvre aura été décidée par l'instance de coordination, étant entendu que les partenaires privés qui devront s'associer à ces projets investiront une somme au moins équivalente à la dotation publique.

Par ailleurs, le réseau propose aussi que, dans chaque pays, soit créé un Club de chercheurs, d'industriels et d'investisseurs francophones concernés par les industries de la langue. Les objectifs de ces clubs seraient notamment d'habituer les partenaires au travail en commun, de faire des choix dans des secteurs ou sur des projets compétitifs et d'aider les industriels des pays du Sud à prendre en main les pôles de production endogène.

PROGRAMME 2: Néologie et terminologie

Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- L'adaptation de la langue française à l'expression de la modernité scientifique et technique en favorisant son développement terminologique et ce, par une concertation de tous les pays ayant en commun l'usage de la langue française pour la réalisation de travaux de recherche en néologie.
- Le développement parallèle des autres langues nationales de la francophonie du Sud (langues africaines, arabe et créole). L'aménagement de l'espace du français doit nécessairement passer par une intensification de la coopération Nord-Sud qui tienne compte à la fois des besoins linguistiques propres aux pays de la francophonie du Sud et de la nécessité d'une langue commune, le français, capable de soutenir tant les échanges internationaux que les transferts de technologie.

La coordination de ce programme devrait être confiée à l'instance créée à cet effet. Le mandat de cette instance sera le suivant:

- précision des orientations de recherche et de développement;
- sélection des projets proposés par les chercheurs, les centres universitaires et les laboratoires industriels.

Les axes de développement de ce programme seront les suivants:

- inventaires des travaux terminologiques;
- production terminologique et néologique;
- diffusion de la terminologie et de la néologie;
- développement des supports techniques à la production et à la diffusion;
- formation et perfectionnement en terminologie et néologie dans les centres d'excellence des pays ayant en commun l'usage de la langue française du Nord et du Sud.

L'animation de ce programme sera assurée par les réseaux déjà en place dans les différentes régions de la francophonie.

Outre les ressources affectées par les différents pays pour leurs besoins propres, la réalisation annuelle de ce programme multilatéral nécessitera des crédits de l'ordre de 4 millions de francs.

PROGRAMME 3: Formation — Perfectionnement

Dans un domaine en croissance comme celui des industries de la langue où les pays de la francophonie sont à des stades divers de développement, il est nécessaire de privilégier la formation sans créer toutefois des enseignements trop rigides. Dans certains cas, il pourra paraître impératif d'orienter et d'améliorer

les formations existantes, dans d'autres d'en développer de nouvelles, soit pour de futurs chercheurs ou développeurs en industries de la langue, soit pour les utilisateurs.

Les axes de développement de ce programme sont les suivants:

- favoriser la complémentarité et la compatibilité des programmes d'enseignement supérieur des universités et des centres de recherche de la francophonie;
- privilégier l'ouverture à toutes les langues de la francophonie en rendant le plus accessible possible le perfectionnement professionnel des personnes travaillant sur la langue française et sur les langues nationales;
- encourager les échanges de professeurs et d'étudiants boursiers pour une ou plusieurs sessions.

En ce qui concerne la formation et l'information des utilisateurs, il convient d'être le moins institutionnel possible et donc de favoriser la créativité, l'innovation, la souplesse, l'originalité et l'adaptabilité. Dans l'optique de ces axes de développement, plusieurs types de formation et de perfectionnement peuvent être envisagés, soit sur un plan général, par exemple la formation de chercheurs, de développeurs et de praticiens indispensables à l'essor des industries de la langue, soit pour répondre à des besoins plus spécifiques comme le perfectionnement dans un environnement bilingue des études juridiques de Common Law en français ou la formation de terminologues et de lexicologues pour répondre aux besoins de projets régionaux de coopération linguistique en Afrique. Les pays participants sont invités à faire connaître, dans un délai de deux mois après le Sommet, les noms des instituts ou des laboratoires susceptibles d'accueillir des stagiaires au plan de la formation.

La coordination de ce programme devra être confiée à l'instance proposée par le réseau. Le budget annuel nécessaire à sa mise en œuvre est de 6 millions de francs.

MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

Le réseau «industries de la langue» demande à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement réunis à Québec de confier la maîtrise d'œuvre de ces programmes à un Comité d'orientation et de coordination composé des représentants des différentes aires géographiques de la francophonie.

Un budget annuel de 25 millions de francs devra être dégagé au plan multilatéral pour l'exécution de ces programmes.

RÉCAPITULATIF (par année)

PROGRAMME 1

Recherche et développement industriel 15 000 000 FF

Mise en place de programmes multilatéraux dans les domaines relevant des trois axes retenus (communication parlée, intelligence artificielle, traitement de l'écrit)

a) Recherches

On peut rappeler les thèmes suivants:

- description du français oral;
- recherche documentaire;
- traduction assistée par ordinateur;
- enseignement assisté par ordinateur;
- adaptation de logiciels pour les langues nationales;
- aide à la rédaction;
- aide à l'édition électronique.

b) Concertation

- Forum francophone;
- Observatoire des évolutions technologiques et des innovations liées aux industries de la langue;
- Club de chercheurs, d'industriels et d'investisseurs francophones.

PROGRAMME 2

Néologie et terminologie

4 000 000 FF

Réalisation de projets multilatéraux:

- inventaires des travaux terminologiques;
- production terminologique et néologique;
- développement des supports techniques de production et de diffusion;
- formation et perfectionnement en terminologie et néologie (PM);
- mise en contact des réseaux.

PROGRAMME 3

Formation — Perfectionnement

6 000 000 FF

Réalisation de projets multilatéraux:

- inventaire des Centres de formation et des programmes;
- formation et perfectionnement en terminologie et en néologie;
- échanges d'étudiants et d'enseignants;
- formation en Common Law;
- formation en conception de didacticiels.

Total

25 000 000 FF

DOCUMENT DE SYNTHÈSE ACTIONS HORS RÉSEAUX

Au cours de sa réunion du 13 mai 1987, le Comité international de préparation du Sommet de Québec a confié au Burundi la mission de préparer une note de synthèse pour les projets hors réseaux.

Sur base des projets de cette catégorie présentés par les États membres et après avoir pris contact avec les représentants des pays ayant déposé ces projets hors réseaux, la Délégation du Burundi a établi la présente synthèse.

1. FRANCE

1.1 Scolarisation des enfants francophones

Objectif

Au cours du premier Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, il a été reconnu qu'un effort important devait être consenti pour la scolarisation des enfants francophones.

C'est ainsi qu'il a été proposé la création d'un fonds multilatéral d'aide à la scolarisation, alimenté par les cotisations des pays francophones.

Le fonds serait utilisé sous forme de bourses d'études.

Sont concernés dans un premier temps: l'École française internationale de Washington et le Lycée français de New York.

Modalités de mise en œuvre

Contribution

Plusieurs pays vont y concourir:

France	:	2 millions de francs
Canada	:	100 000 dollars canadiens
Sénégal, Québec et la Communauté Wallonie-Bruxelles	:	professeurs mis à la disposition de ces établissements

Gestion

Le fonds constitué par les contributions serait domicilié à l'ACCT et géré par un comité de gestion dont deux représentants des pays bénéficiaires et deux autres représentant les pays donateurs.

Pour statuer sur les demandes de bourses, les ressources des familles concernées constituent le principal critère de sélection.

Les comités locaux auprès de ces établissements sont constitués, en plus des représentants de la France auprès des États-Unis et des Nations Unies, de deux représentants du groupe des pays francophones dont un représentant du

Canada et deux représentants des parents d'élèves francophones désignés par ce groupe.

1.2 Baccalauréat international francophone

Objectifs

- Accroître la formation de futurs cadres de haut niveau pour promouvoir le développement culturel, scientifique et technique des pays de l'espace francophone.
- Faciliter l'accès direct des étudiants titulaires de ce diplôme aux universités francophones et aux grandes écoles des pays membres.

Le Baccalauréat international francophone est un diplôme commun à l'ensemble des États qui sont convenus de l'adopter comme mode d'évaluation d'une formation spécifique assurée à des élèves suivant un programme particulier d'enseignement.

Modalités de mise en œuvre

Le Baccalauréat international francophone, selon les objectifs généraux retenus, comportera deux orientations:

- sciences et technologies;
- sciences économiques, sociales et politiques.

Ce diplôme sanctionnera, suivant les orientations convenues d'un commun accord, les formations organisées pendant les trois dernières années de l'enseignement secondaire.

Chaque État membre gardant la responsabilité de l'organisation des enseignements aura intérêt à suivre les orientations données en matières d'horaires et de contenus (p. 123 et 124).

Les États membres se doteront d'un organisme responsable de la délivrance de diplôme. Cet organisme international aura pour tâche de:

- définir et concevoir les programmes d'enseignement;
- évaluer globalement le dispositif mis en place et constater succès ou échec du système;
- coordonner les propositions de sujets d'examens et organiser ces examens en liaison avec les autorités nationales en veillant à tous les aspects connexes comme la désignation des jurys, la correction des épreuves, la délibération et la proclamation des résultats.

Pour la structure du Baccalauréat international francophone, le projet de statut prévoit un ensemble organique ainsi articulé:

- Assemblée permanente des Ministres de l'Éducation des États membres;
- Conseil supérieur désigné par l'Assemblée permanente;
- Directoire de quatre membres représentant les différentes aires culturelles parmi lesquels sont choisis:

- le Directeur de l'Office du Baccalauréat international francophone;
- le Président de la Commission pédagogique;
- le Président de la Commission des examens;
- le Président de la Commission du suivi.

Si la Charte proposée est acceptée par le Sommet de Québec, les premières sections pourraient être créées à la rentrée de 1988 et la première session des examens serait organisée en juin 1991.

Les experts qui travaillent sur ce thème se réuniront les 6, 7 et 8 juillet 1987 pour rédiger le rapport général.

2. CANADA

2.1 Programme canadien de 350 bourses

Ce programme a été annoncé à l'occasion du premier Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, tenu à Paris en février 1986. Il est estimé à 30 millions de dollars pour la période 1986-1990 et de 10 à 15 millions de dollars par an à partir de 1991.

Pour la rentrée universitaire de 1987 et celle de 1988, 80 et 100 bourses respectivement ont été prévues pour atteindre ultérieurement un chiffre annuel de 350 bourses.

Les pays bénéficiaires fixent eux-mêmes les domaines qu'ils jugent prioritaires et les candidats boursiers sont reçus si les capacités spécifiques du pays hôte le permettent.

2.2 Fonds multilatéral d'aide à la scolarisation des enfants francophones

Projet cofinancé avec la France (voir 1.1 ci-dessus)

2.3 Programme canadien d'immunisation universelle

Le Canada a annoncé également, lors du premier Sommet de Paris, une mise à la disposition de pays francophones d'un montant de 10 millions de dollars échelonné sur cinq ans pour les appuyer dans les campagnes de vaccination universelle.

3. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Projet d'une Organisation interafricaine pour la qualité de la vie

C'est la fondation mondiale pour la qualité de la vie qui a aidé les initiateurs du projet à en déterminer le contenu.

Objectif

L'approche vise un développement accéléré basé sur la qualité de la vie. Le projet propose d'obtenir des cadres de développement de meilleure qualité en mettant l'accent non seulement sur la qualité de la vie du travailleur, mais

celle de la personne à tous les niveaux de son existence: grossesse, accouchement, nutrition, éducation, formation professionnelle, dans un environnement acquis ou naturel.

Les membres fondateurs viennent des pays suivants: Centrafrique, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

Modalités de mise en œuvre

Pour réaliser son programme qui se veut pluridisciplinaire, l'Organisation axera l'essentiel de son activité sur la formation dans plusieurs disciplines.

Ce sont les pays fondateurs qui hébergeraient les établissements de formation dans l'ordre ci-après:

- BAMAKO : Institut interafricain pour l'environnement
Domaine: technologie des énergies naturelles (solaire et éolienne en particulier).
- NIAMEY : Institut interafricain pour l'environnement, spécialisé dans la lutte contre la désertification.
- LOMÉ : Institut interafricain d'orientation professionnelle.
- DAKAR : Institut interafricain de physiologie et de médecine du travail.
École interafricaine pour les techniciens de la santé publique.

Cette Organisation devrait bénéficier de la coopération la plus large possible avec les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

- Le financement n'est pas connu.

4. MAROC

Fonds d'aide pour l'impression des thèses des étudiants dans l'espace francophone

Objectif

Aider les étudiants à faire imprimer leurs travaux de recherche pour le doctorat ou autres recherches spécialisées.

En effet, les étudiants ressortissant des pays du Sud éprouvent de très sérieuses difficultés quant à l'impression, la publication et la diffusion de leur travail.

Modalités de mise en œuvre

- Créer un fonds et l'alimenter par:
 - les cotisations des pays membres;
 - la participation des étudiants qui, une fois entrés dans la vie professionnelle, rembourseraient le montant emprunté.
- Sur demande, octroyer à l'étudiant un montant forfaitaire couvrant totalement ou en partie les frais d'impression de thèse.

- Rassembler toutes les thèses dont les travaux auraient été financés par ce fonds dans chaque université francophone.

Ceci présente un double avantage: avoir d'abord un outil de travail pour les chercheurs, éviter ensuite d'orienter les recherches sur un projet déjà traité.

- Le financement n'est pas connu.

5. CONFEJES

Création des Jeux de la francophonie

Répondant à l'invitation de l'Honorable Jean Charest, Ministre d'État à la Jeunesse du Canada et vice-président du Bureau de la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française), le Bureau s'est réuni à Ottawa le lundi 25 mai 1987 sous la présidence du pharmacien commandant Abdou Salam Kaboré, Ministre des Sports du Burkina Faso.

À l'issue de la réunion, le Président en exercice de la CONFEJES, M. Kaboré, a indiqué que le Bureau de la CONFEJES avait adopté officiellement une résolution portant la transmission à l'attention des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, d'un projet de création des Jeux de la francophonie.

Le Président a indiqué que la tenue périodique de ces Jeux viserait particulièrement l'enrichissement de la francophonie ainsi que le renforcement des échanges entre les jeunes.

L'acceptation de cette résolution par les chefs d'État et de Gouvernement qui se réuniront lors du Sommet de Québec conduirait à organiser la première édition de ces Jeux dès 1989.

Recommandations du Bureau de la CONFEJES

Le Bureau de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) réuni à Ottawa le 25 mai 1987,

- Considérant la nécessité de créer les conditions favorables:
 - à l'enrichissement de la francophonie;
 - au développement des potentialités sportives et culturelles des pays ayant en commun l'usage du français;
 - au renforcement des échanges entre les jeunes pour une meilleure connaissance mutuelle et une consolidation des liens d'amitié, de fraternité et de solidarité.
- Considérant la résolution n° 09/CONFEJES/XVII/87 relative à la création d'un Comité international d'experts chargé d'étudier la faisabilité des Jeux de la francophonie, et prenant en compte le rapport dudit comité.
- Considérant que les ressources financières nécessaires à la réalisation d'un tel projet pourraient provenir principalement:

- des pays participants;
- de pays bailleurs de fonds;
- d'organismes internationaux;
- de droits de télévision;
- de droits d'entrée aux manifestations;
- de commanditaires privés.

RECOMMANDE au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français:

1. de créer les Jeux de la francophonie qui pourraient se dérouler à partir de 1989 et suivant une périodicité de quatre ans;
2. de confier la responsabilité d'organisation de ces Jeux à la CONFEJES.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL FRANCOPHONE

Série sciences et techniques		(BI/ST)	
		Horaire	Coefficient
<i>A- Épreuves de culture</i>			
— Langue française et littératures francophones	écrit	4 h	4
	oral	20 min	1
— Autre langue de l'espace culturel (optionnel)		4 h	4
— Philosophie		3 h	2
— Histoire — Géographie		3 h	2
<i>B- Épreuves spécifiques de la spécialité</i>			
— Mathématiques		3 h 30	9
— Sciences physiques		3 h	8
— Sciences biologiques ou technologie		2 h 30	2
— Informatique		1 h	2
<i>C- Autres épreuves</i>			
— Langue vivante étrangère A		3 h	3
— Langue vivante étrangère B (optionnel)		3 h	4
— Éducation physique et sportive		—	1

Série sciences économiques sociales et politiques		(BI/SESP)	
		Horaire	Coefficient
<i>A- Épreuves de culture</i>			
— Langue française et littératures francophones	écrit	4 h	4
	oral	20 min	1
— Autre langue de l'espace culturel (optionnel)		4 h	3
		20 min	1
— Philosophie		4 h	3
— Histoire — Géographie (objectifs généraux)		2 h	3
<i>B- Épreuves spécifiques de la spécialité</i>			
— Sciences sociales et politiques		3 h	5
— Histoire — Géographie (relations internationales)		3 h	3
— Économie		3 h	5
— Mathématiques		3 h	4
— Informatiques		2 h	2
<i>C- Autres épreuves</i>			
— Langue vivante étrangère A	écrit	2 h	2
	oral	20 min	1
— Langue vivante étrangère B (optionnel)	écrit	3 h	3
	oral	20 min	1
— Éducation physique et sportive		—	1

I- SÉRIE: SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Discipline	Seconde	Première	Terminale
— Culture			
• Langue française et littératures francophones	4 h-1 h ^a	5 h	3 h
• Autre langue de l'espace culturel (optionnel)	3 h ^b	3 h ^b	3 h ^b
• Histoire — Géographie	4 h	4 h	4 h
• Philosophie	—	—	3 h
— Spécialisation			
• Mathématiques	5 h	6 h	8 h
• Sciences physiques	4 h	5 h	5 h
• Sciences et techniques biologiques	2 h 30	3 h ^c	3 h ^c
• Technologie industrielle	2 h 30	3 h ^c	3 h ^c
• Informatique	2 h	2 h	d
— Autres disciplines			
• Langue vivante étrangère A	3 h	3 h	3 h
• Langue vivante étrangère B	3 h ^b	3 h ^b	3 h ^b
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h	2 h
	33 h	33 h ^b	33 h ^b

- a. Cette heure pourra être consacrée à l'acquisition de méthodes de travail.
 b. Entre langue de l'espace culturel ou langue vivante étrangère A.
 c. À partir de la classe de première, les élèves suivront le programme de «technologie industrielle» ou de «sciences et techniques biologiques».
 d. À partir de la classe terminale, l'enseignement de l'informatique en tant qu'outil sera intégré à d'autres disciplines et fera l'objet en mathématiques et en sciences physiques d'une question spécifique à l'examen.

II- SÉRIE: SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES

Discipline	Seconde	Première	Terminale
— Culture			
• Langue française et littératures francophones	5 h	5 h	3 h
• Autre langue de l'espace culturel (optionnel)	4 h ^b	4 h ^b	3 h ^b
• Histoire — Géographie (objectifs généraux)	2 h	2 h	2 h
• Philosophie	—	—	4 h
— Spécialisation			
• Histoire — Géographie (relations internationales)	2 h	2 h	2 h
• Mathématiques	4 h	5 h	5 h
• Informatique	3 h	3 h	2 h
• Économie	4 h ^a	3 h	3 h
• Sciences sociales et politiques	4 h ^a	4 h	4 h
— Autres disciplines			
• Langue vivante étrangère A	3 h	3 h	3 h
• Langue vivante étrangère B (optionnel)	4 h ^b	4 h ^b	3 h ^b
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h	2 h
	33 h	33 h	33 h

- a. Dont une heure consacrée à l'acquisition de méthodes.
 b. Selon les pays, autre langue de l'espace culturel ou langue vivante étrangère B.

RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL DU SUIVI DU SOMMET DE PARIS

La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunie à Paris du 17 au 19 février 1986, soucieuse de ne pas créer de nouvelles institutions francophones à vocation générale, n'a mis en place qu'un comité temporaire: le Comité international du suivi.

Ce Comité était composé des pays suivants: Belgique (Communauté française), Burundi, Canada, Canada-Québec, Comores, France, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Zaïre¹. Il avait pour mandat:

- d'une part, de choisir dans les domaines spécifiques les programmes dont l'exécution était considérée par la Conférence comme devant être engagée sans délai, d'en confier l'exécution à des organismes compétents, d'en surveiller la mise en œuvre et de rendre compte périodiquement aux chefs d'État et de Gouvernement ayant participé au Sommet;
- d'autre part, de faire des propositions en vue d'aménager l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et ses moyens de financement, afin de permettre à cette institution de mener à bien dans les meilleures conditions les tâches qui pourraient lui être confiées par les Sommets.

Le Comité international du suivi, à défaut de statut, tenait sa légitimité et son autorité morale de la volonté des chefs d'État et de Gouvernement. Chacun des 11 membres qui représente au sein du Comité son gouvernement s'est montré très conscient de la responsabilité dont il était investi.

Cette responsabilité s'est manifestée par la rigueur avec laquelle ont été établies les méthodes de travail des membres du Comité à chacune des 19 réunions tenues par celui-ci, selon une périodicité régulière.

Les travaux du Comité se sont déroulés dans un climat de confiance et de concertation étroite qui, sans limiter la liberté d'expression de chacun, a permis de réaliser sur maints sujets un large consensus et de lever les obstacles inhérents à toute entreprise nouvelle et de grande envergure.

La première tâche du Comité a été de mettre en place cinq réseaux: agriculture, énergie, culture et communication, industries de la langue, information scientifique et développement technologique, y compris la recherche. Cette opération exigeait d'être menée avec méthode et précision. Elle a donc demandé du temps. La bonne exécution des recommandations du Sommet en dépendait.

Le Comité tient à rendre hommage aux responsables des réseaux² qui, assistés des correspondants nationaux, lui ont apporté une collaboration efficace. De même, dans plusieurs pays, les comités nationaux chargés du suivi ont relayé le Comité international et permis de mobiliser les administrations compétentes.

1. La liste des membres de ce Comité figure en annexe 1, p. 145.

2. La liste des responsables des réseaux figure en annexe 2, p. 145.

À l'instar du Comité, les réseaux ont fait preuve d'une même volonté de travailler et d'aboutir en commun. Pourtant la tâche n'était pas facile. Les réalités qu'ils recouvrent sont complexes et faites d'éléments variés. C'est le mérite des réseaux de s'être efforcés, souvent avec succès, d'en réaliser la synthèse. En multipliant les échanges entre experts et en structurant une communauté scientifique de travail, les réseaux ont indéniablement favorisé une prise de conscience sur l'intérêt des actions à caractère multilatéral.

Le Comité international du suivi n'ayant ni le pouvoir ni le désir de contraindre ou d'imposer a cherché, avec l'aide des responsables des réseaux, à convaincre et à persuader. Une étroite collaboration, animée par une concertation constante, s'est établie progressivement entre le Comité, les responsables des réseaux d'une part, les opérateurs chargés de mettre en œuvre les décisions du Sommet, en particulier l'Agence de coopération culturelle et technique, d'autre part. Cette collaboration a eu des effets positifs dans la réalisation des actions entreprises.

Tels sont les conditions et l'état d'esprit dans lesquels le Comité international du suivi a accompli la mission qui lui a été confiée à Paris par les chefs d'État et de Gouvernement et qui ont permis de mettre en œuvre les 28 projets considérés comme devant être engagés sans délai par la Conférence et dont les trois rapports intérimaires de juillet 1986 à mai 1987 ont décrit le développement.

Il y a lieu de rappeler que les membres du Comité international du suivi et les responsables des réseaux n'ont été pourvus d'aucune allocation budgétaire. Ils ont exercé leur mandat avec les seuls moyens mis à leur disposition par leurs gouvernements respectifs, notamment pour leurs déplacements.

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Le Comité s'est attelé sans tarder à l'œuvre de remise à jour de l'ACCT comme le mandat lui en avait été donné par le Sommet de Paris. Des propositions dans ce sens ont été élaborées par un sous-comité présidé par M. Lucien Outers (voir l'annexe 3, p. 146).

Ces propositions ont été soumises à la Conférence générale extraordinaire réunie à Paris les 1^{er} et 2 décembre 1986. Au lendemain de cette Conférence générale, l'Agence a entrepris les réformes préconisées par la Conférence. La Direction de la culture est devenue la Direction générale de la culture et de la communication et celle de la coopération scientifique et technique, la Direction générale des sciences et techniques pour le développement. La modification des structures a été engagée. Le redéploiement, à l'intérieur des directions générales, du personnel des anciens services rattachés au Secrétaire général de l'Agence est en cours. Parallèlement, une plus grande mobilité des agents, en fonction de leur profil intellectuel, est envisagée. La réforme du statut du personnel est à l'étude. Celle-ci sera menée avec beaucoup de prudence en raison des aspects humains qu'elle comporte. En résumé, les réformes amorcées seront étudiées ou réalisées au cours de cette année, le Secrétaire général devant en rendre

compte aux instances qui se réuniront à la fin de 1987, de même qu'il leur soumettra son plan concernant la constitution d'un cabinet auprès de lui.

L'Agence a également adopté une série de réformes de procédures administratives et financières qui ont amélioré de façon significative le fonctionnement de cette organisation.

Une série de propositions ont été élaborées en collaboration entre l'Agence et les responsables des réseaux tendant à ce que cette organisation prenne en charge, dans la limite de 30 % du budget des programmes 1987, l'exécution d'un certain nombre de projets retenus par le premier Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Le Comité international du suivi s'est réuni les 4 et 5 février à l'École internationale de Bordeaux à l'invitation du Secrétaire général de l'Agence pour mettre au point définitivement une série de projets, correspondant à une enveloppe globale de 14 millions de francs ainsi répartis: 1 million de francs pour l'agriculture, 1 million de francs pour l'énergie, 5 880 millions de francs pour la culture et la communication, 3 160 millions de francs pour les industries de la langue, 2 510 millions de francs pour l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche, 0,250 million de francs pour le Colloque sur le français dans les organisations internationales, 0,200 million de francs pour l'aide à la traduction et à l'interprétation pour les ONG. Le détail de ces projets est repris dans la deuxième partie de ce rapport sous le chapitre «réseaux».

Ainsi, comme le souhaitait le Sommet de Paris, l'ACCT a été mise en mesure d'apporter, dès le début de l'année 1987, un concours actif à la mise en œuvre des décisions prises.

Ces résultats ont été acquis grâce à la coopération qui s'est établie entre le Comité international du suivi, les responsables des réseaux et le Secrétaire général, ainsi que les directions générales de l'Agence. Ils mettent en valeur l'intérêt de la formule adoptée par les chefs d'État lors de la Conférence de Paris.

Le Comité a également pris des contacts avec d'autres organismes francophones gouvernementaux ou non gouvernementaux³, en particulier l'AIPLF⁴, l'AUPFLF, le CILF... Ont été examinées à cette occasion, avec certains d'entre eux, les adaptations qui pourraient être envisagées en vue d'une meilleure coordination des activités de ces organismes dans la mesure où ils seraient appelés à jouer un rôle dans l'exécution des décisions prises au Sommet.

3. Voir l'annexe 4, p. 156.

4. L'intérêt que l'AIPLF a manifesté pour les travaux du Comité international du suivi (journées de réflexion, Paris, 2, 3, 4 mai 1987) donne une portée significative au vœu exprimé par le Sommet de Paris.

RÉSEAUX

RÉSEAU «AGRICULTURE»

Responsable: M. Djibril Sene, ancien Ministre, Député du Sénégal, Président de la Commission du Plan, de l'Industrie et de la Coopération

***a) Centres de formation d'agronomes en milieu rural (Actes, p. 324)⁵**

Deux groupes d'experts en formation d'agronomes provenant du Canada, du Canada-Québec, de la France, du Maroc et du Sénégal ont visité une douzaine de pays francophones d'Afrique et d'Océan indien. Leurs rapports ont permis de constater qu'il convenait de mettre davantage l'accent sur la maintenance des infrastructures existantes et l'amélioration de la qualité de la formation plutôt que sur la création de nouvelles infrastructures. Des programmes français de 17,5 millions de francs français et belges sont en cours (voir l'annexe 5, p. 157).

***b) Centres de formation artisanale (Actes, p. 324)**

L'enquête menée par le chef de réseau, notamment en Tunisie, confirme l'importance de ce secteur. Un programme quinquennal du ministère français de la Coopération prévoit la création d'une dizaine de Centres de formation artisanale en milieu urbain et rural (7,75 millions de francs en 1986, 5 millions de francs en 1987). Un programme belge est actuellement en cours au Zaïre (voir l'annexe 6, p. 158).

***c) Détermination pour les programmes en agriculture d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada pour des études dans des universités canadiennes (Actes, p. 246 et 325).**

d) Programmes de recherches sur les besoins des États du Sud, notamment du Sahel (projet financé par l'ACCT, 0,5 million de francs en 1987).

e) Création d'une association des directeurs d'écoles agronomiques. Projet pris en charge par le ministère français de la Coopération (0,3 million de francs en 1986).

RÉSEAU «ÉNERGIE»

Responsable: M. Christian Latortue, sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie du Québec.

Un comité consultatif de l'énergie composé de 14 membres (Bénin, Burundi, Canada, Canada-Québec, Congo, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Maroc, Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique, Sénégal, Tunisie, ACCT) représentant tant les régions du Nord que du Sud a été mis en place pour assister le responsable du réseau et constituer, par le fait même, les premiers maillons du réseau.

5. «Actes» se réfère aux «Actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français», publiés par la Documentation française, Paris, 1986.

Note: Les projets signalés par un astérisque () sont les projets devant être engagés sans délai au sens adopté par le Sommet de Paris.*

Quatre réunions de travail (Paris, Bamako, Québec, Namur) ont eu lieu et les participants se sont entendus sur la répartition des tâches et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser le suivi des quatre projets qui font partie des objectifs fixés au réseau par la Conférence de Paris en plus d'un projet complémentaire soumis par la Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique. L'ACCT a pris en charge une partie des dépenses engagées par ces missions (0,5 million de francs).

***a) Guide de l'énergie (Actes, p. 321)**

Ce dossier est piloté principalement par la France qui lui a accordé une subvention de 1 million de francs. Le plan de travail a été entériné par les membres du Comité en faisant des suggestions à l'effet d'y incorporer un volet sur l'énergie comme facteur de développement, en plus d'un chapitre qui fera état du rôle de la coopération internationale et régionale entre pays dans la planification des politiques énergétiques.

Dans le but de faire ressortir et de refléter les aspects particuliers des partenaires de la francophonie dans l'élaboration de ce document, il a été convenu d'associer au cabinet conseil SEED (Stratégie, Énergie, Environnement, Développement) chargé de la rédaction du Guide, des collaborateurs du Mali, du Sénégal et du Maroc. La même préoccupation a prévalu en ce qui a trait à l'aspect financier du projet. Afin de sauvegarder la dimension internationale et multilatérale de ce dernier, on a souhaité le concours d'autres partenaires, et c'est ainsi que le gouvernement du Québec s'est associé à la France pour un financement de 110 000 FF.

La première partie du Guide sera disponible pour le Sommet de septembre 1987. Il convient de noter que le Guide est composé de deux volets et que le deuxième volet, soit les filières énergétiques, ne pourra être terminé que l'an prochain.

b) Répertoire des entreprises

Le gouvernement de la Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique, prend à sa charge l'élaboration d'un Répertoire concernant les entreprises, les produits et les biens d'équipement liés à l'énergie. C'est une contribution appréciée qui s'inscrit dans le cadre du mandat confié au réseau qui est de créer des outils techniques ainsi que des instruments en langue française pour une plus large diffusion de l'information entre les pays membres.

Une association belge (ENERGIUM 2000) a eu la charge de préparer le Répertoire et répondra à la demande exprimée par les représentants des pays du Sud en vue de produire un aide-mémoire de l'énergie comprenant les principales associations, les syndicats d'entreprises, et les entreprises d'État. Cet aide-mémoire pourrait être ajouté au Guide et être incorporé à une banque de données informatisée du même type que le Répertoire des sources d'information pour le développement mis au point par l'ACCT. Il a été convenu de ne pas ajouter le secteur «transports» au Répertoire des entreprises. Le Répertoire sera disponible avant la fin de l'année 1987.

***c) Institut de l'énergie (Actes, p. 321)**

C'est un dossier qui est piloté par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. Dans l'ensemble, un accord s'est dessiné parmi les membres du Comité sur:

- une localisation du siège de l'Institut au Québec, étant entendu que seraient pleinement utilisées les structures existantes dans les pays participants (notamment à Bamako, Bujumbura et Paris);
- la possibilité d'un rattachement à l'ACCT selon une formule souple, par exemple en tant qu'organe subsidiaire de l'Agence. Des démarches officielles ont été entreprises par le chef du réseau auprès de l'Agence en vue d'examiner les diverses formes de statut susceptibles d'être retenues, ce statut ayant des incidences financières;
- le rôle d'orientation, d'animation et de coordination de l'Institut plutôt que celui de mise en œuvre ou de réalisation directe de projets de coopération;
- le Comité a pris acte à la réunion de Namur de l'intention de la France de proposer un candidat au poste de Directeur général.

L'ACCT a dégagé un crédit de 0,5 millions de francs pour la mise en place de l'Institut.

***d) Matériel photovoltaïque (Actes, p. 321)**

Le projet de fourniture de cellules photovoltaïques aux pays du Sahel est engagé sous l'égide de la France dont la contribution financière se chiffre à 2 millions de francs par an sur une période de cinq ans. Étant donné les délais assez courts, la France, désirant associer d'autres partenaires à cette opération, a lancé un appel d'offres international ouvert aux entreprises francophones. Le matériel (panneaux et lampes) serait en place à l'automne 1987. Il convient de noter que le gouvernement de la Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique, a informé le réseau de sa participation financière, même pour la première année, à l'opération Sahel. Le Québec se propose de participer à cette opération en 1988. De son côté, le Canada va procéder à une étude.

Il ressort de la consultation entreprise à travers le Comité consultatif que les pays du Sahel souhaitent vivement être associés à la définition du programme afin que soient pris en compte leurs besoins et leurs priorités lorsque sera mis en place le programme de l'an prochain. De plus, compte tenu des possibilités d'accéder aux sources d'énergies nouvelles, on mettrait à contribution le Centre régional d'étude de l'énergie solaire (CRES) pour une collecte d'information sur le potentiel des différentes régions en ce qui a trait à l'énergie solaire.

***e) Programme de formation en gestion des entreprises pétrolières (Actes, p. 246 et 325)**

Parrainé par le gouvernement du Canada, ce programme s'inscrit dans le cadre des activités et des projets du réseau «énergie» et s'adresse essentiellement aux cadres moyens des sociétés pétrolières nationales et aux ministères qui en sont responsables. Le 30 janvier 1987, l'École des Hautes Études commerciales (HEC) de Montréal signait un protocole avec le gouvernement canadien dans le

but de concrétiser ce programme de formation mis sur pied par la corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale.

Ce programme d'assistance technique adapté aux besoins des pays en voie de développement prend la forme de stages qui s'étendent sur une période de huit mois. Le programme pourrait débiter en septembre prochain avec un groupe pilote d'étudiants. Il dispose d'un financement de 10 millions de dollars canadiens répartis sur une période de cinq ans.

f) L'association francophone de l'énergie (Actes, p. 321)

L'association serait un forum francophone, offrant aux experts du secteur de l'énergie des occasions de rencontre, de discussion et d'échange, à l'instar du World Energy Conference. Elle rassemblerait des universitaires, des industriels, des fonctionnaires et des représentants des gouvernements.

L'ACCT a réservé une somme de 0,2 million de francs pour l'étude de ce programme.

L'étude préalable à sa création a été confiée à l'École nationale d'administration publique du Québec, qui a remis au réseau son rapport d'étude. Il a toutefois paru nécessaire aux membres du réseau de se concerter plus avant sur ce projet, lors de la prochaine réunion du réseau à Rabat dans le courant du mois de juillet. De même seront évoquées à cette occasion l'éventualité de la mise sur pied d'un fonds de développement et celle de la tenue périodique d'une Conférence des Ministres de l'Énergie.

RÉSEAU «CULTURE ET COMMUNICATION»

Responsable: M. Pierre Desroches, vice-président de Radio-Canada.

1- CULTURE

Pour la culture: M. Jean-Marc Léger, commissaire général à la francophonie du Québec.

***a) Participation francophone au Salon du livre de Paris** (Actes, p. 249 et 323). France: 3 millions de francs. ACCT: 0,5 million de francs. Québec: 0,65 million de francs.

Pour donner suite au vœu exprimé lors du Sommet de Paris, un espace a été réservé, au 7^e Salon du livre à Paris (18-25 mars 1987), aux écrivains et éditeurs francophones non représentés directement par des maisons d'édition traditionnellement établies au Salon. La réalisation a pris la forme d'un espace «Écriture et francophonie» à la mezzanine du Grand Palais: quelque 5 000 ouvrages représentatifs de la production récente de la plupart des pays de langue française ainsi que les principaux journaux et revues de ces pays y étaient exposés. Cette manifestation a été inaugurée par le Ministre français des Affaires étrangères. De plus, les subventions ont permis la venue à Paris à cette occasion de plusieurs dizaines d'écrivains et d'éditeurs francophones, les premiers ayant l'occasion de participer à plusieurs colloques, tables rondes, émissions de radio et de télévision (émission de TF-1 avec la participation de Mme Michaux-Chevry, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la francophonie).

Même si cette initiative n'a pas répondu entièrement aux espoirs de ses auteurs, elle aura été une utile première.

Par ailleurs, un espace francophone a été aménagé au Salon du livre de Québec, cependant que l'ACCT a facilité la participation d'éditeurs africains au premier Salon international du livre de Genève. Le Sénégal se propose d'organiser un espace francophone au Salon du livre de Dakar en 1988.

***b) Lancement d'une collection de livres de poche «francophones»** (Actes, p. 249 et 324).

Il s'agit d'une entreprise qui, à l'origine, devait être engagée simultanément par plusieurs pays représentés au Sommet de Paris.

La France a décidé de prendre à son compte l'édition de trois anthologies (Victor Hugo, littérature africaine, littérature maghrébine) qui seront tirées à 70 000 exemplaires chacune et paraîtront dans le courant de l'été 1987 (0,6 million de francs). Le Canada et le Québec publieront deux titres (*L'amélanchier*, de Jacques Ferron et *Ces enfants de ma vie*, de Gabrielle Roy au coût de 55 000 dollars canadiens) dont 20 000 exemplaires seront distribués dans les pays du Sud par l'entremise de l'ACCT. L'Agence a décidé de favoriser l'édition d'un volume (un roman d'un écrivain sénégalais) que publieront les Nouvelles Éditions africaines (0,275 million de francs). Le Liban assurerait l'édition, dans cette nouvelle collection, de l'œuvre de Georges Schehadé, premier lauréat du Grand Prix de la francophonie décerné en 1987 par l'Académie française. Enfin, la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Suisse et le Luxembourg ont exprimé leur intérêt pour cette opération.

On rappelle qu'il s'agit de lancer, sous une même couverture, une collection à prix modique (10 FF ou 500 CFA) destinée essentiellement aux étudiants et aux élèves des écoles des pays du Sud, sans exclure la diffusion d'une partie des tirages par les voies commerciales officielles, et à un prix plus élevé, dans les pays francophones du Nord. La question de la diffusion des ouvrages de cette collection est complexe. Le Comité a provoqué la rédaction d'un rapport sur ce sujet.

***c) Formation à distance** (Actes, p. 322)⁶

Ce projet pilote vise à expérimenter un échange de programmes de formation à distance en gestion. L'objectif est de permettre une plus grande accessibilité de la formation pour les pays de la francophonie en faisant une utilisation accrue des nouvelles technologies.

La première phase du projet a démarré le 14 avril 1987 et s'est terminée le 5 juin 1987. Durant cette période, il y a eu quinze sessions de travail, sept audioconférences et trois vidéoconférences. En mars 1987, quatre animateurs africains ont participé à un stage de formation d'un mois au Québec. Une évaluation des résultats de la phase 1 sera terminée pour le Sommet de Québec. La deuxième phase s'effectuera de septembre à novembre 1987. Le coût total du projet pour les phases 1 et 2 est de 481 918 dollars canadiens et est pris en

6. Cette formulation se substitue à la rubrique «Télé-médecine et Télé-éducation» (Actes, p. 322).

charge par les ministères des Communications du Canada et du Québec, l'ACDI⁷ et l'ACCT.

La Conférence de Paris avait par ailleurs émis le vœu qu'un certain nombre d'études soient menées, en particulier:

- d) Dans la foulée de l'expérience-pilote en matière de livres de poche à prix très modique, une étude de l'opportunité et des implications diverses d'une **collection spéciale d'une centaine de titres**, principalement le livre de lecture de base, le livre utilitaire, le livre de vulgarisation, etc. Cette étude est en cours et ses conclusions seront remises au Comité international du suivi (Actes, p. 324).

ACCT.: 35 000 F

- e) En vue de l'**élimination progressive des obstacles à la libre circulation** et à une plus large diffusion du livre dans l'espace francophone, une étude pour inventorier ces obstacles et préciser les conditions de leur suppression progressive.

Cette étude a été confiée au Secrétariat de l'Agence de coopération qui en remettra les conclusions début juillet (Actes, p. 249 et 324).

ACCT.: 20 000 F

- f) L'établissement d'un inventaire exhaustif et descriptif des **méthodes audiovisuelles pour l'enseignement du français**, aussi bien langue maternelle que langue étrangère, aux divers niveaux, inventaire mené à l'échelle de tout le monde francophone (Actes, p. 330). Le Secrétariat de l'ACCT achève la version préliminaire de cet inventaire, étant entendu qu'il faudra ultérieurement procéder à une étude critique de ces nombreuses méthodes, qui tendent d'ailleurs à se multiplier.

ACCT: 50 000 F

- g) Pour regrouper un certain nombre de vœux émis par le premier Sommet, le responsable de ce volet «Industries culturelles» a fait mener une première réflexion sur la création éventuelle d'une **banque de données sur la production et la consommation des biens culturels** dans l'ensemble de nos pays, ce qui fera notamment ressortir le mouvement import-export aussi bien que la vitalité de la création.

ACCT: 40 000 F

- h) Dans le souci, marqué fortement par les chefs d'État et de Gouvernement, de favoriser une meilleure connaissance des œuvres des pays du Sud par le public des pays du Nord, et à cette fin, d'encourager le regroupement des éditeurs africains, un effort particulier a été mené qui a abouti, à la mi-juin, à la création de l'**Association des éditeurs africains francophones**.

ACCT: 350 000 F

7. Agence canadienne de développement international.

- i) À l'occasion du festival annuel du **cinéma africain** à Montréal, un colloque a eu lieu sur les conditions **du développement de la coproduction entre pays francophones** et sur les moyens d'une meilleure diffusion des œuvres des pays du Sud dans les pays du Nord (Québec: 70 000 F)

ACCT: 90 000 F

- j) Par ailleurs, les premières mesures ont été prises en vue de la création éventuelle d'une **conférence permanente des Bibliothèques nationales des pays de langue française**.

Une réunion préparatoire aura lieu à la fin d'octobre 1987.

ACCT: 40 000 F

- k) Dans l'esprit des conclusions générales du premier Sommet, deux sessions communes de représentants des éditeurs et des pouvoirs publics des diverses régions francophones, ont permis d'élaborer une **politique de promotion du livre et de la lecture** qui sera présentée à l'agrément du deuxième Sommet.

ACCT: 250 000 F

- l) **Favoriser l'édition et la coédition de livres scolaires et de livres pédagogiques** (Actes, p. 249)

Le ministère français de la Coopération a décidé d'affecter un crédit de 3 millions de francs à ce programme. L'ACCT lance une collection de manuels destinés aux deux premiers cycles universitaires (200 000 F).

Un projet de production locale de manuels scolaires pour le Viêt-nam est en cours de réalisation.

2- COMMUNICATION

- *a) **Agence internationale francophone d'images (AITV)** (Actes, p. 322)

Conformément aux décisions du Sommet de Paris, la Société de radio-télévision française d'outre-mer (RFO) a développé son service AITV qui assurait la collecte et la distribution de sujets d'actualités TV.

Les efforts se sont situés sur deux plans;

- 1- Tout d'abord, on a observé une amélioration des relations opérationnelles avec les télévisions d'Afrique francophone afin de recueillir une meilleure couverture des événements de cette zone. Les incitations et aussi l'assistance technique qui leur ont été fournies, ont permis d'augmenter d'une manière significative les sujets remontés du Sud et intégrés dans le *monitoring* distribué par satellite.

Certains sujets consacrés à des événements importants ont même été repris par des membres de l'UER, en raison de leur intérêt.

L'ACCT a contribué à la mise en place de services d'actualités hebdomadaires par vidéocassettes dans les pays du Sud ne disposant pas de station terrienne de réception satellite (0,3 million de francs).

- 2- D'autre part, un effort a été entrepris pour trouver, y compris dans les zones non francophones, de nouvelles télévisions reprenant le service AITV. Cette

prospection a notamment obtenu des succès appréciables en Amérique latine et, dans une moindre mesure, en Asie et au Moyen-Orient.

Tout en poursuivant ces deux directions de développement, les autorités françaises proposent à présent une nouvelle étape à court terme, qui amplifierait la circulation des images, en créant un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF). Celui-ci deviendrait par la suite une composante essentielle de la future Agence francophone d'images de télévision. Pour être pragmatique et rapidement efficace, il est apparu essentiel de rattacher ce Centre à RFO-AITV pour tirer parti de ses ressources humaines et techniques.

Dans cette première phase, il s'agirait d'établir par télex une centralisation des sujets offerts chaque jour par les télévisions, puis de faire connaître à tous les partenaires la disponibilité de ces sujets. C'est seulement en fonction de l'intérêt manifesté par les utilisateurs que les sujets demandés seraient transmis par satellite au CEMAF qui les rassemblerait en un même support pour les distribuer par satellite aux télévisions y ayant accès, ou par vidéocassettes pour les autres, si les délais de transport n'en altèrent pas l'actualité.

Un tel mécanisme mis en œuvre avec des personnels et des moyens techniques mis à disposition du CEMAF par RFO, aurait l'avantage d'accroître les échanges sans charges inutiles. En effet, un sujet proposé non retenu n'aurait pas à être retransmis par satellite et l'économie réalisée porterait donc au minimum sur deux liaisons montantes et deux liaisons descendantes.

Après quelques mois de fonctionnement, il serait possible d'évaluer la qualité et la quantité des offres aussi bien que le volume des demandes et la réalité des reprises.

Au vu des résultats opérationnels et financiers de cette expérience concrète, on pourrait alors envisager une structure autonome répondant aux réels besoins. Celle-ci serait dotée d'un statut juridique. Des instances d'orientation et de contrôle permettraient la participation des représentants de partenaires francophones choisis notamment en fonction de leurs contributions financières ou de leurs prestations. Une telle étude devrait être achevée avant le 1^{er} novembre 1987.

La conception d'une telle structure, légère et peu coûteuse, devrait prévoir toutes les évolutions permettant d'accroître les zones de couverture des événements et les zones de distribution aussi bien que d'améliorer le traitement des images faisant l'objet de ces échanges.

Les développements progressifs imposeront des choix prioritaires qui devraient prendre en compte à la fois leur économie, les capacités de couvrir les événements, les besoins effectifs des utilisateurs et les initiatives concurrentes.

La France a affecté au projet AITV un total de 15 millions de francs en 1986 et de 20,5 millions de francs en 1987.

***b) Extension de la diffusion de TV-5 en Amérique du Nord et en Afrique** (Actes, p. 323).

L'extension du programme francophone, actuellement distribué par satellite ECS sur l'Europe, a été développée conformément aux décisions du Sommet dans plusieurs directions.

- 1- Tout d'abord, un effort de promotion pour la reprise du programme par les câblodistributeurs d'Europe a permis de dépasser 5 millions de foyers dès janvier 1987.
- 2- Par ailleurs, on a fait accéder les partenaires du Sud, en ouvrant à leurs productions une émission hebdomadaire de 90 minutes.

Grâce à l'intervention du CIRTEF, une coordination de ces contributions africaines a pu être mise en place, tandis que des facilités et ressources supplémentaires permettaient d'en améliorer la qualité.

- 3- Le volume quotidien de programmes est passé à huit heures par jour depuis décembre 1986.
 - 4- Les programmes ont été améliorés par des émissions spécifiques, y compris des émissions consacrées à une meilleure connaissance de la langue française.
 - 5- Enfin, il faut noter les progrès réalisés pour la distribution du programme TV-5 en Amérique du Nord.
- Dans un premier temps, le programme sera distribué par le satellite canadien Anik C3 à destination des réseaux câblés du Québec, qui retransmettent actuellement TVFQ-99.
 - Dans un deuxième temps, l'extension visera l'ensemble du Canada et le Nord-Est des États-Unis.
 - Enfin, grâce à l'utilisation d'un autre satellite, on pourrait atteindre à plus long terme la Louisiane et les Caraïbes. Cette nécessité a été fortement soulignée par la partie française.

Pour mettre en œuvre cette composante nord-américaine d'une stratégie globale de présence audiovisuelle dans l'espace francophone, la première phase a fait l'objet d'une étude de faisabilité, puis d'une négociation entre les partenaires de TV-5, qui a abouti à un accord en avril 1987.

Cet accord traduit la volonté politique de la France d'atteindre les objectifs définis par le Sommet de Paris, en consentant un effort financier très significatif.

À présent, la réalisation de la première phase pour l'extension vers le Canada dépend de la réponse que doit faire le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) à la demande soumise par le CTQC (Consortium de télévision Québec-Canada) pour obtenir un permis d'exploitation.

Dans le cas d'une réponse favorable, avant le Sommet de Québec, une démonstration de TV-5 pourrait avoir lieu dans la ville de Québec, au moment même du déroulement des activités du Sommet.

Le gouvernement français (ministère des Affaires étrangères) a affecté à cette opération 10 millions de francs en 1986 et 24 millions de francs en 1987; au titre du secteur public de l'audiovisuel: 26 millions de francs pour chaque année et en 1987. L'engagement financier total durant ces deux années pour le Canada et le Québec serait de 3 572 000 dollars canadiens.

À la suite d'une réunion de programmation des TV francophones organisée en octobre 1986 par l'ACCT et le CIRTEF, la participation des TV africaines

à la programmation de TV-5 a été mise en place sous la coordination du CIRTEF. Elle a effectivement démarré le 18 février 1987 et porte sur 60 minutes de programmes tous les 15 jours (ACCT: 400 000 F).

L'étude de faisabilité sur la diffusion de TV-5 en Afrique sera réalisée d'ici l'été 1987. Deux réunions ont eu lieu à cet effet:

- du 12 au 15 mai 1987 à Maurice: groupe de travail lors de la Conférence générale du CIRTEF; le groupe a procédé à l'examen des problèmes liés à la programmation;
- juin 1987: étude technique et financière par un groupe de consultants dont le rapport sera remis à la mi-juillet.

c) Création d'un fonds de soutien à la production télévisuelle (Actes, p. 82)

Projet pris en compte par l'ACCT (600 000 F). L'attribution des fonds devrait être achevée à la fin du mois de juillet.

- création audiovisuelle: les premières aides ont été mises en place à la fin de mai 1987.
- coproduction Amérique du Nord/Europe/Afrique dans le domaine des émissions de jeunesse.

Une coproduction pour la jeunesse intitulée «Génies en herbe» commencera en septembre au Sénégal, en Tunisie, en Côte-d'Ivoire et au Zaïre, à partir d'une émission créée par Radio-Canada.

d) Échange de programmes

Une banque de programmes TV dont la gestion est confiée au CIRTEF est en cours de constitution. Elle est principalement alimentée par des programmes produits dans le cadre des échanges de productions originales (250 programmes) et des programmes proposés par les télévisions africaines pour TV-5, le MIP-TV, IHPUT, etc.

Une séance de visionnement de programmes TV francophones sera organisée avec le concours de l'EIB⁸ au début de novembre 1987.

e) Réseau international de radio

Une étude de faisabilité d'un coût de 54 775 dollars canadiens, défrayée dans le cadre d'une entente Canada-Québec, a été déposée à la fin de mai 1987 en vue de la mise sur pied d'un réseau international francophone. Les conclusions de l'étude nous amènent à développer un modèle opérationnel qui devrait être réalisé prochainement. Ce projet pourrait constituer un outil privilégié pour assurer la diffusion du disque et de la chanson francophones et contribuer de façon marquée au développement de la communication entre pays.

8. École internationale de Bordeaux.

3- FORMATION

a) Détermination pour les programmes «culture» d'une partie de 350 bourses offertes par le Canada (Actes, p. 246 et 325): en cours

Cette opération est financée sur le programme de bourses canadien d'un montant global de 30 millions de dollars canadiens, sur une période de cinq ans (1987-1992)⁹.

b) Actions de formation à l'intention du personnel des professions reliées au livre (Actes, p. 249).

L'ACCT organisera deux visites ou stages à titre expérimental pour une durée de trois mois (crédit de 90 000 F).

c) À noter également que l'ACCT va organiser quatre activités de formation supplémentaire à l'École internationale de Bordeaux en matière de perfectionnement en journalisme sportif, en scénarisation sur le cinéma et la télévision (octobre 1987), en planification et gestion des fréquences TV, en initiation au journalisme-image.

RÉSEAU «INDUSTRIES DE LA LANGUE»

Responsable: M. Claude Hagège, professeur au Collège de France

Les projets concernant ce réseau requièrent des études de longue durée. Certaines pourront cependant aboutir à brève échéance à des réalisations concrètes.

***a) Création d'un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue** (Actes, p. 323).

Ce prix doté par l'ACCT de 150 000 F sera décerné en 1988. La France contribue à ce programme pour une somme de 100 000 F.

***b) Détermination pour les programmes «industries de la langue» d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada** (Actes, p. 325): en cours

***c) Formation d'ingénieurs et de linguistes informaticiens** (Actes, p. 88 et 249)¹⁰

La France a engagé 3,5 millions de francs sur ce programme par l'ouverture dès l'automne 1987 d'un premier cursus de formation (FIRTECH à Évry).

***d) Version «portable» du système TAO/TA en préalable à des actions coordonnées en matière de traduction assistée par ordinateur**¹¹ (Actes, p. 90)

9. Un dollar canadien = 4,65 francs français (juillet 1987).

10. Ancien titre: «Création d'une bourse francophone en informatique linguistique et ouverture d'une section internationale francophone de formation d'ingénieurs linguistes» (Actes, p. 88 et 249).

11. Ce programme figurait dans les Actes du Sommet, p. 90, sous le titre «Enquête sur les besoins de traduction (moyens et coûts) en préalable à des actions coordonnées en matière de traduction assistés par ordinateur».

La réalisation d'un tel projet est encore prématurée. Seul un prototype pourrait être présenté au Sommet de Québec. Son financement est pris en charge pour 2 millions de francs par la France.

***e) Étude d'opportunité, de faisabilité et de mise en marché de produits industriels** dérivés du traitement de la langue par les machines. Projet préalable au programme de description du français écrit et parlé par les automates (Actes, p. 89, 250 et 323)

Les rapports du Québec et du Canada ont été remis au réseau. L'organisme responsable de l'étude pour la France devrait remettre son rapport en juillet. La Belgique a constitué son équipe de travail.

La participation des experts africains est organisée sous l'égide de l'ACCT par des séminaires, comme celui tenu à Bordeaux du 16 au 19 juin.

Crédit affecté par l'ACCT: 450 000 F (1987)

f) Maquette du nouveau trésor informatisé de la langue française¹²

Ce projet requiert une longue étude. Un inventaire des questions en rapport avec ce projet devra préalablement être établi. L'ACCT demandera à l'AUPELF d'identifier des experts dans les universités francophones.

L'ACCT et l'INALF¹³ ont organisé un séminaire d'experts à Paris les 26 et 27 juin.

Crédit affecté par l'ACCT à la mise en œuvre de ce projet: 250 000 F.

RÉSEAU «INFORMATION SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, Y COMPRIS LA RECHERCHE

Responsable de réseau: M. Hervé Hasquin, président de l'Université libre de Bruxelles

***a) Diffusion des revues scientifiques en langue française** (Actes, p. 322)

Un plan de diffusion de 110 revues scientifiques (au lieu de 200) a été élaboré, formule qui permet des réajustements en cours d'étude. La diffusion sera confiée à une firme spécialisée et sera financée par l'ACCT grâce à un crédit de 1 million de francs. Les modalités retenues favorisent les échanges Sud-Sud et Sud-Nord.

En outre, le ministère français de la Coopération facilite d'ores et déjà la diffusion d'une centaine de revues médicales (3 millions de francs) vers les universités du Sud.

12. Ce programme ne figurait pas dans les Actes du Sommet de Paris, mais il a semblé aux responsables du réseau qu'il s'inscrivait dans l'ensemble à envisager.

13. Institut national de la langue française.

***b) Réseaux documentaires** (Actes, p. 247, 248, 318, 322)¹⁴

Deux secteurs bénéficient d'un substantiel appui:

- la médecine, depuis plusieurs années;
- la médecine vétérinaire (à partir de 1987).

Par ailleurs, il a été décidé de mettre progressivement à disposition un système intégré d'informations francophones sur le développement rural; il s'agit d'offrir des documents primaires et des bases de données bibliographiques. Deux opérations pilotes sont menées, l'une en direction de l'Institut du Sahel à Bamako (11 pays sahéliens sont concernés), l'autre au Cameroun.

L'ACCT a affecté, sur le budget de 1987, les crédits suivants aux opérations de consolidation des systèmes nationaux de gestion ci-dessous désignées:

- réseau de bibliothèques médicales (équipement de mini-bibliothèques de base dans les hôpitaux régionaux et les hôpitaux de brousse: 100 000 F);
- réseau documentaire vétérinaire: 500 000 F;
- système intégré d'informations francophones sur le développement: 95 000 F

Le ministère français de la Recherche et de l'Enseignement supérieur a apporté 0,4 million de francs au réseau de bibliothèques médicales francophones, et l'AUPELF 0,075 million de francs au réseau documentaire vétérinaire. Le ministère français de la Coopération (CIRAD) a apporté 0,805 million de francs au projet d'information francophone sur le développement rural.

***c) Banque internationale d'information sur les États du Sommet** (Actes, p. 322): BIEF

Le projet BIEF, lancé par le Canada, a pour objectif de regrouper des informations bibliographiques sur les États membres extraites des fichiers manuels et informatisés des principales bibliothèques en vue de les traiter et les rendre accessibles aux différents États membres.

Après deux ans d'inventaire et de traitement, la BIEF, d'après les premières estimations, pourrait compter environ 200 000 notices.

Suivant le modèle et la méthodologie développés par le Canada, la France et la Belgique procèdent actuellement à la même démarche; de plus, des missions canadiennes en Haïti, en Tunisie et au Sénégal ont permis une collaboration de ces pays à la BIEF. Au cours de l'été, tous les États membres du Sommet seront invités à contribuer au fonds bibliographique de la BIEF de sorte que cette banque de données donne accès à des informations bibliographiques

14. Figurent dans les Actes du Sommet de Paris sous les rubriques:

- Développement de réseaux locaux et régionaux d'échanges d'informations scientifiques à travers la francophonie (p. 247);
- Créer un réseau de centres de diffusion des documents correspondant aux bases de données bibliographiques (p. 248);
- Créer un réseau de centres de diffusion de documents (p. 318);
- Stockage sur vidéodisques d'informations médicales (p. 322);
- Consultation de banques de données par vidéotex (p. 322);
- Consolidation des systèmes nationaux de gestion (p. 322).

exhaustives sur tous les États membres. Tout le traitement informatique de la BIEF est assuré par la University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS) de Toronto.

Les fonds qui ont permis la réalisation de ce projet sont d'origine multiple: en effet, en plus de la contribution canadienne de 90 000 dollars canadiens, la France, la Belgique (300 000 FF), le Sénégal, l'ACCT (200 000 FF) et l'Unesco (9 900 dollars américains) ont collaboré financièrement à la mise en œuvre de ce projet.

***d) Terminologie et néologie** (Actes, p. 321)

L'accès à l'information scientifique et technique multilingue est indispensable mais n'exclut pas une exploitation en français de cette information. Il importait donc:

1) de soutenir les initiatives du Conseil international de la langue française (CILF): répertoire des dictionnaires scientifiques et techniques; un supplément à l'édition de 1978 mis au point par M. Hubert Joly du CILF sera achevé en septembre 1987.

Crédit ACCT : 59 000 F

2) de favoriser l'accès aux grandes banques de terminologie: à cet effet, s'est tenue le 20 mai 1987 à Bruxelles une réunion des responsables de Termium (Banque de terminologie du Canada), BTQ (Banque de terminologie du Québec) et Eurodicautom et des représentants des trois principales banques françaises: CILF, AFNOR (Normaterm) et Pascal (CNRS).

Crédit ACCT 1987: 65 000 F

Le réseau s'est donc exclusivement préoccupé de l'accès à l'information et de sa diffusion à l'exclusion de la production qui est du domaine «industries de la langue».

***e) Formation à l'informatique** (Actes, p. 64, 245, 246, 248, 317, 318, 325)

1) Participation de la France à l'équipement de quelques établissements d'enseignement en micro-ordinateurs pour faire suite à une recommandation de Madagascar.

Une mission s'est rendue à Madagascar pour une étude approfondie de la question. Le rapport de cette mission a été déposé le 4 février 1987.

2) Formation de gestionnaires de systèmes informatisés d'information scientifique et technique.

L'accès à l'information scientifique et technique est désormais indissociable de l'informatique qui assure une extraordinaire rapidité de transmission. Il importe donc de disposer, non seulement d'équipements adéquats, mais aussi de gestionnaires de systèmes automatisés et informatisés d'IST.

L'objectif n'est pas de former des informaticiens, mais des responsables de centres de documentation capables de recourir aux techniques les plus modernes. Un stage de présélection sera organisé à l'automne.

Crédit ACCT en 1987: 240 000 F

***f) Le logiciel francophone**

1) Organisation d'un séminaire de formation à l'occasion du marché international du logiciel de Montréal (Actes, p. 321). Ce séminaire a eu lieu en mai 1986.

2) Séminaire de Montréal: 30 mai — 2 juin 1987.

Les développements de l'informatique en relation avec l'information scientifique et technique exigent la constitution de «fonds communs d'informations et de produits relatifs à l'informatique francophone». C'est l'objectif que s'est fixé le Séminaire de Montréal articulé autour de six thèmes dont les trois premiers sont plus particulièrement pris en charge par le réseau:

1. constitution de banques de données de logiciels en français;
2. droits d'auteur;
3. coproduction de logiciels et ententes commerciales;
4. informatique scolaire;
5. consolidation des systèmes nationaux de gestion de l'information;
6. bilan des politiques d'informatisation et axes de coopération.

Les résultats du Symposium de Montréal sont importants:

a) Les experts se sont entendus sur la création d'une banque de données de logiciels en français ou en version française qui seront la copropriété des États francophones. Elle sera consultable en ligne et ses produits pourront être disponibles sur différents supports.

b) En matière de coproduction de logiciels, il est recommandé de coordonner la coproduction par une structure légère au sein de laquelle le secteur privé serait représenté. Cette structure pourrait être mise en place avant la fin de 1987 afin que les appels d'offre soient lancés dès les premiers mois de 1988. Les experts expriment le vœu qu'un fonds de solidarité destiné au financement de projets de coproduction soit mis en place; les fonds viendraient pour la majeure partie des États francophones et pour le reste, des coproducteurs. Enfin, les domaines suivants ont été identifiés comme prioritaires (formation, transports, santé, gestion des collectivités locales, grands projets spécifiques de l'administration et de l'industrie, agriculture, gestion des PME/PMI et énergie).

c) Le groupe des experts-juristes a élaboré un projet de Déclaration à l'attention des chefs d'État du Sommet; elle aborde des aspects juridiques entourant la production de logiciels et leur protection, l'environnement juridique des banques de données ainsi que les aspects fiscaux et douaniers des produits informationnels.

Crédit affecté par l'ACCT aux différents éléments de ce programme en 1987: 550 000 F

Les ministères des Communications du Canada et du Québec ont apporté 100 000 dollars canadiens au Symposium de Montréal.

g) Autres actions

1) Détermination pour les programmes information scientifique et technique d'une partie des bourses offertes par le Canada pour des études dans les universités canadiennes (Actes, p. 246 et 325).

- 2) Il faut enfin parler de trois actions décidées au Sommet de Paris mais dont la réalisation était déjà largement engagée:
- l'ACCT a publié un répertoire des sources d'information francophone pour le développement (1987, Distribution DOC-TEC) dont la réalisation avait été confiée à la fin de 1984 au CENDIS de l'Université catholique de Louvain.
 - le problème de l'Interconnexion des systèmes de bibliothèque et d'information documentaire est depuis cinq ans la préoccupation du ministère des Communications du Canada, en collaboration avec la Bibliothèque nationale du Canada. Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de recherche que le gouvernement du Canada vient de reconduire à nouveau pour cinq ans dans la perspective d'en étendre les résultats à l'ensemble de la francophonie.
 - la création d'une revue, *Technologies de l'information et Société*, à l'initiative de la Communauté française de Belgique et du Québec. Les conventions sont signées; les organismes mandataires, le Comité scientifique et le Comité de rédaction sont constitués. Cette revue fera appel en permanence à des experts de tous les continents et sortira de presse au début de 1988.

ACTIONS HORS RÉSEAUX

***a) Baccalauréat international francophone** (Actes, p. 324)

Cinq séminaires ont été réunis en 1986 et 1987 (maître d'œuvre: ministère français de l'Éducation nationale).

Un rapport devrait être présenté au Sommet de Québec sur ce projet d'une indéniable complexité.

***b) Programme canadien de 350 bourses de formation** dans les universités canadiennes dans des secteurs considérés comme prioritaires par le Sommet de Paris (Actes, p. 246, 325; voir plus haut dans chaque réseau).

Il est rappelé que le coût global du programme est estimé à 30 millions de dollars canadiens et que sa durée s'étalera sur la période 1987-1992.

***c) Le français dans les organisations internationales**

* Organisation d'un colloque international (Actes, p. 250 et 324) sur le français dans les organisations internationales. Il s'est tenu à Paris les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1987 sous l'égide du ministère français des Affaires étrangères (1,5 million de francs), avec une participation de l'ACCT (250 000 F). Le rapport de ce colloque sera présenté au Sommet de Québec.

* Création d'un Fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès organisés par les ONG (Actes, p. 250 et 329). L'ACCT a décidé d'affecter une somme de 200 000 F à la création de ce fonds en 1987.

***d) Scolarisation des enfants francophones** (Actes, p. 251)

Un fonds multilatéral a été créé auprès de l'ACCT. La France (2 millions de francs) et le Canada (100 000 dollars canadiens) ont contribué à la mise en œuvre de ce projet qui concerne en 1987 les familles des élèves de certains établissements d'enseignement à New York et à Washington. Les allocations attribuées par le Comité des bourses local ont été, pour une large part, mandatées.

Le Québec, la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Sénégal ont offert de mettre à la disposition de ces établissements des professeurs pour l'année scolaire à venir. Le contact est pris avec les responsables de ces institutions.

***e) Programme canadien d'immunisation universelle**

Le Canada a annoncé, lors du premier Sommet, la mise à la disposition des pays francophones de 10 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour les appuyer dans leurs campagnes de vaccination universelle. Dix pays ont déjà fait des soumissions en 1986, pour un montant de 2 236 780 dollars canadiens à être déboursé en 1987. Ces pays sont: le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Niger, le Rwanda, le Togo, le Zaïre. Ce programme est financé par l'ACDI.

***f) Grand Prix de la francophonie**

Le Canada a remis la somme de 400 000 dollars à l'Académie française pour créer ce Grand Prix. Il fut bientôt suivi par des entreprises canadiennes, par le gouvernement français et par l'Académie française qui a contribué à partir de son propre budget. Le premier récipiendaire du prix fut, en 1986, Georges Schehadé.

CONCLUSION

Il ne serait pas conforme à la vérité de prétendre que le Comité international du suivi n'a pas connu de moments difficiles. La mise en place des réseaux a étonné nombre d'Administrations nationales peu préparées à faire l'économie de certains itinéraires diplomatiques traditionnels. La distribution des responsabilités entre personnalités, unies sans doute par la familiarité de leurs disciplines respectives mais de nationalités différentes, a nécessité un apprentissage. Cela dit, la multiplication des contacts et des déplacements a bientôt fait découvrir que la qualité des femmes et des hommes impliqués dans le suivi du Sommet autorisait tous les espoirs quant à l'avenir de ces modes de coopération. En bref, les nouvelles méthodes inaugurées à Paris ont connu une période probatoire. On peut dire qu'elles ont triomphé de cette épreuve. Ce pourrait être le meilleur service qu'aurait rendu le Comité international du suivi et qui pourrait être inscrit en marge de ce bilan factuel.

Une nouvelle forme de coopération multilatérale est donc peut-être en train de naître. Les essais ont été faits à une échelle modeste. Tel avait été le vœu des chefs d'État et de Gouvernement pour leur première rencontre au Sommet. Les Sommets qui suivront permettront de donner une dimension croissante à cette expérience et d'inscrire leur grande ambition dans la durée.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ INTERNATIONAL DU SUIVI (Annexe 1)

S.E. M. Jacques Leprette (France)	Président Ambassadeur de France
S.E. M. Bokonga Ekanga Botombele (Zaïre)	Ambassadeur du Zaïre Représentant personnel du Maréchal Mobutu
S.E. M. Lucien Bouchard (Canada)	Ambassadeur du Canada
M. Mohamed Cherti (Maroc)	Ministre Conseiller
S.E. M. Mamadou Diawara (Mali)	Ambassadeur du Mali
S.E. M. Adel Ismail (Liban)	Ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco
S.E. M. Cyprien Mbonimpa (Burundi)	Ambassadeur du Burundi
M. Lucien Outers (Communauté française de Belgique)	Délégué général Ancien Ministre
M. Jean-Louis Roy (Québec)	Délégué général
M. Mahamoud Soilih (Comores)	Conseiller d'Ambassade
M. Christian Valantin (Sénégal)	Député, Rapporteur du Budget à l'Assemblée Nationale

LISTE DES RESPONSABLES DES RÉSEAUX (Annexe 2)

Agriculture

M. Djibril Sene, Député du Sénégal, Président de la Commission du Plan, de l'Industrie et de la Coopération,
Ancien Ministre

Énergie

M. Christian Latortue, Sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources (Québec)

Culture et communication

M. Pierre Desroches, Vice-Président de Radio-Canada
M. Jean-Marc Léger, Commissaire général à la francophonie (Québec)

Industries de la langue

M. Claude Hagège, Professeur au Collège de France
Adjoint: M. André Abbou (DAICADIF, France)

Information scientifique et technique

M. Hervé Hasquin, Président de l'Université libre de Bruxelles

COMPOSITION DU SOUS-COMITÉ LUCIEN OUTERS

(Annexe 3)

- M. Lucien Outers
Ancien Ministre, Délégué général
de la Communauté française de Belgique
- M. Sébastien Ntahuga
Premier Conseiller à l'Ambassade
du Burundi à Paris
- M. Claude Baillargeon
Premier Secrétaire à l'Ambassade
du Canada à Paris
- M. Jean Bonnafour
Service des Affaires Francophones
ministère des Affaires étrangères (France)
- M. Jacques Ménard-Dorin
Conseiller Technique au Cabinet du Secrétaire d'État
auprès du Premier Ministre chargé de la francophonie (France)
- M. Anas Khaled
Secrétaire d'Ambassade
Ambassade du Maroc à Paris
- M. Clément Duhaime
Délégation générale du Québec à Paris
- M. Christian Valantin
Député, Rapporteur du Budget
à l'Assemblée Nationale du Sénégal
- M^{me} Sylvie Fadlallah
Délégué permanent adjoint
de l'Ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ LUCIEN OUTERS

Le sous-comité a été créé par le Comité du suivi en date du 16 mai 1986. Son mandat a été précisé dans un document approuvé définitivement par le Comité du suivi le 5 juin 1986. Ce sous-comité a été présidé par Lucien Outers, Délégué général de la Communauté française de Belgique.

Le sous-comité s'est réuni les 16 et 17 juin, les 8 et 23 juillet. Il a établi un rapport intérimaire sur la réforme des institutions francophones à destination du Comité du suivi.

Depuis lors, il s'est réuni les 10, 17 et 23 septembre et les 3 et 14 octobre 1986.

Son mandat a été rappelé dans le rapport du sous-comité du 24 juillet ainsi que la composition de ce sous-comité.

Le présent rapport a fait l'objet d'un accord unanime de ce sous-comité aux réunions duquel a assisté régulièrement un représentant de l'ACCT, M. Tanguay, Directeur général du Programme spécial de développement, désigné par le Secrétaire général pour assister à ces travaux.

Le sous-comité a consacré l'essentiel de ses travaux à cinq problèmes principaux:

- 1- les structures de l'Agence;
- 2- l'amélioration de sa gestion;
- 3- les problèmes liés aux moyens financiers de l'Agence;
- 4- les rapports entre l'Agence, le Comité du suivi et les chefs des réseaux;
- 5- les programmes de l'Agence.

Le Comité du suivi a approuvé le présent rapport, à l'unanimité de ses membres, le 22 octobre 1986.

I. STRUCTURES DE L'AGENCE

Comme nous l'avions indiqué dans le rapport intérimaire, les décisions prises par le Sommet justifient une adaptation de ses structures au rôle nouveau que devra jouer l'Agence dans la mesure où celle-ci se verra investie des nouvelles tâches qui découlent de ces décisions.

Certes, ces nouvelles structures de l'Agence doivent tenir compte de l'existence des réseaux tels qu'ils ont été retenus par les chefs d'État et de Gouvernement. Toutefois, il n'est pas apparu indispensable au sous-comité de faire coïncider exactement l'organisation de l'Agence avec la diversité des tâches retenues par les chefs d'État. Par exemple, la formation touche l'ensemble des activités de l'Agence. Il en est de même, par exemple, du secteur des industries de la langue qui comportent, par elles-mêmes, des activités importantes de formation et, en même temps, touchent des activités scientifiques de haut niveau. Ces activités se répartiront entre les différentes directions générales suivant la nature des sujets, en coordination naturellement avec la Direction générale de la Formation et de l'Éducation.

Il en est de même en ce qui concerne l'énergie et l'agriculture qui affectent, à des degrés divers, l'activité de chacune des Directions générales de

l'Agence, même si ces activités se rattachent plus particulièrement à la Direction générale des Sciences et des Techniques pour le Développement.

Par souci d'adapter les structures de l'Agence aux objectifs du Sommet, il a donc semblé judicieux au sous-comité, à la fois pour éviter une multiplication coûteuse des Directions générales, pour assurer une meilleure concentration des programmes et une plus grande efficacité de la gestion et, d'autre part, pour bien préciser la nature des responsabilités de chacune de ces Directions générales, d'en retenir cinq.

Parmi les réflexions qui ont contribué à orienter les travaux du sous-comité, il est à noter deux «idées-forces» relatives d'une part au maintien du mandat actuel et des objectifs traditionnels de l'Agence et, d'autre part, à la nécessité de certains ajustements pour répondre aux priorités du Sommet. Donc, deux axes, celui de la continuité et celui de l'adaptation. S'agissant du premier, le sous-comité juge nécessaire de réaffirmer les objectifs essentiels qui sont à la base de la création de l'Agence. Si l'on juge par les considérants qui justifient sa création, il est important de souligner que l'Agence a été fondée dans un but bien spécifique et bien précis qui est celui, en particulier, de maintenir et de laisser s'épanouir l'identité culturelle de chacun de ses États tout en développant le lien qui leur est commun, c'est-à-dire l'utilisation de la langue française.

Il semble donc au sous-comité que l'Agence doive d'abord s'en tenir à ce rôle et ne tente pas de dédoubler l'action qui est déjà actuellement assumée, et avec des moyens infiniment supérieurs, par des organisations à vocation de portée mondiale.

Cela ne signifie pas que l'Agence ne puisse avoir des activités qui ont des rapports avec les buts dont sont chargés ces organismes, mais l'Agence doit les assumer sous l'angle d'un appoint à des projets plus larges ou d'un apport visant à combler un besoin spécifique et nécessairement limité dans ses dimensions.

En d'autres termes, comme le rappelait le rapport intérimaire, il est apparu aux membres du sous-comité que l'Agence devait être un endroit privilégié, et unique d'ailleurs (puisque'il s'agit de la seule organisation intergouvernementale), de concertation et de coordination. L'Agence doit donc être plus un centre de gestion du développement qu'un exécutant technique de tâches multiformes.

Nous l'avons déjà dit, en ce qui concerne par exemple les industries de la langue, la tâche de l'Agence n'est certes ni de concevoir, ni de fabriquer un matériel destiné à la traduction automatique. Elle n'a ni les moyens, ni la vocation de réaliser de tels objectifs. Elle ne peut davantage se lancer dans l'exploration d'activités qui touchent à la robotique.

Par contre, contribuer à l'exploration des besoins réels des États de l'Agence en la matière, assurer la formation du personnel qualifié, prendre des contacts avec les autres organisations chargées de telles activités pour harmoniser les intérêts des États membres de l'Agence, telle est la tâche spécifique qui peut être assumée, de manière multilatérale, par l'Agence.

Tel est l'état d'esprit qui a présidé au choix des Directions générales par le sous-comité du suivi.

Directions générales

La première serait intitulée Sciences et Techniques pour le Développement.

Cette Direction générale devrait en priorité faire circuler l'information scientifique, aider à la mise en œuvre de programmes informatiques et de réseaux interconnectés et soutenir, dans les pays du Sud, la constitution de centres de documentation, appuyer les micro-réalisations rurales en favorisant l'utilisation de technologies simples et adaptées, aider à la création de PME et PMI liées au développement rural, etc.

La Culture et la Communication

Cette Direction générale devrait faire en sorte que l'utilisation des technologies modernes de communication puisse être réellement retenue pour assurer la cohésion de l'ensemble des pays membres par la langue française tout en respectant, en maintenant et en développant les identités culturelles de chacun.

L'agence internationale d'images, TV-5, etc., qui doivent contribuer à la création d'un espace francophone, devront évoluer vers une coopération multilatérale au sein de laquelle l'égalité des membres devrait être de règle, chacun faisant valoir sa propre spécificité tout en se sentant lié aux autres par l'usage de la langue française.

Dans cette perspective, l'Agence devra jouer un rôle important, en raison de son expérience dans le domaine de la coopération multilatérale, de ses nombreuses productions techniques, scientifiques, culturelles, éducationnelles, etc., de la connaissance profonde des réalités des pays du Sud qu'elle soutiendra activement dans cette nouvelle façon de donner et de recevoir.

En ce qui concerne la *Formation et l'Éducation*, le sous-comité n'a pas manqué de souligner l'importance vitale de cette Direction générale. Il a été évoqué notamment la nécessité absolue de mettre à la disposition des pays en voie de développement le matériel éducatif indispensable, y compris les livres scolaires. Il serait indispensable aussi de favoriser la création et la diffusion locales de matériel didactique.

En ce qui concerne la formation, c'est une des tâches essentielles dont est chargée l'Agence. Elle répond à un besoin important dans le monde d'aujourd'hui. Il est indispensable que l'Agence consacre une partie importante de ses moyens à la réalisation de ces objectifs. L'avenir de la francophonie dans la majorité de nos États membres dépendra très largement de la capacité qu'auront ces pays d'assurer la formation de leurs propres cadres.

En ce qui concerne le *Programme Spécial de Développement*, rien de fondamental ne devrait être changé à la situation actuelle et le rôle qu'il joue aujourd'hui devrait être poursuivi. Les actions de solidarité devraient relever de sa compétence. À cet égard, le sous-comité a pris note de la proposition formulée

par l'Agence de réserver un pourcentage du budget programme du PSD à certaines actions reliées aux décisions prises par le Sommet.

Administration et Finances

Elle regrouperait non seulement les services administratifs et financiers, mais aussi la direction du personnel. En ce qui concerne l'activité de cette Direction générale, celle-ci sera largement abordée dans le chapitre qui concerne l'amélioration de la gestion de l'Agence.

Le Secrétaire général

Le sous-comité prend acte de la volonté du Secrétaire général de se consacrer essentiellement à la tâche dont il est chargé par les statuts de son organisation, à savoir la direction et la gestion de l'Agence. Pour cela, le sous-comité pense que sa suggestion qui consiste à se libérer de tâches annexes dont certains de ses prédécesseurs s'étaient investis est une proposition particulièrement constructive.

Le Secrétaire général, pour assumer sa tâche, devra bien entendu disposer d'un cabinet qu'il pourra doter comme il l'entend dans le cadre d'une ligne budgétaire définie votée à cet effet. Ce cabinet sera composé de conseillers qui pourront l'informer et le documenter de telle manière qu'il puisse non seulement jouer son rôle de coordonateur mais aussi sa fonction statutaire de principal responsable de l'Agence, ayant des contacts avec les membres de cette Agence et les institutions en relation avec elle.

Le Bureau régional de Lomé devrait être également rattaché à la fonction du Secrétaire général qui, suivant la nature de ses activités, devra répartir celles-ci entre les différentes Directions générales.

Il devrait être également responsable de l'organisation des Conférences ministérielles quitte, pour la tenue de chacune d'entre elles, à en attribuer la compétence à la Direction générale correspondante. En ce qui concerne l'organisation des Conférences ministérielles, et en particulier de la CONFEMEN et de la CONFEJES, le Secrétaire général devrait prendre les mesures nécessaires pour appliquer la quatrième résolution adoptée par le Sommet et qui prévoit le rattachement à l'ACCT de la responsabilité de l'organisation de ces Conférences. Sans doute cette organisation nouvelle demandera-t-elle un réaménagement profond des secrétariats existants à Dakar.

En ce qui concerne le Bureau régional de Lomé, il est apparu aux membres du sous-comité que le rôle de ce Bureau n'était pas actuellement bien défini. C'est la raison pour laquelle le sous-comité pense que la composition, les fonctions et le mode de financement de ce Bureau devraient être revus et qu'une proposition de redéfinition devrait être soumise aux instances. Il pourrait, par exemple, se voir attribuer une mission dans le suivi des opérations de l'Agence dans sa zone géographique.

Le sous-comité estime souhaitable que les actions de l'Agence soient coordonnées, évaluées et planifiées de manière périodique. À cette fin, le Secrétaire général pourrait réunir autour de lui les Directeurs généraux, son

Directeur de cabinet, ainsi que le Contrôleur financier, au sein d'un comité qu'il lui appartiendra de dénommer et de proposer aux instances de l'Agence.

Certaines délégations ont exprimé le souhait de voir la périodicité des réunions du Conseil d'administration augmentée en conformité avec les statuts de l'Agence.

II AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'AGENCE

La gestion de l'Agence a, dans le passé, souvent fait l'objet d'un assez grand nombre d'observations. D'aucuns estiment que ses règles de fonctionnement sont très lourdes et sont génératrices de doubles emplois. D'autres mettent davantage l'accent sur l'amplitude excessive des frais de fonctionnement par rapport aux programmes. Certains même ont parfois reproché à l'Agence de ne pas être assez soucieuse de l'utilisation judicieuse des deniers publics. D'autres enfin ont reproché à certaines autorités de l'Agence, dans le passé, d'avoir une certaine conception de leur rôle qui ne correspondait pas aux dimensions réelles de l'Agence.

Aussi les membres du sous-comité, sans porter de jugement de valeur quant à la réalité des critiques qui ont été émises, ont cru devoir faire des propositions découlant d'un souci de plus grande efficacité et d'une meilleure rentabilisation des ressources. Ce souci d'améliorer la gestion passe par la clarification des canaux de décision et d'autorité, par la simplification des pratiques administratives et financières, par une utilisation plus rationnelle des ressources et par une redéfinition des catégories de personnel ainsi que des conditions d'exercice de leur emploi.

Au chapitre des pratiques administratives et financières, le sous-comité endosse des propositions qui ont été formulées par l'Agence suite aux indications que lui avait fournies le sous-comité. Ces propositions sont étayées dans un document annexé au présent rapport et qui concerne la signature et le contrôle des documents financiers, les délégations de signature, les engagements de dépenses, la standardisation et la normalisation des contrats, l'uniformisation des barèmes de rémunération prévus dans les contrats, une planification de toutes les missions, les formalités financières à accomplir dans le domaine, par exemple, des bons de commande et la simplification de la procédure, les procédures internes à l'Agence concernant les rapports hiérarchiques, la simplification des lignes budgétaires, la démarcation plus nette entre fonctionnement et programmes, la création d'un manuel de gestion.

En ce qui concerne le sujet essentiel d'une meilleure répartition entre les budgets de fonctionnement et ceux qui sont affectés à la réalisation des programmes, le sous-comité a enregistré la proposition de l'Agence de tendre vers des proportions qui seraient de 60 % pour les programmes et 40 % pour le fonctionnement en attendant qu'un jour ces proportions soient de 70 % et 30 %. Ce redéploiement des effectifs «fonctionnement» vers des tâches «hors programmes» devrait s'effectuer conjointement et parallèlement à une diminution des effectifs du personnel dont il est ci-après question. Conformément aux prévisions de l'Agence, estimant pouvoir réduire de 10 % sur deux ans le

personnel affecté à des tâches hors programmes, le sous-comité estime qu'une échéance de quatre ans serait suffisante pour opérer ce renversement des tendances au double plan des affectations programmes vers le fonctionnement ainsi qu'à celui du personnel statutaire vers les autres catégories de personnel. Ces redéploiements s'effectueront avec le souci de sauvegarder les droits des agents.

En ce qui concerne les critères retenus jusqu'à présent pour la ventilation entre dépenses de fonctionnement et dépenses de programmes, ceux-ci pourraient être revus. Il est entendu toutefois que seuls les salaires et les frais de mission des agents affectés, sur place, à la réalisation des programmes pourraient figurer parmi les dépenses relatives à ces programmes.

Les autres salaires devraient donc demeurer dans la liste des frais de fonctionnement. Le sous-comité recommande par ailleurs que tout autre transfert relatif à la présentation budgétaire soit dûment documenté et justifié auprès des instances.

En ce qui concerne le recrutement du personnel, le sous-comité a retenu les propositions suivantes tendant à simplifier et à améliorer les modes et critères de recrutement:

1- Toutes dispositions devraient être prises pour favoriser la mobilité des agents, la polyvalence, l'expérience et la formation de haut niveau. En plus, l'Agence devra assurer l'équilibre géographique entre les États membres.

2- L'Agence devrait utiliser trois catégories de personnel:

- a) personnel statutaire affecté aux tâches permanentes de l'Agence, à des fonctions de responsabilité allant, par exemple, du grade 7 au grade 12 tels qu'ils figurent au statut du personnel de l'Agence. Ils doivent être en nombre limité. Leur situation est régie par leur statut, en particulier la durée de leur engagement (article 9.1) qui ne devrait pas excéder normalement deux mandats successifs.
- b) personnel engagé localement par contrat à durée déterminée. Il ne bénéficie pas des congés au foyer, des indemnités d'installation et de déménagement.
- c) consultants employés à des tâches spécifiques internes et pour des durées limitées relevant d'un mandat déterminé. Leur situation est fixée par contrat suivant les cas. Ils peuvent être mis à disposition par les États membres ou, à défaut, recrutés directement par l'Agence. Un fonds de péréquation permettra d'équilibrer la situation des consultants quelle que soit leur origine nationale et quel que soit le niveau des salaires nationaux qui continuent à leur être versés. Le sous-comité recommande le recours, dans la mesure du possible, à du personnel en détachement selon les conditions explicitées plus haut.

3- Évaluation du rendement. Une nouvelle fiche d'évaluation garantissant une appréciation plus objective du rendement des agents devrait remplacer l'ancienne, jugée inopérante. Les évaluations devraient être utilisées systématiquement comme outil de gestion du personnel et instrument de promotion et d'avancement.

4- En ce qui concerne le redéploiement, les principes suivants ont été retenus par le sous-comité:

- a) Le redéploiement en cours et l'allégement progressif des effectifs ont pour but de rendre l'Agence plus opérationnelle et plus efficace.
- b) Le but de l'opération est d'inverser la tendance au double plan des effectifs et des budgets en faveur des programmes, l'objectif final étant de diminuer les moyens de fonctionnement et d'augmenter ceux qui sont affectés aux programmes. Chaque Direction générale fera des propositions dans les semaines qui viennent au Secrétaire général qui les soumettra aux instances, en s'inspirant de l'échéancier et du cadre dont il est fait mention plus haut.
- c) Le sous-comité prend acte de la proposition du Secrétaire général de mettre l'ensemble du secrétariat à la disposition des chefs des réseaux, tant sur le plan logistique que celui de leur mandat spécifique, pour favoriser l'exercice de leurs fonctions et l'accomplissement de leur mission.
- d) En améliorant son efficacité, l'Agence se prépare ainsi à assumer les actions décidées par le Sommet. Déjà les nouveaux programmes de l'Agence ont été adaptés aux priorités de ce Sommet.
- e) Le sous-comité prend note de l'intention de l'Agence de réduire progressivement ses effectifs actuels tout en sauvegardant les droits des agents.

Compte tenu de ces propositions, l'Agence sera amenée à examiner si elles justifient une adaptation des textes qui régissent actuellement les droits des agents et en particulier leur statut. Le sous-comité n'étant pas en mesure de procéder à cet examen, si cet examen concluait à la nécessité d'une modification, des textes précis devraient être proposés à un Conseil d'administration.

III PROBLÈMES LIÉS AUX MOYENS FINANCIERS DE L'AGENCE

Tous les membres du sous-comité sont conscients de la grande difficulté de modifier profondément la situation budgétaire actuelle de l'Agence et des programmes qui en découlent pour la période 1987.

C'est en fait à partir de 1988 qu'un changement assez fondamental devrait se produire. À cet égard, comme l'avaient noté les chefs d'État eux-mêmes, la multiplication des objectifs et la prise en charge d'un certain nombre d'entre eux par l'Agence, demandera, progressivement, des moyens financiers nouveaux. C'est lors de la discussion des budgets par les organes de l'Agence que ces problèmes seront abordés.

À cet égard, on se souviendra que certains États avaient demandé que leur contribution soit revue à la lumière des changements institutionnels qui se sont produits dans leur pays. Ces États nous avaient fait savoir qu'ils n'entendaient pas diminuer globalement les sommes prévues pour la réalisation des programmes de l'Agence et ceux du Sommet, mais demandaient une nouvelle ventilation entre ces deux catégories de programmes.

IV LES RAPPORTS ENTRE L'AGENCE, LE COMITÉ DU SUIVI ET LES CHEFS DES RÉSEAUX

Le document fixant le rôle du Comité du suivi et les rapports entre ce Comité et les chefs des réseaux établit déjà la nature des liens qui les unissent.

Il va sans dire qu'en ce qui concerne l'Agence, celle-ci garde ses propres structures telles qu'elles sont fixées par la Convention qui l'a créée. Mais le Comité du suivi étant l'émanation de la réunion des chefs d'État, il est évident qu'il constitue le lien naturel entre ces chefs d'État pendant l'intervalle des Conférences et que, à la fois l'Agence, le Comité du suivi et les chefs des réseaux ayant les mêmes objectifs, il est vivement souhaitable qu'ils établissent entre eux non seulement une coordination étroite, mais une information réciproque permanente selon les termes du cadre de coopération reproduit en annexe.

En raison du rôle qui est le sien, c'est le Comité du suivi qui est investi du rôle de coordonnateur principal.

V LES PROGRAMMES DE L'AGENCE

Suite à une analyse des décisions du Sommet, l'Agence a déposé une proposition de programmes et d'hypothèses budgétaires pour 1987. Malgré l'intérêt que représente ce document, le sous-comité a jugé qu'il ne lui appartenait pas, si tant est qu'il en eût les moyens, de juger de la valeur du contenu de ces propositions. Il appartiendra aux organes de l'Agence de porter, le moment voulu, le jugement qui s'impose à cet égard sur la base des recommandations faites par les chefs des réseaux qui auront été encouragés à l'examiner. De la consultation Agence et chefs des réseaux sur les programmes et les budgets proposés par l'Agence, devraient résulter des recommandations sur les activités à confier à l'Agence.

La prochaine Conférence générale extraordinaire, en raison des multiples tâches qu'elle devra aborder, ne sera certainement pas en mesure de pouvoir décider des nouvelles orientations des programmes. Par contre, nous croyons qu'il serait souhaitable qu'elle puisse prendre une décision en ce qui concerne l'importance de la ligne budgétaire affectée à la réalisation des programmes antérieurs et ceux qui ont été décidés par le Sommet et qui pourraient être assumés par l'Agence.

Il serait hautement souhaitable, en effet, que le Comité du suivi puisse être informé des moyens budgétaires (de l'ordre de 30 % par exemple, sur le budget 1987) qui seraient réservés par l'Agence à la réalisation d'actions retenues par le Sommet. Quant à la ligne budgétaire forfaitaire de 30 %, le sous-comité estime que ce budget devra également être engagé pour des activités déjà approuvées de l'Agence si les projets susvisés par les chefs des réseaux en 1987 risquaient de laisser de larges sommes inutilisées. De la consultation entre l'Agence et les chefs des réseaux pourraient résulter des propositions d'application de cette réserve à des actions du Sommet.

En ce qui concerne les programmes, le sous-comité rappelle les observations qu'il a faites au début de ce rapport, à savoir que les réalisations de l'Agence doivent se rapprocher davantage des objectifs qui sont les siens et tels qu'ils ont été fixés par la Convention qui l'a créée. Quant à la part minoritaire de la programmation axée sur le suivi des actions du Sommet, le sous-comité estime que devraient être privilégiés les secteurs d'intervention se rapportant aux domaines de la formation et du perfectionnement de la diffusion de l'information

sous toutes ses formes et des micro-réalisations en faveur du développement favorisant l'utilisation de technologies simples et adaptées. Ces secteurs ne sont évidemment ni limitatifs, ni exclusifs, leur identification ne servant qu'à donner des indications de programmation à l'Agence et des avenues de collaboration pour les chefs des réseaux.

Le 22 octobre 1986

**ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES
ET NON GOUVERNEMENTALES
REÇUES PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DU SUIVI
(Annexe 4)**

- Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)
- Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)
- Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)
- Conseil international de la langue française (CILF)
- Association pour la défense du français et des langues de l'Europe
- Association des écrivains de langue française (ADELF)
- Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL)
- Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF)
- Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES)
- Institut France-Tiers-Monde
- Institut de droit d'expression française (IDEF)
- Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF)
- Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)
- Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)
- Secrétariat général de la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)
- Secrétariat général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES)
- Association générale des usagers de la langue française (AGULF)
- Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF)
- Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression française
- Foyer d'échanges et de rencontres administratifs mondiaux (FERAM)
- Association France-Louisiane
- Cultura Latina
- Union culturelle et technique de langue française
- Centre d'information et de recherche pour l'emploi des langues (CIREL)
- Biennale de la langue française
- Association culturelle et amicale des familles d'outre-mer et migrants (ACA-FOM)
- Alliance française
- Association des informaticiens de langue française (AILF)
- Association internationale pour la recherche médicale et les échanges culturels (AIRMEC)
- Centre de données audiovisuelles et informatisées pour la communication sociale, l'analyse et la diffusion en français (DAICADIF)

- Association pour la promotion du français des affaires (APFA)
- Défense du français et du patrimoine linguistique européen
- Association France-Tunisie
- Commissariat général de la langue française
- Association universitaire pour le développement, l'éducation et la communication en Afrique et dans le monde (AUDECAM)
- Revue *Le français dans le monde*
- Mission laïque française
- Association française de terminologie (FRANTERM)
- Revue *Espace francophone*

**RÉSEAU «AGRICULTURE»
CENTRE DE FORMATION D'AGRONOMES
EN MILIEU RURAL
(Annexe 5)**

- a) Programme quadriennal pris en charge par le ministère français de la Coopération (8 millions de francs sur 4 ans)
- Les financements français en 1986 et 1987 se sont en fait élevés à 17,5 millions de francs:
- amélioration de la faculté d'agronomie de l'Université du Bénin;
 - extension des écoles de l'hydraulique et de l'équipement rural de Ouagadougou (Burkina);
 - construction de l'École nationale d'horticulture de Camberène (Sénégal);
 - équipement de l'Institut supérieur de développement rural de M'Baiki (R);
 - équipement de l'Institut agronomique d'Haïti.
- b) Programme belge d'aide à la formation:
- Burundi: centre de formation et de vulgarisation agricole (Gihang);
 - Zaïre: formation de moniteurs agricoles dans les Instituts techniques agricoles de Monbele, Gambe-Matadi, Mondongo, Tshibashi-Kananga;
 - Zaïre: institut technique agricole et vétérinaire à Butembo;
 - Zaïre: centre de spécialisation professionnelle agricole à Kananga;
 - Gabon: coopération en personnel au fonctionnement d'une école de cadres ruraux à Oyen;
 - Sénégal: formation zootechnique à l'Institut national de développement rural;
 - Sénégal: formation dans six villages pilotes à Kaolack;
 - Niger: coopération avec l'Institut pratique de développement rural à Kolo;
 - Maroc: formation de cadres techniques moyens (spécialement technique des engrais);
 - Tunisie: aide à un centre de formation professionnelle à Kasserine (produits vétérinaires).

**RÉSEAU «AGRICULTURE»
CENTRES DE FORMATION ARTISANALE**
(Annexe 6)

Programme quinquennal de Centres de formation artisanale (15 millions de francs sur cinq ans).

a) Actions du ministère français de la Coopération en 1986 et 1987 (12,75 millions de francs).

- Centre de formation de menuisiers au Rwanda;
- soutien au Centre professionnel artisanal de Gao (Mali);
- appui aux Chambres de métiers du Sénégal et de Côte-d'Ivoire;
- développement du Centre national de perfectionnement de Lomé (Togo);
- appui aux artisans transporteurs routiers au Niger et au Burkina;
- création de l'École itinérante pour les pêcheurs artisans à l'île Maurice.

b) Programme belge d'aide à la formation:

- Zaïre: Centre de spécialisation professionnelle en arts et métiers (Dumbu);
- Zaïre: Centre de spécialisation professionnelle des métiers féminins à Montonga.

Troisième partie

Documents finals

RAPPORT GÉNÉRAL

La deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Québec du 2 au 4 septembre 1987 à l'invitation de M. Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, invitation à laquelle M. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, s'était associé.

Quarante pays et gouvernements étaient représentés à cette rencontre, dont seize par leur chef d'État, douze par leur chef de Gouvernement, les autres par des Ministres ou par des Ambassadeurs (voir la liste à l'annexe 1).

SÉANCE INAUGURALE

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée au Grand Théâtre. Après le discours inaugural prononcé par le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney, ont pris successivement la parole: le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa; le Président de la République française, M. François Mitterrand; le Président de la République du Zaïre, M. Mobutu Sese Seko; le Président de la République togolaise, M. Gnassingbé Eyadema; le Président de la République libanaise, M. Amine Gemayel; le Président de la République populaire du Bénin, M. Mathieu Kérékou (le texte intégral de ces sept interventions figure à l'annexe 2).

La Conférence a pris connaissance, par ailleurs, de deux messages de soutien, envoyés par M. Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne et par M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général des Nations Unies (textes à l'annexe 3). Par ailleurs, le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard B. Hatfield a déposé une communication dont on trouvera le texte intégral dans cette même annexe 3.

Le Premier Ministre du Canada a souhaité la bienvenue à tous les participants en cette «terre québécoise et canadienne où 60 000 parlants français, rameau détaché du tronc ont dû, il y a plus de deux siècles, affronter seuls leur destin nord-américain». Le Canada nous montre, selon M. Mulroney, qu'il est possible de construire un pays sur ses différences, pourvu qu'on soit disposé à les assumer. Deux objectifs essentiels doivent guider les travaux du Sommet: établir, à partir des préoccupations et des besoins qui sont propres aux pays francophones, des convergences de vues sur des questions vitales comme l'endettement des pays du Tiers-Monde ou la discrimination raciale en Afrique du Sud; définir et réaliser des projets concrets de coopération et de développement, gages de la crédibilité de la communauté francophone.

Le Premier Ministre du Québec voit dans le Sommet non seulement le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une essentielle solidarité entre tous les francophones du monde, mais aussi une occasion unique de consolider l'espace francophone dans tous les domaines d'avenir qui ont été tracés à l'occasion du Sommet de Paris. Selon M. Bourassa, la diversité des pays participant au Sommet permet d'avoir une perspective internationale des plus représentatives sur les enjeux majeurs du monde d'aujourd'hui et d'amorcer des actions communes que la dimension du regroupement francophone peut rendre

efficaces et exemplaires, de manière à construire une communauté de destin qui permettra à chacune des cultures de s'enrichir en même temps qu'aux pays d'accroître leur développement. Il a souhaité un accroissement très sensible des ressources consacrées à la coopération multilatérale; l'ACCT devrait être utilisée pleinement avant qu'on envisage la création d'organismes supplémentaires.

Le Président de la République française rappelle le développement de la communauté francophone, surtout depuis le premier Sommet, à Paris, il y a dix-huit mois. Selon M. François Mitterrand, la langue française, «magistère de l'essentiel», a créé entre les pays qui l'utilisent une complicité sans frontière, une communauté de regard et un lieu pour forger des idéaux et rassembler des volontés qui nous permettent de ne pas renoncer à ce que nous sommes, au plus vrai de nous-mêmes. Elle demeure un remarquable instrument de communication et peut devenir une «langue pratique des temps modernes». La communauté francophone, en donnant le moyen d'accroître la compréhension et la solidarité entre les peuples, permet de faire face aux enjeux de l'avenir, autour des objectifs déjà choisis: communiquer, coopérer, développer, témoigner, inventer.

Le Président de la République du Zaïre a souligné la volonté d'adhésion totale de son pays à la francophonie dans le respect de l'authenticité, instrument de reconquête de l'identité nationale. À propos de la coopération au sein de la grande communauté francophone, le Maréchal Mobutu Sese Seko a insisté sur le fait qu'il faut promouvoir et diversifier les liens de solidarité qui dépassent le simple usage de la langue française. La dynamique de la communauté devrait engendrer un modèle de coopération entre le Nord et le Sud. Enfin, le Président du Zaïre a tenu à remercier solennellement le Canada d'avoir transformé en don ses créances à l'égard du Zaïre.

Le Président de la République togolaise estime que le moment est venu d'assigner à la langue française d'autres objectifs, de manière à en faire non seulement un instrument culturel et politique, mais également un outil de développement, de coopération économique et de transfert de technologies, qui inaugurerait un nouveau type de coopération, une alliance nouvelle. Le chef de l'État togolais souligne quelques-uns des problèmes vitaux de l'Afrique: dette extérieure, baisse des cours des matières premières. Après avoir condamné la politique raciste de l'Afrique du Sud et les rivalités incessantes entre les blocs idéologiques débouchant sur la course aux armements, le Président Eyadema invite les participants à créer un climat de concorde et de confiance entre les nations et les peuples afin de construire l'édifice de la paix universelle.

Le Président de la République libanaise apporte le salut du Liban, «pays blessé, victime des conflits du Moyen-Orient sur son propre territoire, mais qui refuse de mourir, résolu à défendre sa vie et ses raisons de vivre: la liberté, la justice, le respect de la dignité humaine, l'exemple de la compréhension mutuelle et de la tolérance». M. Gemayel en appelle au monde francophone pour soutenir le Liban dans sa revendication d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, sans exclusivité aucune, et des membres permanents du Conseil de sécurité. Il exprime aussi le souhait que la solidarité francophone puisse s'exprimer en un modèle de coopération qui permette au Liban la

reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières.

Le Président de la République populaire du Bénin souhaite que la communauté francophone devienne une réalité tangible en s'attaquant de front aux grands problèmes politiques et économiques qui secouent aujourd'hui le monde: apartheid en Afrique du Sud, Namibie, Sahara occidental, Moyen-Orient, Amérique latine et Asie du Sud-Est; détérioration des termes de l'échange, endettement, baisse des prix des matières premières. Pour le chef de l'État béninois, l'avenir de la francophonie dépend de sa capacité à garantir à chacun de ses membres et à tous la liberté, la justice, la paix et le progrès social. Enfin, le Président Kérékou demande le soutien du candidat béninois au poste de directeur général de la FAO.

BUREAU ET ORDRE DU JOUR DU SOMMET

M. le Président de la République française, en tant que Président du premier Sommet, propose comme Président de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français M. Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada. Sur proposition du Président de la République gabonaise, M. Omar Bongo, le Bureau du Sommet se constitue comme suit:

- Président: Canada
- Vice-présidents: Canada-Québec, France, Guinée, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie, Viêt-nam
- Rapporteur général: Luxembourg

L'ordre du jour, proposé par la Conférence préparatoire des Ministres des Affaires étrangères, est adopté. Il comprend les rubriques suivantes:

volet I

1. situation politique internationale
2. situation économique mondiale

volet II

1. rapport du Comité international du suivi
2. questions de coopération et de développement
 - agriculture
 - énergie
 - communication et culture
 - information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
 - industries de la langue
 - actions hors réseaux
3. la préparation et le suivi des Sommets
4. lieu et dates du troisième Sommet

Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français (voir à l'annexe 4 l'ordre du jour détaillé)

Volet I

SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

Le Président de la conférence, le Premier Ministre du Canada, ouvre la discussion sur l'ensemble des questions politiques et économiques en se référant au document de synthèse se rapportant à ces sujets (p. 29 à 37).

L'échange de vues sur la situation politique internationale est introduit par le Président de la République française, M. François Mitterrand (voir l'annexe 5).

Le Président de la République française souligne que peu de choses semblent avoir changé depuis le premier Sommet, il y a dix-huit mois: conflits locaux un peu partout dans le monde, endettement accru des pays du Tiers-Monde, persistance de certains conflits qui deviennent des enjeux internationaux, conscience plus grande du lien entre le désarmement et le développement. Il n'y a que le débat sur le désarmement et la sécurité qui semble évoluer favorablement.

La Délégation de la Suisse, enfin, tout en insistant sur son statut d'observateur aux Sommets, se déclare prête à s'engager, financièrement et intellectuellement, pour souligner de manière tangible l'appartenance de tout instant de la Suisse au monde francophone (voir l'annexe 6).

La Conférence procède ensuite à l'examen des projets de résolutions qui lui sont soumis par la Conférence ministérielle préparatoire. Après discussion, les chefs d'État et de Gouvernement adoptent à l'unanimité les résolutions portant sur les sujets suivants (voir l'annexe 7):

- l'Afrique australe: apartheid, déstabilisation régionale et Namibie;
- le Liban;
- le conflit entre l'Iran et l'Irak;
- l'aide économique au Tchad;
- l'agriculture et la protection de l'environnement;
- la lutte contre l'érosion en Haïti;
- les calamités naturelles.

Quant au projet de résolution sur le Moyen-Orient, il donne lieu à une large discussion, au cours de laquelle de nombreux intervenants tiennent à souligner le droit à l'autodétermination du peuple palestinien (Liban, Tunisie, Madagascar, Maroc, Djibouti, Égypte, Belgique, Bénin, Gabon, France). Le Canada marque son appui au peuple palestinien et à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, mais signale que l'expression «droit à l'autodétermination» lui pose problème. Par ailleurs, le Bénin soulève le problème de l'autodétermination du peuple sahraoui. La résolution est finalement adoptée par la quasi-totalité des membres de la Conférence (voir l'annexe 7).

SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Ce thème est introduit par le Président de la République gabonaise, M. Omar Bongo (voir l'annexe 8). Après avoir passé en revue les principales difficultés (notamment: prise de conscience insuffisante de l'interdépendance

économique, désordre monétaire, effondrement des cours des matières premières, détérioration des termes de l'échange, endettement accru), M. le Président Bongo en appelle à entreprendre, au-delà de l'aménagement des rapports de coopération fondés sur l'usage en commun d'une langue, d'insuffler à la coopération multilatérale la grande ambition d'une co-responsabilité et d'un co-développement véritables. La solidarité fondée sur l'usage en commun de la langue française doit donner lieu à de nouvelles formes de solidarité concrètes, effectives et agissantes, telles que: réactivation des marchés des produits, notamment des produits de base ou des matières premières; inversion du mouvement net des capitaux entre pays développés et pays en développement; accroissement des financements en faveur des économies des pays en développement; résolution du problème de l'endettement. Il nous faut trouver des solutions novatrices qui allient le réalisme et l'audace.

Le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, (voir l'annexe 9) suggère une formule permettant de lier les conditions de remboursement des dettes à l'évolution des cours des matières premières. Il s'agirait en quelque sorte d'indexer le remboursement des dettes selon une moyenne annuelle établie à partir des prix réels d'un certain nombre de matières premières. M. Bourassa souhaite que cette proposition soit étudiée par le Comité du suivi. Cette suggestion sera appuyée par la suite par le chef de la Délégation de Madagascar.

M. le Premier Ministre Martens (Belgique) tient à rappeler les efforts qu'entreprennent son pays, l'union belgoluxembourgeoise et la Communauté européenne pour favoriser les ajustements structurels et l'aménagement du service de la dette.

M. le Président Ratsiraka (Madagascar) plaide pour la recherche de solutions concrètes à des problèmes concrets et pour une francophonie qui se distinguerait par sa capacité d'innovation et d'invention, alors que le chef de la Délégation de la Côte-d'Ivoire insiste sur une meilleure rémunération des matières premières.

M. le Ministre des Affaires Étrangères de France rappelle les efforts importants faits par son pays en faveur des pays en voie de développement et notamment en faveur de ceux membres du Sommet des pays et des gouvernements ayant en commun l'usage du français.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada rappelle les efforts de son pays, au Sommet de Venise et au Club de Paris, pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus démunis et sa volonté de contribuer à un mécanisme ayant pour but d'alléger le service de la dette et d'appuyer le processus d'ajustement et de développement. Depuis 1986, le Canada a converti en dons les prêts non déboursés d'aide publique accordés à tous les pays en développement et a adopté un moratoire de cinq ans (avec possibilité de prolongation jusqu'à quinze ans) sur le remboursement des prêts d'aide consentis aux pays du Sud du Sahara. Il annonce maintenant l'annulation complète des dettes à l'aide publique des pays bénéficiant du moratoire, soit le Sénégal, le Zaïre, Madagascar, le Cameroun, le Congo, la Côte-d'Ivoire et le Gabon, pour un total de 324,9 millions de dollars canadiens. Il signale, enfin, sa volonté de contribuer, par

l'allocation d'un million de dollars canadiens, à la caisse autonome pour le Liban (voir la résolution sur le Liban) et au fonds volontaire pour le Tchad (voir la résolution sur l'aide économique au Tchad). Après les remerciements du Tchad et du Liban, la résolution sur la situation économique mondiale (voir l'annexe 7) est adoptée, telle qu'amendée par Madagascar.

La France propose un projet de résolution sur l'assainissement et le logement social en Haïti qui est adopté par la Conférence (voir l'annexe 7).

Volet II

À la demande du Premier Ministre du Canada et avec l'assentiment de l'assemblée, le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, se voit confier la présidence des travaux pour le second volet de l'ordre du jour.

RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL DU SUIVI

M. Jacques Leprette, Ambassadeur de France, Président du Comité international du suivi, présente son rapport (voir l'annexe 10), en exposant brièvement les travaux essentiels de son Comité: mise en œuvre de 28 décisions du Sommet de Paris, jugées prioritaires, ainsi que de 17 autres. Il insiste sur la mise en œuvre de nouvelles procédures et méthodes inventées pour donner à la solidarité francophone ses titres d'efficacité et sur l'effet salubre qu'ont eu, à ses yeux, le défi lancé à Paris et le délai de 18 mois fixé pour le rendez-vous de Québec.

Le texte intégral de ce rapport est reproduit en pages 125 à 158.

Enfin, M. Leprette tient à remercier ses collègues du Comité du suivi, les Comités nationaux du suivi et les responsables des réseaux.

Plusieurs pays tiennent à remercier chaleureusement le Comité du suivi pour le travail accompli et pour les projets mis en route.

QUESTIONS DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

a. Agriculture

L'introduction à ce thème est faite par le Premier Ministre de la République du Niger, M. Hamid Algabid (voir l'annexe 11). M. Algabid souligne que le rapport du réseau «agriculture» rejoint les préoccupations de tous et notamment celles de tous ces pays dans lesquels les questions de développement agricole et d'autosuffisance alimentaire constituent une priorité de tous les instants. Les orientations du Sommet de Paris gardent toute leur pertinence: coopération entre les instituts de recherche agricole ou agronomique et de formation; formation adéquate, en vue d'améliorer les ressources humaines; formation intégrée de gestionnaires et de techniciens; diffusion de l'information; adaptation des techniques aux besoins des pays; mise en œuvre de programmes intégrés de recherche et développement. La priorité absolue du Sommet de Québec sera la valorisation des ressources humaines, à travers trois grandes orientations: formation, recherche et développement. Par rapport au Sommet de Paris, il conviendra de viser la fixation de prix plus stables et plus rémunérateurs des

produits de base, de parvenir à une interdépendance entre les actions de formation, de recherche et de production et d'intégrer dans une relation dialectique l'agriculture et l'environnement, afin de réaliser un développement agricole harmonieux. Selon M. Algabid, sans un réel pouvoir sur le devenir des eaux de surface et sur les phénomènes érosifs, il paraît précaire d'atteindre une croissance viable et un développement économique et social.

M. le Ministre Liénard (Communauté française de Belgique — Région wallonne) exprime la volonté de la Région wallonne de Belgique de participer concrètement au développement de la Communauté francophone internationale, dans des créneaux directement liés au développement économique et technologique. Il présente plusieurs projets, proposés au financement multilatéral, concernant: les technologies en milieu rural, transformation et conservation des produits, recherches agro-alimentaires; l'environnement rural et la maîtrise du milieu: recherches sur l'adaptation à l'aridité, la maîtrise de l'eau, la conservation des sols, l'environnement, la santé; l'intégration socio-économique: promotion des PME, circuits de production et de commercialisation de produits ruraux. M. Liénard souligne enfin la volonté de la Région wallonne de mettre à disposition de ses partenaires son expérience, notamment dans les domaines de la pisciculture et de la biologie végétale.

Mme la Ministre Landry (Canada) apporte tout son soutien à l'analyse et aux propositions du réseau «agriculture» qui s'inscrivent dans la nouvelle politique canadienne d'aide publique au développement qui accorde une attention centrale au développement des ressources humaines. Elle appuie particulièrement les objectifs pour une meilleure intégration des composantes formation-recherche-vulgarisation et pour le développement de capacités pour assurer des formations spécialisées. Enfin, Mme Landry annonce que le Canada est prêt à participer au financement d'un pôle d'excellence visant à appuyer une spécialisation agricole, pôle qui regrouperait plusieurs pays francophones et serait établi dans une institution existante jumelée avec une institution canadienne. Le Canada s'engage à cet effet pour un montant de 5 millions de dollars.

Le Sénégal propose l'Institut national au développement rural de Thiès pour accueillir ce pôle d'excellence.

La Suisse signale son action dans nombre des domaines couverts par les treize programmes proposés. Elle s'engage à maintenir le nombre de bourses offertes à des ressortissants de pays en développement au CIEA (Fribourg) et à participer dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche et dans celui du programme de coopération en recherche agricole.

La France approuve les propositions du réseau et souhaite qu'un effort particulier soit fait dans le secteur de la formation, notamment en ce qui concerne le renforcement des centres régionaux de formation agricole et de formation artisanale. À cet effet, la France est disposée à contribuer, à hauteur de 7 millions de francs, à un fonds multilatéral agriculture placé à l'ACCT qui permettrait de mettre en œuvre ces orientations. Elle souhaite par ailleurs appuyer les centres de spécialisation régionaux, la création d'une structure légère de traitement et de diffusion de l'information agricole et la création de petites entreprises agri-

coles, agro-industrielles et artisanales, par une dotation totale de 4,5 millions de francs.

M. Richard B. Hatfield, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, exprime d'abord la fierté des Acadiens de participer au Sommet. Depuis dix ans qu'il participe à l'ACCT, le Canada-Nouveau-Brunswick a tenté d'y apporter une contribution à la mesure de ses ressources et de ses expériences dans les divers secteurs d'activité de la francophonie. L'expérience qu'il peut mettre à la disposition de ses partenaires concerne notamment les domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Différentes activités de formation et de recherche dans le domaine agricole pourraient s'inscrire dans les orientations générales du réseau.

La Côte-d'Ivoire propose de mettre à la disposition de la communauté francophone le centre de recherche ORSTOM d'Adiopodoume spécialisé dans les sciences agricoles, les sciences de la nature et les sciences médicales. La France se félicite de cette initiative qui ouvre la voie à un véritable partenariat scientifique et se déclare prête à mettre à la disposition de ce centre 25 millions de francs.

Le rapport et les treize programmes proposés par le réseau «agriculture» (p. 38 à 45) sont adoptés.

b. Culture et communication

Le thème est introduit par le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf (voir l'annexe 12). Le Président Diouf estime que les technologies modernes de la communication bouleversent déjà et risquent de bouleverser encore les bases culturelles de nos sociétés. Elles posent à nos intelligences un formidable défi que notre volonté de vivre nous commande de relever, et de relever ensemble. Notre langue commune peut nous y aider puissamment. Le chef d'État du Sénégal affirme que les trente-deux projets proposés sont tous dignes d'intérêt, mais tient à en mettre quelques-uns en évidence: TV-5 et le CEMAF (Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones); nouvelles productions audiovisuelles des pays du Sud; projet relatif aux sociétés de télécommunications de la francophonie; politique du livre et marché commun des biens culturels. Le Président Diouf insiste enfin sur la nécessité d'une «action prompte, massive et ambitieuse», parce que les rapports entre les États et les enjeux diplomatiques seront de plus en plus fonction des relations culturelles intercontinentales et des ensembles fondés sur la communauté de langue.

Le Président de la République de Djibouti, M. Hassan Gouled Aptidon, souligne que son pays a opté, depuis son accession à la souveraineté nationale, en juin 1977, pour l'utilisation de la langue française comme langue de travail dans l'administration. Elle est également utilisée dans l'enseignement, les médias, les secteurs de la langue, du transport et des assurances. Par ailleurs, la capitale est le siège de l'IGADD (Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement) dont les langues de travail sont le français et l'anglais (bien que cinq pays participants sur six soient d'expression anglaise). Cette organisation pourrait devenir la base de rayonnement non seulement de la

langue française comme telle, mais encore de la technologie des pays francophones. En conséquence, Djibouti soumet à la Conférence un projet de résolution qui charge le Comité du suivi, en liaison avec la République de Djibouti, de préparer un programme d'assistance destiné aux pays linguistiques enclavés et visant à soutenir leurs efforts pour préserver et développer leurs acquis linguistiques. Cette résolution est adoptée. (Voir l'annexe 17).

La Suisse souligne son intérêt pour les domaines du livre (mise à la disposition d'un crédit de 500 000 francs pour la collection spéciale d'une centaine de titres; Premier Salon international du livre à Genève, cette année; don de livres), du cinéma (Festival du film de langue française; accords de coproduction et de codistribution; rencontres entre responsables des médias audiovisuels), de la chanson (Conseil francophone de la chanson) et de la télévision (TV-5, CEMAF et AFIT). Mais, souligne le délégué suisse, tout appui que les pouvoirs publics peuvent apporter dans ces domaines ne doit viser qu'à étayer les efforts des créateurs et de producteurs, pour favoriser leurs activités sans se substituer à eux.

En ce qui concerne le secteur culturel, la France souhaite la poursuite et le renforcement de l'action entreprise en faveur de la constitution d'une collection d'anthologies de poche et le renforcement de la présence du livre francophone dans les manifestations internationales. En matière de cinéma, la France organisera en novembre 1987, un festival du film francophone. Elle appelle de ses vœux le développement de la chanson francophone ainsi que du théâtre international de langue française. Dans ce secteur, l'engagement financier de la France pour l'année 1988 est de 12 millions de francs, dont 8 millions de francs sur un fonds multilatéral placé auprès de l'ACCT.

Dans le domaine de la communication, la France précise les priorités suivantes, déjà arrêtées au Sommet de Paris:

S'agissant de TV-5, la France demande que son extension en Amérique du Nord, hors Québec, et vers les Caraïbes (Haïti en particulier) soit réalisée au plus vite. Dans l'attente, elle propose que TV-5 Canada mette sur pied un mécanisme de livraison de cassettes gratuites pour Haïti.

La France est favorable, par ailleurs, à la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF), préfiguration de la future Agence francophone d'images, et invite tous ses partenaires à s'y associer sur la base du dossier complet qui a été distribué.

L'engagement financier de la France pour l'année 1988, en ce qui concerne ce secteur, est de 60 millions de francs pour TV-5, 19,1 millions de francs pour AITV, 3 millions de francs pour la création du CEMAF.

Le Canada-Québec rappelle l'importance stratégique de la culture et de la communication à la fois pour le développement culturel et le développement économique. En matière d'édition, il propose de favoriser la formation de consortiums d'éditeurs pour la réalisation de projets concernant les œuvres destinées à l'enfance et à la jeunesse, et l'édition scolaire. En vue de créer un marché commun des biens culturels, la création d'une bourse du livre et du

périodique scientifiques et techniques et la constitution de bases de données bibliographiques pourraient constituer des étapes importantes. Par ailleurs, le Québec propose de donner à l'ACCT, les moyens d'accélérer son programme d'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle et de convoquer une conférence ministérielle (sous l'égide de l'ACCT) sur la libre circulation des biens culturels. Il souhaite que cette conférence envisagée pour 1988 examine à la fois les dispositions à prendre pour lever les obstacles à la libre circulation des biens culturels et celles qui favorisent le développement du partenariat et de la réciprocité.

Enfin, dans le domaine de la communication, le Canada-Québec marque son accord avec l'extension de TV-5, la création d'un réseau radiophonique international (comportant la création d'une agence), la mise sur pied d'une commission chargée de jeter les bases de la future organisation des télécommunications de la francophonie, et enfin la création d'un centre international de formation à distance (que le Canada-Québec serait prêt à accueillir à Montréal). Il préconise la réunion sur une base périodique de la conférence des ministres de la communication.

Le Liban présente un projet de résolution demandant, notamment, la création d'une commission d'experts chargée de jeter les bases de ce que sera la future organisation des télécommunications de la francophonie (voir l'annexe 18). Il en appelle aussi à l'aide de la communauté francophone internationale pour la création d'une mutuelle d'enseignement, pour encourager les maisons d'édition des pays participant au Sommet à coopérer avec leurs partenaires du Liban pour l'impression d'ouvrages scolaires, artistiques et de culture générale et pour aider à la création et au développement des centres de lecture et bibliothèques nationales, régionales et municipales. Le Liban se déclare prêt, par ailleurs, à participer au programme de la publication et de la diffusion du livre de poche, en publiant des anthologies d'auteurs libanais d'expression française, et en traduisant en arabe les grandes œuvres des auteurs de langue française.

Le Président de la République démocratique de Madagascar insiste sur l'importance des écoles d'éducation de base et secondaire. Les bourses réservées aux universitaires viennent souvent trop tard dans un curriculum scolaire. Madagascar présente un projet de résolution sur la formation de base (voir l'annexe 18), demandant notamment au Comité international du suivi de préparer un programme tendant à réaliser la cession, à titre gratuit, aux pays directement intéressés, d'ouvrages, manuels et documents ne présentant plus un intérêt commercial direct.

Le Président de la Communauté française de Belgique marque son intérêt pour l'extension de TV-5 vers l'Amérique du Nord dans un premier temps, et ensuite vers les Caraïbes et l'Afrique, ainsi que pour une ouverture aux programmes reflétant les cultures du Sud. La Communauté française de Belgique confirme son engagement financier pour soutenir la participation de sa chaîne publique et de sa chaîne privée. Le Ministre signale que la Communauté française organise, en octobre, pour la deuxième fois déjà, un festival du film francophone à Namur, et il propose que cette manifestation soit officiellement ouverte à tous les pays participant au Sommet. M. Monfils, par ailleurs, souligne le soutien

de sa communauté aux différents projets du réseau et sa volonté de contribuer activement à leur réalisation. Il défend enfin son projet d'informatisation des circuits du livre (éditeurs-libraires-bibliothécaires) en insistant sur le rôle essentiel que doit jouer la banque de données Electre-Osiris dans la perspective d'un marché francophone du livre. Ce projet devrait s'étendre à l'ensemble des pays francophones. Il offre 300 mensualités pour des bourses de formation dans les différents secteurs de la culture et de la communication; et il souligne le rôle que peut jouer l'APEFE (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger) dans ce domaine.

La Ministre des Relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry, dit souscrire pleinement au principe qui veut que l'existence d'une communauté francophone dépende largement de la connaissance qu'ont d'eux-mêmes les membres de cette communauté. C'est pourquoi le Canada entend s'associer aux efforts destinés à assurer que les nouvelles technologies de pointe consolident les liens entre nos pays et deviennent d'authentiques outils de développement. Pour ce faire, le Canada préconise une extension de TV-5, non seulement vers les Caraïbes et les Antilles, mais aussi vers l'Afrique et le Moyen-Orient, et se déclare prêt à y contribuer pour 1,8 million de dollars. Il soutient aussi la création d'un Centre international francophone de formation à distance (CIFIAD) par une contribution de 3 millions de dollars.

La Tunisie pose sa candidature pour abriter le siège du Centre régional africain de formation dans le domaine de l'édition et de la diffusion (qui se grefferait sur la section des «métiers du livre» de l'Institut de presse et des sciences de l'information à Tunis). Elle demande aussi de favoriser la création d'une société multinationale de diffusion dans les pays du Sud (genre FNAC), ainsi que la diffusion et la connaissance du patrimoine et des valeurs spécifiques des pays de la communauté francophone.

Le rapport et les programmes proposés par le réseau «culture et communication» (p. 60 à 86) sont adoptés, en tenant compte des précisions apportées par les différentes délégations.

c. Énergie

Les travaux et propositions du réseau sont introduits par le chef de la Délégation du Burundi (voir l'annexe 13). Il commence par rappeler que le Sommet de Québec se tient à un moment où les prix des produits de base non énergétiques ont atteint leur niveau le plus bas, privant ainsi les pays producteurs des ressources financières nécessaires à leurs importations de pétrole et à leurs programmes d'investissement en infrastructures énergétiques. Or, le rythme de consommation d'énergie s'accélère de plus en plus au point de susciter une certaine inquiétude sur l'approvisionnement énergétique du continent africain. D'où la nécessité de mettre sur pied un programme de recherche des énergies de substitution au bois de feu comme la tourbe, le biogaz, l'énergie solaire. Par ailleurs, le Burundi souligne le rôle des centres et mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment dans le domaine de l'énergie solaire. Enfin, le Burundi présente les trois programmes majeurs et huit projets du réseau, concer-

nant la diffusion de la connaissance, la maîtrise de l'énergie et le programme d'électrification.

Le Ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec apporte son appui aux propositions de statuts telles qu'elles sont énoncées pour la création de l'Institut de l'énergie et se déclare fier d'accueillir le siège de cet organisme. Il se félicite de ce que les actions proposées par le réseau sont des actions concrètes susceptibles d'aider les pays du Sud en matière de connaissance, de maîtrise de l'énergie et de coopération régionale. Il insiste, enfin, sur la formation de gestionnaires et sur les nécessaires efforts de planification.

La France confirme qu'elle a tenu ses engagements pris lors du Sommet de Paris: financement d'un programme de matériel photovoltaïque dans les pays du Sahel et rédaction d'un guide de l'Énergie destiné aux pays du Sud. Elle approuve le rapport de synthèse du réseau «énergie» et soutient particulièrement trois projets au sein des programmes majeurs: la poursuite de l'équipement des pays du Sahel en matériel photovoltaïque, la réhabilitation des centrales électriques secondaires; l'interconnexion des réseaux électriques africains. Elle est prête à participer à hauteur de 10 millions de francs à la constitution d'un fonds multilatéral «énergie» auprès de l'ACCT. Enfin, la France ne considère pas nécessaire, en ce moment, l'institution d'une Conférence des Ministres de l'énergie.

Le Canada rappelle qu'il avait annoncé, au Sommet de Paris, la mise sur pied d'un programme de formation en gestion des entreprises pétrolières. C'est chose faite. Le Canada annonce qu'il consacrera 1 million de dollars aux activités du réseau «énergie» au cours des deux prochaines années, notamment dans les domaines de la formation en planification énergétique, des économies d'énergie et de l'établissement d'un inventaire.

La Suisse déclare souscrire à l'essentiel des objectifs posés, en particulier pour ce qui est de la formation générale et de la formation des cadres. Elle compte mettre l'accent sur la formation de spécialistes, après entente avec les cantons intéressés et par le biais d'offres de nouvelles bourses d'étude. Elle favorisera également la réalisation de projets permettant la création d'une documentation plus importante en langue française. Elle souligne, enfin, la nécessité d'éviter les doubles emplois dans ce domaine.

La Région wallonne, en association avec la Communauté française de Belgique, présente plusieurs projets valorisant des énergies renouvelables en milieu rural. Il s'agit notamment d'applications du solaire dans le secteur de la santé, de formation de gestionnaires locaux de l'énergie, d'interprétation d'images de télédétection et de création de capacités industrielles pour la production de charbon de bois (voir l'annexe 18). Le Ministre Liénard souligne de manière plus générale la volonté de la Région wallonne de consacrer quelque 50 millions de francs belges au suivi du Sommet.

Madagascar présente un projet de résolution demandant notamment de mettre en valeur le développement de l'énergie dans le domaine rural et domestique des pays en développement et non producteurs de pétrole.

Le rapport et les projets du réseau «énergie» (p. 46 à 59) sont adoptés.

d. Information scientifique et développement technologique

Le thème est introduit par le chef de la Délégation tunisienne (voir l'annexe 14): il souligne que l'œuvre réalisée en partant des vingt-quatre actions identifiées par le Sommet de Paris est assez considérable. Le réseau propose maintenant trois programmes majeurs répartis en treize projets. Ils concernent l'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques, l'espace informatique francophone et les transferts de technologies. Enfin, la Tunisie insiste sur la nécessité d'ajouter aux activités relatives à l'information scientifique et technique, celles relatives à l'ensemble du processus permettant le passage de l'acquis scientifique pertinent à l'acquis technologique répondant aux besoins du développement d'un pays.

La France insiste sur le fait que l'information scientifique et technique représente un élément essentiel de sauvegarde de l'identité culturelle et un facteur déterminant d'innovation. Elle approuve les trois axes retenus par le réseau et notamment la proposition du rapport de mettre en place des centres serveurs s'appuyant notamment sur les moyens nouveaux de consultation des hommes (vidéotex, vidéodisque). La France propose de créer au sein de l'AUPELF une Université de réseaux d'expression française (UREF), structure qui pourra mobiliser les scientifiques et les universitaires. Il s'agit de mettre en réseau l'espace scientifique et technique francophone, d'organiser à tous niveaux les échanges (hommes, idées, connaissances) et de mettre en œuvre la dynamique recherche, formation et développement.

Il est proposé de créer auprès de l'AUPELF un fonds multilatéral pour la mise en œuvre de cet important projet. Dans ce secteur, l'engagement financier de la France pour 1988 est de 34 millions de francs dont 20 millions de francs sur le fonds multilatéral AUPELF.

La Suisse se félicite du projet d'interconnexion des banques de terminologie et signale qu'une banque de terminologie est en cours de création chez elle.

Madagascar présente un projet de résolution, recommandant de promouvoir toutes actions destinées à renforcer la formation, la recherche et le développement dans le domaine du traitement de l'information et demandant la convocation d'une conférence internationale sur l'informatique (voir l'annexe 18).

Le Canada considère que science et recherche constituent deux éléments essentiels au développement économique et technologique de tous les pays et a l'intention d'appuyer les efforts du réseau pour que ce développement se fasse en français. Mme Landry signale la mise en place d'une banque d'informations sur les États francophones qu'il s'agit maintenant de développer. Par ailleurs, le Canada réalisera un inventaire des infrastructures d'accueil informatiques et télématiques des pays du Sud et collaborera à la production et à la diffusion de logiciels. Enfin, il met à la disposition du réseau une somme de 1,45 million de dollars pour deux ans.

Le Canada-Québec souhaite la mise en place de mécanismes opérationnels qui permettent l'action en réseau, pour l'information scientifique et technique, pour l'informatique et pour le développement technologique. Pour le Canada-Québec, l'information scientifique et technique requiert l'adoption d'une stratégie

globale visant sa diffusion et son exploitation en français: mise en réseau des banques de données nationales et internationales, et cela à trois niveaux. En ce qui concerne l'informatique, il propose la mise sur pied, sous l'égide de l'ACCT, d'un groupe-conseil chargé d'analyser la situation de la protection des produits informationnels et de proposer un projet de déclaration commune visant une harmonisation des législations respectives en la matière. Il propose la création au sein de l'ACCT d'un centre de consultation qui agirait à titre de courtier informatique au sein de la francophonie; il appuie la proposition de créer une banque de données des logiciels francophones ainsi qu'un fonds commun pour financer les projets de coproduction de logiciels. Il souhaite enfin la création d'un consortium international regroupant des entreprises de nos pays œuvrant dans ce secteur.

Enfin, il appuie la mise sur pied de l'UREF en souhaitant que ses activités soient étroitement coordonnées avec celles de l'Agence et celles du réseau ISDT.

Le chef de Délégation de la République d'Haïti insiste sur la nécessité d'affirmer une commune volonté de coopération, à travers un programme d'action bien structuré, qui puisse conférer à la francophonie toute sa dimension au moment où elle est confrontée à des défis multiples qu'il lui appartient de relever solidairement. Il expose les changements politiques intervenus dans son pays et remercie le pays francophones de leur soutien.

Le rapport et les programmes proposés par le réseau «information scientifique et développement technologique» (p. 87 à 110) sont adoptés.

e. Industries de la langue

Les travaux et propositions du réseau sont introduits par M. Monfils, Ministre-Président de la Communauté française de Belgique (voir l'annexe 15). Selon M. Monfils, il s'agit d'adapter la langue française à l'évolution scientifique, condition indispensable pour que le français reste apte au développement de la recherche et de la production dans les secteurs de pointe. Le Ministre-Président souligne différents projets: établissement de l'état des besoins des produits et des marchés des industries de la langue; réseau de néologie et de terminologie; formation d'ingénieurs-linguistes; adaptation de certains programmes nationaux de recherche, de développement industriel et d'enseignement à des besoins plus larges; création d'un Prix de l'innovation.

La France se félicite des travaux du réseau et souligne l'ampleur des enjeux relatifs à ce domaine. Sur les programmes majeurs définis par le réseau, la participation française est acquise sur le volet «formation et développement». De même, la France privilégiera ce qui a trait au volet «recherche et développement industriel». Dans ce secteur, l'engagement financier de la France pour l'année 1988 est de 7,5 millions de francs dont 6,5 millions de francs sur un fonds multilatéral à créer auprès de l'ACCT.

Le Canada rappelle qu'il met à la disposition des pays francophones ses fonds terminologiques et annonce qu'il fera parvenir aux participants du Sommet un jeu de microfiches comprenant plus de 62 000 termes dans différents domaines, ainsi que d'autres publications terminologiques.

La Suisse expose les différents services qu'elle peut proposer dans ce domaine: ISSCD à Genève, mais aussi activité terminologique de l'administration fédérale, école de traduction et d'interprétariat de l'Université de Genève (qui organisera en avril 88 un colloque international sur l'enseignement de la terminologie).

Selon la Ministre des Affaires culturelles du Québec, ce qui est proposé au Sommet, c'est la langue, gage de l'avenir et facteur de développement». Elle soutient les propositions du réseau et supporte la proposition de financement multilatéral et de mise en œuvre collective de ces programmes.

Le Togo expose les activités du Centre international de recherche et d'étude de langues à Lomé (Village du Bénin) et souhaite le soutien de ses partenaires pour développer les infrastructures d'accueil, renforcer le personnel enseignant, étoffer le matériel didactique et acquérir de nouveaux équipements. Un projet de résolution est déposé dans ce sens (voir l'annexe 18).

Le rapport et les propositions du réseau «Industries de la langue» (p. 111 à 116) sont adoptés.

f. Actions hors réseaux

Elles sont introduites par le Président de la République de Djibouti (voir l'annexe 16) qui passe en revue les différents projets: programme de bourses, programme d'immunisation universelle, fonds de scolarisation des enfants francophones, baccalauréat francophone, fonds d'aide pour l'impression de thèses d'étudiants, Jeux de la francophonie, organisation interafricaine pour la qualité de la vie, Conférence des Ministres de la Justice francophones.

Le Ministre français des Affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, rappelle les résultats du colloque sur le français dans les organisations internationales (Paris, juillet 87) et le souhait d'une intervention collective, sur un plan politique, à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, en faveur de la langue française. Il présente, par ailleurs, un projet de résolution sur l'emploi du français aux Jeux Olympiques (voir l'annexe 17). Cette résolution est adoptée. Il annonce aussi que le Maroc s'est déclaré prêt à accueillir les premiers Jeux de la francophonie en 1989. Il souligne l'importance que la France attache au baccalauréat francophone, à la scolarisation des enfants francophones et au projet de Conférence des Ministres de la Justice des pays francophones que son pays serait prêt à accueillir. Enfin, M. Jean-Bernard Raimond souhaite que le Sommet tienne compte des vœux émis par différents organismes et institutions, et notamment par les ONG (voir l'annexe 19). Le Canada s'associe à ce souhait. Le Ministre français souhaite l'établissement d'une ligne budgétaire à ce sujet auprès de l'ACCT.

Le chef de la Délégation de la République Centrafricaine présente le projet de l'Organisation interafricaine sur la qualité de la vie et demande plusieurs corrections à ce sujet dans les documents de conférence.

Après une brève discussion, la Conférence retient l'idée d'organiser les premiers Jeux de la francophonie au Maroc, en 1989, en collaboration avec la CONFEJES.

Les différents projets hors réseaux (p. 117 à 124) sont adoptés par la Conférence, qui prend acte des autres projets, recommandations et rapports présentés en séance et dont la liste figure à l'annexe 20.

g. Financement

En ce qui concerne le financement de ces projets et actions, le Gouvernement du Québec propose la constitution auprès de l'ACCT, et avec l'accord de sa Conférence générale, d'un fonds commun qui pourrait être alimenté par les participants qui le souhaitent et suivant leurs moyens, en vue de la mise en œuvre et du financement des programmes d'actions. C'est dans ce fonds qu'il versera sa contribution de 4 millions de dollars répartie sur deux ans. Ce fonds pourrait être géré en étroite liaison avec le Comité du suivi. Enfin, il souhaite une augmentation du budget de l'ACCT et que l'Agence puisse devenir le secrétariat du Sommet.

Cette proposition de constituer un fonds multilatéral commun auprès de l'ACCT est soutenue par la Communauté française de Belgique et par la Tunisie.

La Conférence enregistre aussi les propositions de concours financiers annoncées par plusieurs participants. La récapitulation de ces contributions se trouve en annexe 21 (p. 286 à 293) du présent rapport.

Par ailleurs, le Premier Ministre du Québec indique que les pays du Nord qui n'avaient pas encore explicité leurs intentions à ce sujet lui ont fait part de leur accord pour contribuer au fonds de reconstruction en faveur du Liban, comme il a convenu de le faire.

M. Jean-Bernard Raimond tient au nom de la Délégation française à exprimer à la Présidence tous ses remerciements pour l'organisation de ce Sommet et à lui adresser ses félicitations pour le succès de cette manifestation. Selon le Ministre français, le Sommet de Québec a permis d'amplifier le mouvement lancé à Paris en conservant l'objectif principal du premier Sommet: réaffirmer la solidarité entre les pays membres non seulement dans les délibérations politiques mais aussi à travers les mesures concrètes qui vont mobiliser des financements en substantielle augmentation. M. Jean-Bernard Raimond souligne que la contribution française, pour 1988, sera de 202 millions de francs. Elle prendra davantage en compte l'approche multilatérale puisque 63 millions de francs seront affectés à ces fonds multilatéraux dont 40 millions de francs pour les fonds placés auprès de l'ACCT, organisme envers lequel la France renouvelle sa confiance. Chacun de ses fonds multilatéraux devra, selon M. Jean-Bernard Raimond, être géré par un Comité de gestion spécifique où seront représentés les bailleurs de fonds, le Comité international du suivi et l'organisme concerné (voir le texte de l'intervention en annexe 22).

h. Divers

Enfin, la Conférence a pris note du dépôt des projets de résolutions suivants:

- motion de remerciements du Liban;
- résolution relative à l'énergie;

- résolution relative aux télécommunications;
- résolution relative à la formation de base;
- résolution relative au traitement de l'information;
- résolution relative au Village du Bénin (texte des résolutions à l'annexe 18).

LA PRÉPARATION ET LE SUIVI DES SOMMETS

Sous la présidence du Président de la République islamique de Mauritanie, une assez longue discussion s'engage sur les mécanismes de mise en œuvre des décisions du Sommet. Si personne ne met en cause l'existence du Comité international du suivi et des réseaux dont tous tiennent à souligner l'excellent travail accompli, un certain nombre d'intervenants souhaiteraient disposer aussi, entre deux Sommets, d'une instance plus politique, capable de fixer des orientations politiques et de prendre des décisions. Mais d'autres estiment qu'il n'est pas souhaitable d'ajouter de nouvelles structures (à côté du Comité international du suivi, du Comité des Sherpas, des réseaux, du Comité consultatif conjoint, de l'Agence de coopération culturelle et technique) et que le Comité international du suivi pourrait prévoir, en tant que de besoin, comme ce fut d'ailleurs le cas depuis le Sommet de Paris, la tenue de réunions ministérielles. Finalement, la résolution sur les mécanismes de mise en œuvre des décisions du Sommet est adoptée, telle qu'amendée par le Liban (voir l'annexe 23).

Sur proposition du Rwanda et de la Mauritanie, la Conférence décide de porter le nombre de pays participant au Comité international du suivi à douze. Il se composera comme suit:

Présidence:	Canada
Vice-présidences:	Canada-Québec Sénégal France
Membres:	Communauté française de Belgique Madagascar Liban Mali Niger Tunisie Zaïre Gabon

La Conférence adopte à l'unanimité la Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français (voir l'annexe 24). Cette Déclaration précise les grands objectifs que les chefs d'État et de Gouvernement entendent assigner à leur communauté et en définit les paramètres ainsi que les champs d'action. Elle vise à accréditer les Conférences des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français comme un forum majeur de dialogue politique, économique et de coopération.

LIEU ET DATES DU TROISIÈME SOMMET

Sous la présidence de M. le Premier Ministre du Canada, la Conférence accepte avec empressement l'invitation de se réunir à Dakar en 1989 aux dates proposées par le Président de la République du Sénégal; elle décide par ailleurs de se réunir dorénavant tous les deux ans.

Sur proposition du Niger, la Conférence adopte comme emblème permanent le symbole créé pour le Sommet de Québec.

Le Président de la Conférence, le Premier Ministre Mulroney conclut les travaux sur un appel au respect des Droits de la personne (voir l'annexe 25).

SÉANCE DE CLÔTURE

Le Premier Ministre du Canada invita par la suite le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, à prendre la parole en sa qualité d'hôte de la troisième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Celui-ci exprima au nom de tous les chefs de Délégation, sa vive gratitude à l'endroit du peuple canadien et plus particulièrement aux Premiers Ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, pour leur accueil chaleureux et fraternel. Enfin, il souligna combien le rendez-vous que se donnait la francophonie à Dakar pour le troisième Sommet constituait pour lui-même et pour son pays un grand honneur.

Pour sa part, le Premier Ministre du Québec a tenu à exprimer sa plus profonde reconnaissance à l'endroit des participants pour avoir rendu possible la tenue d'un événement qui, pour les Québécois, demeurerait un des grands moments de leur histoire.

Dans son discours de clôture, le Premier Ministre Mulroney souligne que dorénavant les Sommets des pays ayant en commun l'usage du français seraient reconnus comme un forum majeur de concertation politique, économique et de coopération. Le Sommet de Québec avait consolidé davantage une communauté libre de contrainte mais cimentée par une même ouverture sur l'avenir. Remerciant les participants pour leurs conseils et appuis, il a dit se réjouir que le prochain Sommet ait lieu en terre d'Afrique, «terre de jeunesse et de fierté, de renouveau et de tradition, terre de fraternité et d'espoir».

(voir l'annexe 26 pour les textes de ces interventions).

ANNEXES AU RAPPORT GÉNÉRAL
LISTE DES CHEFS D'ÉTAT
DES CHEFS DE GOUVERNEMENT
ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION
AYANT PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE

(Annexe 1)

Royaume de Belgique:

S.E. M. Wilfried Martens
Premier Ministre

Communauté française de Belgique:

S.E. M. Philippe Monfils
Ministre-Président

Bénin:

S.E. le Général Mathieu Kerekou
Président

Burkina Faso:

S.E. M. Djibrina Barry
Ambassadeur en France

République du Burundi:

S.E. le Colonel Jean-Baptiste Bagaza
Président

Canada:

Le Très Honorable Brian Mulroney
Premier Ministre

Canada-Québec:

L'Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre

Canada-Nouveau-Brunswick:

L'Honorable Richard B. Hatfield
Premier Ministre

Comores:

S.E. M. Ahmed Abdallah Abderemane
Président

Congo:

S.E. M. Antoine N'Dinga Oba
Ministre des Affaires extérieures

Côte-d'Ivoire:

S.E. M. Siméon Ake
Ministre des Affaires étrangères

Djibouti:

S.E. M. Hassan Gouled Aptidon
Président

Commonwealth de la Dominique:

S.E. Mlle Mary Eugenia Charles
Première Ministre

République arabe d'Égypte:

S.E. M. Boutros Boutros-Ghali
Ministre d'État aux Affaires extérieures

France:

S.E. M. François Mitterrand
Président

Gabon:

S.E. El Hadj Omar Bongo
Président

Guinée:

S.E. le Général Lansana Conte
Président

Guinée-Bissau:

S.E. M. João Bernardo Vieira
Président du Conseil d'État

Haïti:

S.E. M. Luc D. Hector
Membre du Conseil national de gouvernement

République démocratique populaire du Laos: (observateur)

S.E. M. Kithong Vongsay
Ambassadeur du Laos aux Nations Unies

République libanaise:

S.E. M. Cheikh Amine Gemayel
Président

Grand Duché de Luxembourg:

S.E. M. Jacques Santer
Président du Gouvernement et Ministre d'État

Madagascar:

S.E. M. Didier Ratsiraka
Président

Mali:

S.E. le Général Moussa Traore
Président

Maroc:

S.E. M. Abdellatif Filali
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

Ile Maurice:

S.E. M. Chitmamsing Jesse Ram Sing
Haut Commissaire au Canada

- République islamique de Mauritanie:
S.E. le Colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya
Président du Comité Militaire de Salut National, Chef de l'État
- Principauté de Monaco:
S.E. M. Jean Ausseil
Ministre d'État, Chef de gouvernement
- République du Niger:
S.E. M. Hamid Algabid
Premier Ministre
- République centrafricaine:
S.E. M. Jean-Louis Psimhis
Ministre des Affaires extérieures et de la Coopération
- République Rwandaise:
S.E. le Général Major Juvenal Habyarimana
Président
- Sainte-Lucie:
S.E. M. John G.M. Compton
Premier Ministre
- Sénégal:
S.E. M. Abdou Diouf
Président
- République des Seychelles:
S.E. Mme Danielle de St-Jorre
Secrétaire d'État — Département du Plan et des Relations extérieures
- Confédération suisse: (observateur)
S.E. M. Edouard Brunner
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
- République du Tchad:
S.E. M. Djibrine Hissein Grinky
Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- République togolaise:
S.E. le Général Gnassingbé Eyadema
Président
- République tunisienne:
S.E. M. Hédi Mabrouk
Ministre des Affaires étrangères
- République socialiste du Viêt-nam:
S.E. M. Nguyen Huu Tho
Vice-président du Conseil d'État
- République du Zaïre:
S.E. le Maréchal Mobuto Sese Seko
Président

COMMUNAUTÉS DE LANGUE FRANÇAISE AYANT PARTICIPÉ
EN QUALITÉ D'INVITÉS SPÉCIAUX AUX SÉANCES
SOLONNELLES

Louisiane (États-Unis):

L'Honorable Edwin Edwards,
Gouverneur

New Hampshire (États-Unis):

L'Honorable John H. Sununu,
Gouverneur

Vallée d'Aoste (Italie):

M. Augusto Rollandin,
Président de la Région autonome Vallée d'Aoste

DISCOURS INAUGURAL DU PREMIER MINISTRE DU CANADA LE TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY

(Annexe 2)

MM. les chefs d'État, de Gouvernement, de Délégation,
Mesdames et Messieurs,

Je veux d'abord dire la joie et la fierté que j'éprouve à accueillir, en compagnie de mes amis, les Premiers Ministres Bourassa et Hatfield, les dirigeants de 39 États et Gouvernements, venus ici de tous les continents. Ici, c'est-à-dire en terre québécoise et canadienne où 60 000 parlants français, rameau détaché du tronc, ont dû, il y a plus de deux siècles, affronter seuls leur destin nord-américain.

Quel sort était réservé à cette poignée de colons, brusquement exposés à l'incertitude collective, à la remise en cause de leur identité? Ces grands espaces, qui convenaient si bien à la démesure de leurs rêves, n'allaient-ils pas les enfermer dans l'isolement et les couper du monde? Qu'advierait-il de leur langue et de leur culture dans un environnement politique, linguistique et économique profondément altéré par les bouleversements de l'histoire?

Angoissantes questions qu'ont dû se poser bien des esprits, ici à Québec, porte du nouveau monde, sur l'île de Montréal, poste avancé de la civilisation française, et ailleurs, sur les rives du grand fleuve. La réponse, silencieuse et obstinée, ne pouvait que s'étaler dans le temps et dans l'espace. Elle se fait entendre aujourd'hui avec force: la langue française, les valeurs qu'elle exprime ont survécu et vivront toujours en terre d'Amérique.

Loin de les condamner au repli, cette langue commune permet aux francophones du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest de s'ouvrir à l'une des dimensions universelles du monde. Car les 60 000 sont aujourd'hui 6 millions. Et ils sont profondément enracinés dans ce pays, qu'avec leurs concitoyens anglophones ils ont exploré, défriché, développé.

C'est ce pays, fier de ses deux appartenances et résolu à les assumer pleinement l'une et l'autre, qui adresse ses fraternelles salutations aux membres de la famille francophone. Chers amis, au nom de la population canadienne, je vous dis: bienvenue au Canada.

Nous saisissons toute la signification de votre présence dans cette ville, capitale de la francophonie nord-américaine. Au-delà d'une reconnaissance éclatante de la vocation francophone du Canada et du rôle accru qu'elle lui fait jouer dans le monde, nous y voyons l'affirmation d'une solidarité nouvelle entre les pays qui ont en commun l'usage du français.

Ce Sommet revêt donc une importance toute particulière pour les francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick et des autres provinces. Il s'inscrit au cœur de l'équilibre de notre Fédération et offre un champ d'action élargi à son rayonnement international. Mais surtout, il porte les espoirs qu'a fait naître à Paris, l'an dernier, l'idée d'engager nos pays dans une démarche concrète et fraternelle, fondée sur ce que nous avons en commun.

Personne d'entre nous n'ignore les difficultés qui attendent la réalisation d'un tel dessein: la fragilité propre à toute chose naissante, la résistance au changement, chez nous comme chez les autres, la longueur du chemin, sans oublier, bien sûr, la diversité qui nous caractérise. Le réalisme et la franchise nous obligent à reconnaître que la géographie, la religion, les origines ethniques, les niveaux de développement et les sensibilités politiques de nos divers membres déploient un large éventail.

Rien de tout cela n'échappait au Président Mitterrand lorsqu'il nous a convoqués au premier Sommet. Ce sera un des tributs que devra lui rendre l'Histoire, ainsi qu'aux Présidents Bourguiba, Senghor et Diiori, que d'avoir vu, au-delà de ces différences, ce sur quoi il est possible, ce sur quoi il est nécessaire de construire entre nous une solidarité agissante. Ce sera également l'honneur du Premier Ministre Chirac d'avoir rempli avec vigueur les engagements français du Sommet de Paris et d'avoir assuré l'indispensable concours de son gouvernement à la préparation de cette deuxième Conférence.

Nous, Canadiens, avons une certaine expérience de la diversité, que ce soit au plan de la géographie aussi bien qu'à ceux de la langue, des ethnies et des religions. À telle enseigne que le Québec vient de se voir reconnaître le caractère de société distincte, aux termes d'un accord intervenu entre les Premiers Ministres fédéral et provinciaux. Car il est possible de construire un pays sur ses différences pourvu qu'on soit disposé à les assumer.

J'en vois comme symbole le fait que, dès le mois prochain, j'aurai l'honneur de présider le Sommet du Commonwealth à Vancouver. Cette double participation à deux grandes conférences internationales me paraît illustrer la possibilité de mettre nos polyvalences à profit.

Je n'hésite pas à dire que notre expérience de la diversité à nous, Canadiens, me fait considérer avec optimisme l'avenir de notre communauté. Regards multiples portés sur les réalités qui nous entourent, nos différences sont souvent source d'enrichissement et incitation à mieux nous connaître.

À partir du moment où, pour assurer la paix et leur développement, les peuples doivent dialoguer et s'entraider, il leur faut miser sur ce qui les unit plutôt que d'insister sur ce qui les divise.

Cependant, la promotion des droits de la personne ne saurait être sacrifiée aux impératifs du développement; cela dit, l'épanouissement de ces droits passe aussi par la mise en place d'un environnement économique convenable. Car l'extrême dénuement est aussi une atteinte intolérable à la condition humaine. Le respect de la dignité humaine, comme l'accession au bien-être social et économique, compte parmi les droits fondamentaux que tout ordre international doit affirmer.

Aux rapports de force qui risquent à tout moment de s'instaurer entre superpuissances, aux intolérances qui dressent un peuple contre un autre, il importe de substituer des occasions de dialogues, des moyens de se comprendre. Pour être viables, ces échanges doivent trouver des points d'appui qui touchent à l'essentiel.

Il se trouve que la langue et la culture sont essentielles. Il ne faut pas craindre de le dire à ceux qui ont coutume d'opposer culture à économie. Car rien ne rend davantage compte de l'âme d'un peuple, de sa civilisation, que sa langue et sa culture. La culture n'est pas seulement la façon de dire, de percevoir ou de penser. C'est, à la fois, ce qui façonne une mentalité, ce qui anime une société, ce qui inspire un peuple et tout ce qui en résulte. La France n'est pas plus concevable sans le français qu'Athènes sans le grec et l'Angleterre sans l'anglais.

Pour jeter un pont entre nos différences, il n'existe guère de dénominateur plus pertinent que la capacité de communiquer dans une même langue et de partager les mêmes références culturelles. Mais quoiqu'il s'agisse là de conditions éminemment favorables, voire indispensables, parler dans une même langue et réagir de la même façon ne suffisent pas à créer une communauté d'opinion et d'action. Car tout cela doit déboucher sur la concertation d'abord et l'action ensuite.

Nous devons profiter de nos réunions au Sommet pour établir, à partir des préoccupations et des besoins qui nous sont propres, des convergences de vues sur des questions vitales comme l'endettement des pays du Tiers-Monde, ou encore, la discrimination raciale en Afrique du Sud. Pourquoi ne pas faire entendre, au sein des instances internationales, sur des sujets qui nous intéressent, la voix des pays francophones?

Mais nous ne devons jamais oublier que c'est essentiellement par la réalisation de projets concrets que notre communauté doit donner les gages de sa crédibilité. On jugera de cette dernière d'après notre contribution à la paix et la justice dans le monde. On évaluera le sérieux de notre engagement selon notre détermination à assumer nos responsabilités respectives de pays du Nord et de pays du Sud.

La convergence de nos efforts, de nos expertises et de nos ressources nous permettra de témoigner, par nos œuvres, de notre vitalité et de notre créativité. Nos œuvres, elles s'appelleront, elles s'appellent déjà: formation des hommes et des femmes, mise en place de réseaux de communication, diffusion et échange d'informations, transfert de technologies.

Abordons notre tâche avec ardeur, mais aussi avec patience. Ne craignons pas de nourrir les plus hautes ambitions, mais astreignons-nous à la sobriété. Gardons bien en vue les idéaux qui nous animent, mais exprimons-les par des résultats concrets.

Sans illusion, mais avec confiance, nous établirons ainsi, pierre par pierre, les fondements d'une entreprise utile, durable et exaltante. Nous le devons à ce que nous sommes, nous le devons à nos peuples, nous le devons à l'avenir.

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC L'HONORABLE ROBERT BOURASSA

MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Avec joie et fierté, le Québec accueille aujourd'hui, en sa capitale, la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui sont ici pour témoigner de la diversité et de la vitalité de l'espace francophone universel.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois mesurent bien la signification historique de ce Sommet.

En acceptant l'invitation que nous vous avons adressée à Paris l'an dernier, vous honorez tous ceux-là qui ont mené sur cette terre d'Amérique le combat d'une survivance française particulièrement difficile.

Par votre distinguée présence, vous apportez un soutien indispensable à nos présents efforts de progrès et de développement.

Vous trouverez ici une société moderne et dynamique, capable de relever les défis de notre temps et désormais pleinement confiante de pouvoir y parvenir dans le respect, l'affirmation et l'épanouissement de sa langue et de sa culture françaises.

Les Québécoises et les Québécois voient donc en ce Sommet non seulement le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une essentielle solidarité entre tous les francophones du monde mais aussi une occasion unique de consolider l'espace francophone dans les domaines d'avenir qui ont été tracés à l'occasion du Sommet de Paris.

Que ce soit au niveau de l'énergie, de l'agriculture, de la science, de la technologie, des communications, de la langue et de la culture, nous aurons, au cours des prochains jours, à loger nos travaux à l'enseigne du dialogue, de l'ouverture et de la générosité afin de transformer nos intentions communes en actions concrètes.

Le Québec est lui-même résolument engagé dans cette voie puisque ses 6 millions de parlants français partagent, au sein de la fédération canadienne, la même expérience avec des concitoyens autochtones et de langue anglaise ainsi que des milliers de gens qui, de tous les coins du monde, l'ont choisi comme milieu de travail et de vie.

À cette dimension de notre réalité canadienne s'ajoute également celle du Québec nord-américain: pas seulement le voisinage des États-Unis, la géographie et l'espace mais également un certain type de développement, une certaine manière d'être, des valeurs, des ressources, des technologies, une culture et, bientôt, un libre-échange des biens et des services.

Le Québec est par ailleurs le dépositaire d'un triple héritage historique, soit les grandes traditions françaises, britanniques et américaines.

Cet héritage fait partie intégrante du vécu de la société québécoise et témoigne en conséquence du profond attachement de notre peuple à la valeur des droits fondamentaux humains.

C'est donc dire tout l'intérêt pour nous d'une participation directe, éclairée et enthousiaste à la construction d'une authentique et féconde solidarité des peuples francophones.

Nous sommes tous conscients que nous avons, pour ce faire, à regrouper des réseaux et à diversifier les intervenants car — faut-il le rappeler? — le rayonnement et le développement de l'espace francophone n'est plus l'apanage exclusif des États et des Gouvernements.

En effet, partout dans le monde, que ce soit au niveau privé, associatif, institutionnel ou parapublic, des organismes et des gens font preuve d'un dynamisme sans précédent pour participer à ce développement et, par voie de conséquence, pour faire de la francophonie internationale, un foyer d'action à nul autre pareil.

Il nous incombe à nous, chefs d'État et de Gouvernement, non seulement d'encourager mais aussi d'épauler solidement ces nombreuses et heureuses initiatives.

Nous nous devons de reconnaître qu'il existe bien peu de conférences internationales au Sommet qui puissent compter sur une diversité géographique, politique, économique, historique et culturelle aussi importante que la nôtre.

Une telle diversité nous permet d'avoir une perspective internationale des plus représentatives sur les enjeux majeurs qui se présentent au monde d'aujourd'hui et d'amorcer des actions communes que la dimension de notre regroupement peut rendre efficaces et exemplaires.

Aussi, à quelques heures du début de nos travaux, où nous aborderons maintes questions de coopération et de développement, il me semble opportun de réitérer notre volonté d'œuvrer dans un esprit de partenariat véritable.

À cet égard, il est essentiel que nous reconnaissons que si l'apport bilatéral des grandes coopérations qui s'effectuent d'État à État peut s'avérer complémentaire et utile, il faut cependant, au cœur de notre entreprise, un effort commun qui soit à la mesure de chacun.

C'est à cette condition fondamentale que nous pourrons nous assurer de la participation effective et combien indispensable de tous nos États aux activités et aux retombées des réseaux du Sommet.

L'avenir de la francophonie internationale dépend largement de notre participation à l'entreprise qui nous réunit aujourd'hui.

Cet effort devrait, à notre avis, consister notamment en un accroissement très sensible des ressources disponibles pour nos coopérations multilatérales.

Cependant, avant d'ajouter aux nombreux organismes de coopération déjà existants au sein de la francophonie, nous croyons qu'il faut, comme nous sommes convenus lors du Sommet de Paris, réformer ce qui doit l'être et utiliser pleinement les instruments dont nous disposons présentement.

Je fais ici référence à l'Agence de coopération culturelle et technique qui, depuis 1970, est au fondement de l'action multilatérale de la francophonie.

Le Québec a toujours attaché la plus haute importance au développement des relations entre les pays qui ont en commun l'usage de la langue française.

Aujourd'hui nous est offerte la chance de pouvoir donner à cette action une impulsion décisive.

Le Québec entend assumer les responsabilités de partenaire et de membre à part entière de cette communauté en devenir.

Notre commun attachement à la langue française nous permet aujourd'hui de nous retrouver et d'envisager une communauté d'un type nouveau fondée sur le dialogue et le respect mutuel, sur l'ouverture aux autres, sur la richesse de la diversité, et sur la volonté d'aménager entre nous de nouvelles relations, un partenariat véritable et durable.

Bref, à construire une communauté de destin qui permettra à chacune de nos cultures de s'enrichir en même temps qu'à nos pays d'accroître leur développement.

Puissions-nous donc, par nos travaux, faire en sorte que les jeunes de nos pays puissent dire, en l'an 2000, à la lumière des résultats de ce que nous aurons décidé ici même à Québec, la francophonie c'est plus que jamais une affaire de cœur, une entreprise de raison et, surtout, une voie d'avenir.

**ALLOCUTION DU
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E. M. FRANÇOIS MITTERRAND**

MM. les chefs d'État, de Gouvernement, de Délégation,
Mesdames et Messieurs,

Il y a maintenant dix-huit mois, c'était le 17 février 1986, j'avais l'honneur de vous accueillir, pour la plupart, au nom de la France à Paris.

Les Français qui m'accompagnent sont aujourd'hui, autant que moi, heureux d'être à nouveau parmi vous cette fois-ci au Canada, à Québec.

Comment ne serions-nous pas particulièrement sensibles à l'accueil de cette ville, dans ce pays, où une partie de notre histoire s'est écrite et qui porte dans ses murs, ses champs de bataille, son fleuve, les lignes de ses horizons, le témoignage d'une admirable fidélité aux raisons les plus profondes d'être et de rester soi-même.

Le rendez-vous était pris, il a été tenu: pour la deuxième fois, quarante et un pays et communautés, rassemblés autour de la langue française par une solidarité forte et ancienne se rencontrent.

Il a fallu du temps, de longues démarches et le sentiment d'engager une action historique nécessaire à chacun de nous pour y parvenir.

Depuis qu'un jour, quelques-uns des nôtres, le Président Senghor, le Président Bourguiba, pour ne citer que ces deux hautes personnalités, ont conçu le projet, lancé l'idée.

Je remercie les artisans de notre œuvre commune, la France y attache une importance que chacun comprendra.

Paris: premier Sommet. Mais cet élan serait retombé sans votre concours, votre volonté, la ténacité de ceux qui ont assuré le relais, aux premiers rangs desquels nos hôtes de ce jour, sans le travail du Comité international et des Comités nationaux qui ont œuvré pour que les premières décisions de la Communauté francophone entrent enfin dans les faits.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, la francophonie c'est d'abord 130 ou 140 millions d'êtres humains, aussi divers qu'il est possible et qu'une même langue rapproche et rassemble. C'est aussi la réunion de peuples, qui ont perçu le grand jeu planétaire, où les originalités s'estompent et où les hiérarchies s'accusent. Les pays qui ne veillent pas, qui ne sont pas sur leur garde, perdent vite leur substance; les voici condamnés au rôle de sous-traitant, de traducteur ou d'interprète. Pour certains confrontés aux difficultés du développement, au fléchissement du cours des matières premières, aux variations incessantes des parités monétaires, il y va de l'existence même. Mais les autres, plus favorisés économiquement, n'ignorent pas non plus que leur identité est aussi menacée.

Dans ces conditions, quelle meilleure arme que la solidarité, ce réflexe vital autour de ceux qui nous aiment — les plus proches — autour de notre langue, notre culture, qui nous rend à la fois plus fraternels et plus forts.

Magistère de l'essentiel, a-t-on dit, notre langue est claire et précise. Elle ne se contente pas de transmettre le minimum opérationnel — comme on dit — elle organise une pensée.

Le français est, au sens le plus haut, une langue de culture et de civilisation: État, nation, liberté, droits de l'homme, révolution... Chaque fois qu'il s'agit de libérer des hommes, autant de mots qui ont forgé des idéaux et rassemblé des volontés. On en trouve la racine chez nous. La langue française a créé entre nous une complicité sans frontière, communauté du regard, un regard enrichi par le dialogue permanent — Afrique, Pacifique, Caraïbes, Europe, Asie, Amérique, les continents — partout où des hommes vivent.

Elle demeure un remarquable instrument de communication. Elle peut être, si nous savons agir, une langue pratique des temps modernes. Il est vrai que la science et que la technique contemporaines exigent des créations de mots et que le français doit tenir sa place dans le dialogue de l'homme et de la machine, qu'il faut à cet effet enrichir sans cesse et traduire les capacités inventives d'un monde qui va vite.

Refusons, Mesdames et Messieurs, la plainte du français perdu. Notre langue doit être la préoccupation de tous, de tous les pays qui ne veulent pas, en perdant leurs mots, perdre la part principale d'eux-mêmes. Bref, il convient de ne pas renoncer à ce que nous sommes, au plus vrai de nous-mêmes.

L'enjeu est grave. Il s'agit, comme je viens de le dire, de préserver sur la terre, la multiplicité des regards, de préserver notre vision du monde. Agissons donc à cette fin. Cette rencontre de Québec est le jalon déterminant d'un grand dessein.

La Communauté francophone, on vient de le dire, je viens de l'entendre, est essentielle à notre avenir, le nôtre, à nous tous, puisqu'elle nous donne le moyen d'accroître la compréhension et la solidarité entre les peuples et d'abord les nôtres.

À travers le dialogue des cultures, et des cultures francophones, se constitue peu à peu une approche analogue des affaires du monde. C'est Léopold Senghor qui définissait la francophonie, je le cite: «comme un mode de pensée et d'action, une certaine manière de poser les problèmes, et d'en chercher les solutions». Il faut maintenant le démontrer.

Au Sommet de Paris, nous avons parlé très librement de graves problèmes internationaux très actuels — l'apartheid, la situation au Liban, l'endettement des pays du Sud — et c'est déjà bien que nous ayons essayé de rapprocher nos points de vue puisque, et c'est bien normal, nous n'avions pas, sur toute question, la même position; ce qui s'explique à l'évidence, cela a été fort bien dit par le Premier Ministre du Canada, pour des raisons historiques, géographiques et d'intérêt de toutes sortes.

Parce qu'elle dépasse les divisions traditionnelles, la Communauté francophone, communauté libre de toute allégeance et de toute nostalgie des temps anciens, peut être le support d'actions nouvelles originales.

J'ai noté que les chefs d'État et de Gouvernement des pays francophones avaient proposé plus de 90 actions au cours de ces 18 derniers mois, arrêté ensemble 28 mesures concrètes, mesures d'urgence, projets à engager sans délai.

Pour mener à bien ces programmes, un Comité de 11 représentants personnels des chefs d'État a été constitué, comité présidé par M. l'Ambassadeur Jacques Leprette à qui je tiens à rendre hommage pour l'ampleur et la rigueur du travail accompli. Ce Comité lui-même a œuvré dans un climat de confiance et de concertation remarquables. Il a réparti les différentes décisions du Sommet en grands secteurs ou réseaux et nommé chaque fois un pays responsable. C'est cette organisation qui a permis d'associer de nombreux pays au suivi du Sommet. Il faudra dans l'avenir, je le crois, continuer cette méthode. À l'instar du Comité, les réseaux ont fait preuve d'une même volonté d'aboutir. La tâche n'a pas toujours été facile, on l'imagine, mais des résultats sont là.

Je voudrais maintenant, en peu de mots, Mesdames et Messieurs, résumer les objectifs déjà choisis et ceux qui me paraissent devoir s'imposer autour de thèmes précis: communiquer, coopérer, développer, témoigner, inventer.

Pour communiquer, les chefs d'État et de Gouvernement avaient insisté à Paris sur la création d'une Agence internationale francophone d'images. Je crois que la bonne mise en œuvre entre Radio-France et les télévisions d'Afrique francophone a permis de mieux couvrir les événements de cette région. Nous allons, je l'espère, franchir une nouvelle étape pendant ce Sommet en jetant les bases d'une véritable agence internationale.

Toujours dans le domaine de la communication, de nombreux Canadiens recevront TV-5 dès le début de l'année prochaine et, dans une étape ultérieure, sa zone de diffusion devrait s'étendre à toute l'Amérique du Nord et aux Caraïbes. Une étude est également réalisée sur la diffusion de TV-5 en Afrique, c'est la télévision dans le domaine des industries de la langue. Un Prix de l'innovation a été doté et sera décerné en 1988. Des projets demandent des études plus longues et les responsables des industries de la langue vont nous soumettre leur rapport. Il nous faudra engager, à partir de ce travail d'analyse, des programmes concrets et financés, — un plan de diffusion de 110 revues scientifiques a été également mis en place —, et développer les réseaux documentaires nécessaires au développement des pays du Sud. Des opérations pilotes ont été lancées. Je pourrais continuer cette énumération avec l'étude du baccalauréat francophone, l'aide à la scolarisation des enfants francophones, bien d'autres actions encore, le guide de l'énergie, la fourniture de cellules photovoltaïques, les livres de poche mais je ne cherche pas à être exhaustif: je veux simplement dire à tous que nous sommes sur la bonne voie.

Communiquer: cela veut dire aussi enseigner et pour enseigner, former, communiquer entre nous, encore faut-il que cette communication déborde sur le reste du monde et que nous puissions victorieusement affronter la compétition avec les autres langues. Il nous faut donc être en mesure, partout, de disposer des enseignants, des maîtres de la langue, de ses structures, qui en connaissent le vocabulaire, la richesse, la poésie, le rythme. Cessons de vivre repliés sur nous-mêmes. J'ai dit communiquer, et je continuerai en prononçant pour la deuxième fois le mot coopérer: coopérer, échanger, développer le culturel,

l'économique. La France, de ce point de vue, dispose heureusement de relations multiples avec tous les pays qui se trouvent ici assemblés pour développer les échanges souvent trop timides, trop restreints, qui devraient naturellement trouver une place prioritaire dans nos préoccupations.

Développer: la France est, parmi les pays qui siègent, avec le Canada, au Sommet des grands pays industrialisés, celui qui fournit l'effort le plus élevé pour contribuer au développement des pays dits du Tiers-Monde. Communiquer, coopérer, témoigner, c'est pourquoi nous parlons dans ce deuxième Sommet, comme au temps du premier, d'autres choses que de nos affaires propres, que nous échangeons des vues sur les grands sujets qui divisent les hommes sur la terre et nous prenons des risques: car nous savons bien que la distance est grande entre la position d'un problème et sa réponse et une réponse a priori divergente. Encore pouvons-nous témoigner ensemble de notre culture commune qui commande nos idéaux; que signifierait le mot culture sans cela? Rechercher les moyens de témoigner partout où se posent des questions de ce type, les droits de l'homme, le droit des peuples, le droit des peuples à exister en sécurité, le droit de toute collectivité à se voir reconnue dès lors qu'elle repose sur des données réelles. Il y a les grands thèmes du désarmement, de la sécurité collective, de l'arbitrage, qui devraient toujours présider aux échanges de vue sur la paix. Je n'oublierai pas, quelques moments avant de conclure, le nécessaire développement.

Comment, quand vous énumérez la liste des participants à ces Sommets, ne pas observer le grand nombre de nos amis, de nos frères qui appartiennent au monde en voie de développement et qui subissent aujourd'hui une crise plus rude que jamais car, puisque l'on dit crise, égoïsme, fermeture, affirmation de soi passent avant les solidarités.

Comment imaginer qu'une communauté francophone ne pourrait pas s'attacher d'abord pour le développement à répondre partout aux besoins de l'autosuffisance alimentaire, enfin d'en chercher les moyens, d'en développer les thèmes, d'en fournir les techniques, tenter de saisir, bien que cela soit fort difficile, on s'est rendu compte, la manière de donner aux matières premières une stabilité qui aujourd'hui n'est en vérité que le moyen souvent de dominer ou de spéculer, de telle sorte que des pays qui forgent des plans de plusieurs années, rendent cohérents leurs développements, voient ces plans réduits à néant après une seule semaine où les intérêts en présence jonglent et jouent avec les cours des matières premières. L'endettement, on vient d'en parler. Vous savez que la France a pris l'initiative pour l'Afrique, mais dans le cadre du développement général, de faire considérer la situation des pays qui sont plus pauvres que les autres ou qui ont moins le moyen que les autres de sortir de cette crise. Les propositions qui ont été faites par la France récemment à Venise répondent je le crois au plus près à la difficulté qui se pose.

Songez qu'il a fallu, M. le Premier Ministre du Canada s'en souvient mais aussi le Premier Ministre de la Belgique, il a fallu lutter pour que soit inscrit dans la résolution finale, le rappel de la contribution des aides multilatérales, 0,7 % du produit national brut de chacun des pays industrialisés, alors que depuis tant d'années, ce pourcentage a été reconnu officiellement par les

institutions internationales. Cela paraissait presque scandaleux que de s'en souvenir aujourd'hui. Eh bien, les pays francophones ont été en pointe de ce que je n'ose même pas appeler une revendication mais simplement la proclamation d'une justice élémentaire.

Le développement, question majeure, lié dans bien des cas au désarmement, mais c'est une autre affaire. Je suis sûr que sur ce terrain, comme sur les autres, un langage commun sera trouvé entre nous. Et si j'ai rappelé les thèmes essentiels de ce qui me paraît être l'axe de notre démarche — d'abord communiquer — puisque nous avons une langue commune, tirons-en tous les effets. Atteignons tous les horizons culturels qui forment ce qu'il y a de plus secret, de plus intime en chaque personne, ce qui donne aux peuples leur identité la plus sûre. Pour coopérer, c'est-à-dire pour échanger, pour développer ensemble tous nos moyens et témoigner à la face du monde, encore faut-il penser au dernier terme: inventer. Tout change à tout moment, la vitesse des sciences, l'assurance du savoir, le pouvoir de la connaissance, eh bien, nous sommes partie prenante, Mesdames et Messieurs. Nous, les francophones, nous ne gagnerons cette belle bataille pacifique que si nous savons inventer, aussi bien sur les thèmes esthétiques que sur les plans éthiques, inventer par notre capacité à aborder les problèmes économiques, des forces créatrices enfin mobilisées, Mesdames et Messieurs, cela nous permettra d'aborder le futur qui commence aujourd'hui.

Merci.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE S.E. LE MARÉCHAL MOBUTU SESE SEKO

Excellences MM. les Présidents et très chers collègues,
MM. les Premiers Ministres et chefs de Gouvernement,
MM. les Ministres,
MM. les Représentants et chefs de missions diplomatiques,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour notre deuxième Sommet dans ce cadre magnifique de la ville de Québec, berceau de la civilisation française en Amérique, et dont l'arrondissement historique a été reconnu par l'Unesco depuis 1985 comme faisant partie du patrimoine mondial.

Je saisis cette occasion pour vous dire combien j'apprécie l'honneur qui m'est fait en me permettant de m'adresser à vous ce jour.

Je profite également de cette circonstance pour remercier et féliciter chaleureusement S.E. M. Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada, qui a bien voulu marquer de son empreinte personnelle le déroulement de nos travaux, sacrifiant ainsi les charges écrasantes qu'il assume à la tête de son pays.

Nous remercions en même temps tous les dirigeants ainsi que le peuple canadien et tout particulièrement celui de Québec pour l'accueil et les attentions dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays dont la chaleur humaine contraste singulièrement avec l'aridité du climat en certaines saisons de l'année.

Je voudrais, enfin, avec votre permission, rendre un hommage mérité à M. le Président François Mitterrand qui a dirigé le précédent Sommet, pour l'attitude combien constructive et encourageante dont il a fait montre durant l'exercice de son mandat.

J'adresse le même hommage aux divers gouvernements qui ont mis à la disposition du Comité international du suivi et aux différents groupes de travail les facilités requises en vue de l'exécution des différentes tâches que lui avait assignées le premier Sommet.

Le sentiment que j'éprouve en prenant la parole en cette occasion procède d'un destin que le Zaïre, mon pays, n'a pas forgé mais qui s'est construit pas à pas et qui l'a conduit, par une chance tout à fait exceptionnelle, à se réclamer de la francophonie.

En effet, la puissance qui avait colonisé le Zaïre, le Burundi et le Rwanda dont les dignes représentants sont ici présents, est composée, comme tout le monde le sait, de deux principales communautés parlant deux langues: le français et le néerlandais.

Les contingences historiques ont amené la Belgique à introduire le français comme langue d'administration coloniale. Si elle avait décidé d'administrer le Congo, le Rwanda et le Burundi en néerlandais, la route qui mène à la francophonie nous serait alors peut-être à jamais fermée.

Certes, aujourd'hui, des questions nous interpellent encore, nous qui avons la charge de diriger de jeunes États à la recherche de leur identité nationale. Parmi ces questions, il y a celle des langues nationales.

Au Zaïre, la politique linguistique est basée sur l'apprentissage et la promotion équilibrés de quatre langues nationales: le lingala, le swahili, le tshiluba et le kikongo.

Le libre choix du français comme langue officielle de travail et de formation technique et supérieure n'est pas seulement fondé sur des nécessités historiques; il procède également de notre volonté d'adhésion totale à la francophonie.

Cette adhésion est parfaitement compatible avec notre attitude et notre démarche de récuser toute forme d'aliénation culturelle et d'affirmer notre recours à l'authenticité, cet instrument par excellence de reconquête de notre identité propre.

Le Zaïre, mon pays, qui occupe dans l'espace francophone la plus grande superficie et qui renferme en Afrique la plus grande concentration d'âmes, a toujours affirmé son appartenance à la communauté francophone.

En effet, dans les années qui ont marqué notre lutte pour la décolonisation, la langue française a servi d'abord d'instrument puissant dans la diffusion des idées de libération nationale avant de devenir une arme redoutable de combat d'idées révolutionnaires.

Les indépendances elles-mêmes, qui ont surgi, comme une rupture nécessaire avec l'aliénation culturelle, n'ont pu ébranler la place du français au plus fort de la quête de notre âme profonde.

Permettez-moi de rappeler qu'en cette période capitale pour l'avenir des peuples d'Afrique, j'exerçais alors le métier de journaliste après avoir servi dans l'Armée coloniale. À ce titre, j'ai pu apprécier la magie des mots, des phrases, des expressions, précipiter et galvaniser les peuples vers les chemins de la liberté. C'est dire toute l'importance d'une langue de communication.

Quelques années plus tard, précisément en 1965, lorsque j'ai accédé à la magistrature suprême, nous eûmes, mes collaborateurs et moi, à concevoir la nouvelle Constitution zaïroise que nous avons proposée au suffrage référendaire du peuple zaïrois. Nous n'avons pas hésité à renouveler notre adhésion à la francophonie en instituant le français comme notre langue officielle.

Pour nous, un tel acte porte une signification profonde: il exprime, de manière très explicite, notre volonté d'identification au monde francophone sans, pour autant, marquer une rupture avec l'authenticité zaïroise telle que nous entendons la vivre.

La langue française fait désormais partie de notre système authentique de vivre, de sentir et de penser.

Pour mieux illustrer mon propos, permettez-moi encore de vous livrer une modeste expérience qui se déroule actuellement dans mon pays et qui, à mes yeux, a valeur de symbole.

Quelque part au Nord du Zaïre, où des parents ne parviennent pas à assurer l'éducation de leurs enfants, l'épouse du chef de l'État a mis au point, depuis 1983, un projet d'éducation intégrale des enfants recrutés à l'âge de 2 et 3 ans. Au départ, ces jeunes, encadrés par plusieurs instituteurs, parmi lesquels on compte de nombreux Belges, ne parlaient pas un seul mot de français.

Le premier groupe de ces enfants recueillis en 1983 et qui passent en troisième année primaire, parlent aujourd'hui couramment la langue française. Cette école forme en elle-même un petit îlot francophone.

Cette expérience nous a révélé que non seulement nous n'avions pas besoin de situer à ces enfants l'origine du français pour les immerger dans la francophonie, mais que, comme leurs aînés, ils vont finir par découvrir tous les aspects qui font la spécificité de cette communauté de langue à laquelle nous appartenons.

La Banque africaine de développement, convaincue par les premiers résultats de cette expérience, s'est intéressée au financement de l'expansion de ce projet.

À propos de la coopération au sein de notre grande communauté francophone, je pense que nous devons nous efforcer à promouvoir et à diversifier des liens de solidarité qui dépassent le simple usage de la langue française. En ces temps d'âpre lutte pour le développement, serait-il une illusion de penser que la dynamique de notre communauté engendre un modèle de coopération entre le Nord et le Sud?

Il n'est pas besoin de rappeler ici que nos pays qui peuplent l'hémisphère Sud, appartenant à l'espace francophone ou autre, connaissent de graves problèmes de vie: nous luttons chaque jour contre la maladie, la faim, la désertification, la sécheresse; nous croupissons sous le poids de la dette due aux pays développés, pendant que les prix de nos produits d'exportation baissent continuellement, face à la hausse des prix des produits et des services que nous sommes obligés d'importer des pays de l'hémisphère Nord.

Comme au temps de la lutte pour l'émancipation politique — et nous ne rêvons pas —, nous formulons l'espoir que notre langue commune de communication, use encore et davantage de sa magie pour sortir la coopération Nord-Sud des sentiers battus et figés; pour moins d'égoïsme et plus d'équité et porter ainsi les espoirs de nos peuples à voir s'améliorer la qualité de la vie autant que le rapprochement des identités culturelles.

C'est avec un certain espoir, en effet, que nous suivons, dans ce contexte, les divers appels à plus de générosité et de justice dans le monde que lancent régulièrement le Président Mitterrand et le gouvernement français à leurs partenaires au sein du Club des pays les plus riches.

M. le Premier Ministre du Canada,

Dans cette même optique, je saisis cette heureuse circonstance pour vous remercier de vive voix du message que votre gouvernement a signifié à la République du Zaïre de transformer en don vos créances à notre égard, et cela conformément à la déclaration de votre gouvernement lors de l'Assemblée

extraordinaire des Nations Unies sur l'endettement et le développement de l'Afrique en mai 1986.

Nous pensons que ces différentes manifestations augurent d'une nouvelle forme de coopération, plus humaine et plus juste, qui permettra à la communauté francophone de connaître moins de disparités en son sein et développera plus de cohésion et d'harmonie entre ses membres.

Ces objectifs seraient d'autant plus réalisables qu'il existe parmi les membres et les divers organes d'exécution de notre organisation une nette volonté de créer des courants de solidarité, une détermination de réussir et un bon esprit de collaboration.

Tel est notre vœu le plus cher pour l'avenir du monde francophone.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DU
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
S.E. LE GÉNÉRAL GNASSINGBÉ EYADEMA**

MM. les chefs d'État
et de Gouvernement,
MM. les chefs de Délégations
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en prenant la parole à ce nouveau rendez-vous de la francophonie, dans cette belle et légendaire métropole de Québec, d'exprimer au Premier Ministre du Canada et au Premier Ministre du Québec, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, nos très vives et chaleureuses félicitations pour le soin tout particulier qu'ils ont apporté dans la préparation et l'organisation de ce Sommet.

Comment ne saisirais-je pas également cette agréable occasion, face à la chaleur de l'accueil qui nous est réservé par les Québécois et aux nombreuses facilités qui nous sont accordées, de vous dire toute notre gratitude pour cette délicate attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans votre grand et beau pays?

Quoi de plus naturel qu'après Paris, la ville de Québec accueille aujourd'hui la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française!

En effet, il n'y a pas de ville plus attachée à la langue française que Québec qui a combattu longtemps pour sauvegarder son héritage francophone, et qui de ce fait est particulièrement désignée pour jouer un rôle catalyseur pour le rayonnement de la francophonie.

Depuis plus de quatre siècles, Québec, profondément attaché à son identité francophone, s'affirme comme le cœur et l'âme de la francophonie dans cette partie du monde où elle demeure plus que jamais une terre d'accueil et un carrefour de brassage entre les peuples parlant le français.

Un des éminents dirigeants du Québec ne disait-il pas naguère que la francophonie est à la fois une affaire de cœur, une entreprise de raison et une voie d'avenir.

Nous sommes ici, guidés avant toute chose, par notre appartenance commune à une même famille, à une communauté culturelle fondée sur une langue qui, pour la plupart d'entre nous, est un choix effectivement dicté par le cœur et la raison.

Il y a déjà plus d'un an que le Sommet inaugural de Paris a jeté les bases de notre rencontre en décidant de rassembler au plus haut niveau les représentants de 250 millions de locuteurs français à la même table pour renforcer leurs liens de coopération et déterminer la voie de leur avenir dans un élan de solidarité agissante.

Ce fut un véritable défi, relevé néanmoins grâce à la volonté politique de S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française, grand promoteur de la francophonie, à qui je voudrais ici rendre un hommage mérité pour l'impulsion qu'il a su donner à ce projet.

Cette entreprise historique et ambitieuse a pour fil conducteur la langue française qui jouit d'une influence de plus en plus prépondérante dans les relations internationales et qui sert aujourd'hui d'instrument, non seulement pour le dialogue Nord-Sud, mais également pour le rapprochement entre nos peuples.

La langue n'est-elle pas par essence un vecteur de communication, de dialogue et par conséquent l'outil le plus efficace pour rapprocher les hommes et les amener à se comprendre et à s'accepter avec leurs différences respectives.

Ainsi, la langue française constitue aujourd'hui pour les pays africains qui l'ont adoptée, un moyen de surmonter les barrières linguistiques que pose la grande diversité des groupes ethniques que forment nos populations.

Support d'une littérature florissante qui, le long des siècles, a véhiculé une philosophie, une science, un savoir-faire, une culture qui ont enrichi la civilisation de l'universel, et le français a acquis une place de choix dans le cœur de millions d'hommes en raison de sa beauté, de sa richesse, de sa sensibilité et de sa poésie.

Le moment est venu de lui assigner d'autres objectifs pour en faire non seulement un instrument politique mais également un outil de développement, de coopération économique et de transfert de technologies.

C'est pourquoi, à l'heure où nous cherchons à développer l'influence du français, nous souhaitons que la francophonie soit le lien pour sceller le nouvel ordre économique qui demeure la première préoccupation des communautés francophones du Tiers-Monde, à la recherche de solutions adéquates à leurs problèmes de développement.

Il s'agit en quelque sorte d'une alliance nouvelle, d'un pacte qui inaugure un nouveau type de coopération entre nos pays afin de hâter l'avènement d'un monde plus juste et plus humain.

Pour relever les défis qu'impose cette politique de la francophonie au niveau planétaire, il faudrait trouver des parades d'ensemble aux problèmes liés à la situation économique des pays du Sud caractérisée par un revenu par habitant extrêmement bas, un taux démographique sans cesse croissant, une baisse de la productivité agricole, une grave pénurie de personnel qualifié, une récurrence des catastrophes naturelles, etc., etc.

Sur le plan extérieur, nos pays sont confrontés au marasme des marchés mondiaux de produits de base, à la détérioration des termes de l'échange, à la montée du protectionnisme et à la réduction de l'aide au développement.

La spéculation dont sont l'objet nos matières premières et la dette extérieure restent préoccupantes car elles constituent les principaux obstacles à la croissance de l'économie des pays en voie de développement.

Aujourd'hui, la dette extérieure du Tiers-Monde atteint 950 milliards de dollars, soit à peu de chose près l'équivalent des dépenses militaires mondiales qui s'élèvent à 1 000 milliards de dollars par an.

Il y a cinq ans, cette dette était de 750 milliards de dollars. L'augmentation rapide et substantielle qu'a connue cette dette ces dernières années s'explique par la baisse des cours de nos matières premières et du volume des productions.

Pour l'Afrique, les recettes d'exportation sont tombées de 60,6 milliards de dollars en 1985, à 44,3 milliards de dollars en 1986 et la dette estimée à 200 milliards de dollars, soit 190 % des recettes d'exportation, a paralysé nos économies et compromis tous nos programmes de développement.

En somme, nous assistons à un accroissement inquiétant du ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires et d'exportation de nos États, à une accumulation rapide et excessive des arriérés et au durcissement des conditions de crédit.

Dans ces conditions dramatiques, comment nos pays peuvent-ils subsister, comment peuvent-ils engager les réformes économiques nécessaires à leur croissance lorsqu'ils doivent consacrer 50 % voire 80 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette?

Ce problème de l'endettement du Tiers-Monde est préoccupant et nos partenaires du Nord doivent accepter de l'examiner à la lumière des données réelles afin que, la solidarité jouant, nous puissions ensemble contribuer à la relance générale de l'économie mondiale.

Cela suppose que les pays créanciers consentent aux pays débiteurs des conditions de remboursement assez douces qui tiennent compte de nos recettes d'exportation et de la nécessité pour les États endettés de consacrer une partie substantielle de leurs revenus à la relance de leur économie.

Il va de soi que c'est dans ces conditions que nous pourrions sauvegarder nos intérêts mutuels et que le Tiers-Monde qui est consommateur des produits industriels des pays créanciers pourra augmenter ses importations, contribuant ainsi à l'accroissement des échanges entre le Nord et le Sud et plus particulièrement entre nos États et les nations développées francophones qui sont nos partenaires privilégiés.

Nous nous félicitons de l'inscription de ce problème à l'ordre du jour de ce Sommet qui a le mérite d'offrir aux participants la possibilité d'aborder tous les volets qui touchent à la vie de nos États et particulièrement à l'amélioration de la condition de l'homme dans notre espace culturel francophone.

Car, dans la conjoncture difficile que nous traversons, où chaque jour allonge la liste des victimes de la famine et de la misère, toutes les occasions qui s'offrent à notre espace francophone doivent être saisies pour redynamiser la coopération intrafrancophone et la solidarité des peuples ayant en commun cette langue dont nous voulons faire un instrument de progrès.

Nous apprécions beaucoup le fait que la coopération entre les États francophones touche également le domaine de la paix et de la sécurité qui conditionne celui du développement.

À l'instar du Sommet de Paris, celui de Québec a raison de souligner la question de l'aide à la reconstruction du Tchad, du Liban, deux pays de l'espace francophone ravagés, depuis de longues années, par une guerre meurtrière.

Si la situation au Tchad qui connaît depuis quelque temps un regain de tension mérite une attention particulière, il y a lieu, dès à présent, d'aller au-delà du soutien verbal que notre communauté peut lui apporter et rechercher l'aide concrète que chaque État peut consentir pour emboîter le pas à la France qui apporte déjà son concours pour la reconstruction de ce pays.

Comme au Tchad, nos efforts doivent tendre à la restauration d'un climat de paix et de sécurité au Liban.

La situation dramatique persistante qui prévaut en Afrique du Sud doit également retenir notre attention.

Car tant que les tenants de l'apartheid poursuivront leur politique d'oppression, de violence aveugle et de génocide vis-à-vis de la communauté noire, tant que le régime de Pretoria occultera par de basses manœuvres les perspectives d'indépendance de la Namibie, cette partie du continent africain ne pourra jamais connaître le climat de paix nécessaire à son développement.

Or, toute entreprise humaine, quelle qu'elle soit, est vouée à l'échec, si la paix et la sécurité n'en constituent pas le soubassement.

Les rivalités incessantes entre les blocs idéologiques, la course aux armements qui hypothèque les moyens devant être mis à la disposition du développement, les conflits fratricides qui touchent tous les continents et font des centaines de victimes chaque jour, contribuent à mettre en péril la paix mondiale.

Cette situation nous amène à croire que, parallèlement aux efforts pour créer au niveau mondial, un climat de concorde et de confiance entre les nations et les peuples, il convient également de bâtir des zones de paix à partir des régions qui pourraient à long terme permettre de construire l'édifice de la paix universelle.

La langue étant un instrument de rassemblement et d'unité, les pays francophones, qu'ils soient d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique ont la chance, malgré la diversité de leurs cultures, de leurs options politiques et économiques, d'être dans le même courant de pensée et de bénéficier d'un facteur déterminant pour l'idéal que nous entendons réaliser: la paix.

C'est dans cette perspective que le Togo souhaite que cette deuxième réunion au Sommet des chefs d'État francophones soit le jalon pour une politique concertée en matière de paix et de sécurité dans nos pays respectifs.

Si la Conférence de Paris a posé les bases d'une coopération agissante entre nos pays en créant les structures où s'exerceront les échanges entre les 250 millions de francophones dans les domaines linguistiques, culturel, économique, scientifique et technologique, nous plaçons beaucoup d'espoir dans le Sommet de Québec pour lancer des actions concrètes et matérialiser nos ambitions

par des réalisations effectives dont la portée dépendra des moyens financiers que nous mettrons pour l'exécution des programmes.

Nous sommes persuadés que, lorsque ces objectifs seront atteints, nos peuples se seront rapprochés davantage et nous aurons fait un grand progrès dans la voie de l'entente cordiale, de la tolérance, de la concorde, de la paix et de la solidarité entre les peuples et les nations.

Je souhaite plein succès à nos travaux pour que triomphent les idéaux d'amitié, de fraternité et de progrès qui nous réunissent dans cette belle et coquette ville de Québec.

Vive la Communauté francophone!

Vive la coopération internationale!

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE S.E. M. AMINE GEMAYEL

MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
Mesdames, messieurs,

Je vous apporte le salut du Liban, notre pays blessé, victime des conflits au Moyen-Orient sur son propre territoire, mais qui refuse de mourir, résolu à défendre sa vie et ses raisons de vivre: la liberté, la justice, le respect de la dignité humaine, l'exemple de la compréhension mutuelle et de la tolérance.

Ce qui unit les membres de la grande famille francophone c'est naturellement l'usage d'une même langue, langue maternelle, langue officielle ou langue de communication. C'est aussi, mais surtout l'habitude et le goût d'un même langage humaniste: celui qui permet de rapprocher les continents, de rassembler les êtres, d'échanger fraternellement les idées, d'assurer la coexistence pacifique des idéologies, tant politiques que religieuses.

Ce dialogue des cultures, les Libanais l'ont connu et pratiqué depuis des générations; ce fut la dimension existentielle de leur identité nationale. C'était, dirais-je, la francophonie avant la lettre.

De ce privilège spirituel et culturel, Georges Shéhadé, premier lauréat du Grand Prix international de la francophonie, donne aujourd'hui l'illustration la plus éclatante.

C'est par la création de l'esprit que nous rendons à l'Occident et à l'Orient l'immense service de les rapprocher, de contribuer à leur compréhension mutuelle, de les unir dans les mêmes sujets de préoccupation, le même attachement.

Cette mission, nous continuons à la remplir malgré toutes nos épreuves. Ainsi, la tragédie qui nous frappe n'interrompt pas, chez nous, le dialogue des cultures, puisqu'elle ne nous empêche pas d'être en Orient les principaux éditeurs de biens culturels arabes ainsi que d'importants producteurs et utilisateurs de biens culturels français ou francophones. Avant d'être submergés par leurs propres malheurs, les Libanais ont vibré pour les grandes causes de cette communauté francophone dont ils se réclament avec vigueur: adversaires naturels de toute forme de discrimination, ils ont plaidé en toute occasion pour le dialogue, l'entraide et la solidarité entre mondes différents, entre races, entre peuples diversement favorisés en termes de ressources économiques.

Je le dis devant votre assemblée, non pour évoquer et rappeler les mérites de mes compatriotes, mais pour affirmer, dans mon propos, notre droit d'être écoutés, compris et soutenus.

L'humanisme qui nous rassemble en ce Sommet et qui est la vocation même de la francophonie comme celle du Liban, perdrait sa raison d'être, s'il se détournait d'un drame comme le nôtre dont les dimensions sont, j'en suis sûr, connues de vous tous. Les multiples enjeux des guerres qui se déroulent au Liban n'échappent à personne. Aujourd'hui, cependant, les traits qui caractéri-

sent la douloureuse situation de mon pays vont s'accroissant et s'aggravant. À un triple point de vue, le peuple libanais est devenu la victime d'une guerre acharnée menée contre sa paix civile, sa sécurité et sa souveraineté.

Au plan politique, le Liban continue à connaître l'occupation de son sol par des forces étrangères. Douze ans de conflit n'ont pas entamé la volonté des ennemis du Liban de voir le pays déchiré, divisé, soumis à des zones d'influences contradictoires. Face à l'adversité, le peuple libanais a cependant continué de lutter. Le Liban ne cesse de réclamer le retrait des troupes israéliennes de son sol conformément aux résolutions des Nations Unies. Le Liban n'aura de cesse de recouvrer son autorité pleine et entière sur l'ensemble de son territoire national. L'occupation étrangère du pays est, de plus, à la source de la paralysie qui frappe l'action gouvernementale au Liban.

Par ailleurs, le Liban, de culture profondément arabe et humaniste et fidèle à sa vocation et à son attachement aux principes de la liberté et de justice, a fait siennes les causes des peuples arabes et notamment celle du peuple palestinien.

Nous n'avons pas cessé d'appeler la communauté internationale à reconnaître le droit de ce peuple à l'autodétermination et à disposer d'une patrie librement choisie dans le cadre d'un règlement pacifique et global de la crise du Moyen-Orient. Ce règlement serait, à notre sens, le fruit d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, sans exclusive aucune, et des membres permanents du Conseil de sécurité.

Le Liban souhaite l'appui du monde francophone au projet d'une telle conférence, qui instaurerait enfin la paix et la stabilité dans cette région explosive de la planète menacée de surcroît par les convulsions de la guerre du Golfe. Toutefois, la place même et le rôle de mon pays au sein de ces assises internationales devraient être sauvegardés, car il serait injuste que la paix se passe au détriment des victimes. Il ne faut pas, suprême paradoxe, que la pluralité pacifique du Proche-Orient s'accommode de la disparition ou de l'altération de ce modèle libanais à la reconstitution duquel nous nous sommes voués corps et âme.

Cependant, l'aspect le plus éprouvant de la crise réside dans la grave dégradation de la situation économique. Des années de guerre ont rendu la population exsangue, le potentiel économique de la nation a été gravement entamé et la crise sociale a pris une tournure critique. Je ne saurais témoigner ici de notre attachement à la francophonie sans vous faire parvenir les appels d'un peuple qui se trouve aujourd'hui aux portes de la faim et du désespoir.

Ce n'est pas notre confiance en nous-mêmes, ni dans les capacités de notre peuple à surmonter les difficultés qui est en cause, c'est plutôt l'évolution d'une situation où les protagonistes du conflit israélo-arabe ont fini par prendre le Liban tout entier en otage de leur politique et de leurs intérêts.

Comment ignorer enfin que la conjoncture de crise que connaît le Liban aujourd'hui risque de se répercuter dramatiquement sur sa situation culturelle! Au cœur de la nuit et du drame, le Liban reste inébranlablement attaché à sa

vocation culturelle. Nous continuons de croire que c'est par le dialogue que les Libanais pourront, si on les laisse faire, retrouver leur convivialité et leur entente.

Or, actuellement, c'est l'identité culturelle même du Liban qui risque de disparaître. Notre système éducationnel, fierté du Liban, dont les institutions luttent depuis douze ans, est aujourd'hui gravement menacé. Les activités intellectuelles et artistiques se poursuivent au prix de très lourds sacrifices et sont en butte à de larges difficultés.

Ce n'est pas en une séance comme celle-ci que je voudrais proposer, pour ces angoissants problèmes, des solutions définitives. Mais, de toute ma foi dans le Liban, de toute mon espérance dans la francophonie, école de liberté et de fraternité universelle, je formule le vœu qu'en ce moment critique de l'Histoire de mon pays, la solidarité francophone puisse s'exprimer en un modèle de coopération. Hier, la Conférence des Ministres a été saisie d'un projet de reconstruction au Liban des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières démolies ou endommagées pendant la guerre, qui constitue un premier pas dans la voie de la solidarité active, permettant d'alléger le fardeau d'une nation éprouvée mais résolue à vaincre.

Une fois ce projet adopté par cette honorable assemblée, le Comité du suivi y apportera toute l'attention qu'elle mérite.

Le drame du Liban ne saurait nous laisser indifférents aux problèmes qu'affronte notre communauté francophone et la communauté internationale tout entière.

Les problèmes de l'endettement des pays du Sud, l'écoulement de leurs matières premières qui sont la charnière de leurs économies nationales méritent d'être l'objet d'une attention particulière de notre assemblée. Il est, de toute urgence, que ces problèmes cruciaux trouvent une solution juste et équitable de nature à ne pas entraver leurs projets de développement et qui favorise un certain équilibre d'échange entre le Nord et le Sud.

Enfin, il est temps que toute politique de discrimination, dont l'apartheid, prenne fin pour que les peuples de l'Afrique australe puissent recouvrer leurs droits et leur dignité humaine.

Dans le bref laps de temps qui nous sépare du premier Sommet de Paris, la francophonie nous apparaît déjà comme un mouvement de nos peuples en marche, et c'est dans cette perspective que nous devons nous atteler à définir les objectifs de notre solidarité au sein de l'espace économique francophone de demain.

Au seuil de ces retrouvailles francophones, je voudrais enfin adresser mes remerciements les plus chaleureux au Gouvernement du Canada et à celui de la Province de Québec qui ont accueilli ce Sommet, et dont la tradition d'hospitalité a admirablement joué pour ceux de nos frères qui ont trouvé, sur cette terre accueillante, une seconde, et néanmoins authentique, patrie.

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN
S.E. LE GÉNÉRAL MATHIEU KEREKOU**

M. le Premier Ministre du Canada,
Messieurs les chefs d'État et de Gouvernement,
M. le Premier Ministre de la province de Québec,
M. le Premier Ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
MM. les chefs de Délégation,
MM. les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Comme à Paris, lors des assises du premier Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, nous voici aujourd'hui réunis à Québec, pour plaider une fois encore la cause de l'amitié, de la solidarité, de la paix et de la coopération internationale.

En cette circonstance solennelle, nous voudrions nous acquitter de l'agréable et militant devoir, celui d'adresser au nom de la délégation de notre pays, la République populaire du Bénin, nos vifs et sincères remerciements aux autorités fédérales canadiennes et à celles de la province de Québec, pour l'accueil combien chaleureux et enthousiaste qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Québec, magnifique et dynamique capitale de la Belle Province.

Les excellentes conditions de séjour et de travail qui nous sont gracieusement offertes par le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement québécois, nous permettront d'atteindre, au cours de ce deuxième Sommet de la francophonie, les résultats positifs tant attendus par nos peuples.

M. le Premier Ministre du Canada,

Votre brillante accession aux hautes fonctions de président en exercice du deuxième Sommet de la francophonie est la manifestation éloquente de la reconnaissance de vos qualités exceptionnelles d'homme d'État émérite. Aussi éprouvons-nous un réel plaisir à vous adresser nos chaleureuses et amicales félicitations.

Votre riche expérience d'homme d'État averti nous garantit d'ores et déjà que nos travaux seront couronnés de succès.

MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
MM. les chefs de Délégation,
MM. les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Qu'il nous souvienne ici que nous étions à Paris, du 17 au 19 février 1986, aux côtés de S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française, lors de la tenue de notre premier Sommet de la francophonie.

C'est pourquoi nous voudrions lui exprimer ici toute notre admiration pour la sagesse, la clairvoyance et l'efficacité avec lesquelles il avait dirigé nos travaux, ainsi que toute notre satisfaction pour les efforts louables et soutenus qu'il a déployés tout au long de son mandat, et dans une conjoncture internationale

agitée, pour affirmer et défendre fermement, partout dans le monde, la vocation et les valeurs universelles de la francophonie.

MM. les chefs d'État et de Gouvernement,

MM. les chefs de Délégation,

Lors des assises du premier Sommet de la francophonie à Paris, nous avons, après une analyse critique approfondie de la situation internationale, posé un diagnostic rigoureux des maux qui minent la solidarité et la coopération internationale, en même temps que nous avons manifesté notre volonté politique commune de relever les défis auxquels notre institution se trouve confrontée, dans un contexte de crise du multilatéralisme.

En évaluant objectivement aujourd'hui la situation qui prévaut dans le monde, nous constatons avec amertume que le tableau paraît plus sombre et plus inquiétant sur tous les plans. C'est dire donc que l'appel à la solidarité et à la coopération internationale que nous avons lancé à Paris n'a pas suffi à créer des conditions favorables à de nouvelles normes de comportement des pays membres de la communauté internationale.

En effet, il ne fait aucun secret pour personne que les relations internationales traversent, ces dernières années, des périodes de plus en plus caractérisées par des foyers de tensions, des conflits armés et des guerres fratricides.

Face à ce danger permanent qui menace la paix et la sécurité collectives, notre Conférence doit, une fois de plus, lancer un appel à tous les belligérants pour qu'ils entendent la voix de la raison, acceptent le cessez-le-feu, et entament des négociations en vue de trouver des solutions justes et définitives aux différends qui les opposent.

En effet, qu'il s'agisse du continent africain, notre Conférence doit appeler la communauté internationale pour qu'elle œuvre inlassablement pour la liquidation totale, dans les meilleurs délais, du système odieux de l'apartheid en Afrique australe, afin qu'il y soit instauré un régime démocratique.

Pour y parvenir, la communauté internationale doit imposer des sanctions économiques obligatoires et globales au régime raciste de Pretoria, en vue d'amener les autorités Sud-africaines à appliquer la résolution n° 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à procéder à la libération de tous les détenus politiques.

De même, notre Conférence doit lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle exige des autorités racistes de Pretoria l'indépendance de la Namibie, sans condition ni préalable.

S'agissant du conflit armé qui oppose le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique, notre Conférence se doit d'inviter les deux belligérants à coopérer sincèrement avec les secrétaires généraux de l'OUA et l'ONU, afin de parvenir dans un bref délai, à l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

En ce qui concerne la situation dramatique en Palestine, notre Conférence doit exhorter les grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, à décider de l'organisation d'une conférence internationale

avec la participation de toutes les parties en cause, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), unique représentant authentique du peuple palestinien.

Notre Conférence doit également se préoccuper des situations critiques qui se développent dangereusement en Amérique latine et dans la région de l'Asie du Sud-Est.

Ce sont là autant de brûlants problèmes d'actualité auxquels la communauté francophone doit apporter, à l'effort général de recherche de solution, sa contribution de qualité à la mesure de ses moyens et de ses nobles ambitions.

C'est convaincu de la justesse de la nouvelle forme de solidarité et de coopération internationale, préconisée à Paris, lors de notre premier Sommet, que nous devons, au cours de notre présente Conférence, aller au-delà du champ d'action de la langue, pour aborder résolument et en profondeur les défis de l'heure qui assaillent tous les pays du monde, et qui ont pour noms:

- détérioration continue des termes de l'échange;
- fluctuations monétaires désastreuses;
- lourd endettement des pays du Tiers-Monde;
- faiblesse des investissements des pays riches dans les pays du Tiers-Monde;
- coût social insupportable, découlant des conséquences néfastes de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel des économies fragiles des pays du Tiers-Monde;
- transfert de technologies non adaptées aux conditions écologiques et aux nécessités de développement des pays du Tiers-Monde;
- inadéquation de la formation des cadres et de l'emploi dans les pays du Tiers-Monde.

De tous ces défis, ce sont ceux du prix dérisoire des matières premières et de l'endettement des pays du Tiers-Monde qui suscitent les questions les plus angoissantes.

Comment en effet pouvons-nous comprendre et interpréter objectivement les chiffres de la dette des pays sous-développés qui dépassent largement les 1 000 milliards de dollars en 1986, à partir d'une dette de 76 milliards de dollars en 1970?

Comment pouvons-nous comprendre et interpréter objectivement le transfert net de capitaux des pays du Tiers-Monde vers les pays développés, de plus de 30 milliards de dollars à la fin de l'année 1986, par rapport à un flux de 11 milliards en 1984?

Comment pouvons-nous comprendre et accepter de gaieté de cœur, que les recettes d'exportation des pays en voie de développement, basées essentiellement sur les prix de leurs matières premières, baissent constamment à cause de la loi des bourses des pays nantis?

Cette situation injuste doit inciter la Communauté francophone à œuvrer de tout son poids pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable et plus humain.

Ainsi, notre Communauté aura le mérite de consolider et de développer rationnellement les précieux instruments de son rayonnement, basé sur l'usage en commun du français, et sur la volonté de nos peuples de réfléchir et d'agir ensemble.

Car nos peuples ont appris par expérience que le développement qu'il faut rechercher à travers l'amitié, la solidarité et la coopération internationale, est celui qui garantit à chacun et à tous, la liberté, la justice, la paix et le progrès social.

Pour que la Communauté francophone devienne donc une réalité tangible et influente dans l'évolution des rapports mondiaux, pour que la francophonie, disons-nous, devienne un véritable instrument privilégié de la solidarité et de la coopération internationale, le souhait que nous voudrions formuler ici est que tous les pays ayant en commun l'usage du français engagent désormais des actions concertées et cohérentes, en vue de la réalisation des projets de développement économique et socioculturel qui favorisent l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos peuples.

Dans cette voie, nous devons cultiver constamment, au sein de la Communauté francophone, l'esprit de solidarité et de coopération internationale, sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de la dignité de chacun de nos États.

C'est le lieu et le moment de rappeler à votre haute attention que les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de notre organisation continentale, l'OUA, ont décidé à l'unanimité, au cours de leur 23^e Conférence tenue à Addis-Abeba, du 27 au 29 juillet 1987, de reconfirmer et de soutenir massivement la candidature africaine, en la personne de M. Moïse Christophe Mensah, au poste de directeur général de la FAO.

En cette circonstance solennelle de l'ouverture officielle à Québec des travaux du deuxième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, nous voudrions, en notre qualité de Président de la République populaire du Bénin, pays d'origine du candidat africain, Moïse Christophe Mensah, exhorter tous nos chers collègues à faire jouer pleinement la solidarité au sein de la francophonie, en faveur du candidat de l'OUA, qui remplit pleinement les critères de sérieux, de compétence, d'efficacité et de bonne moralité souhaités.

Enfin, nous voudrions, en terminant notre propos, renouveler nos sincères remerciements aux autorités du gouvernement fédéral du Canada, aux autorités du gouvernement québécois et à tout le peuple ami du Canada, pour la parfaite organisation de cette deuxième Conférence au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français.

Vive la coopération internationale!

Vive la francophonie!

Nous vous remercions pour votre aimable attention.

Prêt pour la révolution!
La lutte continue.

MESSAGES DÉPOSÉS

(Annexe 3)

**MESSAGE DU
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
S.E. M. HABIB BOURGUIBA**

Chers collègues,
MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Moins de deux années se sont écoulées depuis notre premier Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, cette manifestation historique, que le peuple de France, son Président et son Gouvernement amis ont eu le privilège d'accueillir, aura été pour nous un rassemblement digne de nos espérances, et l'expression de notre libre adhésion à cette noble quête de devenir, de paix et de prospérité équitablement répartie, qui inspire l'action humaniste de notre Communauté.

Nous voilà aujourd'hui de nouveau réunis en ce deuxième Sommet qui signifie que notre première rencontre ne sera point un souvenir d'enthousiasme éphémère et que l'idéal qui nous a réunis en février 1986 constitue désormais un engagement irréversible vers la concrétisation de nos aspirations communes.

Vous comprendrez sans doute l'émotion profonde et légitime que je ressens en évoquant devant vous le souvenir toujours présent de l'idée que nous avons lancée, le Président Senghor et moi-même, dès 1965, et que j'ai réitérée en 1968, à Montréal dans ce pays même, de rassembler en une sorte de Communauté les pays et les peuples ayant en commun l'usage de la langue française.

Je suis heureux de constater, aujourd'hui, après tant de persévérance, que cette initiative venant de deux chefs d'État fièrement attachés à leur identité nationale et culturelle mais résolument acquis au dialogue mutuellement fructueux entre les civilisations du monde, a donné naissance à un mouvement qui rassemble des États égaux et souverains qui ont librement choisi d'y adhérer et dont l'idéal commun ne saurait point s'accommoder d'une quelconque velléité d'hégémonie ou du moindre complexe d'allégeance.

C'est dire l'insigne honneur qui m'échoit en ce moment intense de m'adresser à vous en ma qualité de doyen des chefs d'État des pays ayant en commun l'usage total ou partiel de la langue française et de saluer ce deuxième Sommet que vous tenez dans ce grand pays, le Canada et particulièrement cette belle ville du Canada — Québec — qui a su, grâce au génie créateur de son peuple, intimement associer l'innovation à la tradition.

Qu'il me soit donc permis de rendre un hommage mérité aux gouvernements amis du Canada et du Canada-Québec pour l'organisation réussie de cette rencontre et l'accueil chaleureux réservé à nos Délégations.

Cet accueil constitue à nos yeux une nouvelle manifestation de l'élan spontané et généreux qui caractérise l'humanisme de tant d'actions entreprises par les gouvernements du Canada en faveur des justes causes de la paix et du développement dans le monde.

Tel est le sens du choix opéré par un pays comme la Tunisie, fier de son identité culturelle, fidèle à son appartenance multidimensionnelle à la fois arabe, musulmane, africaine et méditerranéenne qui inspire sa conviction de pouvoir enrichir notre Communauté par l'apport de cette civilisation arabomusulmane qui fut pendant des siècles à l'avant-garde de l'aventure humaine pour l'édification d'un monde nouveau, fait d'ouverture, de dialogue et de progrès.

L'usage de la langue française, en parfaite symbiose avec nos langues nationales, est dans ces conditions un symbole d'ouverture et un vecteur de développement mettant à contribution les promesses de la technologie toujours nouvelle dans des domaines aussi variés que vitaux, tels que la communication, l'agriculture, l'énergie et la culture.

De ce fait, notre mouvement doit contribuer à réaliser l'instauration des conditions les plus propices pour la paix, le développement et le bien-être de nos peuples.

À l'heure où vous tenez ce deuxième Sommet, des peuples continuent de souffrir et d'endurer les affres de la privation, de la pauvreté et des retombées des calamités naturelles.

En même temps, l'oppression, le fanatisme, la violence, le terrorisme d'État et la soif d'hégémonie entretiennent toujours la prétention de ceux qui veulent retarder l'avènement d'un monde de paix et de prospérité à l'édification duquel des hommes de bonne volonté consacrent inlassablement leurs efforts et leur vie.

C'est donc un message d'amitié, de paix et de solidarité que je vous adresse, un message puisé dans la sagesse de l'âge de l'un de vos pairs et de ses expériences, accumulées tout au long d'un demi-siècle de lutte pour la reconquête de la liberté de son peuple et pour la réalisation de ses aspirations au progrès et à la promotion de l'homme dans la dignité, la concorde et la justice.

Ce message est un appel pressant pour qu'une action concertée soit engagée par notre Communauté sur deux plans intimement liés: la consolidation de la paix et de la sécurité et l'éradication de la pauvreté dans le monde.

Notre attachement indéfectible aux causes de la justice, de la liberté et de la paix nous incite à agir énergiquement en vue de mettre fin aux tensions et aux conflits qui constituent une menace réelle pour le monde entier, que ce soit au Moyen-Orient où Israël continue, au mépris de la légalité internationale, d'occuper par la force des territoires arabes et de nier au peuple palestinien son droit naturel à l'indépendance et à une Patrie, ou en Afrique du Sud où nos frères subissent sur leur propre terre un régime odieux de discrimination raciale, ou encore en Namibie soumise à la domination par ce même régime raciste.

De même, il nous faut agir pour que le Liban redevienne ce qu'il était: terre de paix, de concorde et de rayonnement dans son unité retrouvée.

La guerre fratricide et effroyablement meurtrière entre l'Irak et l'Iran constitue un sujet de grave préoccupation de par la menace sérieuse qu'elle fait peser sur l'ensemble de la région et même sur la paix mondiale, à mesure que se perpétue cette cirminelle obstination de l'une des parties à vouloir continuer l'effusion de sang malgré les offres de paix et les multiples initiatives dans ce sens. Il est donc impérieux d'agir de concert afin d'amener l'Iran à accepter la décision de la Communauté internationale de cesser les hostilités, de s'engager dans la voie de la négociation pour la paix et la sécurité et de renoncer définitivement aux sombres menées haineuses et subversives.

La grave disparité des niveaux de développement de nos pays respectifs est pour nous tous un défi majeur, je dirai même un défi de cohésion et de survie pour notre Communauté et son idéal.

Pour être viable, notre entreprise se doit d'acquérir une véritable dimension de développement à la mesure des besoins vitaux de nos peuples et de leurs aspirations légitimes au bien-être et au progrès.

Ces assises devraient permettre l'engagement d'un dialogue multilatéral fondé sur la coopération et la complémentarité nécessaires entre nos divers pays.

Certes, les projets engagés dans le cadre des réseaux régionaux en application des décisions du premier Sommet revêtent un intérêt indéniable, mais l'ampleur des besoins de développement, l'importance des potentialités de nos pays, le concept de communauté qui devrait inspirer la qualité de nos rapports sont autant de facteurs qui militent en faveur de la définition d'un véritable programme de coopération couvrant les divers secteurs prioritaires et traduisant par des actions concrètes et harmonisées notre engagement collectif dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement solidaire.

Un tel programme de coopération et de développement solidaire nécessite l'affectation de moyens de financement adéquats et la mise sur pied d'un mécanisme de suivi au sein d'une Agence de coopération culturelle et technique repensée quant à sa mission, ses objectifs et ses règles de fonctionnement.

Grâce à l'expérience qu'ils ont acquise depuis leur indépendance, aux cadres compétents qu'ils ont formés et à une meilleure connaissance des réalités dans le Tiers-Monde, les pays ayant atteint un niveau intermédiaire comme la Tunisie sont appelés à contribuer effectivement à la mise en œuvre des programmes de coopération technique qui doivent être renforcés entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Les pays en développement, membres de notre Communauté, subissent de plein fouet les effets de la dette extérieure, qui constituent un autre facteur de blocage de notre croissance et un frein à toute reprise économique, tant dans les pays industrialisés que dans les pays du Tiers-Monde.

Par la qualité des rapports qui existent entre ses membres et l'esprit qui les anime, par l'existence parmi nous de pays riches, notre Communauté est appelée à rechercher des solutions adéquates aux problèmes d'endettement des pays membres et de contribuer efficacement à leurs efforts de développement.

Ainsi, notre coopération servirait de modèle et de référence pour la Communauté internationale. À cet égard, je ne manquerai pas de rendre un

chaleureux hommage au gouvernement et au peuple canadiens pour les importants et généreux efforts qu'ils ne cessent de consentir dans ce domaine et notamment leur récente décision de transformer en dons les prêts publics accordés aux pays en développement.

Je suis persuadé qu'au terme de vos débats responsables et dignes de notre idéal commun, vous vous accorderez sur des initiatives concrètes en faveur de la paix dans le monde et pour une solidarité agissante dans notre action pour le développement, afin que triomphent les valeurs universelles et que règne souverainement l'espoir en un monde nouveau où l'homme serait enfin réconcilié avec lui-même et son prochain.

Merci de votre attention.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES M. JAVIER PÉREZ DE CUÉLLAR

Je tiens à vous dire combien je me réjouis de ce que le second Sommet des pays ayant en commun l'usage du français se tienne dès cette année au Québec. J'y vois une nouvelle manifestation de la force des liens d'ordre spirituel qui unissent les pays francophones. J'y vois également la confirmation de leur volonté d'assurer tant le rayonnement de leur culture que le progrès de la communauté où elle puise sa vitalité.

Car une langue a le destin des peuples qui l'utilisent. Elle vit de la vie même des hommes qui la parlent, si bien que son devenir est un enjeu humain autant que culturel. Donner, par exemple, au français la place qui lui revient dans les nouvelles techniques de communication, c'est à la fois garantir son expansion future et contribuer au développement des pays francophones en y facilitant la transmission des connaissances.

L'Organisation des Nations Unies, qui croit à la vertu de pluralisme culturel et qui a pour mission de favoriser le progrès, ne peut que se louer du dynamisme de votre communauté. Elle s'en félicite d'autant plus que l'union d'États aussi divers, qui ne procède ni de la géographie, ni de l'idéologie, ni de la défense d'intérêts étroits, revêt un caractère exemplaire. Fondée sur les seules affinités intellectuelles et morales que crée un langage commun, elle est appelée à enrichir le dialogue entre les nations et à imprimer un nouvel élan à leur coopération.

Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies entend préserver l'équilibre linguistique instauré en son sein par ceux qui l'ont fondée. Après avoir suivi avec grand intérêt les journées d'étude sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales, elle est prête à examiner toutes suggestions de nature à combler le fossé qui semble se creuser entre les textes et la réalité. À cet égard, vous pouvez être assuré que les efforts personnels que j'ai déployés depuis que j'ai assumé mes fonctions seront poursuivis sans relâche. Je reste persuadé qu'avec le concours des francophones, tous ensemble mobilisés, nous parviendrons à redonner au français la place qui est la sienne. Ce faisant, ce n'est pas seulement le français, cette belle langue à la fois si riche et si rigoureuse, que nous défendrons, mais aussi un immense patrimoine culturel et un mode de pensée et de sensibilité unique.

Roland Barthes disait qu'il y avait non pas une crise de la langue mais une crise de l'amour de la langue. Je suis convaincu que vous saurez le détromper.

Par-delà les enjeux culturels auxquels toute communauté à caractère linguistique fait à juste titre penser, il apparaît clairement, au vu des travaux préparatoires de Bujumbura et de votre ordre du jour, que vos ambitions sont plus larges.

L'attention que votre Sommet va porter aux grandes questions politiques et économiques actuelles reflète l'étendue de vos préoccupations et augure

favorablement des efforts que vous ne manquerez pas de déployer, sur une base individuelle et collective, pour résoudre les problèmes si difficiles qui touchent tant de régions du monde.

Vous aurez sans doute pour premier souci d'instaurer une plus grande solidarité entre les pays membres de votre communauté. J'observe que celle-ci comprend de nombreux pays africains qui figurent souvent parmi les pays les moins avancés. Le renforcement de cette solidarité favorisera, à n'en pas douter, le rétablissement des conditions d'un processus de développement soutenu du continent africain qui, vous le savez, traverse actuellement une crise grave. Cette solidarité, vous vous en souvenez, s'était déjà clairement manifestée lors de la situation d'urgence résultant de la sécheresse et de la crise économique qu'a connue le continent africain de 1983 à 1985. Au moment où les efforts sont tournés vers la relance du développement de l'Afrique, tel que défini par le programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, j'espère que, dans un élan comparable de solidarité, votre groupe procédera à un réexamen attentif de la dette des pays les plus affectés. C'est d'ailleurs dans ce but que j'ai pris l'initiative de constituer un groupe consultatif d'éminentes personnalités chargé d'examiner la situation financière de l'Afrique.

Au-delà de cette solidarité interne, je sais également que vous avez à cœur, aux côtés des autres pays africains, et notamment des pays de la ligne de front, de mettre fin à la situation politique inacceptable dont sont victimes les populations de l'Afrique australe. Les valeurs sur lesquelles la communauté francophone est fondée vous confèrent l'autorité morale nécessaire pour parvenir au rétablissement de la paix et à la réduction des tensions dans cette partie du monde.

Ainsi, je ne peux que me réjouir de voir émerger en votre communauté un partenaire à part entière des Nations Unies, qui, je le souhaite vivement, contribuera, en poursuivant ses idéaux de tolérance, de paix et de progrès, à aider le système des Nations Unies à instaurer un monde meilleur.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

**MESSAGE DU
PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
L'HONORABLE RICHARD B. HATFIELD**

M. le Premier Ministre du Canada,
M. le Premier Ministre du Québec,
MM. et Mme les Premiers Ministres,
MM. les chefs de Délégation,
MM. les Ministres,

Nous voilà à l'aube de la deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Depuis notre première rencontre à Paris, en février 1986, plusieurs jalons ont été posés, des secteurs d'activité ont été définis et des actions ont été planifiées. Notre Conférence est déjà bien engagée sur la voie de l'efficacité et des grandes réalisations. C'est bien la preuve de l'importance et de la spécificité de notre forum. Au moment où notre monde a plus que jamais besoin de la solidarité et de la compréhension entre les peuples, notre Conférence constitue une tribune unique et privilégiée qui nous permet de partager nos réflexions, nos préoccupations et de jeter les bases d'une coopération souple et efficace, le tout facilité par l'utilisation d'une langue commune.

Alors que le premier Sommet de Paris nous avait permis de définir les créneaux d'intérêts et d'activités, celui de Québec devrait nous permettre de consolider des programmes d'actions de coopération et de développement dont les bénéfices rejailliront sur l'ensemble de nos populations respectives.

Le Nouveau-Brunswick, province canadienne officiellement bilingue, où près de 40 % des habitants sont de langue et de culture françaises, est particulièrement fier de participer à ce Sommet. Cœur de l'Acadie contemporaine, les racines francophones du Nouveau-Brunswick remontent au premier établissement français en Amérique du Nord, installé à l'île Sainte-Croix en 1604 par Samuel de Champlain, celui-là même qui fondait quatre années plus tard cette magnifique ville de Québec.

Aujourd'hui, les Acadiens et les Acadiennes du Nouveau-Brunswick se sont dotés d'institutions scolaires et d'enseignement supérieur d'une haute qualité. Ils ont également à leur crédit de nombreuses et d'importantes réalisations dans les domaines social, culturel, économique et politique. Nos artistes, nos écrivains, nos professionnels de toutes sortes, nos hommes et nos femmes d'affaires, ont fait du Nouveau-Brunswick une société moderne marquée par la persévérance, et le désir de relever les défis du présent et de l'avenir. Ils sont aujourd'hui en mesure d'apporter à la communauté francophone internationale une contribution originale et dynamique.

Nous tenons à souligner la présence dans la Délégation du Nouveau-Brunswick à ce deuxième Sommet de représentants et représentantes de diverses organisations non gouvernementales, en particulier dans les secteurs socio-économiques et culturels. Se joignent également à nous des ministres de nos deux provinces sœurs des Maritimes, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-

Édouard. Nous tenions ainsi, de concert avec les gouvernements de ces deux provinces, à souligner la présence d'une importante population acadienne sur ce territoire canadien. L'Acadie moderne se présente donc au grand complet au Sommet de Québec.

Cette année marque le dixième anniversaire de la présence officielle du Nouveau-Brunswick dans la grande famille francophone. C'est, en effet, lors de la Conférence générale d'Abidjan en 1977 que notre province devenait Gouvernement participant à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Depuis, tant au sein des programmes de l'Agence que des travaux des Conférences des Ministres de l'Éducation et de la Jeunesse et des Sports, le Nouveau-Brunswick a tenté d'y avoir une contribution à la mesure de ses ressources et de ses expériences dans les divers secteurs d'activité de la francophonie.

À travers cette nouvelle voie privilégiée que constitue la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, le Nouveau-Brunswick tient à apporter sa coopération et sa contribution dans le respect des cultures et des traditions de chacun.

Notre présence à cette Conférence se veut donc plus que l'affirmation d'une réalité ou d'une existence; elle reflète plutôt notre désir de prendre part à des actions précises et innovatrices de coopération et de développement.

Le Sommet de Paris avait identifié cinq grands réseaux d'activité en matière de coopération et de développement. Nous aimerions rappeler l'intérêt du Nouveau-Brunswick à l'égard de ces réseaux et jeter les paramètres d'actions auxquelles nous nous intéressons particulièrement et auxquelles nous souhaiterions nous associer.

Par son profil géographique et démographique, par sa structure économique et culturelle, le Nouveau-Brunswick doit et devra continuer de trouver des réponses originales à des situations complexes. Aussi, serions-nous vivement intéressés à partager ces expériences avec ceux qui, comme nous, ont eu, ou ont encore, à faire face à des réalités sinon semblables, du moins apparentées.

L'agriculture, la forêt et la pêche étant trois de nos plus importants secteurs économiques, le Nouveau-Brunswick s'est doté de divers centres de formation universitaires et techniques et de quelques centres de recherche susceptibles d'être d'un apport intéressant à ceux pour qui ces domaines sont d'un intérêt capital. Ainsi, la nouvelle École de foresterie d'Edmundston, rattachée à l'Université de Moncton, est en mesure d'offrir une formation universitaire et de mettre au point des stages de formation technique taillés sur mesure aux besoins particuliers en ce domaine. De plus, cette École dispose d'installations permettant d'effectuer l'analyse et le traitement par ordinateur des données des sols recueillies par satellites. Rappelons également que le Nouveau-Brunswick a été l'un des pionniers au Canada en matière de reboisement. Le Centre de recherche sur la tourbe du Centre universitaire de Shippagan effectue aussi des expériences importantes sur l'utilisation de la tourbe à des fins agricoles.

Dans le domaine des pêches, le Centre universitaire de Shippagan décerne un certificat en ressources halieutiques alors que notre École des pêches de

Caraquet offre des stages de formation technique pour les pêcheurs et les administrateurs de ce secteur. Ces établissements ont l'avantage d'être situés dans l'une de nos principales régions de pêche, d'offrir une formation sur le terrain et de mener des recherches appliquées à l'industrie de la pêche.

Nos différentes activités de formation et de recherche dans le domaine agricole pourraient donc s'associer de très près aux orientations générales identifiées lors du Sommet de Paris et avec les programmes d'activité proposés à cette Conférence dans le réseau agriculture.

Pour ce qui est du réseau culture et communication, le Nouveau-Brunswick voudrait insister sur l'importance de multiplier les contacts culturels multilatéraux. Les événements culturels de toutes sortes demeurent toujours un moyen particulièrement efficace de favoriser le dialogue entre nos populations. Ces manifestations favorisent la connaissance et la compréhension et, par le fait même, la solidarité et la coopération. Aussi, croyons-nous que tout devrait être mis en œuvre pour favoriser en particulier les échanges Nord-Sud et Sud-Nord dans le domaine culturel. À cet effet, le Nouveau-Brunswick vient de présenter à l'Agence de coopération culturelle et technique un projet d'«Échange de créateurs en milieu scolaire». Nous pensons qu'un tel projet permettrait de présenter à nos populations d'âge scolaire, la littérature, l'histoire et l'expression culturelle des peuples de la francophonie. Il nous a paru que c'était là un excellent moyen de sensibiliser nos jeunes à la richesse de nos différentes cultures. Le Centre acadien de la civilisation française de Caraquet est également un bel exemple de ce genre de coopération en ce sens. Je me dois d'ailleurs de remercier ici nos amis français qui ont généreusement fait don du contenu de ce Centre aux habitants de ce coin de terre acadienne.

Nous nous réjouissons particulièrement de la concrétisation d'un réseau international de télévision francophone (TV-5). Notre population a toujours senti le besoin de puiser à un éventail plus large d'émissions de télévision en langue française. À cet effet, le Nouveau-Brunswick avait négocié il y a quelques années, avec les gouvernements du Québec et de la France, la transmission des émissions de Radio-Québec et de TVFQ-99 sur notre territoire. L'arrivée de la chaîne TV-5 constitue donc pour nous un prolongement de cet effort de rapprochement entre nos communautés francophones. Nous espérons que l'ensemble de la population nord-américaine et des Caraïbes pourra capter, elle aussi, le plus rapidement possible, le signal satellite de TV-5.

Nous souhaitons que des projets semblables puissent également être réalisés dans le domaine des industries culturelles. Les francophones du Nouveau-Brunswick ont besoin de partager leurs écrits, leur musique, leurs images avec le reste de la francophonie. Ils ont également besoin de s'abreuver au fructueux dialogue des cultures que constitue notre communauté francophone. La nécessité d'assurer une meilleure circulation des biens culturels nous invite donc à imaginer divers moyens de concertation entre les diverses entreprises culturelles et les gouvernements.

Enfin, à l'égard du réseau de la formation scientifique et technique, je voudrais souligner la mise en place prochaine d'un programme de bourses pour l'obtention de certificats en «Common Law» à l'École de droit de l'Université

de Moncton. Cette École de droit a la particularité d'offrir en langue française des études de «Common Law», ce qui constitue un atout important pour les juridictions qui, comme nous, sont de droit anglais mais qui le pratiquent en français ou encore pour celles qui entretiennent des relations avec des pays de droit anglais. Nous sommes également heureux d'annoncer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettra à la disposition des boursiers, dix bourses supplémentaires de stages dans des cabinets-conseils afin de permettre aux juristes d'acquérir une expérience pratique dans le domaine de la «Common Law».

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se félicite de la mise sur pied d'un Centre ouest-africain de la recherche sur l'informatisation du travail (COARIT). Ce centre sera le résultat d'une entente à être signée prochainement entre le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère des Communications du Canada, le ministère de l'Éducation nationale du Togo, l'Université du Bénin à Lomé et l'Université de Moncton. Le COARIT devrait favoriser le transfert des connaissances Nord-Sud en matière d'information du travail puisqu'il aura pour objectif principal de mieux répondre aux besoins des utilisateurs des nouvelles applications de la bureautique en Afrique.

En ce qui touche aux actions hors réseaux, nous sommes heureux de voir prendre forme le projet des Jeux de la francophonie présenté par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports. Nous croyons que ce projet favorisera les rencontres entre les jeunes de nos divers pays et ce, dans un esprit d'amitié et de saine émulation, ce dont les Jeux de l'amitié de Yamoussoukro ont déjà fort bien jeté les bases. Nous avons d'ailleurs été associés à la réflexion sur les Jeux de la francophonie et plus particulièrement sur son volet culturel. Nous croyons en effet que ces Jeux se devraient d'allier les rencontres sportives et les événements culturels. Il s'agirait là d'un élément tout à fait original des Jeux de la francophonie et qui illustrerait l'esprit d'ouverture et d'amitié qui anime notre communauté de pays.

Nous tenons également à réitérer notre soutien à l'Agence de coopération culturelle et technique. Nous souhaitons que l'ACCT, avec l'esprit de fraternité, de solidarité et de complémentarité qu'on lui connaît, puisse demeurer un instrument privilégié d'actions de la francophonie. Nous souhaitons que l'ACCT puisse continuer d'apporter à la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) et à la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) sa collaboration et son appui. Ces deux Conférences ont en effet mis de l'avant au cours des dernières années d'innombrables projets dont la qualité et la pertinence ne font plus aucun doute. Nous pensons d'ailleurs qu'il doit exister une coordination étroite des actions de ces organisations francophones afin d'en maximiser les retombées.

En terminant, nous voudrions saluer et féliciter le Comité du suivi du Sommet de Paris qui, grâce à son efficacité et sa compétence, a permis la réalisation de près d'une centaine de projets. Il s'agit là d'un bilan imposant qui nous permet le plus grand optimisme pour l'avenir.

Messieurs les Présidents, chers collègues Premiers Ministres, Mesdames et Messieurs les chefs de Délégation, je voulais par ces propos d'ouverture

réitérer l'importance qu'attache le Nouveau-Brunswick aux assises de cette Conférence et notre volonté de participer activement aux réflexions et aux projets de la grande famille francophone. Puisse le Sommet de Québec s'avérer un jalon déterminant dans le processus de coopération et de solidarité entre nos peuples.

ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ

(Annexe 4)

Le mercredi 2 septembre 1987

De 10 h à 12 h

Cérémonie d'ouverture du Sommet de Québec

- Discours inaugural
- Allocutions d'ouverture (chacune de 10 minutes environ)

De 15 h à 17 h

Ouverture de la séance

- Composition du Bureau du Sommet
- Adoption de l'ordre du jour

Situation politique internationale

- Exposé liminaire par un chef d'État
- Examen général et discussion des questions particulières

De 17 h
à 18 h 30

Situation économique mondiale

- Exposé liminaire par un chef d'État
- Examen général et discussion des sujets spécifiques

Le jeudi 3 septembre 1987

De 9 h 30
à 12 h 30

Questions de coopération

Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris

- Début de la discussion sur les réseaux de coopération
(La discussion sera amorcée pour chaque réseau par un bref exposé d'un chef d'État ou de Gouvernement.)
- Agriculture
- Énergie
- Culture et communication
- Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche
- Industries de la langue

Après-midi

Retraite

(Rencontres et discussions dans un cadre informel entre chefs de Délégation seulement)

Le vendredi 4 septembre 1987

De 9 h 30
à 12 h 30

Questions de coopération

- Suite de la discussion par réseau
- Actions hors réseaux

Avenir de la coopération entre pays ayant en commun l'usage du français

- Les mécanismes du suivi, le financement et l'avenir des institutions multilatérales francophones

Questions particulières

Examen du relevé des décisions et conclusion du volet coopération

De 15 h à 17 h

- Examen du relevé des conclusions du volet politico-économique
- Adoption d'une Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français
- Dates et lieu du prochain Sommet
- Divers

17 h

Séance de clôture (publique)

- Rapport
- Allocutions de clôture

17 h 30

Conférence de presse du Président de la Conférence et des membres du Bureau

**RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ LIMINAIRE DE
S.E. M. FRANÇOIS MITTERRAND
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SUR LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE**

(Annexe 5)

M. Mitterrand a d'abord indiqué que les grands problèmes qui agitent le monde aujourd'hui sont globalement les mêmes que lors du Sommet de Paris en février 1986.

En Asie, la situation en Afghanistan et au Cambodge n'a guère évolué de même que les conflits du Proche et du Moyen-Orient, du Liban, et le différend entre Israël et ses voisins arabes.

En Afrique, l'apartheid est toujours là, le conflit du Sahara occidental se poursuit. Quant au Tchad, la guerre continue, même si elle a changé de visage.

Le problème de l'endettement des pays du Sud reste largement inchangé et les relations entre les pays du Nord et du Sud ne se sont pas modifiées de façon significative. Face à l'assèchement des ressources, le manque d'imagination des institutions internationales (FMI, Banque mondiale) n'a pas permis d'enregistrer de vrais progrès.

Il est un domaine, toutefois, où les choses bougent: celui du désarmement. La relation des deux plus grandes puissances évolue. On ne peut préjuger de la suite de ce processus mais, pour la première fois, la perspective d'un accord de réduction des armements permet d'envisager une décrue de la tension et de la menace liée à l'existence de potentiels militaires démesurés.

M. Mitterrand souhaite que les deux grandes puissances poursuivent dans la voie d'un désarmement équilibré en réduisant de 50 % leurs armements stratégiques. Il faut également s'attaquer aux déséquilibres conventionnels et aux risques de guerre chimique.

On ne peut espérer que les progrès du désarmement renforceront l'organisation de la sécurité collective et de l'arbitrage international, puisqu'il faudra bien prévoir un contrôle. Cette trilogie — désarmement, sécurité collective, arbitrage — n'est pas moins nécessaire aujourd'hui que lorsqu'on en débattait dans les années 20 à la SDN.

Quelques propositions plus précises ont fait leur chemin au cours des deux dernières années. Ainsi, l'idée d'une Conférence internationale sur le Proche-Orient, susceptible de régler le problème palestinien qui est au cœur du conflit. La France a été à l'origine de cette initiative. Elle a proposé que les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité en préparent l'organisation avec les pays intéressés.

Au Tchad, les forces nationales ont progressé dans la reconquête de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Sur la bande d'Aouzou, les thèses divergent. Si l'on s'en tient au principe du respect des frontières coloniales, la bande d'Aouzou est tchadienne puisqu'elle appartenait à la France.

Les peuples malheureux, dispersés, persécutés, privés de patrie, n'en ont retrouvé nulle part dans le monde. Ces peuples opprimés, victimes de ségrégation n'ont pas obtenu le statut de citoyens libres. Tout conflit local qui se prolonge tend à passer sous le contrôle des plus puissants et à devenir un enjeu global, ce qui en repousse d'autant le règlement.

Les pays réunis dans la francophonie ne sont pas étrangers à ces conflits, leur histoire en a connu plusieurs de ces conflits locaux et régionaux, de ces manquements aux droits des gens, de ces oppressions: ils doivent s'en sentir responsables.

Mais demeure cet aspect positif de la baisse de la tension de surarmement. C'est là une donnée nouvelle, centrale, car l'amorce d'un déclin du surarmement est favorable au développement. La France, pour sa part, a tenu à affirmer qu'elle voit une liaison claire entre le désarmement et le développement. M. Mitterrand en a lancé l'idée à la tribune des Nations Unies en 1983 et souhaite qu'on puisse en définir les règles.

INTERVENTION DE S.E. M. EDOUARD BRUNNER SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(Annexe 6)

Permettez-moi avant toutes choses de joindre aux remerciements qui vous ont été exprimés l'expression de notre propre reconnaissance. J'aimerais, au nom de la Suisse, féliciter les autorités canadiennes et québécoises de l'organisation exemplaire du Sommet qu'elles accueillent dans cette si belle ville historique de Québec, ainsi que des efforts qu'elles ont déployés lors de ses phases préparatoires. L'accueil très chaleureux qu'il nous est donné de vivre reflète toute la générosité canadienne et québécoise, générosité qui s'allie fort bien avec la largesse de vues qui doit commander les objectifs de la francophonie.

La Suisse est présente pour une seconde fois à un Sommet des chefs d'État ou de Gouvernement se réclamant d'un bien commun, l'usage du français, et elle s'y trouve très bien. Conscients d'être à notre place au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la famille francophone, conscients d'avoir participé, dès ses origines, à l'essor de cette culture particulière qui a pour base la langue française, nous sommes prêts, nous sommes désireux de collaborer avec l'ensemble des États et des Gouvernements si hautement représentés ici, en vue d'affermir et de développer notre langue commune, notre culture, et ses applications scientifiques, techniques et économiques.

Ce faisant, nous ne serons pas que preneurs. Comme par le passé, comme dans des cadres de coopération parallèles aussi, nous entendons naturellement également être donneurs en francophonie, selon notre spécificité et nos possibilités propres.

Nous avons jusqu'ici suivi avec une attention soutenue les efforts internationaux qui, depuis le Sommet de Paris, ont concouru à donner à la francophonie l'esquisse de sa physionomie concrète. Nous souhaitons nous associer à différents projets nouveaux, dans différents domaines. Que ce soit en matière de bourses de formation, d'échanges de livres et de documentation scientifique, de collection de livres de poche, que ce soit encore en matière d'industries de la langue ou de coopération dans le domaine des médias, la Suisse est prête à s'engager, financièrement et intellectuellement, pour souligner de manière tangible son appartenance de tout instant au monde francophone. Nous voudrions du reste souligner que la Suisse participe déjà depuis longtemps à différentes formes de coopération francophone, qu'au travers de sa coopération au développement, notamment, elle a établi des liens tangibles avec nombre de ses partenaires francophones.

Vous savez que la Suisse, tout en attachant du prix à sa participation aux Sommets de la francophonie, préfère s'y qualifier d'observateur. Il ne faut guère voir là une quelconque marque de réserve à l'égard de ce qui constitue le noyau, la raison d'être des Sommets, à savoir l'allégeance à une richesse culturelle francophone qui nous est commune. Ce choix ne nous est dicté que par notre fidélité à des principes de politique étrangère que nous sommes seuls

à pouvoir garantir, et auxquels le peuple suisse est profondément attaché, comme il l'a prouvé récemment encore en préférant ne pas adhérer aux Nations Unies.

C'est pourquoi, bien que les problèmes politiques que notre Conférence s'est donné pour tâche d'aborder ne nous laissent pas indifférents, nous trouvons plus judicieux de nous concentrer sur les autres aspects de cette rencontre. Nous donnerons ainsi notre appui aux résolutions qui viendraient à être adoptées dans les domaines de l'économie, de la culture, de la coopération, du développement et de l'environnement, et nous serons prêts à participer à la réalisation des objectifs qu'elles nous assigneront. Au-delà des sujets couverts par des résolutions spécifiques, notre engagement sera également positif et résolu dans les domaines couverts par les différents réseaux.

Ceci étant, permettez-moi de vous redire la satisfaction que nous éprouvons à nous associer à l'élan désormais pérenne qui vise à faire de notre langue commune un facteur de rapprochement et de développement. C'est dès lors avec confiance que nous aimerions souhaiter à notre Sommet un plein succès.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA DISCUSSION DU VOLET POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

(Annexe 7)

RÉSOLUTION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE: APARTHEID, DÉSTABILISATION RÉGIONALE ET NAMIBIE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français, profondément inquiets de la situation en Afrique australe,

Regrettant que le gouvernement d'Afrique du Sud n'ait pas engagé les nécessaires négociations avec les représentants authentiques de la majorité noire et les autres composantes de la société sud-africaine,

Déplorant que la majorité des Sud-Africains continue à être privée de ses droits fondamentaux,

Constatant que les prisonniers politiques et notamment Nelson Mandela n'ont pas encore été libérés,

Préoccupés par la politique sud-africaine de déstabilisation des États voisins et de non-respect de leur intégrité territoriale,

Réaffirment leur condamnation ferme et résolue du système inacceptable de l'apartheid, responsable de la violence dans le pays, et réaffirment leur volonté d'œuvrer en faveur de l'établissement d'un régime démocratique en Afrique du Sud. Ils condamnent résolument la politique d'agression et de déstabilisation du régime de Pretoria à l'égard des États voisins. À cette fin, ils s'engagent à maintenir les pressions économiques et politiques sur le gouvernement d'Afrique du Sud et à continuer de prendre des mesures individuelles et collectives efficaces jusqu'à ce qu'il démantèle l'apartheid;

Demandent instamment que le gouvernement sud-africain entame des négociations avec les représentants authentiques de la majorité noire et les autres composantes de la société sud-africaine. Afin de jeter les bases essentielles de ces négociations, le Gouvernement d'Afrique du Sud doit clairement déclarer son intention de démanteler l'apartheid, mettre fin à l'état d'urgence, libérer tous les prisonniers politiques (y compris Nelson Mandela) et lever l'interdit frappant le Congrès national africain et d'autres organisations politiques anti-apartheid;

Considèrent qu'il revient aux Sud-Africains eux-mêmes de se doter d'une nouvelle constitution. Celle-ci, si elle était le fruit d'une véritable négociation, garantirait à tous les Sud-Africains, sans considération d'origine ou de couleur, un droit égal à participer à toute la sphère de la vie nationale, à recevoir un traitement égal devant la loi et à jouir de la protection pleine et entière de l'État;

Se félicitent de la récente rencontre de Dakar, de même que celles de Ouagadougou et d'Accra entre les représentants du Congrès national africain et un groupe de Blancs venus d'Afrique du Sud et se déclarent résolus à promouvoir le dialogue et la compréhension entre tous les Sud-Africains;

Insistent donc sur le rôle que les pays ayant en commun l'usage du français doivent jouer en faveur du démantèlement de l'apartheid;

Conviennent, en signe de solidarité avec les victimes de l'apartheid, d'établir un programme de bourses d'études en leur faveur et qui sera administré par les pays participant au programme;

Se proposent d'accroître leur assistance aux pays de l'Afrique australe, notamment dans le cadre de la Conférence pour la coordination du développement en Afrique australe;

Exigent, conformément à la résolution n° 435 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, que l'Afrique du Sud cesse l'occupation illégale de la Namibie qui doit accéder à l'indépendance sans délai ni conditions.

RÉSOLUTION SUR LE LIBAN

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Profondément préoccupés par la situation tragique qui prévaut au Liban depuis plus de douze ans, et par le drame du peuple libanais,

Particulièrement inquiets de la destruction d'une grande partie des centres scolaires, culturels et éducatifs du Liban, destruction qui risque de porter atteinte à son rayonnement intellectuel et spirituel, et de paralyser son rôle comme haut lieu d'échange et de dialogue entre les cultures, et comme modèle de convivialité et de tolérance,

Proclament la nécessité urgente de rétablir la paix au Liban dans le respect total de sa souveraineté, de l'unité de son peuple et de l'intégrité de son territoire conformément aux dispositions des résolutions nos 425 et 426 du Conseil de sécurité des Nations Unies;

Décident la création d'une caisse autonome constituée de contributions volontaires des États membres de notre Conférence, ou d'autres États et organisations nationales et internationales, pour aider le Liban dans son effort de reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières démolies ou endommagées pendant la guerre;

Chargent le Comité du suivi d'élaborer, en accord avec le Gouvernement libanais, le statut de cette caisse autonome, et de fixer les modalités de son financement et de son fonctionnement.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE CONFLIT IRANO-IRAKIEN

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Profondément préoccupés par la persistance du conflit entre l'Iraq et l'Iran qui inflige de lourdes pertes en vies humaines, cause d'importants dommages matériels, et met en péril la paix et la sécurité,

Appuient pleinement la résolution n° 598 du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 20 juillet de la présente année et en demandent la mise en vigueur sans délai.

RÉSOLUTION SUR L'AIDE ÉCONOMIQUE AU TCHAD

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Conscients des difficultés auxquelles le gouvernement du Tchad fait face pour favoriser le développement économique du pays,

Expriment leur solidarité avec le peuple tchadien;

Manifestent leur appui aux grandes orientations économiques et sociales du plan intérimaire présenté par le Gouvernement tchadien lors de la Table ronde de Genève en décembre 1985;

Conviennent de l'établissement d'un fonds volontaire au renforcement des systèmes éducatifs, à la formation des éducateurs et au développement des infrastructures scolaires au Tchad.

RÉSOLUTION SUR L'AGRICULTURE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Considérant le rôle essentiel que joue l'agriculture dans le développement des pays francophones d'Afrique et l'impossibilité, pour ces pays, de faire une agriculture à haute productivité, sans une réelle maîtrise des deux ressources naturelles primordiales que sont l'eau et les sols,

Convaincus en outre de l'impossibilité d'accroître la production agricole des pays concernés, sans une restauration des sols et une conservation adéquate des eaux,

Préoccupés par la dégradation continue de l'environnement des pays en développement francophones, notamment ceux de la région sahélienne,

Reconnaissant la nécessité impérieuse de mener une lutte résolue contre l'érosion hydrique et l'érosion éolienne dans les pays en développement francophones confrontés au phénomène de la désertification, notamment ceux du Sahel,

Prenant en considération les préoccupations des pays du Sahel et autres pays francophones, confrontés au problème de la dégradation de leur environnement et reconnaissant la nécessité de leur venir en aide, dans l'esprit de la solidarité francophone,

S'appuyant sur les travaux de la Conférence sur l'arbre et la forêt (SILVA), dont la France a pris l'initiative en 1986,

Soulignent le lien indissoluble existant entre le développement de l'agriculture et la protection de l'environnement;

Décident de faire étudier toutes les mesures à prendre à court, moyen et long terme, en vue d'une approche globale et intégrée des efforts de lutte contre la désertification, en tenant compte en particulier de la disposition «ACA-CIA» n° 6 de la Conférence «SILVA», mentionnant comme cause de désertification la surexploitation des ressources naturelles, et de faire procéder à une évaluation chiffrée des moyens à mettre en œuvre à cette fin;

Décident de soutenir tous les efforts et toutes les actions tendant à promouvoir la défense et la restauration des sols, ainsi que la conservation des eaux;

Demandent d'intégrer les aspects de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement au réseau agriculture déjà existant, de telle manière que s'y substitue un nouveau réseau intitulé «Agriculture et protection de l'environnement»;

Invitent le Comité du suivi à lui faire rapport sur l'application de cette résolution, lors de sa troisième session.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION EN HAÏTI

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Rappelant les décisions adoptées par la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Paris du 17 au 20 février 1986,

Considérant les conclusions du Rapport du réseau «Agriculture» sur les mesures qu'il convient de mettre en œuvre pour contribuer à la préservation de l'équilibre écologique des pays faisant face à des situations d'urgence,

Soulignant l'importance de la contribution que la coopération économique et technique entre pays francophones peut apporter à la solution des problèmes de déforestation, d'érosion et de désertification,

Considérant que la situation particulière d'Haïti, dont le patrimoine forestier a subi une dégradation accélérée menaçant gravement l'équilibre de ses ressources naturelles, constitue un sujet de profonde préoccupation,

Décident:

1. d'appuyer de façon soutenue les efforts déployés par la République d'Haïti dans le cadre des politiques et programmes tendant à freiner la dégradation de la couverture végétale, combattre l'érosion et restaurer le patrimoine forestier;
2. de soutenir par les moyens appropriés les efforts entrepris par les institutions haïtiennes d'appui à la reforestation;
3. d'étudier les interventions destinées à faciliter autant que possible la réduction de la dépendance excessive à l'égard du bois de feu, à promouvoir, entre autres, l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables et à favoriser, le cas échéant, l'approvisionnement en ressources énergétiques selon les modalités à convenir entre les parties intéressées;
4. de mettre en œuvre une coopération qui contribue à l'amélioration des techniques de culture, de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières, qui facilite la protection des ressources en eau et la conservation des sols.

RÉSOLUTION SUR LES CALAMITÉS NATURELLES

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Ayant à l'esprit les calamités naturelles et leurs effets sur les pays victimes,

Notant les caractéristiques géographiques et climatiques propres aux pays insulaires dans l'Océan Indien frappés périodiquement par des cyclones tropicaux et des inondations,

Considérant que les graves pertes en vies humaines et matérielles occasionnées par les cyclones et les inondations compromettent sérieusement les efforts de développement économique et social des pays victimes,

Considérant par ailleurs la volonté politique maintes fois affirmée par les chefs d'État africains de faire parvenir leur pays à l'autosuffisance alimentaire et de promouvoir une politique rationnelle de préservation de l'environnement,

Considérant en outre les objectifs visés par les plans nationaux et sous-régionaux en matière de lutte contre les cyclones tropicaux et les inondations,

Notant que les déficits enregistrés dans la production alimentaire persistent dans certains pays africains comme conséquence des catastrophes naturelles,

Convaincus de la nécessité d'élaborer une stratégie globale au niveau de la zone du Sud-Ouest de l'Océan Indien en vue de combattre ces fléaux, à l'instar du Programme de redressement et de relèvement à moyen terme et à long terme dans la région soudano-sahélienne établi par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et ses États membres, et endossé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution n° 31/180 du 21 décembre 1986,

Rappelant le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (PPREA) et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour 1986-1990 (PANUREDA),

1. **Lancent** un appel à la Communauté internationale, particulièrement aux pays ayant en commun l'usage du français et qui sont en mesure de le faire, d'apporter leur appui technique, financier et autre aux pays victimes des cyclones tropicaux et des inondations;

2. **Demandent** aux États ayant en commun l'usage du français d'accorder des secours d'urgence en de telles circonstances;

3. **Apprécient** hautement le concours des pays, des institutions internationales et des organisations non gouvernementales qui ont apporté une assistance aux pays affectés;

4. **Invitent** le Comité international du suivi d'examiner et de proposer les modalités pratiques en vue de la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION SUR LE MOYEN-ORIENT

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Conscients de la nécessité urgente d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, et soucieux de parer aux dangers inhérents à la situation explosive que connaît actuellement la région,

Convaincus que l'établissement d'une paix juste et équitable ne saurait être réalisé que par une solution globale de toutes les questions qui se posent dans la région et ce, conformément aux résolutions des Nations Unies, et par la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et notamment son droit élémentaire et légitime à l'autodétermination,

Appuient la convocation la plus rapide possible d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement concernées et des membres permanents du Conseil de sécurité, constituerait un cadre approprié pour les négociations nécessaires, et favoriserait la réalisation d'une paix durable;

Lancent un appel pressant à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils facilitent la tenue de cette conférence.

RÉSOLUTION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Ayant procédé à un échange de vues fructueux sur la situation économique mondiale,

Constatant certains développements positifs dans les pays industrialisés, notamment la poursuite de la croissance pour une cinquième année consécutive, les efforts intensifiés de coordination des politiques économiques, une baisse des taux d'intérêt, les débuts d'un redressement des déséquilibres suite au réaligement des monnaies,

Préoccupés par les perspectives dans l'ensemble défavorables aux pays en voie de développement pour assurer leur croissance, trouver les marchés dont ils ont besoin et faire face au service de leur dette extérieure; par la persistance des restrictions commerciales et des pressions protectionnistes; et par la dépression prolongée des cours de nombreux marchés de produits de base,

Conviennent de la nécessité de promouvoir la croissance globale par l'adoption de politiques appropriées à la diversité de leurs situations économiques;

Témoignent de leur ferme engagement à l'égard du cycle Uruguay de négociations commerciales, lequel se doit de maintenir et renforcer le système commercial multilatéral et libéraliser davantage les échanges commerciaux au bénéfice de tous les pays;

Accordent priorité au renforcement du système commercial multilatéral centré sur le GATT et le CNUCED de façon à assurer une croissance équilibrée du commerce international et, partant, de l'économie mondiale, tout particulièrement de celle des pays en développement;

Reconnaissent la gravité du problème agricole pour le monde industriel comme pour les pays en développement et se félicitent de l'accord contenu dans la déclaration de Punta del Este sur les objectifs relatifs à l'agriculture, qui constituent un élément de la négociation globale du cycle d'Uruguay; ils affirment leur volonté d'œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes et alléger les tensions qui caractérisent le secteur agricole;

Reconnaissent l'importance pour la communauté mondiale de promouvoir dans les pays en développement un processus d'amélioration de leur situation économique qui prenne en compte la diversité de leur situation et de leurs besoins; à cette fin, ils soulignent le rôle de l'aide publique au développement, tout en se félicitant des efforts dans ce domaine de la part de ceux des pays industrialisés qui, au Sommet de Venise, ont rappelé l'objectif déjà établi par les organisations internationales (0,7 % du PNB pour le niveau futur de cette aide);

Soulignent la nécessité d'une mobilisation accrue de ressources en faveur des pays les moins avancés (PMA) dans le cadre du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80;

Reconnaissent que la situation d'endettement de certains pays, notamment en Afrique, pose des problèmes extrêmement difficiles, et nécessite un traitement spécial;

Expriment le souhait que, d'ici la fin de la présente année, les discussions sur différentes propositions mènent, au sein des institutions responsables, à des conclusions pratiques et bénéfiques pour les pays affectés: il s'agit notamment de celle du Directeur général du FMI concernant le triplement des ressources de la facilité d'ajustement structurel, et de celles concernant l'allègement du service de la dette par le Club de Paris ainsi que la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas à la dette existante pour les pays les moins avancés et ceux des pays qui ont entrepris des efforts d'ajustement;

Estiment, surtout au vu des problèmes de ceux des pays en développement dont l'économie dépend exclusivement ou pour une bonne partie de l'exportation de produits de base dont le bas niveau des prix persiste, qu'il est important d'en arriver à un meilleur fonctionnement des marchés des produits de base assurant une juste et équitable rémunération;

Se félicitent des résultats de la VII^e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);

Conviennent que leurs pays doivent se consulter et se concerter davantage pour atteindre ces objectifs, témoignant ainsi d'une manière concrète et tangible de leur solidarité et de leur volonté de coopérer sur la base de l'usage qu'ils font en commun du français.

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT ET AU LOGEMENT SOCIAL EN HAÏTI

Les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français:

Considérant la situation particulière que connaît la République d'Haïti sur le plan économique et social,

Rappelant les décisions adoptées par la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement sur le raffermissement de la solidarité au sein de la communauté francophone, notamment avec les nations moins favorisées,

Désireux d'aider la République d'Haïti à faire face aux problèmes découlant de la carence aiguë des infrastructures et affectant de larges portions de la population urbaine de ce pays,

Décident:

1. d'appuyer les efforts déployés par la République d'Haïti dans le domaine de l'assainissement de l'habitat, de la construction de logements sociaux et de la réhabilitation de quartiers défavorisés;

2. de favoriser, à cet égard, la recherche de moyens destinés à la mise en œuvre de projets tels que: adduction d'eau, électrification, drainage, installations sanitaires, voies d'accès, etc.

**EXPOSÉ LIMINAIRE DE
S.E. EL HADJ OMAR BONGO
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE**

(Annexe 8)

MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
MM. les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le thème que nous avons choisi de développer au cours de ces assises, à savoir: «Politique internationale et économie mondiale» est un sujet d'intérêt commun au plus haut point, et toujours d'une brûlante actualité.

En effet, le devenir de nos pays est lié aux solutions que nous trouverons ensemble aux problèmes majeurs qui en constituent la trame.

Le tour me revient donc, après le Président François Mitterrand, d'introduire le volet consacré à la situation de l'économie mondiale.

Mais avant toutes choses, et si vous me le permettez, je voudrais exprimer du fond du cœur, au gouvernement du Canada ainsi qu'à celui de cette Province du Québec, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, notre profonde gratitude pour l'accueil qui nous a été réservé dans cette charmante ville de Québec.

Il me plaît aussi de dire aux autorités hôtes combien nous sommes sensibles à l'honneur qui est fait au Gabon de m'avoir désigné pour prendre la parole devant cette auguste assemblée, et mettre ainsi en jeu la concertation sur des questions d'une importance capitale touchant aux conditions matérielles d'existence et, voire, de survie de plusieurs de nos nations.

L'économie mondiale, telle que nous la vivons aujourd'hui hérite bien évidemment des politiques que nous avons suivies ou appliquées dans le passé.

Ces politiques se caractérisent, pour l'essentiel, par une libéralisation moins grande du commerce international et une tendance au protectionnisme, notamment, dans certains pays hautement développés.

L'interdépendance économique qui apparaîtra sans doute comme le phénomène majeur marquant cette période qui débouche sur le troisième millénaire, n'a pas été suffisamment privilégiée ou prise en compte dans l'analyse des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Mieux comprise, elle aurait permis d'assurer un champ d'intérêts réciproques et une garantie pour le développement des pays encore sous-équipés.

Ces politiques suivies nous ont conduits dans un cycle marqué par des changements négatifs dans l'ensemble, apparus notamment, au cours de l'année 1986, et caractérisés par un nouveau ralentissement de la production et du commerce international.

Malgré quelques signes de reprise ici et là, les pays industrialisés continuent d'accuser des déficits budgétaires, des déséquilibres de paiements extérieurs et des taux de chômage encore élevés. La croissance reste en deçà des niveaux potentiels.

Tous ces facteurs négatifs, ainsi que le désordre monétaire international et la mauvaise orientation des marchés des capitaux qui accompagnent certaines politiques, ont évidemment un impact défavorable sur les économies des pays en voie de développement.

Cela se traduit, parmi tant d'autres effets, par l'effondrement des cours des matières premières dont, notamment, le café, le cacao, le bois, le manganèse, l'uranium, les oléagineux et, de façon plus brutale et plus spectaculaire, le pétrole qui a vu son prix baisser de plus de la moitié.

Des facteurs structurels comme les percées technologiques dans certains pays hautement industrialisés, qui modifient la conception des produits et conduisent à la mise au point de nouveaux matériaux concurrentiels des produits primaires ou secondaires, aggravent davantage encore la précarité de beaucoup de nos jeunes économies.

Tout ceci explique la chute des recettes d'exportation et le déclin des entrées nettes en capitaux de la plupart de nos pays.

Les termes de l'échange ne cessent de se détériorer, compromettant ainsi les possibilités réelles de croissance de ces États et, par voie de conséquence, le niveau de vie de leurs habitants qui s'érode d'année en année.

C'est dans un tel contexte d'impuissance, de doutes et parfois d'angoisse que le problème de l'endettement se pose avec beaucoup d'acuité et demande d'urgence des solutions.

Dans la quasi-totalité des cas, ce problème confine parfois au drame quand des sources officielles des organisations internationales révèlent qu'en 1986, par exemple, les créanciers du Tiers-Monde ont reçu davantage qu'ils ne lui ont prêté. Il faut d'ailleurs remarquer que cette inversion du flux des ressources de développement survient au terme d'une contraction continue, amorcée approximativement depuis 1983.

Ce phénomène confirme, parmi tant d'autres, que les appels lancés et réitérés par le Tiers-Monde, avec l'appui de nombreuses autorités internationales et certains grands hommes politiques, n'ont pas eu l'écho souhaité auprès des institutions financières et des banques commerciales du monde occidental.

Certes, ces graves problèmes n'ont cessé d'être abordés de forum en forum, de l'ONU à l'OUA, par exemple: des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, aux Sommets des grands pays industrialisés où, il faut le souligner, l'effort de persuasion d'habiles et de fortes voix francophones, a souvent été remarqué.

Mais, dans l'ensemble, les acteurs et les destinataires des messages qui en sortent restent souvent, malheureusement, désabusés ou indifférents, tant ils sont, chaque fois, les uns et les autres, loin des résultats escomptés.

Dans ces conditions, n'est-il pas dans les moyens et dans l'esprit de notre communauté, forte d'une quarantaine d'États et de près de 250 millions d'âmes, d'entreprendre, au-delà de l'aménagement des rapports de coopération fondés sur l'usage en commun d'une langue, d'insuffler à la coopération multilatérale la grande ambition d'une coresponsabilité et d'un codéveloppement véritables.

Si les premiers desseins ou les objectifs initiaux du mouvement de la francophonie furent surtout d'ordre culturel, celle-ci doit aujourd'hui assurer son développement et sa pérennité par la solidarité et par la promotion économique et sociale de tous ses membres.

C'est ainsi qu'elle se posera en symbole ou en valeur d'exemple dans le monde et qu'elle sera fidèle à l'idée que l'on s'est toujours faite de la langue française pétrie et porteuse d'humanisme.

La solidarité fondée sur l'usage en commun d'une langue doit donner lieu à de nouvelles formes de solidarités concrètes, effectives et agissantes, notamment dans la dure bataille du développement économique et social des jeunes nations.

À l'économisme ambiant, notre communauté doit proposer, sinon apporter, «un plus» par la qualité de ses actes de solidarité, par la novation de ses propositions, par une compréhension humaniste et moderniste des problèmes qui fondent la paix sur l'égalité des individus, le droit de tous les peuples au bonheur, la fraternité entre les hommes.

C'est pourquoi il me paraît opportun que les participants à ce Sommet identifient de façon claire les voies et moyens nécessaires à une meilleure coordination des politiques économiques des pays industrialisés, afin de réduire, autant que possible, les déséquilibres enregistrés, pour promouvoir durablement la croissance, réactiver les marchés des produits, notamment des produits de base ou des matières premières, dans un environnement économique relativement stable.

Une coordination harmonieuse conjuguée avec une inversion du mouvement net des capitaux entre pays développés et pays en voie de développement contribuera également à créer des conditions favorables à la croissance dans ces derniers.

Des conclusions pratiques sur les possibilités d'accroître les financements en faveur des économies des pays en développement et sur le rôle que devraient jouer les institutions financières internationales et les banques commerciales, doivent être clairement mises en relief.

Il convient de proposer des actions appropriées, donc susceptibles de rendre plus dynamiques, les échanges internationaux des biens, des services, et des capitaux entre le Nord et le Sud.

Enfin, pour ce qui est de l'endettement, il convient d'observer que, si les circonstances et les mécanismes qui ont conduit les pays en développement à s'endetter sont connus, le monde bute aujourd'hui sur la manière de résoudre le problème des besoins d'endettement qui s'accroissent, alors que les capacités d'endettement diminuent.

Par ailleurs, il paraît difficile de comprendre que ce qui a été à l'origine de la croissance et du développement et qui a même servi de base à la reconstruction du monde industrialisé, soit aujourd'hui une source de difficultés insurmontables et un fardeau lourd à porter pour les pays en voie de développement.

Réuni dans ce très grand pays industrialisé dont la filiation honore notre communauté, et qui tire sa force de son dynamisme, du génie créateur de ses habitants, autant de la diversité de ses ressources naturelles que de celle de ses populations et de leurs cultures, et qui s'étend immensément aux portes de la plus grande puissance économique de la planète: nul doute, par conséquent, que beaucoup dans le monde ont, aujourd'hui, les yeux tournés vers la ville de Québec et vers notre Sommet.

Aussi, aux graves problèmes qui assaillent et contraignent nos pays, essayons d'apporter des éléments de solutions novatrices qui allient le réalisme et l'audace.

Ainsi nous resterons fidèles à l'esprit de la francophonie et nous commencerons à répondre à l'attente, souvent douloureuse, de nos peuples respectifs.

Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION
DE L'HONORABLE ROBERT BOURASSA
PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC
SUR LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES
DETTES**

(Annexe 9)

Le Québec, dans certaines de ses institutions, a été durement touché par la baisse du prix des matières premières. La proposition qui suit s'inspire de cette expérience.

Deux problèmes sont devant nous, l'un et l'autre majeurs, l'un et l'autre déterminants pour le développement, l'équilibre financier d'un grand nombre d'États représentés dans notre assemblée: l'endettement et le prix des matières premières.

Ont-ils l'un par rapport à l'autre, l'un sur l'autre, des effets réels?

Devons-nous les aborder séparément ou, au contraire, chercher leur règlement, même partiel, en dégagant une formule qui les fasse évoluer d'une manière convergente plutôt que parallèle?

Les problèmes posés par le règlement des dettes sont intimement liés à la vigueur des économies, au taux de croissance réelle et à la situation des balances commerciales. Bref, pour les pays dont l'essor économique dépend largement de la production des matières premières, tout fléchissement de leur valeur sur les marchés internationaux a un effet direct à terme sur leur capacité d'honorer leurs engagements visant le remboursement de leurs dettes.

Dans ce contexte, il apparaît logique de lier les conditions de remboursement à la situation générale, à l'évolution des cours des matières premières.

Pour les pays prêteurs, cette formule assurerait une sécurité plus grande à long terme que ce qui prévaut actuellement.

Pour les pays débiteurs, cette formule garantirait:

- a) leur capacité de mieux planifier leur développement;
- b) une sécurité budgétaire mieux assurée;
- c) un accès au crédit plus sécuritaire.

Il s'agirait en quelque sorte d'indexer le remboursement des dettes selon une moyenne annuelle établie à partir des prix réels d'un certain nombre de matières premières.

La même proposition pourrait être étudiée dans le cas de l'aide aux pays en voie de développement. Cela aurait pour effet de protéger leur économie en maintenant à un niveau plus acceptable leur pouvoir d'achat en période de récession.

Le Québec soumet cette proposition et souhaite qu'elle soit étudiée par les instances chargées des suivis de notre assemblée.

Nous avons depuis hier évoqué notre solidarité.

Notre proposition réfère à des problèmes concrets dont le règlement même partiel démontrerait la force de notre rassemblement.

**INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ
INTERNATIONAL DU SUIVI
S.E. M. JACQUES LEPRETTE
AMBASSADEUR DE FRANCE**

(Annexe 10)

Vous aviez chargé, le 20 février 1986, lors du premier Sommet, un Comité de veiller à la mise en œuvre des mesures que vous aviez prises.

Ce Comité de onze membres s'est mis aussitôt au travail. Il a siégé pratiquement chaque mois. Le bilan de son activité est décrit dans le rapport qui vous a été soumis en juillet.

Vous aviez décidé que, parmi les mesures retenues, vingt-huit devraient être engagées sans délai. Cela a été fait. Les actions accomplies l'ont été naturellement par les gouvernements membres et tout le mérite leur en revient, ainsi qu'à l'ACCT, pour sa part. Je ne m'étendrai pas sur ces programmes car ils sont fidèlement décrits dans le document de référence.

Certains de ces programmes avaient une dimension significative et impliquaient des négociations complexes pour parvenir aux résultats escomptés. Ces mêmes programmes, une fois lancés, sont appelés à se déployer. Tel est le cas de TV-5, de l'Agence internationale d'images et, d'une manière générale, de tout ce qui concerne l'informatique, les industries de la langue, l'audiovisuel, la formation.

D'autres projets étaient plus limités, dans leur dimension et dans le temps. Mais ils répondaient tout autant à des vœux exprimés par les pays participants (livres de poche, scolarisation des enfants à l'étranger; formation des journalistes ou d'experts agricoles; création d'associations d'éditeurs, de spécialistes de l'énergie; composition et édition d'un guide de l'énergie) tous ces programmes ont été soit exécutés, soit mis en route.

Une disposition prise à Paris concernait le réaménagement de l'ACCT pour lui permettre de jouer un rôle significatif dans les programmes décidés par le Sommet. Ce rajeunissement a été mené à bien dans le cadre et le respect des procédures propres à l'Agence.

*
* *

Mais d'autres projets, qui n'avaient pas été reconnus comme prioritaires, avaient aussi retenu notre attention. Le Comité du suivi a mis en œuvre dix-sept d'entre eux, qui s'ajoutent donc aux vingt-huit programmes précédents.

*
* *

Avant de conclure, je voudrais faire deux observations:

Première observation: La contribution, peut-être la plus importante du Comité du suivi, aura été de mettre à l'épreuve les nouvelles procédures et méthodes inventées pour donner à la solidarité francophone ses titres d'efficacité. Cette période de rodage a été dure, difficile, parfois tendue. La solidarité et la coopération ont triomphé de ces obstacles. Le plus difficile est, je crois, derrière nous.

Deuxième observation: Le défi lancé à Paris et l'échéance retenue (Québec) ont eu un effet salutaire en ce qu'ils ont conduit à des arbitrages et des clarifications, à l'intérieur des administrations nationales comme entre les participants, qui, sans cela, se seraient produits beaucoup plus tard et peut-être trop tard.

Pour atteindre ses objectifs, le Comité du suivi a été puissamment aidé par les Comités nationaux du suivi, par les responsables des réseaux qui se sont mobilisés bénévolement. Je tiens à leur rendre un hommage chaleureux.

Vous me permettez, enfin, à l'heure où la mission s'achève, d'exprimer ma gratitude profonde à mes dix collègues du Comité du suivi, à vos représentants personnels, qui m'ont apporté un soutien sans défaillance au cours des quinze mois écoulés. Leur expérience, leur sagesse, leur désir d'aboutir, leur indulgente amitié nous ont permis d'atteindre dans les délais prescrits, les objectifs que vous nous aviez assignés.

Je voudrais citer mes dix amis — Je ne le puis. Mais vous me permettez de saluer tout particulièrement l'Ambassadeur L. Bouchard et le Délégué général de Québec à Paris, J.-L. Roy. Tous deux ont accompli une tâche admirable pendant ces quinze mois. Je voudrais aussi adresser des vœux de prompt rétablissement à L. Outers, Délégué Général pour la Wallonie-Bruxelles qui a été frappé par un accident de santé au moment de prendre l'avion pour le Sommet de Québec en faveur duquel il avait tant travaillé.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RÉSEAU
«AGRICULTURE»
PAR LE PREMIER MINISTRE DU NIGER
S.E. M. HAMID ALGABID**

(Annexe 11)

M. le Président,
MM. les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,
MM. les Ministres,
MM. les Ambassadeurs,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de m'acquitter d'un agréable devoir, en vous transmettant les salutations amicales et fraternelles du Président du Conseil militaire suprême, chef de l'État, le Général Seyni Kountché, ainsi que les vœux sincères qu'il formule pour le plein succès de cette deuxième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui se tient aujourd'hui, dans cette magnifique et accueillante ville de Québec.

Le Président Kountché, vous vous en doutez bien, aurait aimé être parmi vous, pour témoigner ainsi de l'attachement, au plus haut point, du peuple nigérien et de son gouvernement, à l'idéal, combien exaltant, de la francophonie et marquer son soutien personnel à l'effort commun entrepris, depuis le premier Sommet de février 1986 à Paris, pour faire de la francophonie, une réalité tangible et comptable du monde contemporain.

Des raisons indépendantes de sa volonté l'ont malheureusement retenu à Niamey. Mais, en plus du fait qu'il m'a chargé de le représenter personnellement, il m'a demandé de vous dire tous les espoirs que lui-même et l'ensemble de la nation nigérienne placent dans cette rencontre de Québec et tous les vœux qu'ils formulent de voir nos délibérations déboucher sur des décisions concrètes, allant dans le sens d'une plus grande affirmation de la francophonie et du fait francophone.

Permettez également que j'exprime ici, aux gouvernements hôtes du Canada et du Québec, les très sincères remerciements et la profonde gratitude de ma délégation, pour l'accueil plein de chaleur, les excellentes conditions de séjour qui nous sont offertes et toutes les marques d'infinie attention dont nous sommes l'objet, depuis notre arrivée dans cette cité historique de Québec.

Le soin particulier qu'ils ont mis, à travers le Comité d'organisation, pour préparer cette rencontre, en faisant en sorte que rien ne soit laissé au hasard, ni à l'improvisation, force l'admiration, mais surtout, est digne d'éloges et de compliments.

Ma délégation vous est infiniment reconnaissante du privilège qui lui est fait de prendre la parole, à ce stade de nos délibérations, sur la question fondamentale de l'agriculture.

En réalité, M. le Président, en invitant le Niger à introduire le *document du réseau agriculture: propositions de programmes*, ce sont tous les pays, confrontés aux incertitudes de la nature et de la pluviométrie et au phénomène de la sécheresse, qui se trouvent honorés et réconfortés.

Ce document, que j'ai l'honneur et le privilège de présenter, rejoint, pour l'essentiel, les préoccupations de tous, notamment celles de tous ces pays, dans lesquels les questions de développement agricole et d'autosuffisance alimentaire, constituent une priorité de tous les instants.

C'est pourquoi, au niveau des principales orientations et décisions du Sommet de Paris, notre Conférence, après avoir souligné l'importance cruciale du développement agricole et mis l'accent sur le rôle que peuvent jouer la formation, l'information et l'utilisation de l'informatique, pour la promotion de l'agriculture, avait déterminé des axes prioritaires d'intervention, à savoir notamment:

- un développement conséquent de la coopération entre les Instituts de recherche agricole ou agronomique et de formation, notamment pour les divers aspects de l'agriculture tropicale;
- une formation adéquate, en vue d'améliorer les ressources humaines;
- une formation intégrée de gestionnaires et de techniciens;
- une meilleure et plus grande diffusion de l'informatique;
- une adaptation des techniques aux besoins des pays.

Le Sommet de Paris insiste, en outre, sur la nécessité de mettre en œuvre un programme intégré de recherche et développement, en vue de créer une capacité scientifique et technique de haut niveau.

Ainsi, pour la formation technologique en agriculture et agro-alimentaire, le Sommet a souligné l'intérêt des technologies de pointe, notamment la biotechnologie et le génie génétique, la gestion des ressources naturelles, particulièrement celles en eau et l'informatique, appliquée à la biologie et à la télématique.

Enfin le Sommet de Paris a décidé la création de Centres de formation d'agronomes en milieu rural, et a retenu le principe de la création de Centres de formation au profit de petites et moyennes entreprises artisanales en milieu rural.

Dans le cadre de l'exécution et du suivi de ces décisions du Sommet de Paris, un réseau «agriculture», je le rappelle, a été mis en place, sous la responsabilité efficace et compétente de M. Djibril Sene, représentant de la République du Sénégal.

Le réseau a réalisé un travail remarquable, qu'il me plaît ici de louer, autant dans le suivi de l'exécution que dans l'élaboration de projets et programmes à soumettre au présent Sommet.

La priorité absolue de ce Sommet de Québec devra être la valorisation des ressources humaines, à travers trois grandes orientations, à savoir: la formation, la recherche et le développement.

— Ainsi, en ce qui concerne la formation, face à l'insuffisance en personnel qualifié dans les pays africains et l'inadaptation, voire l'inexistence de structures de formation, conviendrait-il d'instituer un enseignement concret, intégrant toutes les composantes; de développer beaucoup plus les formations spécialisées dans les pays du Sud; de mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines; d'instituer une concertation permanente entre formateurs.

La réalisation de ces objectifs supposera, entre autres, la mise en place de Centres régionaux de spécialisation, la constitution d'équipes nationales d'enseignants, l'encouragement de publications scientifiques.

— Au niveau de la recherche, la situation se caractérisant par une certaine faiblesse des systèmes nationaux de recherche agricole, il s'agira d'assurer une meilleure diffusion des résultats de recherche agricole et de favoriser l'élaboration de programmes de recherche coopératifs entre pays francophones.

— Au niveau du développement, M. le Président, une révision des politiques de développement agricole s'impose, afin de stimuler et encourager l'initiative privée, en s'adressant, notamment, aux producteurs de base, à travers leurs organisations professionnelles, auxquelles il faut apporter un appui conséquent.

Au vu de l'évolution de la situation dans nos pays, les priorités dégagées à Paris l'année dernière sont encore aujourd'hui d'une évidente actualité. Elles méritent, cependant, d'être complétées par des mesures plus globales et plus hardies, traduisant une réelle et nécessaire solidarité entre pays francophones du Nord et du Sud, notamment par la fixation de prix plus stables et plus rémunérateurs des produits de base. Il est indispensable, en outre, de parvenir à une interdépendance entre les actions de formation, de recherche et de production, comme il est impérieux d'intégrer, dans une relation dialectique, l'agriculture et l'environnement, afin de réaliser un développement agricole harmonieux.

Comme vous l'aurez noté, M. le Président, le Niger a saisi le Comité préparatoire de la Conférence de Québec, d'une proposition que notre délégation a eu le privilège d'exposer à la Conférence ministérielle de Bujumbura, en juillet dernier, en rapport avec le lancinant problème de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement.

En effet, M. le Président, un développement judicieux de l'agriculture ne saurait se concevoir sans une réelle maîtrise des ressources naturelles essentielles que sont l'eau et les sols. Or, beaucoup de politiques agricoles, dans nos pays, ont hélas, progressivement perdu de vue le fait que l'agriculture, la foresterie et l'élevage sont intimement liés et constituent des composantes essentielles des facteurs d'évolution, de maîtrise ou de dégradation de l'environnement.

Au Niger, tout particulièrement, la proximité du Sahara, les effets conjugués de sécheresses répétées et une exploitation excessive, voire irrationnelle des ressources naturelles, nous ont convaincus de la nécessité de réviser notre perception du développement agricole et nous ont fait prendre conscience des limites d'une agriculture basée sur l'utilisation abusive d'engrais et de pesticides et sur l'exploitation effrénée des ressources naturelles renouvelables.

De nombreuses tentatives, entreprises dans nos pays pour le développement de l'agriculture ont été conduites avec peu de bonheur, accélérant, à l'inverse, la dégradation du milieu naturel.

C'est pourquoi, pour développer judicieusement notre agriculture, nos orientations et stratégies futures devraient être basées sur un rétablissement préalable des équilibres écologiques rompus. Sans un réel pouvoir sur le devenir des eaux de surface et sur les phénomènes érosifs, il nous paraît précaire, dans l'état actuel des choses, d'atteindre une croissance viable et, à terme, un développement économique et social de nos pays, dans lesquels plus de 70 % de la population, voire plus, vivent principalement de l'agriculture. Les pays favorisés par la nature ont peut-être encore beaucoup de temps devant eux pour réfléchir et réviser leurs politiques agricoles. Mais, quels que soient les atouts naturels dont on dispose, on ne saurait aujourd'hui, objectivement, dissocier agriculture et protection de l'environnement et espérer une croissance agricole viable et durable. Telle est la problématique!

C'est pourquoi, M. le Président, notre Conférence devrait prendre la décision de faire étudier toutes les mesures, à court, moyen et long terme, tendant à adopter une approche globale et intégrée des efforts à mener, pour un développement de l'agriculture, dans un environnement sain et protégé.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques remarques introductives, sans exprimer, en notre nom à tous, notre appréciation et tous nos compliments à S.E. M. Djibril Sene, responsable du réseau «agriculture», pour son dévouement exemplaire, pour la qualité du travail jusqu'ici accompli et pour les inlassables efforts que lui-même et tous ses collaborateurs, ne cessent de déployer, pour traduire, dans ce domaine combien essentiel de la vie de nos nations, la solidarité entre États francophones.

La détermination, l'abnégation et la profondeur de l'engagement de M. Sene, dans la coordination du travail, si difficile, de cet important réseau, forcent notre admiration et il me plaît de lui rendre ici un hommage sincère et bien mérité.

Les feux de l'actualité internationale sont, aujourd'hui, braqués vers Québec, comme ils l'étaient, voici un an et demi, vers Paris. Des millions de personnes, disséminées aux quatre coins de notre planète, nous observent et nous écoutent, attendant les résultats qui sortiront de nos délibérations et c'est à partir de ces résultats qu'ils nous jugeront. Parmi ces millions d'êtres humains, il y a ceux de ces zones arides et désertiques, où l'environnement se meurt, qui attendent et espèrent.

Puissent les décisions que nous adopterons ici à Québec, être à la hauteur de cette attente et de cet espoir.

Vive la solidarité francophone!

Je vous remercie.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RÉSEAU
«CULTURE ET COMMUNICATION»
PAR LE PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL
S.E. M. ABDOU DIOUF**

(Annexe 12)

MM. les Présidents,
Mme et MM. les Premiers Ministres,
Mmes et MM. les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Les technologies modernes de la communication bouleversent déjà et risquent de bouleverser encore les bases culturelles de nos sociétés.

Elles peuvent constituer le moyen le plus efficace pour asservir les peuples et cultiver, en abolissant les frontières, les tensions entre les nations et les États.

Elles recèlent un péril à conjurer: celui d'une standardisation des cultures au profit d'une culture hégémonique.

Elles posent donc à nos intelligences un formidable défi que notre volonté de vivre nous commande de relever, et de relever ensemble.

Mais voilà que nous utilisons une langue commune, une langue dont les vertus permettent l'expression originale de nos diverses cultures sans trahir nos différentes sensibilités et notre compréhension du monde. Il s'agit d'un instrument d'autant plus merveilleux pour le développement de la communication entre les différents éléments de notre communauté, qu'il a œuvré pendant des siècles sur le même terrain que les langues d'une grande partie du monde francophone.

Des liens solides se sont tissés entre elles de sorte que le développement des unes et de l'autre est interdépendant. Elles seront les outils du développement des moyens de communication entre nos États.

Comme le fait apparaître le rapport, il y a un lien étroit et exigeant entre culture et communication.

Mais il ne faut pas confondre contenant et contenu et laisser déborder son enthousiasme par l'aspect «miraculeux» de la communication spatiale, des systèmes de distribution de l'information, de l'informatique, de la technique.

En constituant le réseau «culture et communication», le Sommet de Paris a compris ces impératifs, même si, pour la commodité, une division du travail s'est opérée à l'intérieur du réseau.

C'est le lieu et le moment de féliciter les membres du Comité du suivi et du Comité des Sherpas et, à leur tête, M. l'Ambassadeur Jacques Leprette, président du Comité du suivi, M. l'Ambassadeur Lucien Bouchard, président du Comité des Sherpas et M. le délégué Jean-Louis Roy, vice-président du Comité des Sherpas.

Pour le réseau «culture et communication», ils ont été magistralement assistés par ces deux grands experts que sont MM. Pierre Desroches et Jean-Marc Léger.

Je ne saurais oublier tous ceux, spécialistes, professionnels, conseillers qui, au sein des administrations nationales, des associations, des entreprises, des sociétés de radio et de télévision, constituent désormais le réseau «culture et communication».

Grâce à ce réseau,

- pourront se tenir régulièrement les états généraux des médias francophones;
- pourra se créer l'Organisation des télécommunications de la francophonie;
- pourra s'organiser une véritable concertation entre les pouvoirs publics et les entreprises afin d'amener ces dernières à prendre conscience de leur responsabilité morale, sociale et intellectuelle et pas seulement économique;
- pourra se constituer une banque de données sur la production et la consommation de biens culturels.

Les trente-deux projets que nous propose le Comité des Sherpas sont tous dignes d'intérêt. Ils représentent un montant affiché de 55 150 000 FF, soit environ 12 000 000 dollars canadiens. Il s'agit là d'un minimum puisque certains d'entre eux n'ont pu être encore chiffrés.

Permettez-moi de dire quelques mots sur quelques-uns de ces projets parmi les plus importants.

En premier lieu, TV-5 et le Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF). Ce sont deux projets qui vont modifier en profondeur le paysage audiovisuel de l'Afrique francophone. Cette modification devra se traduire par un échange et une concertation.

D'abord un échange d'images Nord-Sud mais surtout Sud-Nord. Le Sud doit parler au Nord puisque le Nord lui parle déjà, avais-je dit à Paris. À cet effet, le Sénégal a fait des propositions figurant dans le rapport pour une nouvelle production audiovisuelle des pays du Sud. Il s'agit pour le Sud de produire, dans un premier temps, 150 puis 300 heures d'images par an. Un fonds spécial de 10 000 000 FF est prévu pour soutenir les professionnels de l'audiovisuel dans les pays du Sud. À titre de référence, saluons le magazine *Espace francophone*.

Ensuite, une concertation permanente entre le Nord et le Sud au sein des instances appropriées de TV-5 et du CEMAF. Il s'agit là d'un impératif politique et nous devons y être attentifs. Dans le respect des souverainetés nationales, les programmes de TV-5 et les images du CEMAF doivent enrichir nos télévisions et non se substituer à elles.

L'ACCT et le CIRTEF seront les soutiens utiles pour réaliser progressivement cette nécessaire évolution.

En second lieu, il y a le projet relatif aux sociétés de télécommunications de la francophonie qui doivent s'organiser (à l'instar de ce qui se fait, avec quelle efficacité, dans le monde anglophone). De cette façon, elles augmenteront leur niveau d'excellence, profiteront des économies d'échelle en coordonnant leurs politiques d'achat, amélioreront et agrandiront leurs réseaux.

Il nous est proposé de créer une commission de dix experts pour jeter les bases de cette importante organisation qui doit être souple, efficace et fonctionnelle.

Dans le domaine culturel, nous avons une série de projets qui jettent les bases d'une politique du livre. Le livre reste en effet le véhicule principal de transmission des connaissances et d'illustration des cultures. Il est la plus autonome des industries culturelles. Il constitue le terrain privilégié pour un premier essai de marché commun des biens culturels entre pays francophones. Le rapport des Sherpas fait des propositions concrètes qui s'imposent, prises chacune séparément, et qui toutes ensemble ont le mérite de la cohérence.

En conclusion, la communication de masse a mis en évidence dans la francophonie un phénomène important: «le développement d'une économie francophone de la culture qui allie ressources créatrices, techniques, financières et économiques».

Aussi, notre action doit-elle être prompte, massive et ambitieuse, parce que les rapports entre les États et les enjeux diplomatiques seront de plus en plus fonction des relations culturelles intercontinentales et des ensembles fondés sur la communauté de langue; parce que le secteur le plus dynamique, le plus prospère, mais aussi le plus redoutable de l'économie sera désormais celui des industries culturelles au sens le plus large, en termes de matériel et plus encore de programmes.

Je vous remercie.

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT DU RÉSEAU «ÉNERGIE»
PAR LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DU BURUNDI**

(Annexe 13)

M. le Président,
MM. les chefs d'État et de Gouvernement,
Mmes, MM. les chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de l'ouverture de la Conférence ministérielle de Bujumbura, qui a servi à la préparation de l'actuel Sommet de Québec, le Président de la République a rappelé aux délégués que nous devons nous intéresser davantage aux questions spécifiques qui touchent à la coopération et à la solidarité entre les membres de la famille francophone. Et il ajoutait, à l'intention de nos hôtes à Bujumbura, qu'ils devraient faire montre d'une plus grande lucidité, d'un plus grand courage à partir de ce qui a déjà été fait pour accomplir un nouveau pas qualificatif dans la francophonie... tout en faisant preuve de beaucoup de pragmatisme.

Le Sommet de Québec se tient à un moment où les prix des produits de base non énergétiques ont atteint leur niveau le plus bas, privant ainsi les pays producteurs, des ressources financières nécessaires à leurs importations de pétrole et à leurs programmes d'investissement en infrastructures énergétiques.

La baisse draconienne des recettes d'exportation pour les pays producteurs de pétrole et les pays producteurs des produits de base a entraîné des difficultés de leurs dettes; ceci a rendu les institutions financières plus méfiantes et les crédits de développement moins accessibles.

Les prix du pétrole tournent autour de 18 à 20 dollars le baril après avoir subi des fluctuations inquiétantes. La diversification des sources d'approvisionnement en énergie, la substitution du nucléaire au pétrole pour la production d'électricité et des programmes de maîtrise et d'économie d'énergie ont eu pour conséquence de ralentir la croissance des besoins en hydrocarbures des pays industrialisés et de réduire leur dépendance; toutefois, le conflit du Golfe suscite quelques inquiétudes sur la sécurité d'approvisionnement en pétrole dans le monde, notamment dans les pays en développement d'Afrique.

Les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'OUA réunis au Sommet économique de Lagos, en avril 1980, ont fait un constat: le rythme de consommation d'énergie s'accélère de plus en plus au point de susciter une certaine inquiétude sur l'approvisionnement énergétique futur du continent. Ce constat peut être attribué aussi bien à l'augmentation de la consommation des énergies commerciales (hydrocarbures, charbon, gaz naturel, électricité, ...) qu'à la croissance des besoins en énergie du monde rural (bois, déchets végétaux et animaux, ...).

En effet, la structure de la consommation d'énergie dans la majorité des pays africains est caractérisée par la prédominance de bois de feu et des déchets

végétaux utilisés par la totalité des populations des zones rurales et la grande majorité des populations urbaines, avec une part dans la consommation globale d'énergie pouvant atteindre de 80 % à 90 %. La crise du bois de feu est telle que, dans certains pays, les distances à parcourir entre la source d'approvisionnement et le lieu de consommation atteignent de 60 à 100 km.

Une des approches possibles est de mettre sur pied un programme de recherche des énergies de substitution au bois de feu comme la tourbe, le biogaz, l'énergie solaire, ... de vulgarisation des techniques de carbonisation de bois à haut rendement et de mise au point et de diffusion de foyers améliorés à bois et à charbon de bois. Ceci peut se faire à moindres coûts grâce à une mise en commun des ressources humaines et matérielles aux niveaux régional et sous-régional.

Dans le cadre régional, le Sommet de Lagos préconisait la création d'un mécanisme sous-régional et régional pour la coopération et la coordination des activités concernant l'énergie solaire en Afrique. C'est à la suite de cette décision et des recommandations de la conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables d'août 1981 à Nairobi qu'a été créé en mai 1982 le Centre régional africain de l'énergie solaire (CRAES) avec entre autres pour mission:

- de promouvoir la coopération multinationale en ce qui concerne les utilisations pratiques de l'énergie solaire et des autres sources d'énergie renouvelables;
- d'encourager la création de nouveaux centres nationaux nécessaires et d'établir des centres sous-régionaux à des fins de liaison et de coordination pour la recherche et le développement dans le domaine de l'utilisation de l'énergie solaire;
- d'œuvrer en vue de la création d'une banque de données sur l'énergie solaire et ses dérivés;
- de diffuser les résultats d'études sur l'énergie solaire coordonnées dans la région ou ailleurs dans le monde.

En janvier 1986, le Conseil des Ministres du Centre a décidé d'implanter le siège du secrétariat du CRAES à Bujumbura.

Dans le cadre sous-régional, le Burundi est membre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) dont l'un des organismes spécialisés en matière d'énergie (l'énergie des Grands Lacs) est opérationnel depuis un peu plus de dix ans. On peut mettre à l'actif de cet organisme l'étude et le lancement de la construction de la centrale hydro-électrique régionale, Ruzizi II, appelée à alimenter en énergie électrique les réseaux interconnectés de l'Est du Zaïre, du Rwanda et du Burundi et la création de la Société internationale d'électricité des pays des Grands Lacs (SINELAC), chargée de la construction et de la gestion de cette centrale.

Dans le cadre de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), les pays membres du Centre régional d'énergie solaire dont le siège est à Bamako ont décidé de mettre en commun leurs ressources pour faciliter la recherche en

énergie solaire. Ce centre est opérationnel depuis environ une année et demie, la première réunion de son conseil d'administration s'étant tenue en mars 1986. Il devrait maintenir des liens de coopération étroits avec le Centre régional africain de l'énergie solaire de Bujumbura et des autres centres sous-régionaux de recherche à mettre en place le moment venu dans les autres régions du continent.

Excellence,
M. le Président

Le premier Sommet francophone de Paris a retenu le volet «énergie» parmi les secteurs prioritaires de coopération entre les pays francophones.

Au cours de ce Sommet de Québec, nous aurons à examiner le pas qui a été franchi et à fixer de nouvelles étapes. Le rapport du Comité international du suivi et du chef de réseau nous donnera des indications précieuses.

Il convient de noter que le Québec, responsable du dossier «énergie», a constitué un premier noyau composé de représentants d'une quinzaine de pays (un tiers du Nord et deux tiers du Sud) regroupés au sein du Conseil consultatif.

Ce Conseil s'est réuni cinq fois durant les derniers mois, à Québec, Paris, Bamako, Marrakech pour élaborer les travaux dont le réseau «énergie» devait s'acquitter et approuver les recommandations qui vous sont présentées à cette Assemblée. Il a été convenu entre les partenaires qu'il valait mieux, dans l'immédiat, que la démarche proposée repose sur trois programmes majeurs auxquels seraient rattachés huit projets.

Le premier programme vise la diffusion de la connaissance en vue d'assurer la pérennité des actions de formation et d'information correspondant aux besoins énergétiques des pays ayant en commun l'usage du français.

Ce programme a été bâti autour de trois projets, à savoir:

1. la formation en planification énergétique,
2. la vulgarisation et la diffusion de techniques d'économie d'énergie,
3. l'organisation de séminaires intensifs en matière d'économie d'énergie.

Le deuxième programme est celui de la maîtrise de l'énergie. Il s'articule autour de quatre projets:

1. la télédétection des ressources énergétiques,
2. la réalisation de mini-projets expérimentaux où seront mises en application de nouvelles formes d'énergie,
3. la réhabilitation des centrales secondaires électriques,
4. la recherche, le perfectionnement et la diffusion des techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois.

Le troisième programme touche l'électrification et consiste, en matière de coopération régionale, à promouvoir l'électrification par l'interconnexion des réseaux.

À ces programmes s'ajoutent bien entendu d'autres actions émanant de l'initiative de divers pays et Gouvernements.

Notre coopération en matière énergétique doit privilégier le développement des énergies adaptées ainsi que les énergies nouvelles et renouvelables. Nous sommes convaincus qu'elles sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans les pays en développement. En plus de la nécessité première de satisfaire aux besoins nouveaux liés à la croissance économique et sociale, elles doivent constituer une alternative au problème énergétique né de la crise du pétrole et de la raréfaction du principal combustible qui est le bois.

C'est dans ce contexte que l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français, dont la création a été décidée au Sommet de Paris, pourra jouer un rôle non seulement dans le domaine de la formation des spécialistes et de la recherche scientifique, technique et industrielle, mais également dans la dynamisation des actions de coopération liées à la diffusion de l'information. Nous pensons que cet Institut devra mener son action en étroite collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique et les réseaux existant au niveau régional et sous-régional dans les pays membres. Le gouvernement du Burundi a manifesté, dès le début, son vif intérêt pour les activités de cet Institut puisque Bujumbura abrite déjà le Centre régional africain de l'énergie solaire (CRAES) et de l'énergie des Grands Lacs (CEGL).

Cet intérêt a été également exprimé au cours des différentes réunions organisées dans le cadre du réseau «énergie».

Les propositions qui sont devant vous représentent un premier effort de planification de la coopération dans le domaine de l'énergie. Au niveau des types d'activités impliquées, il se dégage une insistance sur les activités de formation et de perfectionnement. Dans l'ensemble, les propositions de programmes présentent un équilibre entre des activités de perfectionnement dont les groupes cibles sont identifiés, des activités de planification et de recherche et des actions sur le terrain.

En termes budgétaires, ce sont les projets du programme «maîtrise de l'énergie» qui seront les plus importants. Les projets d'application des énergies nouvelles et renouvelables et de recherche et perfectionnement en techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois sont à la fois ambitieux et innovateurs.

En ouvrant le XIII^e Congrès de la Conférence mondiale de l'énergie en octobre dernier à Cannes (France), le Président François Mitterrand a lancé un appel à tous les pays développés les exhortant à transformer une interdépendance de fait en une solidarité active pour mettre en place des mécanismes permettant de mettre à la disposition de tous une énergie abondante. Au sujet de la coopération, il disait et je cite:

La coopération a parfois consisté à ne proposer aux pays dits du Sud que des modèles de production conçus par les pays dits du Nord. Il est temps d'adapter cette démarche aux réalités locales, de privilégier les projets d'utilisation rationnelle de l'énergie et les projets de développement des ressources locales. Alors, on pourra mieux satisfaire les besoins alimentaires, renforcer la capacité de chacun à résister le mieux possible aux chocs extérieurs.

Nous espérons que les pays du Nord ici représentés entendront cet appel et qu'ils feront un effort encore plus accru pour financer les différents projets spécifiques qui seront retenus à Québec, non seulement par voie bilatérale mais surtout par fonds multilatéral.

Je vous remercie.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RÉSEAU
«INFORMATION SCIENTIFIQUE ET
DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE»
PAR LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DE TUNISIE**

(Annexe 14)

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux décisions de la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, le Comité international du suivi a eu le mérite de préparer ce rapport de synthèse relatif au réseau «information scientifique et technique» qui bénéficie d'un constant intérêt de la part du Président Bourguiba.

Dans un monde où les technologies de la communication et de l'information et où la science et les techniques de pointe progressent au rythme que nous connaissons, les travaux d'un tel comité ont une importance cruciale pour nos sociétés. C'est dire si sa tâche et celle du Responsable du réseau n'ont pas dû être aisées.

Il fallait de surcroît obtenir en un délai limité des informations sur les situations qui prévalent dans chacun de nos pays et proposer à des administrations ou des institutions dont les traditions et les préoccupations diffèrent nécessairement, une série d'actions qui ne sont pas toutes perçues avec le même intérêt.

Pourtant l'œuvre réalisée en partant des vingt-quatre actions — dont seize ont été jugées prioritaires — que la Conférence de Paris a identifiées, est assez considérable pour pouvoir être citée en exemple.

À cet égard, le document concernant l'information scientifique et le développement technologique présenté à notre Sommet comporte trois programmes majeurs répartis en treize projets;

Le premier programme, «l'exploitation rationnelle des connaissances scientifiques», accorde une place prééminente aux documents primaires, en particulier l'imprimé. Il est centré sur l'information scientifique (production, accès, diffusion).

Il implique:

- la structuration des systèmes documentaires des pays du Sud;
- la création et la diffusion de publications scientifiques;
- un soutien privilégié à des réseaux documentaires plus spécialisés dans le domaine de l'agriculture, la médecine, la médecine vétérinaire, le droit ou à ceux qui pourraient être mis en œuvre par l'AUPELF;
- un appui pour mener définitivement à bien, dans l'année qui vient, la Banque internationale d'information bibliographique sur les États francophones;
- la possibilité de rendre accessibles et de diffuser au moindre coût les ressources des plus grandes banques de données de terminologie et de néologie.

La création d'un «espace informatique francophone» constitue le second volet du plan. Il privilégie dans son approche le logiciel francophone, la consultation en ligne des banques de données d'information scientifique et technique par Vidéotex et souligne l'importance des nouveaux supports transportables (disques compacts, vidéodisques); il prévoit en outre la création d'une banque de logiciels.

Par ailleurs, il est recommandé d'installer dans les régions du Sud quelques grands centres documentaires informatisés polyvalents. Finalisés à l'occasion du Symposium qui s'est tenu en mai dernier à Montréal, ces projets n'attendent plus qu'un financement pour être opérationnels.

En matière de «transferts de technologies», l'essentiel de l'effort est concentré sur les technologies de l'eau en rapport avec la désertification, les technologies sylvicoles en rapport avec la régression de la forêt tropicale humide et sur l'élevage en rapport avec les dégâts causés par la trypanosomiase.

Au total, on peut affirmer que se dessine, au travers des trois programmes, un soutien non équivoque en faveur de l'agriculture, secteur reconnu unanimement comme vital pour le développement. Leur réalisation exigera environ 22,5 millions de FF en 1988 et un peu plus de 29 millions en 1989; ces chiffres incluent des programmes de formation à l'utilisation des techniques, des matériels et à leur maintenance.

Je voudrais, au terme de cette présentation, vous faire part de quelques réflexions relatives à ce domaine d'intérêt privilégié qu'est le secteur de l'information scientifique et technique dans le double contexte de la recherche scientifique et technologique et du développement économique, social et culturel de nos sociétés respectives.

La Tunisie, à la demande du Comité préparatoire de la Conférence de Paris, a eu l'honneur de préparer et de soumettre des documents de synthèse sur la formation et le transfert de technologies dans l'agriculture et l'agro-alimentaire d'une part et, d'autre part, dans l'urbanisme, la population et l'environnement. Elle a également contribué à la préparation du document de synthèse sur l'énergie.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de ces rapports, mais toutes ces contributions ont mis à l'évidence l'intérêt que nous portons, les uns et les autres, compte tenu des affinités et des convergences qui existent entre nos pays, à créer les conditions d'un véritable dépassement des difficultés entravant la libre circulation des informations et le véritable transfert des technologies du Nord vers le Sud.

Nos pays en développement ont besoin d'une capacité scientifique et technologique en mesure, non seulement d'assurer une production scientifique de qualité, situation à laquelle nous arriverons progressivement, mais aussi de transformer ces connaissances scientifiques en acquis technologiques répondant à des besoins particuliers, souvent spécifiques à notre environnement et à notre modèle de développement.

Là, hélas! notre expérience reste limitée. Pour m'en tenir à l'exemple de la Tunisie, nous constatons un hiatus important entre la production scientifique d'origine universitaire et la production de technologies.

Il en est de même, je pense, dans beaucoup de nos pays, ce qui constitue un handicap important.

Pour y remédier, nous pourrions concevoir d'ajouter aux activités relatives à l'information scientifique et technique telles qu'elles sont exposées dans le rapport qui vous est présenté, celles relatives à l'ensemble du processus permettant le passage de l'acquis scientifique pertinent à l'acquis technologique répondant aux besoins de notre développement. Ce qui implique aussi la nécessité de maîtriser et, au besoin, d'adapter les technologies transférées dans le cadre des acquisitions d'équipement industriel.

Notre réseau pourrait aussi s'atteler, après ratification de la Conférence, à la réflexion autour d'une coopération multilatérale qui sera mise en œuvre dans les quatre secteurs jugés prioritaires qui sont la médecine, l'énergie, l'information et les technologies agricoles, dépassant ainsi la seule information scientifique, et en coordination avec les autres réseaux.

Dans cette perspective, la biologie moléculaire et les biotechnologies dont les impacts sont fondamentaux dans tous les secteurs qui nous intéressent pourraient constituer un premier champ d'application.

La Tunisie ne manquera pas de contribuer, avec tous les moyens dont elle dispose, au développement et à la réussite de ce réseau. Nos laboratoires de biologie moléculaire et d'immunologie, notre Centre de génie génétique et de biotechnologie, nos institutions énergétiques, particulièrement notre Unité de recherches et de production de cellules photovoltaïques ou notre Institut régional des sciences informatiques et des télécommunications sont ouverts à tous les scientifiques et technologues des pays de notre communauté.

Je voudrais, avant de terminer, vous proposer une ou deux suggestions.

La coopération en matière d'information scientifique est vitale.

Mais aider les institutions et les spécialistes des pays en développement à acquérir des équipements et la pratique nécessaire à des conditions les plus favorables rendrait sûrement les plus éminents services aux hommes de science et à l'entraide scientifique et technologique dans nos pays.

Je vous remercie.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU RÉSEAU
«INDUSTRIES DE LA LANGUE»
PAR LE MINISTRE-PRÉSIDENT DE
L'EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE DE BELGIQUE
S.E. M. PHILIPPE MONFILS**

(Annexe 15)

Le réseau des industries de la langue a pour objectif majeur d'adapter la langue française à l'évolution scientifique. À défaut de réaliser cette adaptation, le français deviendra de moins en moins apte au développement de la recherche et de la production dans les secteurs de pointe, tout particulièrement dans les domaines des nouvelles technologies de la communication.

Pour demeurer l'une des grandes langues internationales modernes, nos États doivent impérativement collaborer en vue de créer un espace francophone, tant en ce qui concerne les nouvelles techniques de l'information que des activités plus traditionnelles comme la traduction, l'édition, la néologie ou la terminologie.

Différents projets ont été présentés dont il convient de souligner l'importance:

1. C'est ainsi que des études visant à établir l'état des besoins des produits et des marchés des industries de la langue ont été menées à bien ou sont en voie d'achèvement au Canada, au Québec, en France et en Communauté française de Belgique. Des études similaires de faisabilité dans les pays du Sud ont été engagées au niveau de l'ACCT. De tels inventaires ont révélé la valeur insoupçonnée de notre patrimoine commun, notamment en développement de logiciels.

2. Un état des données lexicales déjà utilisables et un plan d'investigation méthodique ont de même été lancés au sein des modules de recherche du réseau de néologie et de terminologie: des enquêtes ont été avancées, des modes d'échanges proposés, par exemple avec le CIRELFA (Conseil international de recherche en linguistique fondamentale et appliquée). Il importe, en effet, de rendre les futurs scientifiques attentifs à la maîtrise et à l'utilisation maximale d'une langue claire, souple et structurée. Ces qualités garantissent la pertinence de l'emploi du français plutôt que d'une autre langue dans les secteurs de pointe et, par voie de conséquence, la promotion du français devient un argument de choix dans la promotion même des produits et des nouveautés technologiques créés par les pays francophones.

La coordination des opérations et des données terminologiques illustre le besoin de complémentarité entre les réseaux. Ainsi, il apparaît que l'alimentation des banques de données terminologiques, inscrite dans les objectifs du réseau des industries de la langue, serait fructueusement relayée par la consultation de ces mêmes banques et par la diffusion de leurs ressources, missions, elles, prises

en compte par le réseau de l'information scientifique et du développement technologique.

3. Un troisième projet concerne la formation d'ingénieurs-linguistes. Des formules de formation et d'accueil en stages ont été conçues dans la perspective d'une participation optimale des pays du Nord et du Sud. Une synergie des entreprises de pointe et des universités de toute la francophonie est souhaitée pour permettre à chaque pays-membre d'assumer efficacement, avec l'aide d'une équipe propre, sa présence active dans l'élaboration de projets concrets, aux retombées économiques certaines.

4. Il convient aussi de souligner l'intérêt de certains programmes nationaux de recherche, de développement industriel et d'enseignement, qui pourraient facilement être adaptés à des besoins plus larges. On sait en effet que l'hyperspécialisation des sciences et des techniques conduit à la création d'équipes pluridisciplinaires. Dans les domaines des industries de la langue tels que l'édition électronique, l'analyse automatique de textes, l'enseignement assisté par ordinateur, les interfaces en langues naturelles, la synthèse et l'analyse de la parole ou la traduction automatique (pour laquelle d'ailleurs la version portable du système TAO/TA a été adoptée), les linguistes ont à collaborer avec des informaticiens, des acousticiens, des ingénieurs en robotique,...

Il nous incombe d'encourager cette démarche, en mettant notamment en place des formations mixtes et des bourses de formation complémentaire, où l'enseignement de sciences exactes avoisine les disciplines des sciences humaines. Les retombées industrielles de ces recherches sont évidentes.

5. Enfin, l'idée a été formulée de constituer un prix de l'innovation à décerner dès 1988, pour promouvoir et couronner à l'échelle internationale l'innovation dans le domaine des industries de la langue. Le cahier des charges en a été établi par l'ACCT.

Des propositions prolongeant ces projets ont été également avancées par le réseau des industries de la langue.

Citons la création d'un observatoire des évolutions technologiques, des innovations et des marchés liés aux industries de la langue dans chaque pays concerné, l'organisation périodique d'un Forum francophone des industries de la langue et l'installation d'un Club de chercheurs, d'industriels et d'investisseurs francophones concernés par les industries de la langue.

Telles sont donc les propositions et projets dégagés par le réseau des industries de la langue. Il s'agit maintenant à nos États et Gouvernements de continuer le travail entrepris et de valoriser les efforts d'innovation technologique menés dans la Communauté francophone faisant de notre langue un des outils de la modernité au niveau mondial.

**PRÉSENTATION DES PROJETS «HORS RÉSEAUX»
PAR LE PRÉSIDENT DE
LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
S.E. M. HASSAN GOULED APTIDON**

(Annexe 16)

Je voudrais, M. le Président, si vous le permettez, introduire le point de l'ordre du jour relatif aux projets hors réseaux. Il va sans dire que le dynamisme créé autour du Comité international du suivi et le grand intérêt manifesté à l'égard de notre Conférence ont encouragé nos responsables à présenter ces requêtes.

Cette flexibilité nous offre sans aucun doute des possibilités qui vont toutes dans le sens de l'amélioration de nos actions, car tous les projets répondent à des problèmes très concrets.

Je voudrais parler de la poursuite par le Canada du programme de 350 bourses de la francophonie et du programme d'immunisation universelle.

La France, pour sa part, nous propose la mise en œuvre du fonds de scolarisation des enfants francophones ainsi que la création d'un baccalauréat francophone.

D'autre part, la France nous présentera le rapport du colloque sur le français dans les organisations internationales qui s'est tenu dernièrement à Paris. Ce colloque a mis au point un nombre important de recommandations qui méritent sans aucun doute toute notre attention, car il s'agit d'un problème qu'affrontent plusieurs fonctionnaires francophones dans les instances internationales.

Toujours dans le cadre de notre soutien et de notre solidarité, le Maroc a proposé la création d'un fond d'aide pour l'impression des thèses des étudiants. Cette dernière proposition est une initiative très heureuse dans la mesure où elle répond à l'attente de plusieurs étudiants et pourrait enrichir notre espace francophone.

Le projet présenté par la République Centrafricaine est une innovation qui mérite notre encouragement, car il entre dans le cadre de la coopération culturelle Sud-Sud et permettra aux autres pays francophones de tirer bénéfice de l'expérience déjà acquise.

Cette proposition nous permet également d'établir des pôles de formation en Afrique qui ont pour objectif la création d'une expertise africaine francophone dans des domaines qui intéressent notre développement.

En plus des projets qui touchent à la formation d'une manière générale, la France et la CONFEJES nous présentent des propositions qui rentrent dans le cadre de la concertation et d'une meilleure compréhension commune.

Il s'agit des Jeux de la francophonie et de la tenue d'une Conférence des Ministres de la Justice des pays francophones.

Ces projets hors réseaux visent des domaines qui nous intéressent tous d'une manière ou d'une autre et je pense qu'ils méritent notre soutien et notre encouragement.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA DISCUSSION DU VOLET PORTANT SUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

(Annexe 17)

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSISTANCE AUX PAYS LINGUISTIQUEMENT ENCLAVÉS

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Convaincus de l'importance que joue l'utilisation de la langue française dans le rapprochement et la solidarité entre les participants à notre Conférence,

Conscients des difficultés que connaissent certains pays linguistiquement enclavés,

Appuyant la Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français,

— reconnaissent la spécificité de la position géoculturelle de la République de Djibouti, notamment en tant que siège de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), regroupant six pays de l'Afrique de l'Est;

— chargent le Comité du suivi, en liaison avec la République de Djibouti, de préparer un programme d'assistance destiné aux pays linguistiquement enclavés visant à soutenir leurs efforts pour préserver leurs acquis linguistiques et pour leur permettre de jouer un rôle de fenêtre francophone ouverte aux pays de la région qui possèdent d'autres valeurs culturelles.

RÉSOLUTION RELATIVE À L'UTILISATION DU FRANÇAIS AUX JEUX OLYMPIQUES

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

Considérant qu'en vertu de l'article 18, dernier paragraphe, de la Charte olympique, le français est la première langue officielle de l'olympisme,

Demandent instamment au Président du Comité international olympique de veiller à ce que la langue française, conjointement à la langue du pays hôte, soit employée dans toutes les communications publiques faites durant le déroulement des jeux d'hiver et d'été, et notamment lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que pour l'annonce des épreuves et la proclamation des résultats.

RÉSOLUTIONS DONT LA CONFÉRENCE A PRIS ACTE LORS DE LA DISCUSSION DES QUESTIONS DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

(Annexe 18)

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ÉNERGIE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Considérant le rôle essentiel que joue l'énergie dans le développement économique pour les pays en développement et non producteurs de pétrole,

Reconnaissant leur difficulté d'approvisionnement de produits pétroliers, compte tenu de la situation de leur balance des paiements aggravée par le poids de leurs dettes,

Convaincus de l'impossibilité de développer l'économie rurale sans une politique adéquate de maîtrise des ressources énergétiques,

Reconnaissant la nécessité de venir en aide à ces pays, dans l'esprit de la solidarité francophone,

Décident de soutenir les efforts et les actions tendant à promouvoir la planification, l'économie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et surtout le développement des ressources énergétiques non conventionnelles;

Demandent de mettre en valeur le développement de l'énergie dans le domaine rural et domestique pour ces pays;

Invitent le Comité du suivi à lui faire rapport sur l'application de cette résolution lors de sa troisième session.

RÉSOLUTION RELATIVE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français,

Reconnaissant l'importance fondamentale de l'infrastructure des communications comme élément essentiel du développement économique et social de tous les pays, ainsi qu'il est rappelé dans la résolution n° 36/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et particulièrement des pays francophones,

Convaincue que la proclamation de 1983 comme année mondiale des communications et de la mise en place d'infrastructures de communications, fournira à tous les pays francophones l'occasion d'entreprendre un examen et une analyse exhaustifs de leur politique de développement des communications et de stimuler le développement d'infrastructures des télécommunications,

Décide:

1. d'établir une commission composée d'une dizaine d'experts représentatifs des partenaires de la francophonie, chargée de jeter les bases de ce que sera la future organisation des télécommunications de la francophonie et qui aura pour mandat:

2. d'étudier:
 - a. le mode de fonctionnement et de financement des organismes internationaux qui sont déjà actifs au chapitre de la coopération et de l'aide au développement des télécommunications;
 - b. les différents modèles de réseaux de coopération qui pourront répondre aux objectifs qui seront fixés pour l'organisation des télécommunications de la francophonie et tout particulièrement pour la création d'un réseau numérique intégré en utilisant la technologie des satellites artificiels et des câbles en fibres optiques (sous-marins et terrestres) en tant qu'artères de transmission et la commutation électronique pour les centraux nationaux et internationaux;
 - c. les besoins de télécommunications spécifiques aux partenaires de la francophonie: téléphonie, télégraphie et télex, télématique (combinaison des moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications), télécopie, télétextes (vidéotex et télé-écriture), télétext, radiodiffusion, télévision, télémessagerie, visophone et vidéoconférence, vidéo transmission, télé distribution.
3. de mettre sur pied une structure de coopération simple et efficiente qui tiendra compte des objectifs et des besoins exprimés par les partenaires de la francophonie. Cette structure soumettra des propositions concrètes sur ce sujet, et notamment sur un modèle opérationnel de secrétariat permanent, un type de participation souhaitée (experts gouvernementaux ou de l'entreprise privée) et l'articulation éventuelle avec l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique).

RÉSOLUTION RELATIVE À LA FORMATION DE BASE

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Convaincus de l'importance que joue la maîtrise de la langue française comme facteur du progrès,

Conscients des difficultés que connaissent les pays francophones en voie de développement en matière d'apprentissage du français, langue de communication, d'audition et de réédition des ouvrages scolaires et pédagogiques déjà mis en circulation dans la plupart de ces pays,

Se fondant sur la Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français,

1. Invitent les pays développés à intensifier l'aide à la formation de base dans les écoles primaires et secondaires en vue d'une meilleure maîtrise de la langue française et à mettre systématiquement à la disposition gratuite des écoles de base et secondaires, notamment des pays en développement, des ouvrages, manuels et documents encore utiles ne présentant plus directement d'intérêt pour les établissements analogues des pays développés;
2. Chargent le Comité du suivi de préparer, dans les meilleurs délais possibles, un programme tendant à réaliser la cession, à titre gratuit, aux pays directement

concernés, des ouvrages, manuels et documents encore détenus par les éditeurs des pays développés et ne présentant plus d'intérêt commercial direct.

RÉSOLUTION RELATIVE AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Sensibles à l'impact déterminant des sciences et techniques de traitement de l'information dans le processus de développement des pays,

Conscients du creusement rapide et important de l'écart que ne manquerait pas d'entraîner tout retard des pays en développement à accéder à la maîtrise de leur usage,

Considérant qu'il n'est pas moins indispensable pour les pays en développement de contribuer à l'élaboration des solutions adaptées à leurs propres situations,

Recommandent qu'il soit accordée la plus grande attention et les moyens adéquats pour largement promouvoir, diffuser et soutenir toutes actions destinées à étendre et approfondir la formation, la recherche et le développement dans le domaine du traitement de l'information;

Invitent les pays ayant en commun l'usage du français à souscrire à l'initiative africaine pour la tenue prochaine d'une conférence internationale sur l'informatique.

RÉSOLUTION RELATIVE AU VILLAGE DU BÉNIN: CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE DE LANGUES

Les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française, réunis à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987,

Rappelant les résolutions formulées lors de leur première Conférence tenue à Paris les 17 et 18 février 1986 relatives à la promotion et à la diffusion du français, langue étrangère,

Soucieux d'assurer le rayonnement de la langue française dans les pays non francophones ainsi que l'affirmation sur la scène internationale du rôle de la communauté francophone,

Convaincus que la réalisation d'une telle politique nécessite le renforcement des programmes de formation continue et de perfectionnement des professeurs de français des pays non francophones d'Afrique subsaharienne notamment,

Considérant le rôle joué dans ce domaine depuis 1968 par le Village du Bénin, Centre international de recherche et d'étude de langues de Lomé (Togo),

Recommandent au Comité du suivi l'intégration dans son programme d'action d'un soutien au Village du Bénin dans les domaines ci-après:

- le développement et l'aménagement des infrastructures d'accueil,
- le renforcement du personnel enseignant,
- l'acquisition de nouveaux équipements;

Invitent les organisations intergouvernementales, en particulier l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ainsi que les organismes de coopération bilatérale à s'associer à cette action;

Invitent enfin tous les organes chargés du suivi de la présente Conférence à leur rendre compte des actions réalisées dans ce cadre lors de la prochaine Conférence.

MOTION DE REMERCIEMENTS PRÉSENTÉE PAR LE LIBAN

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Ayant pris acte des documents préparés par le Comité international du suivi et par le Comité préparatoire du Sommet de Québec,

Expriment leur appréciation pour l'œuvre accomplie depuis le premier Sommet de Paris et tiennent à féliciter de leur action les membres du Comité international du suivi, les responsables des réseaux et les membres du Comité préparatoire du deuxième Sommet et tout particulièrement M. Jacques Leprette, Ambassadeur de France, M. Lucien Bouchard, Ambassadeur du Canada à Paris, et M. Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris.

VOEUX ÉMIS PAR DIFFÉRENTS ORGANISMES ET INSTITUTIONS FRANCOPHONES

(Annexe 19)

En préparation du Sommet de Québec, plusieurs organismes et institutions francophones ont transmis des recommandations au Comité international de préparation. Sauf exception, sont reproduites ici celles qui n'ont pas fait l'objet de décisions formelles de la Conférence.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE (AIPLF)

L'AIPLF a réuni, du 3 au 6 mai 1987, une Commission «ad hoc» sur les suivis du Sommet de Paris et la préparation du Sommet de Québec. Onze résolutions ont alors été adoptées et transmises par la suite au Président du Comité de préparation du Sommet de Québec.

Résolution n° 1: Agriculture

Le bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc sur le suivi du Sommet francophone,

Après avoir été saisi du rapport présenté sur les activités du réseau «agriculture» par M. Djibril Sene, responsable du réseau «agriculture» auprès du Comité du suivi,

Considérant que le rôle déterminant que joue l'agriculture dans le développement des pays africains et des Caraïbes et la priorité notoire qu'il convient d'assurer à l'autosuffisance alimentaire, ainsi qu'à la protection de l'environnement,

Souligne l'intérêt que revêt la formation des agronomes et RECONNAÎT l'importance capitale de la qualité et de la permanence de cette formation afin que les ingénieurs agronomes soient de véritables promoteurs du développement agricole;

Souhaite qu'un accent particulier soit mis sur:

- l'amélioration qualitative de cette formation sous tous ses aspects plutôt que sur la création de nouvelles infrastructures,
- la promotion, par le biais de la formation et de toutes les mesures d'accompagnement socio-économiques, d'un artisanat rural permettant de valoriser toutes les potentialités locales;

Incite les différents États membres à mettre en œuvre des politiques susceptibles d'encourager la promotion d'entrepreneurs agricoles issus de toutes les diverses écoles de formation;

Constate que des résultats nombreux et significatifs ont été obtenus en matière de recherche agronomique et qu'il s'avère indispensable de prendre des mesures pour une diffusion adéquate de ceux-ci entre tous les intéressés;

Appelle l'inscription des technologies de pointe porteuses d'avenir dans les programmes de recherche agronomique des pays francophones du Sud;

Émet le vœu qu'un nombre limité de projets de développement, répondant à l'objectif d'autosuffisance alimentaire et portant notamment sur la protection des stocks et la maintenance des ouvrages et équipements hydrauliques, soit rapidement mis en œuvre;

Attire l'attention sur la nécessité absolue de trouver une solution urgente aux problèmes de la détérioration des termes de l'échange entre pays francophones du Nord et ceux du Sud, en prenant des mesures énergiques pour que les produits agricoles des pays du Sud soient payés à des prix suffisamment rémunérateurs;

Demande que des moyens financiers suffisants soient mis à la disposition du réseau «agriculture» pour une action plus efficace.

Résolution n° 2: Énergie

Le Bureau de l'AIFLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc sur le suivi du Sommet francophone,

Après avoir été saisi du rapport du responsable du réseau «énergie», décrivant l'état d'avancement des travaux découlant du mandat sur l'énergie formulé par les chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français lors du Sommet de Paris, à savoir la rédaction du Guide de l'énergie, la préparation d'un Répertoire des entreprises énergétiques, l'établissement d'un Institut de l'énergie des pays de langue française, la constitution d'une Association francophone de l'énergie et la fourniture de cellules photovoltaïques au pays du Sahel,

Et après avoir pris connaissance des propositions de programmes majeurs qui seront soumises à l'attention des chefs d'État et de Gouvernement lors du prochain Sommet de Québec,

Réitère son appui aux objectifs ci-dessus mentionnés;

Témoigne sa grande reconnaissance à ceux des pays qui ont consenti un financement spécifique de plusieurs projets ayant trait au mandat sur l'énergie tel qu'énoncé lors du Sommet de Paris, et **ENCOURAGE** tous les chefs d'État et de Gouvernement à assurer la permanence d'un financement adéquat à ces projets;

Recommande que l'Institut de l'énergie des pays de langue française soit doté d'un mandat international au moyen d'un rattachement à l'ACCT;

Souhaite que l'Association francophone de l'énergie devienne le forum privilégié de diffusion en langue française de travaux sur l'énergie;

Souhaite la réunion dans un avenir aussi proche que possible d'une Conférence des ministres francophones de l'énergie.

Résolution n° 3: Culture et communication

Le Bureau de l'AIFLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIFLF sur le suivi du Sommet francophone,

Rappelant les objectifs prioritaires définis par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de Paris et les réalisations d'ores et déjà entreprises dans le domaine du livre, de l'espace audiovisuel francophone et de la formation à distance,

Convaincu de la nécessité d'aller progressivement vers un marché commun francophone des biens culturels, notamment en matière d'édition, tout en veillant à l'impact du développement culturel sur le respect des identités nationales,

Conscient du déséquilibre existant actuellement entre les pays du Sud et ceux du Nord sur le plan de la production et de la distribution audiovisuelle,

Considérant que l'AITV peut devenir un outil essentiel de diffusion de la culture francophone,

Considérant les projets d'extension des émissions de TV-5 au continent africain,

Conscient de la nécessité de ne pas négliger la communication radiophonique, moins onéreuse en investissements et particulièrement bien adaptée aux besoins et aux capacités techniques des pays du Sud,

Recommande:

que la régionalisation des structures d'édition permette un élargissement des marchés et une plus large diffusion du livre francophone,

que les pays du Nord aident les pays du Sud à obtenir les moyens techniques d'une production audiovisuelle de qualité, facilement exportable, et favorisent ainsi leur intégration dans le marché des biens culturels,

que l'AITV devienne désormais un organisme multilatéral,

que les programmes de TV-5 s'efforcent de compléter ceux des télévisions nationales sans chercher à les concurrencer directement,

que chaque pays ou consortium de radios et de télévisions dispose de la maîtrise des programmes locaux diffusés par TV-5,

que soit organisé un réseau international radiophonique pouvant recueillir l'adhésion du monde francophone et devenir un instrument privilégié de diffusion des informations et des variétés francophones.

Résolution n° 4: Information scientifique et technique

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Adopte dans leurs lignes générales les conclusions présentées par M. Hervé Hasquin, responsable du réseau francophone «Information scientifique et technologique» en matière de diffusion de l'information scientifique et de formation;

Considère que le plan d'actions retenu à cet effet pour la diffusion d'environ 115 revues scientifiques dans les pays francophones, pour la communication entre les grandes banques de données de terminologie et de néologie déjà

existantes ainsi que pour le développement du logiciel francophone, permettra une meilleure circulation de l'information scientifique et l'émergence de centres de recherche généraux ou sectoriels;

Souhaite toutefois que soient pris en considération, dans le développement de ces divers moyens, les besoins des pays en voie de développement à côté des exigences de la recherche de pointe qui doit maintenir la recherche francophone au plus haut niveau;

Propose qu'un nouveau volet soit prospecté et ajouté aux actions prioritaires, à savoir la mise au point d'un projet concernant la formation aux techniques de gestion des petites et moyennes entreprises;

Insiste sur la volonté politique qui doit présider dans le domaine de la diffusion de l'information scientifique et de la recherche pour inciter les chercheurs à présenter et publier les résultats de leurs travaux, dans la mesure du possible, en langue française;

Formule le vœu que le prochain Sommet des chefs d'État et de Gouvernement prévoie les mesures financières suffisantes pour assurer la poursuite et le renforcement du programme retenu par le réseau «Information scientifique et technique» et des transferts technologiques:

- a) en augmentant les participations financières des États;
- b) en se concertant avec les organismes internationaux afin que ces derniers affectent dans leur budget les crédits nécessaires pour soutenir les actions retenues par le Sommet francophone.

Résolution n° 5: Industries de la langue

Le Bureau de l'AIFPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIFPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Considérant:

- l'importance primordiale que représentent les industries de la langue comme support de diffusion du français, langue internationale et vecteur de développement,
- les possibilités offertes par les technologies nouvelles:
 - *sur le plan culturel*: aux utilisateurs du français afin de mieux connaître toutes les usances de la langue française à l'intérieur de l'espace francophone
 - *sur le plan économique*: aux agents de production concernés par les industries de la langue afin d'améliorer leur productivité et d'étendre leurs marchés.
- le coût plus élevé du traitement informatique du français dû notamment à la multiplication des signes écrits,

Souhaite:

que tout soit mis en œuvre pour encourager la conception et la réalisation des produits francophones en relation avec l'industrie de la langue,

que le prochain Sommet des chefs d'État et de Gouvernement décide d'une véritable politique de coopération dans les domaines de la recherche

informatique et linguistique, afin de constituer un trésor global de la langue française ouvert à tous les particularismes du français,

qu'un réseau francophone de banques de terminologie et de création néologique bénéficie des derniers acquis technologiques,

que tous les partenaires de la francophonie participent au développement de la formation à un haut niveau de chercheurs dans le domaine des industries de la langue et que parallèlement soit assurée la formation des utilisateurs, et que cette double formation soit reconnue par un diplôme commun,

que soient encouragées les études linguistiques permettant de rendre plus performantes les industries de la langue, notamment pour l'utilisation de cette langue par les ordinateurs et les automates,

que le prochain Sommet retienne les programmes majeurs proposés par le réseau,

que les Parlements accordent des crédits à la mesure des programmes ainsi retenus pour en permettre l'exécution intégrale et rapide.

Résolution n° 6: Maison des associations francophones

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Prenant acte avec satisfaction du projet de création d'une Maison des associations francophones présenté à la Commission par Mme Lucette Michaux-Chevry, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de la francophonie, et de la contribution financière de la France à ce projet,

Souhaite que l'Agence de coopération culturelle et technique soit associée à la France dans la réalisation de ce projet, tant au niveau du financement que de la gestion.

Résolution n° 7: Participation du Val d'Aoste à l'Agence de coopération culturelle et technique

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Sensibilisé devant la volonté de la communauté francophone du Val d'Aoste exprimée par la voix de la section valdôtaine de l'AIPLF, de participer aux activités de l'Agence de coopération culturelle et technique,

Exprime le souhait de voir l'ACCT, par la voie de sa conférence générale, contracter avec le gouvernement du Val d'Aoste, en vertu de l'article 4 de sa Charte, un partenariat véritable qui permettrait à cette communauté francophone de participer aux travaux de l'Agence, à titre soit d'observateur, soit d'associé, soit de consultant;

Exprime le souhait que l'ACCT puisse contracter avec les gouvernements des communautés francophones non membres de l'Agence et qui en feraient la demande, des ententes de même type.

Résolution n° 8: Réformes de l'Agence de coopération culturelle et technique et sa contribution à la préparation et à la réalisation des décisions des Sommets francophones

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Prend acte avec satisfaction des réformes effectuées à l'Agence, conformément aux recommandations du Sommet de Paris et mises en exécution par le Comité international du suivi et les instances exécutives de l'Agence;

Souhaite voir les efforts entrepris, poursuivis et accélérés afin d'accroître l'efficacité de l'Agence;

Se félicite de voir l'ACCT associée étroitement à l'exécution des décisions du Sommet de Paris et **SOUHAITE** qu'il en soit de même pour la préparation du Sommet de Québec et l'exécution de ses décisions.

Résolution n° 9: Participation d'États fédérés et de collectivités francophones au Sommet de Québec

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987, sur rapport de la Commission ad hoc de l'AIPLF sur le suivi du Sommet francophone,

Faisant siennes les représentations d'autorités publiques d'États fédérés et de collectivités francophones présentes à la Commission quant à leur volonté de participer au Sommet de Québec,

Estimant que la forme que prendra cette participation au Sommet doit être respectueuse des régimes constitutionnels, en égard à l'autonomie de ces États fédérés et de ces collectivités sur le plan international, qu'il s'agisse d'une autonomie pleine et entière dans les matières relevant de sa compétence, comme dans le cas de la Communauté française de Belgique au sein de l'État belge, ou d'une autonomie conventionnelle, comme dans les cas du Québec et du Nouveau-Brunswick au sein de la fédération canadienne,

Considérant que l'État de la Louisiane figure dans la liste des participants au Sommet de Paris, comme communauté de langue française invitée spéciale aux séances solennelles,

Estimant qu'en l'absence de solution constitutionnelle clairement définie, ces États fédérés et collectivités francophones devraient néanmoins pouvoir participer au Sommet de Québec,

Exprime le souhait que les gouvernements du Val d'Aoste, des cantons suisses du Jura et de Genève, ainsi que le Gouvernement de l'Ontario soient admis comme participants ou observateurs au Sommet de Québec et, à tout le moins, bénéficient de la situation accordée à l'État de Louisiane lors du Sommet de Paris.

Résolution n° 10: Participation de la Suisse au Sommet de Québec

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987,

Après avoir souhaité la participation des cantons suisses du Jura et de Genève au prochain Sommet francophone,

Émet le vœu que la Suisse puisse prendre la place qui lui revient lors de ce Sommet.

Résolution n° 11: Participation de l'AIPLF au Sommet de Québec

Le Bureau de l'AIPLF, réuni à Paris le 6 mai 1987,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale de Québec en septembre 1986 et du Bureau de Bruxelles en janvier 1987, exprimant le souhait que l'AIPLF soit représentée, en tant qu'observateur, au Sommet francophone de Québec ainsi qu'aux futurs Sommets, et soit associée à la préparation de ces Sommets,

Rappelant le souhait des chefs d'État et de Gouvernement, exprimé lors du premier Sommet francophone, de voir l'AIPLF évoluer vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente et de jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie,

Convaincu que la participation de l'AIPLF en tant qu'observateur aux Sommets francophones irait dans le sens du souhait exprimé par les chefs d'État et de Gouvernement eux-mêmes,

Regrettant que les démarches déjà entreprises par l'AIPLF soient demeurées jusqu'à maintenant sans résultat,

Appelle chaque section de l'AIPLF à s'adresser à son gouvernement pour que celui-ci adresse un avis favorable au comité préparatoire sur la participation de l'AIPLF en tant qu'observateur aux Sommets francophones.

COLLOQUE SUR LE FRANÇAIS DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Réuni à la demande de la Première Conférence de Paris, ce colloque s'est tenu du 29 juin au 1^{er} juillet 1987 sous la présidence de S.E. M. Simon Ake, Ministre des Affaires étrangères de la Côte-d'Ivoire. On y a adopté et transmis au Sommet de Québec quatre recommandations et quatre résolutions spéciales dont la dernière portant sur l'utilisation du français aux Jeux olympiques a fait l'objet d'une résolution du Sommet (p. 261).

Recommandation n° 1:

Le Colloque international sur le français dans les organisations internationales,

— Considérant

la nécessité de donner les moyens de se faire comprendre lorsqu'ils parlent français aux membres des ONG,

— Recommande

aux pouvoirs publics, et notamment aux autorités locales,

— de faciliter l'organisation de réunions et congrès par des subventions ou aides en nature (par exemple, mise à disposition de locaux),

- d'accorder un concours financier en vue d'encourager la participation de francophones, spécialement la prise en charge des déplacements et le paiement des frais d'interprétation et de traduction.

Recommandation n° 2:

Le Colloque international sur le français dans les organisations internationales

— Considérant

la nécessité de maintenir le français dans les réunions organisées par les organisations non gouvernementales,

— Considérant

les difficultés que rencontrent les usagers du français dans ces réunions,

— Considérant

que le coût de l'interprétation simultanée ne se justifie qu'à la condition que celle-ci soit de bonne qualité,

— Considérant

l'absence actuelle de protection du titre d'interprète de conférence,

— Recommande

à la Commission des Communautés européennes de créer un diplôme international d'interprète de conférence destiné à protéger le titre d'interprète de conférence. Dans le même esprit, le Colloque souligne l'importance de la traduction écrite et exprime sa préoccupation quant à l'existence et à la qualité de ces traductions.

Recommandation n° 3:

Le Colloque international sur le français dans les organisations internationales,

— Considérant

la décision de l'annexe 12 alinéa 8 du Sommet de Paris prévoyant la création d'un «fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions internationales», organisés par les ONG qui emploient le français dans leurs réunions,

- en demande une réelle et rapide mise en œuvre.

Recommandation n° 4:

Le Colloque international sur le français dans les organisations internationales,

— Considérant

le caractère déterminant du lieu du siège des ONG pour l'usage de la langue française

— **Considérant**

les difficultés d'ordre juridique, linguistique et financier que rencontrent les ONG dont le siège est situé dans les pays francophones,

— **Recommande**

- la mise en œuvre d'un régime juridique adapté aux ONG afin de les aider dans divers domaines: allègement des procédures administratives, exonérations fiscales, facilités de change, tarifs postaux de faveur, aide aux publications,
- la nomination et la promotion de personnalités francophones dans les organes dirigeants des ONG,
- l'adoption d'une politique linguistique qui fasse de la langue française la langue de référence dans les statuts, textes officiels, ainsi que dans les documents émanant des ONG,
- l'octroi d'aides financières afin de permettre la mise en œuvre rapide de programmes efficaces, la traduction en français de documents non écrits en français,
- l'encouragement à la création de fonds ou de fondations d'origine publique ou privée, destinés à promouvoir l'action des ONG,
- l'incitation à la création d'ONG dans les pays francophones africains au service du développement de leur pays,
- enfin, un effort général en vue d'instaurer une solidarité entre toutes les délégations francophones et à l'interprétation et à la rédaction en langue française des documents.

Résolution spéciale n° 1:

Le Colloque suggère, à titre de résolution spéciale, d'adopter le texte suivant:

«Ayant entendu l'exposé de M. René-Jean Dupuy, professeur au Collège de France, sur l'Académie de Droit international de La Haye et sa contribution éminente à l'enseignement, la recherche, la diffusion et la compréhension plus large du Droit international,

Considérant que cette institution constitue un modèle de bilinguisme international, tant dans la composition de son corps enseignant que dans celle de ses auditeurs;

Rendant hommage à l'œuvre ainsi accomplie, depuis plus de soixante ans, par l'Académie de Droit international, dans ses sessions de cours et son Centre d'études et de recherches qui se tiennent à La Haye, ainsi que dans la mise en œuvre de son programme extérieur qui se déroule sur une base régionale, chaque année, tour à tour en Afrique, en Asie et en Amérique latine;

Le Colloque assure l'Académie de La Haye de son soutien le plus total, afin que puissent se poursuivre ses activités diverses, dans un esprit d'ouverture, au service du droit et de la paix.»

Résolution spéciale n° 2:

La Commission suggère, à titre de résolution spéciale, d'adopter le texte suivant:

Le Colloque salue la récente constitution à Tunis, dans le même esprit, de l'Académie internationale de Droit constitutionnel qui entend développer un modèle de bilinguisme international dans l'étude internationale du Droit constitutionnel.

Résolution spéciale n° 3:

La Commission suggère, à titre de résolution spéciale, d'adopter le texte suivant:

Considérant

que la promotion de la langue française et sa reconnaissance comme langue internationale sont dues au rôle joué par les Français et les francophones dans certaines disciplines et activités qui sont du domaine des ONG;

le Colloque recommande:

- d'organiser conjointement avec les ONG, colloques, séminaires et conférences destinés à mettre en valeur les services rendus par la francophonie dans le passé et à rendre dans l'avenir, ceci plus précisément dans les disciplines de ces mêmes ONG.

Résolution spéciale n° 4:

Le Colloque sur le français dans les organisations internationales,

Considérant

qu'en vertu de l'article 18, dernier alinéa, de la Charte olympique, le français est langue officielle de l'Olympisme;

par ce motif

demande

à la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français d'intervenir fermement auprès du Comité international olympique en vue d'obtenir que soit inscrite dans sa Charte la règle de l'emploi du français, langue officielle de l'Olympisme, parallèlement avec la langue du pays hôte, dans toutes les manifestations publiques de l'Olympisme et notamment lors des Jeux.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET
RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLES
PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONE (AIMF)**

L'AIMF a tenu un colloque à Québec les 7, 8 et 9 avril 1987 qui avait pour thème: «La gestion de l'information au service de la ville.» En transmettant le rapport de ce colloque au président du Comité international du suivi du Sommet de Paris, M. Jacques Chirac, président de l'Association et maire de Paris, ajoute:

«Parce que, au contact permanent de leurs administrés, les premiers magistrats de nos capitales et métropoles gèrent la démocratie du quotidien et la gèrent en français, les résolutions qu'ils ont votées, en particulier celles qui concernent l'importance de répondre efficacement aux besoins des collectivités locales dans le domaine de l'information et de la communication, me paraissent devoir être tout particulièrement signalées à l'attention de la prochaine Conférence des chefs d'État et de Gouvernement qui aura lieu à Québec au mois de septembre prochain.»

Pour sa part, M. Jean Pelletier, maire de Québec et premier vice-président de l'AIMF, a transmis les mêmes données au président du Comité international de préparation du Sommet de Québec. Il résume ainsi les principales recommandations du Colloque d'avril entérinées par une réunion du bureau tenue le 13 avril à Paris:

- «— Les membres de l'AIMF recommandent d'abord à leur bureau de prendre tous les moyens disponibles, tant au sein de l'AIMF qu'auprès des gouvernements respectifs pour que soient réalisés des jumelages techniques soutenus entre les villes.
- Les membres recommandent à leur bureau de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs gouvernements soient saisis de leur volonté de procéder à des jumelages techniques et demandent que leur soient accordées les ressources humaines et financières indispensables à leur réalisation.
- Les maires recommandent aussi à leur bureau de saisir sans délai les plus hautes autorités de leur gouvernement de l'importance de répondre aux besoins des collectivités locales. Afin que cette question puisse être portée à l'ordre du jour et reçoive toute l'attention nécessaire au moment de la prochaine Conférence des chefs d'États et de Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, à Québec l'automne prochain.
- Les maires recommandent donc que leur bureau explore systématiquement les meilleurs moyens à prendre pour que la planification des programmes des agences internationales — qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies ou de l'Agence de coopération culturelle et technique — tienne davantage compte de la réalité municipale, sans quoi les agences internationales, malgré leurs ressources considérables, ne pourront jamais atteindre efficacement leurs objectifs de développement au service de la population.

Ces recommandations reflètent très nettement la tendance qui se dégage de l'analyse faite aux membres du gouvernement, qui, s'inquiétant de l'éclatement des villes, revirent l'aide qu'ils dispensent aux pays du Tiers-Monde.

À cet égard, je me fais le porte-parole de notre Association pour que lors de la tenue du deuxième Sommet francophone, qui se tiendra à Québec

début septembre 1987, un volet de coopération municipal soit inscrit à l'ordre du jour.

En effet, une sensibilisation des chefs d'États des pays partiellement ou entièrement francophones aux problèmes que vivent quotidiennement les administrateurs des villes du Tiers-Monde pourrait, je le crois, déboucher sur les échanges Nord-Sud en favorisant des jumelages techniques.»

ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AMITIÉ ET DE LIAISON (AFAL)

Le Président de l'AFAL a transmis, le 10 juillet 1987, au Président du Comité international de préparation la lettre suivante en guise de contribution de cette Association au Sommet de Québec.

«L'AFAL est une fédération de 53 associations francophones installées en France, en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique.

À l'occasion du Sommet de Paris de février 1986, elle avait proposé une contribution demandant à ce qu'une coordination des organisations non gouvernementales travaillant pour la francophonie puisse être assurée.

Cette contribution, qui se référait à l'exemple de la fondation du Commonwealth, conserve toute sa valeur. (Voir Actes du Sommet de Paris, p. 155 et 156).

Il apparaît que, conformément au souhait exprimé lors de la réunion de la commission ad hoc et du bureau de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), le 6 mai dernier à Paris, il serait souhaitable qu'un tel Institut de la francophonie puisse joindre des moyens internationaux fournis par l'Agence de coopération culturelle et technique, et par le Gouvernement français, pour la création d'une Maison des associations de la francophonie à Paris.

L'Association francophone d'amitié et de liaison se joint donc à ce vœu. (Voir contribution de l'AIPLF, p. 270).

Elle souhaite également attirer l'attention des chefs d'État et de Gouvernement sur le fait que les programmes choisis à Québec doivent être sélectionnés en fonction de leur intérêt culturel et de formation et ne doivent pas se résoudre à des fournitures de matériel.

Il convient que la coopération de la francophonie ne soit pas neutre culturellement, mais implique la formation des hommes et des esprits.

C'est là qu'une telle coopération trouvera sa vigoureuse originalité parmi les nombreux organismes internationaux voués au développement.»

CERCLE RICHELIEU

Le Président du Comité international du suivi du Sommet de Paris a transmis, le 30 juin 1987, au Délégué général du Québec à Paris, vice-président du Comité international de préparation du Sommet de Québec, la résolution suivante émanant du Cercle Richelieu:

«Les chefs d'États et de Gouvernements réunis à Québec saluent les efforts accomplis par l'Agence de coopération culturelle et technique pour promouvoir par le biais de l'*Annuaire biographique de la francophonie*, un esprit communautaire toujours plus grand entre leurs différents peuples.

Ils estiment que cet ouvrage doit être complété et diffusé plus largement encore et confirmer sa vocation d'outil de références permanent de la Communauté des pays ayant en commun l'usage du français. Ils appuient les dispositions prises par l'ACCT pour donner effets à ce vœux.»

RASSEMBLEMENT DES FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

Ce Rassemblement s'est tenu à Québec du 27 au 30 juin 1987. 169 associations et institutions de toute l'Amérique y ont participé. Parmi les cinquante propositions adoptées en plénière, les suivantes concernent la francophonie dans son ensemble.

- Que les gouvernements des pays ayant en commun l'usage de la langue française maintiennent, financent, développent et encouragent la télévision publique afin d'assurer la vitalité des communautés francophones et les échanges entre elles.
- Que les stations de télévision francophones collaborent davantage entre elles afin de multiplier les échanges entre francophones.
- Que les Franco-Américains aient accès à un meilleur éventail de stations francophones, y compris TV-5 et Télé-Canada.
- Que tel que proposé par l'Assemblée des Franco-Américains, le Rassemblement des francophones d'Amérique exhorte les chefs d'État et de Gouvernement et autres représentants de pays ayant en commun l'usage de la langue française qui se réuniront à Québec à l'occasion de leur deuxième Sommet, à faire en sorte que TV-5 soit accessible dans toutes les régions de l'Amérique du Nord où le français est parlé.
- Que le Rassemblement des francophones d'Amérique exhorte les chefs d'État et de Gouvernement et autres représentants de pays ayant en commun l'usage du français qui se réuniront à Québec à l'occasion de leur deuxième Sommet, à supporter toute législation qui, dans leur pays, permettrait aux entreprises de câblodistribution, privées ou sociétés d'État, de négocier librement des ententes permettant de capter et de diffuser des signaux de télévision transmis par satellite en français et dans toute autre langue.
- Il est proposé de recommander aux responsables politiques réunis au Sommet des pays francophones d'entreprendre la mise en place d'un service de programmation radiophonique à l'intention des francophones d'Amérique. Ce service aura pour principale fonction d'acheminer une programmation musicale d'expression française accompagnée d'information. Cette programmation sera offerte autant aux stations locales qu'aux câblodistributeurs.
- Il est proposé que le Rassemblement des francophones d'Amérique recommande au Sommet des chefs d'État et de Gouvernement francophones de

soutenir l'effort de rassemblement de la jeunesse francophone du monde par le développement du réseau international d'émissions radiophoniques dont les artisans sont les jeunes dans leurs pays respectifs, selon le concept utilisé dans l'émission «Point d'arrêt».

- Qu'il soit procédé sans tarder à un inventaire des programmes et cours disponibles sous forme d'enseignement à distance.
- Mise en place d'une agence internationale francophone des retraités, agence qui serait administrée à faible coût par des personnes âgées. Ces ressources humaines bénévoles seraient mises à la disposition des pays en développement, à leur demande, dans des projets définis par eux et moyennant une contrepartie de leur part.
- Que les autorités concernées dans chaque pays francophone se fixent comme objectif d'améliorer le statut socio-économique des femmes de leur pays respectif.
- Là où le français est la langue officielle ou une des langues officielles, qu'on assure aux travailleurs, travailleuses francophones la possibilité de travailler en français.
- Là où le français est la langue officielle ou une des langues officielles, qu'on assure aux femmes immigrantes, quel que soit leur statut d'immigration, l'apprentissage et la connaissance de la langue française.
- Que les banques de données en langue française tiennent compte de la thématique et des perspectives féminines et/ou féministes en ce qui concerne les sujets abordés, les organismes représentatifs et les personnes-ressources, les statistiques, les bibliographies, les recherches et les études réalisées et à commander.
- Que les banques de données bibliographiques, statistiques et de personnes-ressources en matière de condition féminine soient créées prioritairement.
- Que le langage courant, le vocabulaire, la terminologie française adoptent une féminisation des termes, à partir des divers travaux en cours à ce sujet et ce de concert avec un comité créé pour entreprendre des démarches auprès des autorités linguistiques françaises concernées.
- Que soit mis en place un comité d'étude chargé d'évaluer et de réviser au besoin les images et les stéréotypes sexistes dans le matériel scolaire de langue française afin de véhiculer une perception différente du rôle des femmes et des hommes.
- Il est recommandé de respecter et de promouvoir par différents moyens (ex. : radio, télévision, enseignement, dictionnaires, etc.) la valorisation des variantes du français, sous l'aspect vocabulaire et prononciation, en tenant compte des niveaux de langue et du génie de la langue française.
- Pour conserver au français une place de choix parmi les grandes langues contemporaines, que des moyens appropriés soient pris pour fournir au français le vocabulaire nécessaire afin d'exprimer le monde contemporain dans son entier en développant, par exemple, le Réseau international de

néologie scientifique et technique ainsi que pour stocker et diffuser le vocabulaire auprès du plus grand nombre d'usagers possible, en rendant l'accès aux banques de terminologie (ex.: Termium et BTQ), gratuit et dispersé, selon les besoins des populations francophones.

- Tenir, partout dans le monde, une «Journée de la francophonie», au cours de laquelle les associations francophones se concerteraient particulièrement pour promouvoir l'idée et le projet d'une francophonie internationale.
- Il est proposé de tenir, d'ici 18 mois, un séminaire pour poursuivre et intensifier la réflexion engagée sur l'intervention entre les associations, les entreprises et les gouvernements comme partenaires dans le développement de la francophonie.

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS ET GOUVERNEMENTS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

Convoquée à l'initiative de la Centrale de l'enseignement du Québec et à l'invitation de plusieurs autres organisations regroupant des enseignants, cette rencontre s'est tenue à Québec les 30, 31 août et 1^{er} septembre 1987. Trente-huit délégations nationales et internationales provenant de vingt-deux pays y assistaient. Un document émanant de la Centrale de l'enseignement du Québec, hôte de cette réunion, résume ainsi les principales recommandations du Colloque:

«La rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Québec les 31 août, 1^{er} et 2 septembre, s'est révélée d'un grand intérêt pour ses participants, en plus d'en arriver à des conclusions qui pourraient s'inscrire dans le champ d'action des instances responsables du suivi du Sommet et/ou de l'Agence de coopération culturelle et technique.

1. La mise en valeur des ressources humaines par l'éducation et la formation est une priorité absolue qui doit être placée au premier rang des domaines privilégiés d'intervention et de coopération des États et des Gouvernements.
2. Le droit à l'éducation, tout comme l'ensemble des droits humains fondamentaux, doit être assuré, et considéré comme la clé de voûte de toutes stratégies de développement significatif et durable.
3. L'enseignement et l'apprentissage du français, à côté de la nécessaire valorisation des langues nationales le cas échéant, et dans le respect mutuel de nos diversités, doivent constituer l'un de nos terrains de coopération les plus importants.
4. La construction de «l'espace francophone» commande que l'on sache y intéresser et y associer la jeunesse de nos pays.
5. Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'éducation et de la recherche peuvent et veulent contribuer à la mise en œuvre d'actions de coopération et de solidarité entre elles, et au sein de leurs sociétés respectives.

Au nombre des mesures d'action mises de l'avant, tant dans le Rapport général que dans plusieurs interventions, nous rappellerons, entre autres, les suivantes:

1. la généralisation de la scolarisation de tous les jeunes; la démocratisation des ordres d'enseignement postobligatoires; le dégagement de nouveaux moyens aux plans de l'éducation et de la recherche;
2. l'insertion dans les programmes et dans les manuels de données communes sur «la francophonie» en même temps que sur la diversité des réalités économiques, géographiques, culturelles et linguistiques qui s'y retrouvent;
3. la mise à disposition de bourses d'études et de programmes d'échanges pour les jeunes, et pour les personnels de l'éducation;
4. l'organisation d'échanges d'expériences professionnelles entre les personnels de l'enseignement, autour de questions comme les programmes et les matériels didactiques, mais aussi l'éducation interculturelle, l'éducation à la paix et aux droits humains, et l'enseignement du français;
5. la création d'un centre international de recherche pédagogique francophone;
6. la tenue de rencontres plus spécialisées où l'on approfondirait davantage la relation entre l'apprentissage du français et la valorisation des cultures d'origine;
7. le développement des supports francophones à l'éducation que sont le livre, le théâtre, la chanson, les échanges artistiques et culturels;
8. la mise sur pied d'un office multilatéral, ainsi que de chantiers de solidarité pour la jeunesse francophone;
9. la tenue d'une journée de la francophonie ou d'une journée-jeunesse dans les établissements d'éducation;
10. la reconnaissance concrète de l'apport des organisations représentatives des personnels, et la mise en place de mesures d'aide à la formation en ce sens.

Face à autant de perspectives, mais aussi de besoins concrets, les organisations réunies à Québec ont convenu d'entreprendre des démarches auprès des organisations ou institutions actives dans la francophonie, au premier rang desquelles se trouvent le Comité du suivi du Sommet de Québec et l'ACCT. Notre propre Comité de suivi (composé de représentants de la CEQ-Québec, de la FEN-France et du SNEEL-Sénégal) compte ainsi pouvoir faire état aux participants à la Rencontre de la réalisation concrète de certains de leurs vœux les plus pressants.

RENCONTRE DU COMITÉ DU SUIVI DU SOMMET DE PARIS ET DES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES

Le Comité international du suivi du Sommet de Paris a reçu le 16 mars 1987 les représentants des principales associations francophones œuvrant en faveur de la francophonie. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), en sa qualité de seule organisation intergouvernementale de la francophonie, a été invitée à participer à cette rencontre. Est rapporté ici le résumé des interventions des participants telles qu'elles figurent au procès verbal de la rencontre.

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE (AUPELF)

- organiser l'espace scientifique et technique francophone par la création d'une «Université sans murs» (UPELF), grâce à la mise sur pied de réseaux thématiques;
- accompagner cette politique par l'octroi de bourses d'excellences, accroissement de la diffusion de l'information scientifique et technique.

ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS DE LANGUE FRANÇAISE (MER ET OUTRE-MER) (ADELF)

- appuie le projet de L'AUPELF et souhaite voir doter les bibliothèques des pays du Tiers-Monde d'ouvrages scientifiques et techniques en français.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

- se félicite de la reconnaissance par le Comité international du Sommet du monde associatif;
- demande que soit définie la place des organisations de la francophonie au Sommet de Québec, à côté de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, car la francophonie a été à l'origine le fait des associations;
- se demande si un système plus organique des relations entre l'ACCT et le Sommet ne serait pas utile;
- recommande une large information pour le succès du deuxième Sommet.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CILF)

- fait le tableau des actions à venir: colloque en décembre au Sénégal sur les relations durant 20 ans entre la littérature négro-africaine et la langue française. Préparation (peut-être pour le deuxième Sommet) d'un dictionnaire d'informatique contenant 35 000 termes et d'un dictionnaire de langue générale;
- se félicite de s'être vu confier l'édition d'un des livres de poche, à très faible coût (Morceaux choisis de Victor Hugo), dont le Sommet de Paris avait décidé la mise en œuvre;

- souhaite que des efforts soient poursuivis dans les domaines des Sciences de la Terre.

INSTITUT INTERNATIONAL DE DROIT D'EXPRESSION FRANÇAISE (IDEF)

- se rallie aux idées exprimées par l'AIPLF;
- souligne la nécessité de sauvegarder le secteur associatif qui, par la diversité de ses objectifs, joue un rôle positif à côté d'un réseau universitaire trop diffus;
- estime que la francophonie peut faire aussi bien que l'Université des Nations Unies.

BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

- signale qu'elle va tenir ses assises en mai à Marrakech;
- souligne que, depuis 20 ans, elle constitue une chambre de réflexion pour la francophonie;
- souhaite participer aux travaux du deuxième Sommet.

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANÇAISE (CONFESJES)

- fait un plaidoyer pour le maintien de cette institution comme entité à part entière du fait de la spécificité de ses activités.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DU FRANÇAIS ET DU PATRIMOINE LINGUISTIQUE EUROPÉEN

- s'élève contre l'effacement de la langue française aux Jeux Olympiques, au profit de l'anglais;
- demande au Comité international du suivi d'appeler l'attention du deuxième Sommet sur ce fait afin de convaincre les chefs d'État et de Gouvernement francophones de faire pression sur le Comité international olympique pour obliger celui-ci à donner à la langue française la place qui lui revient historiquement.

ASSOCIATION CULTURELLE ET AMICALE DES FAMILLES D'OUTRE-MER ET MIGRANTS (ACAFOM)

- attire l'attention sur le problème de la traduction en français des documents, à l'occasion des grandes assemblées des ONG et souhaite qu'il y soit remédié;
- comme l'IDEF, demande que l'action des associations en faveur de la francophonie ne soit pas sacrifiée au profit d'une université quelle qu'elle soit.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS DES AFFAIRES (APFA)

- poursuit les efforts d'harmonisation entre la France et le Québec en matière de terminologie des affaires.

**INSTITUT POUR LA COOPÉRATION AUDIOVISUELLE
FRANCOPHONE (ICAF)**

- dans la perspective du Sommet de Québec, a mis sur pied, pour 1987, un programme destiné à sensibiliser les opinions publiques.

**ASSOCIATION NATIONALE DES SCIENTIFIQUES POUR L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE (ANSULF)**

- estime qu'il faut agir pour que les jeunes plus que leurs aînés soient conscients de l'intérêt présenté par l'usage de la langue française et de la nécessité de celle-ci.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE
FRANÇAIS (FIPF)**

- pense que les communautés linguistiques perdent leur langue quand celle-ci n'est plus enseignée et que, pour éviter ce danger, il faut une volonté politique afin de développer, surtout dans les pays africains où le nombre de maîtres est insuffisant, un enseignement de qualité, ce soutien devant être donné aussi bien à l'enseignement du français comme langue maternelle que comme langue étrangère.

**FOYER D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES ADMINISTRATIFS
MONDIAUX (FERAM)**

- indique qu'elle a créé dans certains pays des associations d'anciens stagiaires de l'IIAP, qui se retrouvent dans des congrès régionaux (Paris, Bamako et Mexico en septembre prochain).

ALLIANCE FRANÇAISE

- va éditer des cassettes de langue française.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET
RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLIS
PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONES (AIMF)**

- consacra son assemblée générale aux travaux du Sommet.

LISTE DES PROJETS, RECOMMANDATIONS ET RAPPORTS PRÉSENTÉS À L'OCCASION DU DÉBAT SUR LES PROJETS HORS RÉSEAUX

(Annexe 20)

- Le texte du discours du chef de la Délégation de la République socialiste du Viêt-nam, M. Nguyen Huu Tho.
- Divers documents déposés par la Délégation française et comprenant notamment:
 - Un rapport sur le Baccalauréat international francophone (BIF).
 - Un rapport sur la scolarisation des enfants francophones.
 - Un projet de conférence des ministres de la Justice des pays francophones.
- La liste des projets prioritaires du Sénégal dans chacun des cinq réseaux de coopération.
- Un dossier déposé par le Gabon et comprenant:
 - Le projet de construction à Libreville d'un centre sous-régional de formation des personnes de l'audiovisuel.
 - Les projets de la République gabonaise dans le réseau «Culture et Communication».
 - Un projet hors réseau (média-village).
 - Un document portant sur l'endettement et le redressement des économies africaines.
 - Des propositions en vue de la concrétisation de la francophonie.
- Un dossier déposé par le Liban et comprenant:
 - Une note sur les propositions du Liban dans le domaine politique, dans les domaines de l'économie et dans le domaine de la coopération en culture et en communication.
 - Un projet de résolution dans les domaines de la télécommunication.
- Un dossier déposé par la Communauté française de Belgique, Région wallonne, et présentant les projets prioritaires de cette Délégation.
- Un projet présenté par la République du Mali et portant sur le Centre international de recherche sur les langues d'Afrique (CIRLA).

RÉCAPITULATION DES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES

(Annexe 21)

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES AU SUIVI DU SOMMET DE QUÉBEC

	Financements nouveaux (sur deux ans)	Financement poursuivi (sur deux ans)*
Réseau agriculture		
— Axé sur le thème central du réseau	5 millions \$	
Mise en place d'un pôle d'excellence dans le domaine de l'agriculture		
Composantes: — formation		
recherche		
— information		
— utilisation de l'informatique		
— dotation en assistance technique et en équipement spécialisé		
Réseau énergie		
1. Axé sur le thème du réseau portant sur les économies d'énergies	1 million \$	
— formation/information		
— transferts de technologies		
2. Programme de formation en gestion des hydrocarbures (annoncé à Paris pour suivi après Québec)		4 millions \$
Réseau information scientifique et développement technologique		
1. Banque internationale d'informations biblio- graphiques sur les États francophones (BIEF)	325 000 \$	
— achèvement de la collecte des données		
— centre de livraison de documents		
— séminaires et ateliers de formation pour les utilisateurs de la BIEF		
2. Inventaire des infrastructures d'accueil infor- matique et télématique dans les pays en déve- loppement du Sommet	100 000 \$	
3. Symposium international d'experts franco- phones en informatique et logiciel	75 000 \$	
4. Appui à d'autres programmes du réseau	500 000 \$	
a) Programme espace informatique franco- phone		
b) Programme transfert de technologies		
5. UREF	450 000 \$	
Sous-total du réseau ISDT:	1 450 000 \$	

* Engagements annoncés à Paris dont le financement se poursuivra après le Sommet de Québec

Récapitulation des contributions annoncées 287

	Financements nouveaux (sur deux ans)	Financement poursuivi (sur deux ans)*
Réseau industries de la langue		
Formation pratique en terminologie et accès aux fonds terminologiques du gouvernement canadien		100 000 \$
		Sous-total: 100 000 \$
Réseau communication et culture		
1. Centre international francophone de formation à distance (CIIFFAD)	3 millions \$	
2. Extension et implantation de TV-5 à l'Afrique et au Moyen-Orient	1,8 million \$	
3. Réseau radiophonique international	400 000 \$	
4. Programme d'échange de journalistes francophones	250 000 \$	
5. Collection internationale de livres de poche	50 000 \$	
6. Participation à l'Agence internationale d'images (AITV)	1 million \$	
7. Fonds de soutien à la programmation audiovisuelle	500 000 \$	
8. TV-5 Canada-Québec		12 millions \$
9. TV-5 Extension aux Caraïbes et à l'Amérique du Nord		3 millions \$
10. Théâtre international de langue française		300 000 \$
Sous-total:	7 millions \$	15,3 millions \$
Actions hors réseaux		
1. Programme de bourses de la Francophonie		8,2 millions \$
2. Programme d'immunisation universelle		6,6 millions \$
3. Assistance au Liban: Création d'une caisse autonome pour la reconstruction des institutions culturelles et scolaires	1 million \$	
4. Assistance économique au Tchad	1 million \$	
5. Bourses en faveur des victimes de l'apartheid en Afrique du Sud	350 000 \$	
6. Diffusion dans le Tiers-Monde d'une revue scientifique	100 000 \$	
Autres		
Fonds d'appoint	1 million \$	
Sous-total:	3,45 millions \$	14,8 millions \$
Total:	17,9 millions \$	34,2 millions \$
		Grand total: 52,1 millions \$ (sur deux ans)

* Engagements annoncés à Paris dont le financement se poursuivra après le Sommet de Québec

PROPOSITIONS DE LA FRANCE POUR 1988

Propositions du réseau pour 1988	Financements dégagés par la France	
	... pour fonds multilatéraux (Budget en millions de francs)	... pour autres opérations (Budget en millions de francs)
Réseau agriculture		
1. Programmes de formation de personnel qualifié dans le domaine agricole	Sur ces axes, la France est prête à contribuer à un fonds multilatéral à créer auprès de l'ACCT	1. Appui des centres de spécialisation régionaux 2
2. Programmes pour la recherche agricole	''	
3. Programmes pour le développement agricole et la gestion des ressources naturelles	''	3. Création d'une structure légère de traitement et diffusion de l'information agricole 0,5
		Création de petites entreprises agricoles agro-industrielles et artisanales 2
		Participation au centre de recherches d'Adiopodoume 25
	7	
	Total réseau: 36,5	
Réseau énergie		
	10 millions de francs sur un fonds multilatéral auprès de l'ACCT pour financer notamment:	
1. Diffusion de la connaissance	1. Actions de formations	1. Formation 0,5
2. Maîtrise de l'énergie	2. Fourniture de matériel photovoltaïque Réhabilitation de centrales thermiques	
3. Programme d'électrification	3. Études d'interconnexion des réseaux électriques	
	10	0,5
	Total réseau: 10,5	

Propositions du réseau pour
1988

Financements dégagés par la France

... pour fonds multilatéraux
(Budget en millions de
francs)

... pour autres opérations
(Budget en millions de francs)

Réseau culture et communication — 1- Communication

1. Télévision

— TV-5		1. — Extension de TV-5 au Canada	56
— Accroissement de la production d'émissions originales notamment des pays du Sud		— Extension de TV-5 aux Caraïbes	4
— Échange d'images, création d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF)	— Création du CEMAF (fonds multilatéral créé auprès de RFO)	— Projet pilote de coopération francophone en matière de programmes télévisés	3,3
	3	— Création d'un programme commun de «pastilles» télévisuelles (vidéo clips)	0,2
		— AITV	19,1
		— Programmes d'échanges de journalistes	1,3

2. Radiophonie

- Agence de formation de producteurs francophones

3. Télécommunications

- Organisation de télécommunications de la francophonie

4. Formation à distance

- Centre international de formation à distance

3

83,9

Total réseau: 86,9

Propositions du réseau pour
1988

Financements dégagés par la France

... pour fonds multilatéraux
(Budget en millions de
francs)... pour autres opérations
(Budget en millions de francs)

Réseau culture et communication — 2- Culture

	8 millions de francs sur un fonds multilatéral auprès de l'ACCT pour financer notamment:	4 millions de francs notamment sur:
1. Le livre	1. — Salon du livre francophone — Collection de livres de poche — Création d'un institut des langues et civilisations africaines — Intervention pour faire baisser le prix du livre (ex.: manuels scolaires et universitaires) — Réalisation d'un projet de dictionnaire du français universel (financement privé offert par Larousse: 15 millions de francs)	1. — Promotion du livre — Bourses et stages
2. Le cinéma	2. — Étude de faisabilité pour la création d'un fonds international destiné à soutenir la coproduction et la distribution cinématographique	2. — Festival du film francophone
3. La chanson	3. — Étude sur la situation présente de la chanson française	
4. Le théâtre	4. — Soutien à la commission internationale du théâtre francophone et du théâtre international de langue française (TILF)	
5. Création d'une banque de données sur la production et la consommation des biens culturels:		

8

4

Total réseau: 12,0

Propositions du réseau pour 1988	Financements dégagés par la France	
	... pour fonds multilatéraux (Budget en millions de francs)	... pour autres opérations (Budget en millions de francs)
Réseau information scientifique et technique		
1. Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques	Sur ces axes, la France propose la création d'un fonds multilatéral pour l'Université des réseaux d'expansion française (UREF) s'appuyant sur l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française)	
2. Espace informatique francophone	„	2. Développement des moyens nouveaux consulter les données: — Vidéotex 10,0 — Vidéodisques 3,0 — Base de données bibliographiques 1,5
3. Transferts de technologies	„	
	20	14,5
	Total réseau: 34,5	
Réseau industries de la langue		
	6,5 millions de francs sur un fonds multilatéral auprès de l'ACCT pour financer notamment:	
1. Recherche et développement industriel	1. Projets relatifs à la communication parlée, au traitement de l'écrit, à l'intelligence artificielle	
2. Néologie et terminologie		
3. Formation et perfectionnement	3. Formation d'ingénieurs et de linguistes informaticiens	3. Forum en Afrique sur le thème de l'innovation 1
	6,5	1
	Total réseau: 7,5	

Propositions hors réseaux pour 1988	Financements dégagés par la France	
	... pour fonds multilatéraux (Budget en millions de francs)	... pour autres opérations (Budget en millions de francs)
Propositions hors réseaux		
1. Baccalauréat international		1. Baccalauréat francophone 4,7
2. Scolarisation des enfants francophones	2. 9 millions de francs sur le fonds multilatéral ouvert auprès de l'ACCT	
	9	4,7
	Total hors réseaux: 13,7	
	Total général: 201,6	

CONTRIBUTION DU QUÉBEC AU FINANCEMENT DES SUIVIS (Texte de l'intervention du Ministre des Relations internationales du Québec, l'Honorable Gil Rémillard)

Je voudrais vous faire part des interventions du Québec relatives au financement des programmes retenus par notre conférence.

Le développement de notre communauté nous semble lié au développement d'un partenariat véritable qui implique la participation effective de chacun de nous, suivant ses moyens, à la conception, à la mise en œuvre et au financement des programmes d'action. Cet effort commun est au cœur de notre entreprise. Il appelle un accroissement important des ressources consacrées à notre coopération multilatérale.

À cette fin, il nous apparaîtrait opportun que soit constitué auprès de l'ACCT, et avec l'accord de sa Conférence générale, un fonds commun qui pourrait être alimenté par les participants qui le souhaitent et suivant leur moyen. Ce fonds serait destiné au financement partiel des programmes acceptés. Ce qui évidemment n'exclurait pas des financements complémentaires pour chacun des réseaux.

C'est dans un tel fonds commun que le Québec entend verser sa contribution au financement de nos programmes communs. Cette contribution nouvelle s'établira à 4 millions de dollars répartis sur les deux prochaines années. Cette contribution n'inclut pas la contribution du Québec au budget de l'Agence. Bref, notre effort global sera de plus de 5 millions de dollars.

Ce montant comprend une somme équivalant pratiquement à 1 million de FF que nous avons ajoutée en raison de la mise sur pied du programme de l'UREF au sein du réseau information scientifique et développement technologique.

Ce fonds commun pourrait être géré en étroite liaison avec le Comité du suivi.

Dans le même esprit, le Québec souhaite que le budget ordinaire de l'ACCT soit augmenté de façon très sensible lors de la prochaine Conférence générale de cette organisation; il est disposé à y contribuer. D'autre part, le Québec souhaite que l'Agence puisse devenir le secrétariat de notre Conférence.

INTERVENTION
DE S.E. M. JEAN-BERNARD RAIMOND
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE
SUR LE SUIVI DU SOMMET

(Annexe 22)

Au moment où nous arrivons à la phase finale de l'examen des projets du volet «Coopération», je voudrais, au nom de la Délégation française, exprimer à la Présidence tous nos remerciements pour l'organisation de ce second Sommet des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français et lui adresser toutes nos félicitations pour le succès de cette manifestation.

Celle-ci a été, en effet, l'occasion de poursuivre et d'amplifier le mouvement lancé à Paris en 1986, en conservant l'objectif principal et original qui fut celui du premier Sommet: réaffirmer la solidarité entre les pays ayant en commun l'usage du français présents aujourd'hui ici, non seulement dans les délibérations, les discussions et les prises de position, mais aussi — et surtout — à travers des mesures concrètes, à travers la définition d'un programme de travail pour les deux prochaines années.

Ces mesures et ces projets — nous l'avons entendu tout au long de ces deux journées — sont, par leur nombre et par le volume des financements confirmés qu'ils vont mobiliser, particulièrement impressionnants pour une entreprise qui a moins de deux ans. Ils sont, en outre, si on les compare à ceux du précédent Sommet, en substantielle augmentation. Le Sommet de Québec s'inscrit, donc, dans une continuité et marque, de façon évidente, une progression que nous nous devons de souligner.

La France, pour sa part, a veillé tout au long de cette année et demie de préparation, non seulement à remplir ses engagements — ils ont été en 86 de 27 millions de francs et en 87 de 138 millions de francs sur deux exercices (1986-87) de 163 millions de francs — mais, également à participer à cette évolution. Nos contributions s'élèveront, pour la seule année 1988, à 202 millions de francs; de plus, elles prendront désormais en compte l'approche multilatérale, puisque 63 millions de francs sont affectés à des fonds multilatéraux dont, sur ce montant, 40 millions de francs pour les fonds placés auprès de l'ACCT, et 23 millions de francs auprès de RFO et de l'AUPELF.

Il est vrai qu'au regard du total de l'aide que la France apporte, dans le cadre de sa politique d'aide publique au développement aux partenaires du Sud ici représentés — à savoir 9 milliards de francs — ces résultats peuvent paraître encore limités. Mais ils reflètent bien une volonté nouvelle qui vise à témoigner du souci de solidarité et de réciprocité qui nous anime tous.

Aussi ne pouvons-nous — pour conclure — que souhaiter qu'une entreprise aussi ambitieuse que celle qui nous réunit aujourd'hui suscite, entre tous ses membres, une vive émulation. Celle-ci est avant tout le signe de la vitalité et du dynamisme qui sont nécessaires à la poursuite d'un projet de cette ampleur que notre prochaine rencontre devrait, tel est le vœu que je formule maintenant — à la fois conforter, renforcer et faire encore progresser.

RÉSOLUTION RELATIVE AUX MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU SOMMET DE QUÉBEC

(Annexe 23)

Les chefs d'État, de Gouvernement et de Délégation,

Rappelant les décisions prises au Sommet de Paris relatives à l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie,

Convient:

- 1) de maintenir l'existence et les fonctions d'un Comité du suivi telles que définies à l'annexe 11 des actes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Paris, les 17, 18 et 19 février 1986;
- 2) de donner des directives afin que le Comité du suivi:
 - invite l'ensemble des participants au Sommet à prendre part à ses discussions,
 - transmette systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des participants du Sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et observations,
 - organise régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle des réunions d'information et de synthèse de l'ensemble des participants du Sommet;
- 3) de confirmer, sous l'autorité du Comité du suivi, l'existence des réseaux et les fonctions qui leur sont assignées;
- 4) de créer un Comité consultatif conjoint composé, d'une part, du Comité du suivi assisté des chefs de réseau et, d'autre part, du Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier.

Ce Comité serait notamment chargé de donner des avis sur la programmation des décisions du Sommet; il verrait aussi à établir les modalités d'un appui technique que l'ACCT pourrait fournir au Comité du suivi pour l'accomplissement de son mandat;

- 5) d'arrêter, sur le plan financier, les règles suivantes:
 - a) les actions décidées par le Sommet, et dont l'exécution est confiée à l'ACCT, se réalisent, soit sur son budget ordinaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation;
 - b) les États ou Gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le Sommet et mises en œuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi, pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux

créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération;

- 6) de charger le Comité du suivi d'organiser au besoin des réunions de travail avec les autres opérateurs multilatéraux pour la mise au point des projets dévolus par le Sommet à ces organisations;
- 7) de charger le Comité du suivi d'examiner, avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet.

L'État hôte du Sommet présidera aux travaux du Comité international du suivi jusqu'à la tenue du prochain Sommet et pourra en cas de besoin provoquer une concertation au niveau politique à l'instar des Conférences des Ministres des Affaires extérieures.

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

(Annexe 24)

NOUS, CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT, RÉUNIS AU CANADA, À QUÉBEC, LES 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 1987,

Nous fondant sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

Nous inspirant du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

Reconnaissant l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

Convenons que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

À CES FINS, NOUS, LES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT,

Réaffirmons notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

Incitons l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

Nous engageons à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples.

**APPEL DU PREMIER MINISTRE DU CANADA
LE TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY
AU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE**

(Annexe 25)

La promotion des conditions nécessaires à l'épanouissement de la dignité humaine comme le respect des droits de la personne sont devenus des objectifs fondamentaux en relations internationales. Le Canada en a fait l'un des principaux axes de sa politique étrangère.

La dignité et la liberté de l'homme commandent une morale dans la vie politique d'un pays. L'espace francophone doit avoir pour ambition de servir de guide moral pour les nations du monde.

L'apartheid, déstabilisant et agressif, est un point d'action pour nos pays. Mais il ne saurait être le seul. La promotion et la défense des droits de la personne devraient constituer une aspiration commune à tous nos États.

Mais les droits de la personne, c'est aussi le droit au développement économique et social, source d'émancipation et de liberté. Les ressources humaines sont le moteur comme la finalité du développement et de l'évolution des sociétés. La personne humaine, pour être à la fois le bénéficiaire et l'artisan de ce développement, doit avoir la liberté d'être et d'agir.

Le Sommet de Québec doit être une étape importante à cet égard.

**ALLOCUTION DE CLÔTURE
PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU SÉNÉGAL
S.E. M. ABDOU DIOUF**

(Annexe 26)

Qu'il me soit d'abord permis, M. le Premier Ministre du Canada, au nom de l'ensemble de mes pairs et de tous les chefs de Délégation ici représentés, d'exprimer notre vive gratitude, à travers votre Excellence, au peuple canadien tout entier, ce peuple vaillant qui a fait de ses provinces une terre d'union, un espace de prospérité, de démocratie et de paix.

Ce peuple qui a prouvé au monde, avec éclat, que la culture c'est le contraire de l'uniformisation. Que la culture ce n'est pas la standardisation. Que la culture, «c'est la vie, c'est-à-dire l'animation des différences, pour que, se fécondant, elles s'harmonisent et créent la beauté».

À cet hommage rendu au Premier Ministre Brian Mulroney, je voudrais associer l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, et l'Honorable Richard B. Hatfield, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick. L'accueil chaleureux et fraternel que tous trois vous nous avez réservé, les attentions multiples et délicates dont vous nous avez entourés, ne traduisent-ils pas, avec éloquence, les sentiments d'amitié féconde que le Canada nourrit envers nos pays?
M. le Premier Ministre du Québec,

Quelle joie, quelle satisfaction pour nous, de nous être retrouvés au Québec, dont le peuple prestigieux a conduit des expériences singulières quant à la défense de l'identité d'une communauté humaine et à l'intégration harmonieuse de celle-ci dans un vaste ensemble! La tâche est délicate, parce que de patience, de foi, d'intelligence, mais aussi de générosité.

Je comprends et salue votre fierté et celle du peuple québécois, profondément attaché à sa culture française, jaloux de son identité et de son droit de vivre librement son appartenance à la grande fédération canadienne.

M. le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick,

Je rends hommage à l'Acadie et à sa mémoire. Je salue l'Acadie d'Antonine Maillet que nous avons eu l'honneur d'entendre tout à l'heure au déjeuner offert par le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, l'Acadie forte de sa foi francophone et nord-américaine.

Je remercie bien sincèrement toutes celles et tous ceux qui, dans ce vaste pays, ont participé à la réflexion collective et à la réussite éclatante de ce Sommet placé dès le départ sous le signe du concret, du réalisme et du pragmatisme.

Après Paris et Québec, vous venez, à l'unanimité, de choisir Dakar pour abriter notre prochain Sommet. Le peuple sénégalais, par ma voix, vous remercie pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

À Paris, qui en est le lieu géométrique, la francophonie, sous l'impulsion efficace et éclairée du Président François Mitterrand, avait pris un nouveau départ.

Je voudrais remercier ici le Président de la République française, le Premier Ministre et le Gouvernement de la République, de leur conviction francophone et leur engagement au service de la francophonie. Il ne pouvait en être autrement, car il est difficile de concevoir la francophonie sans la France.

Pendant cette semaine, ici à Québec, nous avons été saisis par le fait français en Amérique du Nord. Nous avons poursuivi, consolidé et enrichi les orientations arrêtées à Paris. C'est le lieu et le moment de remercier les autorités canadiennes et québécoises pour la parfaite organisation de nos travaux et pour la manière remarquable dont ils ont été menés. Je voudrais vous remercier, M. le Premier Ministre du Canada, pour les mesures concrètes et positives annoncées qui ont servi de rampe de lancement et qui ont été suivies par celles de la France, du Québec, de la Belgique et de la Suisse.

Dans dix-huit mois, vous viendrez à la rencontre de l'Afrique, à Dakar et au Sénégal, au pays de Léopold Sédar Senghor, père de la francophonie et au rôle de précurseur, auquel beaucoup d'entre vous ont fait référence et je les en remercie. En choisissant notre capitale, vous ne pouviez lui faire plus grand honneur, ni plus grand plaisir et à nous aussi qui sommes ses héritiers. Vous rencontrerez un peuple uni, fier d'être enraciné dans ses cultures imbriquées, jaloux de sa liberté et de sa démocratie, parlant ses langues, travaillant et communiquant en français, amoureux depuis toujours de la langue française et pionnier de la francophonie.

Cette francophonie qui prend un nouvel élan, non en rupture avec celle des grands précurseurs, mais en la prolongeant. Elle suscite beaucoup d'espairs. Elle est à la mode, mais ne doit pas rester une mode. Ce que nous bâtissons s'inscrit dans la durée des peuples, de leurs cultures et de leurs civilisations. Malraux constatait que «l'entrée des cultures africaines dans la civilisation universelle» était «l'une des plus saisissantes aventures de l'esprit que notre siècle ait connues». Empruntant au grand écrivain et le paraphrasant, je définirais la francophonie comme «l'organisation d'une sensibilité, une transmission et une recreation des valeurs, un héritage particulier de la noblesse du monde. Elle ne connaît pas de nations mineures; elle ne connaît que des nations fraternelles».

**ALLOCUTION DE CLÔTURE
PRONONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE
DU QUÉBEC
L'HONORABLE ROBERT BOURASSA**

Nous voici donc au terme de cette seconde conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

En acceptant l'invitation que nous vous avons adressée l'an dernier à Paris de poursuivre ici, au Québec, les échanges initiés en France, vous faisiez honneur au gouvernement que je dirige et à la population qu'il représente.

Au cours des trois derniers jours, dans cette ville et dans cette Assemblée nationale qui est au cœur de l'histoire collective du Québec, s'est affirmée notre interdépendance de destin.

Vous êtes venus d'Afrique, des Antilles, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe et du Proche-Orient pour construire avec nous l'espace francophone universel.

Les citoyens et le gouvernement du Québec vous en remercient.

En leur nom, je vous exprime notre plus profonde reconnaissance.

Nous avons, tout au long de nos travaux, effectué des progrès considérables.

Nous avons tous la conviction que notre Sommet francophone a maintenant pris son envol définitif grâce à cette solidarité remarquable qui nous unit, aux initiatives concrètes qui en découlent pour le plus grand avantage de nos peuples et aux perspectives prometteuses de solution qui ont été esquissées concernant, entre autres, l'avenir de la langue française et les dures réalités de l'endettement et de l'effondrement du prix des matières premières qui frappent un grand nombre de nos pays.

Donc, un Sommet de solidarité, collé à nos réalités respectives et porteur d'espoir.

Dès demain, en effet, dans chacun de nos pays, des équipes nombreuses, s'inspirant de nos décisions, seront à l'œuvre dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la culture et des communications, des industries de la langue, de la science et des technologies.

Et je vous dis aujourd'hui que le Gouvernement du Québec s'engage, avec vous, à consacrer tous les efforts nécessaires pour réaliser tous et chacun de nos projets communs.

Demain, dans nos pays respectifs, des institutions seront mises en relation avec d'autres, de nouvelles seront également créées.

Telle est, je crois, notre philosophie: compter d'abord sur la sensibilisation des industries existantes et si nécessaires, puis, au besoin, en créer quelques-unes qui soient nouvelles et complémentaires.

J'aurai eu l'honneur de présider cette assemblée au moment où elle a procédé à l'examen des programmes de coopération et des institutions appelées à les mettre en œuvre.

En cette qualité, il m'aura été donné d'apprécier l'aide et le concours indispensables que vous avez bien voulu apporter à la présidence.

Je vous en remercie chaleureusement.

Ce Sommet est bel et bien celui de notre solidarité concrète.

Pour nous, Québécois, il demeurera assurément comme l'un des grands moments de notre histoire, justifiant en quelque sorte au plan international notre longue marche vers la sécurité culturelle et linguistique qui, ne l'oublions jamais, est indissociable de la sécurité et du développement économiques.

Voilà pourquoi, au début de mon intervention, j'évoquais notre interdépendance de destin.

Hier, dans un autre cadre, je soulignais l'immense dette que nous avons tous envers le Président Senghor.

Nous avons alors vu le Président de la République française traverser le parquet et saluer l'ancien chef d'État sénégalais.

J'ai été alors saisi par le symbolisme du geste.

Ici, en terre d'Amérique, à Québec, terre française depuis plus de quatre siècles, la France, l'Afrique et vous tous rassemblés autour d'un projet essentiel, celui de l'aménagement d'un espace moderne et efficace de coopération et d'affirmation du fait francophone mondial.

Je terminerai en adressant les remerciements du Gouvernement du Québec à tous ceux et celles, ici et dans vos pays, qui ont assuré la préparation de ce Sommet.

De notre côté, nous espérons que notre accueil aura bien traduit notre fierté de nous retrouver au sein de la francophonie internationale à titre de partenaire à part entière.

Vous me permettrez de remercier au nom des Québécois et sans doute de tous les Canadiens, le Premier Ministre du Canada pour sa contribution personnelle et exemplaire au succès de notre Sommet qui nous aura permis de témoigner des sentiments d'ouverture et de solidarité internationale qui animent notre peuple.

Mmes et MM. les chefs d'État et de Gouvernement, Mesdames, Messieurs,

Nous avons été très heureux de vous recevoir à Québec.

Nous le serons tout autant de vous retrouver dans un avenir rapproché au Sénégal ou, pour reprendre l'expression de l'un de nos poètes, nous continuerons ensemble à œuvrer «pour la suite du monde».

DISCOURS DE CLÔTURE
PRONONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE DU
CANADA
LE TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY

Le grand projet que nous avons conçu à Paris, en février 1986, vient de faire la preuve, ici même, au cours des derniers jours, qu'il est maintenant plus que jamais réalité.

La France, fidèle à son rôle historique, a donné la première impulsion à cette grande entreprise. Nous avons, avec le Québec et le Nouveau-Brunswick, assuré le relais qui nous a menés jusqu'au présent Sommet. Je me réjouis déjà à l'idée que nos collègues africains qui ont été, dès les débuts, d'ardents promoteurs de la francophonie prennent maintenant la relève. Notre appui leur est acquis d'autant plus qu'il s'agit pour nous tous de relever des défis communs.

Le Canada et le Québec ont sollicité l'honneur d'organiser ce second Sommet, le Sommet de Québec. J'espère que vous repartirez réconfortés par la nature de notre accueil. Il se voulait à la fois simple et chaleureux. Le Canada est un pays fier de ses racines, soucieux de ses traditions, ouvert sur le monde et ses diversités, profondément attaché à ses idéaux de démocratie et de liberté.

En aucun moment, nous n'avons considéré que cette entreprise était l'affaire du seul Canada. Le Sommet de Québec se devait d'être l'affaire de tous nos pays. Nous avons grandement bénéficié de vos conseils et de votre appui.

Ceux-ci furent pour nous une source de motivation. Ils auguraient déjà du succès de notre rencontre.

À Québec, nous avons renforcé un dialogue franc et ouvert entre nos pays. Le Sommet de la francophonie est maintenant reconnu comme un forum important de concertation politique, économique et de coopération. Nous avons enrichi notre solidarité sur la base d'enjeux d'intérêts communs. Nous nous sommes donné des orientations majeures devant nous mener à des actions efficaces, concrètes et pleinement réalisables. Nous nous sommes également fixé pour cette coopération des échéances précises. Nous nous sommes donné des moyens de réalisation qui sont à la fois rigoureux et systématiques. Bref, nous avons consolidé davantage une communauté libre de contraintes, mais cimentée par une même ouverture sur l'avenir.

Les Sommets sont plus qu'une simple formule. Ils sont un moyen pour favoriser la compréhension et l'action et pour jeter des ponts entre nos cinq continents. Les Sommets complètent l'édifice déjà imposant des institutions francophones.

Plus concrètement, nous n'avons pas hésité à reconnaître que notre solidarité nous imposait d'aborder des problèmes parmi les plus délicats, qui nous concernent tous: l'Afrique australe, le Moyen-Orient, la situation dans le Golfe persique, certains conflits régionaux, les droits fondamentaux. Nous nous devons de faire entendre notre voix collective sur ces questions qui affectent la paix et la sécurité du monde.

Au plan économique, nous avons abordé les enjeux cruciaux que sont l'endettement, le prix des produits de base, le commerce international et plus particulièrement celui des produits agricoles. En ces matières, nous avons pris des engagements qui reconnaissent l'interdépendance croissante de nos économies. Nos responsabilités respectives dans un contexte de relations Nord-Sud ont été reconnues et réaffirmées.

Au chapitre de la coopération, une emphase toute particulière a été mise sur la formation des hommes et des femmes de nos pays et surtout de notre jeunesse sur laquelle repose notre avenir.

Cette coopération, elle a pour base l'usage d'une langue que nous partageons à des degrés divers. Elle a surtout pour souci d'en assurer la vitalité.

Nous demandons à la langue française de se développer au rythme de la science et des progrès technologiques, de nous accompagner dans la modernité.

La déclaration de solidarité que nous avons adoptée reflète notre engagement et correspond à la dynamique nouvelle qui anime la francophonie des Sommets. Elle traduit de façon concrète la volonté politique qui nous réunit. Elle précise les grands objectifs que nous traçons pour notre communauté. Elle inscrit notre forum au rang des grandes concertations internationales.

J'ai la ferme conviction que la francophonie que nous venons de voir à l'œuvre doit se concevoir avant tout comme une occasion et un devoir de solidarité. Elle s'appuie sur un respect fondamental de la diversité de nos traditions et de nos héritages culturels et politiques.

Ce faisant, nous y reconnaissons un reflet de la réalité canadienne, celle d'un pays qui s'enrichit de sa diversité et qui tire toute sa force de son unité. Le Canada est résolument engagé dans la francophonie. Cet engagement appuie notre participation au Commonwealth et ajoute à notre personnalité internationale. Nous sommes le seul pays à faire partie de la francophonie, du Commonwealth et du groupe des sept pays les plus industrialisés. Cela nous permet de mieux comprendre et d'agir encore plus efficacement en faveur des populations les plus démunies de notre planète.

La position du Canada reflète des préoccupations d'ordre social et humanitaire, un engagement inébranlable envers le système multilatéral, et un appui constant à l'aide au développement et à la coopération internationale.

À Venise, le Président Mitterrand et moi-même avons uni nos voix pour que les préoccupations des pays en développement soient prises en compte de façon adéquate, particulièrement la question de la dette extérieure. Nous avons accordé une haute priorité aux problèmes particuliers auxquels font face les pays débiteurs les plus pauvres. Nous y avons soutenu que la situation de ces pays exige un traitement plus généreux.

Ces préoccupations et les objectifs que nous poursuivons ne sont d'ailleurs pas étrangers à la tenue successive, au Canada, du Sommet de Québec, de la rencontre du Commonwealth à Vancouver dans quelques semaines et du Sommet des sept pays les plus industrialisés, à Toronto, en juin prochain. Comme il l'a fait ici à Québec, le Canada s'y emploiera à se faire l'interprète des difficultés

pressantes des pays en développement et à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à y apporter solution.

Chers amis, au moment de nous donner rendez-vous au Sénégal, nous devons prendre conscience que nous nous trouvons à une période charnière de l'histoire. Je vois déjà valeur de symbole que notre prochain rendez-vous ait lieu en terre d'Afrique, terre de jeunesse et de fierté, de renouveau et de traditions, terre de fraternité et d'espoir. Le rythme du temps y est profondément marqué par l'accélération des découvertes scientifiques et des technologies de pointe. Il en résulte des défis pressants qui interpellent notre communauté.

Force nous est cependant de reconnaître que les disparités et déséquilibres risquent d'entraver notre développement individuel et collectif. Il n'y a plus de développement économique sans volonté politique; il n'y a plus de volonté politique nationale qui ne doive prendre en compte des considérations d'ordre international; il n'y a plus de sécurité sans développement et inversement.

La francophonie des Sommets demeure une entreprise jeune et encore fragile. Elle requiert de chacun de nous un engagement personnel soutenu, mais avant tout beaucoup de persévérance. Sachons faire du temps notre allié.

Au nom de tous les Canadiens, merci et à bientôt.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
 PREMIÈRE PARTIE: DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	
Liste des membres du Comité international de préparation	13
Rapport de la première Conférence ministérielle préparatoire au Sommet de Québec, Bujumbura, 7-10 juillet 1987	15
Rapport de la deuxième Conférence ministérielle préparatoire au Sommet de Québec, le 31 août 1987	24
 DEUXIÈME PARTIE: DOCUMENTS DE CONFÉRENCE	
Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale	29
Document de synthèse: agriculture	38
Document de synthèse: énergie	46
Document de synthèse: culture et communication communication	60
industries culturelles	75
Document de synthèse: information scientifique et développement technologique, y compris la recherche	87
Document de synthèse: industries de la langue	111
Document de synthèse: actions hors réseaux	117
Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Paris	125
 TROISIÈME PARTIE: DOCUMENTS FINALS	
Rapport général	161
Annexes au rapport général	
1- Liste des chefs d'États, des chefs de Gouvernement et des chefs de Délégation ayant participé à la Conférence	179
2- Discours inaugural du Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney	183
Allocutions d'ouverture:	
Allocution du Premier Ministre du Québec, l'Honorable Robert Bourassa	186
Allocution du Président de la République française, S.E. M. François Mitterrand	189
Allocution du Président de la République du Zaïre, S.E. le Maréchal Mobutu Sese Seko	194
Allocution du Président de la République togolaise, S.E. le Général Gnassingbé Eyadema	198
Allocution du Président de la République libanaise, S.E. M. Amine Gemayel	203
Allocution du Président de la République Populaire du Bénin, S.E. le Général Mathieu Kerekou	206

3- Messages déposés:	
Message du Président de la République tunisienne, S.E. M. Habib Bourguiba	210
Message du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar	214
Message du Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Richard B. Hatfield	216
4- Ordre du jour détaillé	221
5- Résumé de l'exposé liminaire de S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française, sur la situation politique internationale	223
6- Intervention de S.E. M. Edouard Brunner, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Confédération suisse	225
7- Résolutions adoptées lors de la discussion du volet politique et économique	227
8- Exposé liminaire de S.E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, sur la situation économique mondiale	235
9- Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, sur les conditions de remboursement des dettes	239
10- Intervention du Président du Comité international du suivi, S.E. M. Jacques Leprette, Ambassadeur de France	240
11- Présentation du rapport du réseau «agriculture» par le Premier Ministre du Niger, S.E. M. Hamid Algabid	242
12- Présentation du rapport du réseau «culture et communication» par le Président du Sénégal, S.E. M. Abdou Diouf	246
13- Présentation du rapport du réseau «énergie» par le chef de la Délégation du Burundi	249
14- Présentation du rapport du réseau «information scientifique et développement technologique» par le chef de la Délégation de Tunisie	254
15- Présentation du rapport du réseau «industries de la langue» par le Ministre-Président de l'exécutif de la Communauté française de Belgique, S.E. M. Philippe Monfils	257
16- Présentation des projets «hors réseaux» par le Président de la République de Djibouti, S.E. M. Hassan Gouled Aptidon	259
17- Résolutions adoptées lors de la discussion du volet portant sur la coopération et le développement	261
18- Résolutions dont la Conférence a pris acte lors de la discussion des questions de coopération et de développement	262
19- Vœux émis par différents organismes et institutions francophones	266
20- Liste des projets, recommandations et rapports présentés à l'occasion du débat sur les projets hors réseaux	285

21- Récapitulation des contributions annoncées	286
22- Intervention de S.E. M. Jean-Bernard Raimond, Ministre des Affaires étrangères de France sur le suivi du Sommet	294
23- Résolution relative aux mécanismes de mise en œuvre des décisions du Sommet de Québec	295
24- Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français	297
25- Appel du Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney, au respect des Droits de la personne	298
26- Allocution de clôture prononcée par le Président de la République du Sénégal, S.E. M. Abdou Diouf	299
Allocution de clôture prononcée par le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Robert Bourassa	301
Discours de clôture prononcé par le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney	303
Table des matières	306

Achévé d'imprimer à Montmagny, Québec, Canada
aux ateliers Marquis Ltée
en juin 1988

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.